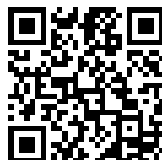


MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

TOME PREMIER.

Documents relatifs au couvent de S. Dominique de Chambéry.
Notice de M. de Conzié sur Mme de Warens.
Les hameaux de la Savoie.
Notice sur le curé Jean-Marie Frère.
La Savoie de Jacques Peletier.

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, PLACE S.-LÉGER.

MDCCCLVI.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE.

TOME PREMIER.



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, PLACE S.-LÉGER.

—

MDCCCLVI.

RAPPORT

SUR LA FORMATION ET LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Messieurs,

La pensée de fonder à Chambéry une Société nationale d'histoire et d'archéologie, dans le but de recueillir et de publier les documents relatifs à notre histoire, et de donner en même temps une impulsion nouvelle à l'étude de nos annales, fut partagée dès le principe par tous les hommes qui en comprirent l'utilité.

L'initiative en est due à MM. Rabut François, professeur d'histoire au collége national de Chambéry,

Claude Saillet, professeur de littérature au même collége, et Joseph Dessaix.

Les fondateurs se réunirent pour la première fois le 6 août 1855 dans les bâtiments du collége national (salle de l'école de dessin linéaire).

M. J. Dessaix prit la parole en ces termes pour développer le but de l'association :

« Messieurs,

« Au milieu de l'élan général qui pousse les générations nouvelles vers les études sérieuses, il est un fait pénible à enregistrer, c'est qu'on ignore généralement en Savoie l'histoire de la patrie. Nous n'avons pas à examiner ici la cause de cette apathique inertie pour tout ce qui touche à l'honneur et à la gloire de notre pays ; mais nous ne pouvons nous empêcher de la déplorer en songeant surtout que l'histoire est l'école des nations, et que nos annales renferment des pages aussi brillantes de faits, aussi belles de morale que celles d'aucun autre peuple.

« Si nous jetons un coup d'œil sur la période de l'indépendance gauloise, nous voyons les Allobroges se signaler par leur bravoure et leur intrépidité entre tous ces peuples de la race gallique disséminés des Alpes à l'Océan. Leur valeur devient proverbiale. Plus tard Rome leur fit la guerre ; elle les vainquit sans ja-

mais les soumettre. L'histoire et la tradition racontent la résistance désespérée que les Centrons opposèrent à l'envahissement de ces fiers conquérants du monde.

« Glorieuse époque où les montagnards combattirent pour leur indépendance !

« Des ruines grandioses, des inscriptions, des débris de toute sorte inscrivent sur notre sol, à chaque pas, le nom de Rome qui nous apporta ses bains, ses jeux, sa corruption et sa civilisation.

« Peu à peu les farouches montagnards disparurent, et le pays des Allobroges, sous le nom de *Sapaudia*, ne fut plus qu'une petite fraction d'un vaste empire.

« Mais un jour le colosse s'ébranla sous les coups multipliés des Barbares; frappé au cœur, il tomba pour ne plus se relever. La Savoie subit alors encore le sort commun de la Gaule esclave, qui devait plus tard, par une étonnante transfiguration, se retremper dans la barbarie et venir y puiser les éléments d'une civilisation toute nouvelle.

« Vers l'an mil, la tradition raconte qu'un vaillant soldat, premier de son nom, devint par ses exploits souverain maître d'une partie de la Maurienne. Ses descendants agrandirent peu à peu ce mince patrimoine, et finirent, grâce à une politique adroite et persévérante, par grouper autour d'eux de vastes et belles contrées tant en deçà qu'en delà des Alpes. De comtes de Maurienne, ils devinrent ainsi comtes et ducs de Savoie. Ces princes, perpétuant leur dynastie

par une suite non interrompue, règnent encore aujourd'hui sur nous avec le titre de rois de Sardaigne.

« Depuis neuf siècles, quarante princes de Savoie se sont succédé jusqu'à nos jours. Il y a dans cette longue série de monarques des hommes de grande valeur, des législateurs et des sages, des incapables, des faibles et des enfants. Ils firent aussi parfois commettre des actes cruels, conséquence du fanatisme de l'époque; ils ont laissé de belles et de tristes pages; mais il faut le dire à l'honneur de cette dynastie, on n'y trouve pas comme ailleurs les grands criminels qui s'assirent aux temps néfastes sur les autres trônes de l'Europe.

« Et si du trône nous descendons sur le champ de bataille, dans le cabinet de l'étude et dans l'atelier du travailleur, nous trouvons que l'art fatal de la guerre, la législation, la chimie, la médecine, l'histoire, la littérature, la peinture et l'industrie ont eu chez nous leurs représentants dans le congrès scientifique de l'Europe. Nous avons eu des hommes taillés sur des patrons romains. A côté de la grande et noble figure de Bonivard qui combattit si vaillamment pour l'indépendance genevoise, vient se poser l'image de François de Sales qui évangélisa le Chablais. Etonnant contraste! nés à peu de distance l'un de l'autre, le fameux prieur de Saint-Victor est le plus ardent promoteur de la réformatiou, et l'évêque de Genève en devient le plus violent adversaire. L'un cherche à détruire l'œuvre de l'autre, et, dans cette lutte religieuse,

dans ce conflit théologique, la liberté qui nous fuit arbore son étendard à nos portes.

« Dirai-je ce que tous ont dit et ce que nous savons tous sur nos grands hommes des temps anciens comme des temps modernes? Quelle que soit la page que nous parcourions de l'histoire savoisienne, les récits en sont palpitants d'intérêt, et les enseignements de la plus haute gravité; et cependant chacun de nous semble prendre à tâche de nous déshériter de nos gloires nationales et d'ignorer combien le nom savoisien fut porté jusqu'à l'étranger avec honneur et distinction. Soyons fiers aujourd'hui de ces infatigables travailleurs, gardons religieusement dans nos cœurs leur impérissable mémoire, car les grands hommes sont les plus beaux titres de noblesse dont puisse se parer une nation.

« N'accusons pas légèrement notre indifférence, car la faute vint d'en haut. Pendant que la France libre et régénérée encourageait les études historiques et leur donnait cette forte impulsion à laquelle nous devons tant de chefs-d'œuvre; pendant que son histoire sortait des langes des chroniqueurs, et que les savants puisaient à leur gré d'immenses richesses dans les travaux des Bénédictins, la maison de Savoie fermait impitoyablement la porte de ses archives et étouffait toutes les généreuses aspirations. La vérité n'est pas faite pour l'oreille des rois; aussi l'histoire fut-elle sévèrement éloignée du trône et tenue en charte privée. On a peine à se rendre compte aujourd'hui des persécu-

tions auxquelles furent en butte les historiens indépendants, occasionnées par une censure qui s'est perpétuée ignorante et méticuleuse jusqu'en 1848. Nous avons là-dessus de précieuses révélations :

« Il y a dans les archives publiques, écrivait Ferdi-
« nand del Pozzo, des lacunes que ni la vétusté ni
« les calamités du temps ne sauraient suffisamment
« expliquer. On ne saurait s'imaginer à quel point la
« politique du Piémont a jugé convenable de pousser
« le mystère à cet égard. Nulle part il n'y eut un sys-
« tème aussi suivi, aussi constant de cacher la vérité
« de l'histoire que dans le Piémont. . . . .
« Dans le recueil des lois de Borelli, les retranche-
« ments et les interruptions sont partout visibles. Il
« paraît que ce sénateur, instrument docile de la vo-
« lonté des ministres de cette époque, en était lui-même
« honteux, car, dans une courte préface, sans trop
« entreprendre de justifier ce qui fut fait, il cherche à
« s'excuser avec une humilité remarquable. »

« Nous pourrions multiplier des citations de ce genre qui nous feraient comprendre comment, grâce à ce système de compression, la Savoie n'eut pas d'histoire, tandis que la dynastie qui régnait sur elle n'eut que des historiographes gagés et des chroniqueurs d'antichambre.

« Aussi l'histoire reste-t-elle encore à écrire.

« Rendons cependant justice à notre époque, car, après ces déplorables exemples de servilisme, si le

mal vint du trône, le remède en est descendu sous le règne de Charles-Albert. Ce monarque, pour encourager les études historiques, nomma des commissions composées d'hommes érudits, avec mission de fouiller dans les archives et d'y chercher les bases de l'histoire de la patrie dans les monuments anciens. Déjà plusieurs volumes in-folio ont été publiés par la savante députation d'histoire nationale, et ce vaste recueil renferme de précieux documents. Il faut le dire, c'est du Piémont qu'est partie l'initiative de ces grands travaux imités de toutes parts avec le zèle le plus louable; car nous voyons la royale Académie de Savoie travailler aussi à élucider nos annales. Les volumes qu'elle édite sont riches de matériaux. L'Association florimontane nous offre de son côté des recherches pleines d'intérêt.

« Mais là ne doivent point s'arrêter les efforts. La division du travail est précisément la loi de notre siècle. Le progrès emporte notre époque vers des idées nouvelles; les hommes mêmes qui se cramponnent à celles d'un autre âge en subissent l'influence, et c'est dans l'histoire qu'il faut aller étudier cette loi de l'humanité qui fait que tout marche et progresse dans la vie des nations.

« L'histoire savoisienne est encore à naître : elle reste à créer. C'est aux sources qu'il faut remonter pour l'écrire; c'est aux documents originaux, aux papiers vermoulus qu'il faut demander ce que nous fûmes aux diverses époques de notre existence nationale, et

c'est de là que notre histoire sortira vraie, intime, palpitante. C'est là que nous verrons les luttes glorieuses de nos pères, là que nous sonderons la profondeur de nos misères, et que nous lirons dans le passé la loi de l'avenir.

« Mais où sont-ils ces documents précieux qui nous échappent encore? La position de notre petit coin de terre au pied des Alpes nous a été bien préjudiciable sous le rapport paléographique. Les invasions des Espagnols, des Français et des Bernois, qui ont porté trois fois en moins d'un siècle l'incendie et la dévastation sur le sol savoisien, n'ont pas contribué faiblement, avec la mauvaise volonté de quelques-uns de nos souverains, à la soustraction de nos archives. En 1792, le peuple crut faire justice de la noblesse en brûlant ses titres. Dans plusieurs villes de la Savoie, la flamme dévora des monceaux énormes de parchemins : pendant ces exécutions d'un genre particulier, le glas lent et lugubre des funérailles retentissait, et la foule accourait, éprouvant dans ces temps de réaction violente la joie irréfléchie ou, pour mieux dire, la satisfaction d'un peuple qui joue avec les débris d'un trône dont il jette la poussière au vent, sans songer qu'il le rétablira le lendemain peut-être.

« Aujourd'hui nous n'avons plus à craindre de semblables pertes pour de pareils motifs. Les grands feudataires ont disparu, et, s'il y a encore des nobles, il n'y a plus de seigneurs. Des institutions d'un ordre

beaucoup plus avancé nous régissent. Le prince a inauguré la liberté dont l'arbre symbolique et commémorateur se dresse sur toutes nos places publiques. La douce révolution de Février nous l'a fait bénir ; les vieux parchemins ne nous servent plus qu'à écrire l'histoire du passé, qui, sans eux et sans communication directe, sans adhérence avec le présent, sommeillerait dans l'oubli, ce vaste et solitaire domaine des institutions qui n'ont plus leur raison d'être. Châteaubriand a dit *que les souvenirs historiques étaient pour beaucoup dans le plaisir du voyageur, et que les princes de Savoie avaient bien su marier leur mémoire aux montagnes de leur petit empire*. Eh bien ! ces ruines pittoresques que nous rencontrons à chaque pas aujourd'hui, d'un vallon au sommet d'une colline, sur un roc escarpé, il faut les reconstruire par la pensée, à l'aide de l'histoire. Le temps les a mutilées, il en a fait justice, et l'histoire en relève les débris que le passant foule aux pieds. Elle les interroge avec soin, et en rebâtit pièce à pièce le monument défiguré. Elle galvanise ces pierres muettes, et rend à ce château, veuf de l'animation que ses habitants lui communiquaient et des scènes grandioses dont ses murs furent les témoins à l'époque brillante de son existence, une part de vie et de durée.

« Mais ces documents, ces débris se trouvent aussi dispersés aujourd'hui dans les archives publiques, dans les dépôts particuliers où la science conserve des adorateurs, en Piémont, en Suisse, en France, en Savoie,

et c'est dans le but d'en provoquer les recherches, de sauver d'une nouvelle destruction des titres égarés, et d'encourager l'étude locale, que nous avons formé une société d'histoire. Nous avons fait appel à toutes les intelligences, nous nous adressons à tous les hommes amis du pays, qui, comprenant l'utilité de ces investigations faites au profit de leur patrie ou à celui de la science, contribueront puissamment à propager jusque dans les villages le goût de l'étude.

« Nous avons pris ainsi l'initiative d'une société qui aura son écho dans toutes les provinces savoisiennes où son nom parviendra, et qui ne tardera pas à étendre dans nos villes ses nombreuses ramifications.

« L'histoire doit avoir une couleur propre, essentielle, à part. L'école passionnelle prédomine dans notre époque. Son intérêt s'agrandit de toute l'animation qu'elle emprunte au récit dramatique des évènements. C'est avec raison qu'on a abandonné le genre aride et stérile qui consistait à ne présenter dans un cadre plus ou moins étroit que des faits et des dates, en laissant au lecteur le soin de les raisonner et d'en tirer lui-même les conséquences.

« Mais si l'historien a sa passion, le terrain que nous avons choisi est un terrain neutre, inaccessible aux interprétations que dictent ou les sympathies ou les haines. Tous les partis peuvent s'y donner rendez-vous. Ce n'est pas à faire de l'histoire que doivent tendre principalement nos efforts, mais bien à jeter les

fondements de l'histoire, à en constituer les bases, à en rechercher les sources, à en découvrir les documents, à en mettre en lumière les matériaux pour les livrer aux hommes qui, les coordonnant un jour, écriront eux-mêmes, aidés de nos recherches, l'histoire de la patrie.

« Tel est, Messieurs, notre but, tel est l'esprit qui nous a dicté le projet soumis à votre discussion. »

L'assemblée fut ensuite appelée à discuter son règlement; à part quelques légères modifications, elle adopta celui de la Société d'histoire de la Suisse romande, et procéda à la nomination, par vote secret, des membres du bureau et de ceux des diverses commissions.

Dès lors, la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie s'est assemblée deux fois à l'hôtel-de-ville de Chambéry. La première séance nous a réunis le 5 décembre 1855, et la seconde, le 10 août 1856.

Dans la première, la ville d'Annecy a été choisie pour notre réunion semestrielle, dont l'époque, à teneur de l'article 3 de notre règlement, a été fixée à la seconde quinzaine du mois d'août suivant.

Après quelques opérations relatives à l'admission d'un grand nombre de membres présentés, et dont il est fait mention dans nos procès-verbaux, la Société a

fixé à une somme de 10 francs la cotisation annuelle à prélever sur chacun de ses membres effectifs. Elle a arrêté que chaque sociétaire recevrait gratuitement un diplôme de membre effectif et un exemplaire des travaux édités dans le cours de l'année.

Toutes les sociétés savantes avec lesquelles M. le président a cru devoir mettre en rapport celle de Savoie, en leur écrivant à ce sujet, ont répondu avec le plus vif empressement à l'appel qui leur était fait au nom de la science.

Telles sont :

La *Société d'histoire de la Suisse romande;*

La *Société d'histoire et d'archéologie de Genève;*

L'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon;*

L'*Académie delphinale de Grenoble;*

La *Société de statistique* de la même ville;

L'*Association florimontane d'Annecy;*

La *Société d'histoire naturelle de Savoie.*

Aucun des hommes que leur position scientifique ou administrative pouvait rendre utile à la Société, et à qui avait été adressé le même appel, n'y est resté indifférent.

En procédant au dépouillement de la correspondance, nous avons enregistré les lettres suivantes, dont il a été donné lecture à l'assemblée, qui a statué,

sur la proposition d'un de ses membres, que quelques-unes d'entre elles seraient publiées en tout ou en partie dans les mémoires ou le compte-rendu de la Société. Parmi ces lettres, figurent, par ordre de dates, 1° celle qui nous fut adressée le 8 septembre 1855 par M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes à Paris. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le président, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois, en m'adressant un exemplaire du *Règlement de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry*.

« Je m'empresse, monsieur le président, de vous remercier de cette communication.

« Les sociétés étrangères ne jouissant pas de la franchise des droits de poste accordée à celles de la France, j'ai prié M. le ministre plénipotentiaire de Sardaigne de vouloir bien vous transmettre, sous son couvert, les *instructions* publiées par le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, établi sous les auspices de mon ministère, et que vous m'avez demandées au nom de la Société savoisienne.

« Je joins à cet envoi deux exemplaires des instructions relatives aux poésies populaires de la France, dont la publication a été décidée par le décret du 13 septembre 1852. Si MM. les membres de la Société savoisienne découvraient, pendant leurs recherches,

des chansons ou poésies d'origine française, je vous serais obligé de vouloir bien m'en adresser des copies.

« Je me félicite, monsieur le président, d'avoir pu, en accueillant le vœu de cette Société, contribuer au succès des travaux qu'elle se propose d'entreprendre.

Agréez, etc.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

« *Signé* : H. FORTOUL. »

2° Celle de M. le ministre de l'intérieur en Piémont, qui nous a fait remettre les quatre volumes dont se compose l'ouvrage estimé de M. Bartholomeis sur la statistique et la topographie des Etats-Sardes.

3° Celle de MM. Bertini et Ricotti, membres de la députation royale d'histoire à Turin, qui donnent l'espérance d'enrichir la bibliothèque de la Société du savant ouvrage connu sous le nom de *Monumenta patriæ*, aussitôt que la Société dont ils sont membres serait réunie.

4° Celle de M. Fleyer, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nous annonçant que le comité de cette Société nous offrait et mettait à notre disposition les 10 volumes déjà publiés de ses *Mémoires et documents*.

5° Celle de M. Revilloud, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale de Grenoble, chargé par elle de nous annoncer qu'elle échangerait ses publications avec

les nôtres, et nous offrant les livraisons du 4ᵉ volume des travaux de cette Société, en nous exprimant le regret de ne point pouvoir nous faire parvenir immédiatement les précédentes, dont le tirage est épuisé.

6° Celle du président de l'Association florimontane, M. Jacques Replat, accompagnée de la collection de tout ce qui a paru de ses bulletins, dont les livraisons nous seront ultérieurement et régulièrement adressées à mesure qu'elles paraîtront.

7° Celle de M. Brullé, bibliothécaire de l'Académie de Dijon, autorisé à nous envoyer, au nom de cette Académie, la 2ᵉ série de ses *Mémoires* (années 1851, 1852, 1853 et 1854).

8° Celle de M. Charles, président de la Société d'histoire naturelle de Savoie, qui forme aussi un musée d'archéologie. Elle nous annonce, après nous avoir donné les témoignages de la plus sympathique adhésion, que la Société d'histoire et d'archéologie vient d'être inscrite au nombre de celles qui recevront le bulletin mensuel qu'elle publie.

Telle est, sous le rapport des relations intérieures et extérieures, l'esquisse rapide des correspondances de la Société d'histoire et d'archéologie pendant cette première période de son existence. Nous n'avons point parlé d'un très grand nombre de lettres particulières de moindre importance, mais qui témoignent toutes du favorable accueil qui a été fait par cette partie du

public qui se dévoue à la science nationale ou qui encourage de ses vœux les travaux historiques et archéologiques dont vous avez l'intention de poursuivre le cours avec une persévérante activité.

Vous avez entendu la lecture de quelques fragments inédits sur le couvent de Saint-Dominique à Chambéry. M. Rabut, qui a bien voulu vous les communiquer, se propose de les publier prochainement à part, en les complétant.

Un rapide aperçu sur quelques mémoires, documents et manuscrits, envoyés à M. Joseph Dessaix et présentés par M. Dessaix lui-même, a clos cette séance, dans laquelle MM. Rabut, Guillermin et Saillet ont annoncé qu'ils auraient prochainement à vous communiquer plusieurs mémoires dont ils n'ont pas encore indiqué le sujet.

Voici maintenant le résumé de ce qui s'est passé dans votre réunion du 10 août 1856.

Comme dans la précédente assemblée, on a procédé à l'admission de nouveaux membres, et signalé les relations nouvelles que la Société avait nouées dans l'intervalle des deux réunions.

Plusieurs des lettres qui se rapportent à ces communications ont été lues et écoutées avec le plus vif intérêt.

La première en date vous venait de M. Replat, président de la *Société florimontane*. Nous en transcrivons

un extrait, comme témoignage de l'empressement avec lequel vos premières ouvertures, à propos de votre séance semestrielle fixée à Annecy pour la dernière quinzaine du mois d'août, a été accueillie dans la ville que vous avez choisie.

« Monsieur le président,

« Dans la dernière réunion de l'Association florimontane, j'ai donné lecture de la lettre que vous m'avez adressée; et tous ont applaudi au projet de tenir dans notre ville la première assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie.

« J'avais déjà auparavant communiqué votre lettre à M. le syndic Levet, en lui demandant pour vos réunions une des salles de l'hôtel-de-ville : M. le syndic s'est empressé de me répondre que tout serait mis à votre disposition.

« L'Association florimontane, en particulier, mettra tous ses soins à vous rendre agréable le séjour d'Annecy, et sera heureuse de donner à une sœur l'accolade de bienvenue.

« J'ai proposé à l'Association d'organiser quatre excursions..... Au reste, quand le moment approchera, nous nous entendrons sur tous les détails, et je pense que nous devrons entrer en correspondance suivie, de manière à ne rien négliger pour la réussite de l'œuvre.

« *Signé* : J. REPLAT. »

La seconde, datée de Turin 3 juillet, et écrite en langue italienne, est de M. Frédéric Sclopis, président de la royale députation pour les *Monumenta*. Elu, ainsi que ses deux collègues, MM. Bertini et Ricotti, membre honoraire de votre Société, il vous écrivait ainsi :

« La royale députation de l'histoire de la patrie désirant montrer à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie tout son intérêt et l'espérance qu'elle a conçue de lui voir prendre en peu de temps un accroissement plus considérable, a arrêté d'offrir à sa bibliothèque tous les volumes des *Monumenta historiæ patriæ* qui se publieront, à commencer par le premier volume du *Liber jurium*.

« *Signé* : Frédéric SCLOPIS. »

Je ne vous donne ici qu'un extrait de cette lettre si honorable pour vous, puisqu'elle émane de l'un des plus savants personnages dont le Piémont puisse se glorifier. Ces lignes suffisent pour vous rappeler que la promesse ou plutôt l'espérance de MM. Bertini et Ricotti a eu son plein accomplissement.

Je dois vous parler en troisième lieu d'une lettre écrite de Zurich par M. Ferdinand Keller, président de la Société des antiquaires de la même ville. Après avoir témoigné le désir d'entrer en relation avec vous, M. Keller vous offre, au nom de la Société des anti-

quaires, un échange de publications, et donne d'utiles éclaircissements sur le mode usité parmi les membres de l'association qu'il représente, pour opérer ces échanges.

Il est inutile de vous rappeler une multitude d'autres lettres pleines de félicitations et d'encouragements à votre adresse. La communication qui vous en a été faite serait de nature à vous donner un redoublement d'activité, si votre zèle scientifique avait besoin d'être stimulé.

Je ne puis toutefois passer sous silence ni celle qui vous a été adressée d'Aix-les-Bains par M. Iturbé, savant américain, qui vous demandait, avec l'autorisation d'assister à vos réunions de la fin d'août, l'appui et les instructions de votre Société pour en établir de semblables dans l'Amérique du Sud, double demande trop honorable pour n'être point accueillie; ni la lettre de M. le docteur Mottard, offrant de former à Saint-Jean-de-Maurienne un comité local d'histoire et d'archéologie qui correspondrait avec vous. Il est fâcheux que cette intention, qui vous était chère, soit restée à l'état de projet.

Vous avez témoigné dans votre règlement, dans la réponse faite à cette ouverture, et toutes les fois que les circonstances vous l'ont permis, le désir de voir des comités locaux d'études et de recherches historiques se multiplier sur notre sol. Espérons que ce vœu sera réalisé bientôt dans toutes les villes de la

Savoie! Vous applaudirez à celles qui en prendront l'initiative.

Après avoir appelé par des renseignements développés l'attention de l'assemblée sur la tour en démolition du château de Chambéry, M. Revel a accepté de la Société la mission de reproduire par le dessin ce monument. Il a ensuite parlé d'un édifice de structure singulière, existant à Conflans; et, à cette occasion, M. Rabut a donné quelques détails restés dans son souvenir sur cette construction. Au-dessus d'une de ses portes, de date plus récente, il a lu autrefois une inscription en lettres liées ainsi conçue :

PARTHENIS PRINCIPIBUS
DE PROPHANO FANUM.

Il a lu également une date qui lui semble se rapporter aux premières années du XVIIe siècle, et observé des écus sculptés dans des losanges sur la façade principale du château. Cette date, cette inscription, cette porte moderne dans un édifice des vieux temps, l'ont amené, par voie d'induction, à penser que le monument de Conflans avait eu deux destinations successives, l'une civile, ce fut la première; l'autre religieuse, au commencement du XVIIe siècle. Il conjecture, jusqu'à plus ample vérification, qu'il aurait été habité par des princesses de la maison de Savoie entrées en religion

et filles de Charles-Emmanuel Ier (1), ou que tout au moins elles auraient doté une maison religieuse à Conflans, où existait en effet un couvent de Bernardines (2).

De nouveaux témoignages de la sympathie des sociétés savantes et des particuliers que les investigations de l'histoire et de l'archéologie intéressent, vous sont venus en grand nombre. Le catalogue de votre bibliothèque s'est enrichi de manuscrits précieux, et, à commencer par eux, vous avez à enregistrer un titre d'inféodation juridictionnelle du 20 avril 1770. M. Marc Viridet, chancelier d'état de la république de Genève, à qui vous avez voté, à l'unanimité, des remercîments, l'a extrait des archives de cette ville, et vous l'a transmis par l'intermédiaire de M. Huguenin. Cet acte nous apprend que Charles-Emmanuel IV érigea en comté les possessions seigneuriales de Pierre-Claude de la Fléchère, avec le titre de comte de Vairier ajouté à son seigneuriat et à la juridiction qu'il entraînait encore

(1) Charles-Emmanuel Ier eut quatre filles. La première, Isabelle de Savoie, fut mariée en 1608 à Alphonse d'Est, prince de Modène;

La seconde, Marie de Savoie, religieuse du tiers-ordre de S. François, mourut à Rome en 1656;

La troisième, Françoise-Catherine de Savoie, religieuse du même ordre, mourut à Bielle en 1641;

La quatrième, Jeanne de Savoie, causa en naissant la mort de sa mère, et ne vécut qu'un jour.

(2) En parlant de l'établissement des Bernardines de la réforme de la mère de Vallon à Conflans, Grillet écrit qu'il eut lieu en 16..., et laisse en blanc le reste de la date.

alors, par l'adjonction faite par lui, au prix de 2,600 livres, des terres sises derrière le territoire et le hameau de Sierrus, enclavé dans la paroisse de Vairier.

Après le milieu du XVIIIe siècle, ces concessions de titres faites par les rois ont un caractère vénal et singulier qui ne vous a point échappé peut-être. Par un pressentiment des luttes qu'elle ne tarderait pas à subir, la monarchie multipliait les ventes de titres. Le joueur qui prévoit sa ruine met en gage ou vend ses diamants. Depuis l'asservissement des petits fiefs aux possessions plus considérables de la couronne ducale ou royale, la même noblesse achetait. Cet encan de titres devait bientôt finir.

M. Marc Viridet a été admis à bon droit par vous au nombre des membres effectifs de la Société d'histoire et d'archéologie, que plus que tout autre il peut éclairer et servir.

M. Pallatin, procureur à Chambéry, vous a fait hommage des papiers, registres et sceau qui avaient appartenu au club ou cercle démocratique formé en 1848 dans la ville où s'est tenue cette séance. Ces documents, qui vieilliront comme tout vieillit, auront une grande importance historique : ils finissent en mai 1849. Les pages de l'histoire contemporaine vous sont aussi chères que les pages de l'histoire du passé ; aussi avez-vous adressé par un vote unanime une lettre de remercîment au collègue généreux qui remettait entre vos mains les titres d'une association politique dont il était le président.

M. Joseph Huguenin a donné à la Société d'Histoire et d'Archéologie des manuscrits et documents relatifs à l'abbaye d'Aulps, en Chablais, sur lesquels M. Rabut a fait un rapport plein d'intérêt. M. Léon Ménabréa avait déjà fait imprimer un mémoire pour servir à l'histoire de ce monastère. L'un des manuscrits précieux qui nous ont été transmis par votre collègue, qui est membre du comité de recherches, est 1° une ancienne copie de la chronique dans laquelle l'auteur précité a puisé ses renseignements, mais elle paraît être plus complète que celle qu'il a eue entre les mains.

Les autres manuscrits sont :

2° Un obituaire de l'abbaye ;

3° Une centaine de chartes des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Toutes ces pièces sont inédites, et la plupart ont semblé au rapporteur du comité de recherches mériter l'impression dans les *Mémoires de la Société*. Il a été d'avis qu'on imprimât la chronique, des fragments de l'obituaire et une cinquantaine de chartes, dont la plus grande partie appartient au XIIIe et les autres aux XIVe et XVe siècles. « Ce sont, vous a-t-il dit, cinquante « chartes sur cette célèbre abbaye à ajouter aux qua- « rante-sept qui ont été déjà publiées par Besson dans « ses mémoires et par M. Ménabréa dans son ouvrage « déjà cité et dans sa notice sur la chartreuse de Val- « lon. » Il vous a lu quelques-uns de ces documents, et l'assemblée, après avoir entendu ses observations

sur l'intérêt qu'offriront les documents qu'il propose d'éditer, a adopté ses conclusions et voté des remerciments unanimes à M. Huguenin, qui a mis de plus à votre disposition d'autres documents, entre autres les *Franchises de Sallanches*.

Les ouvrages qui vous ont été offerts sont donc :

Nouveaux éléments de physiologie, par Richerand. — Donné par M. Huguenin.

Philosophie de l'histoire naturelle, par J.-J. Virey. — Donné par M. Huguenin.

Etudes sur les constitutions des peuples, par Simonde de Sismondi. — Donné par M. Huguenin.

Documents manuscrits relatifs à l'abbaye d'Aulps, en Chablais, consistant 1° en une ancienne copie de la chronique de cette abbaye; 2° en un obituaire; 3° en une centaine de chartes des XIIIe, XIVe et XVe siècles, toutes pièces inédites. — Donné par M. Huguenin.

Causes de la formation actuelle de la vallée du Rhône, par M. Demaria. — Donné par l'auteur.

Précis statistique des antiquités du département de l'Isère, par M. J.-J.-A. Pilot. — Donné par l'auteur.

Notes sur la crypte de Saint-Laurent (Isère), par M. Vitu. — Donné par l'auteur.

Notes sur le mouvement de la population dans le département de l'Isère, par M. Vitu. — Donné par l'auteur.

Delphinalia, par M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble. — Donné par l'auteur.

Grenoble en 1814 et 1815, par M. Gros. — Donné par M. Maisonville, imprimeur à Grenoble.

Bulletin de la Société statistique de l'Isère (1856).

Tableau des positions géographiques et des hauteurs absolues des points principaux du département de l'Isère, donné par M. Macé, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble.

Précis statistique des antiquités du département de l'Isère, donné par le même.

Essai géologique sur le groupe des montagnes de la Grande-Chartreuse, par M. Lory.

Boiseries et anciens vitraux de l'ancienne chambre des comptes à Grenoble, par M. Pilot. — Donné par l'auteur.

Archives et mémoires de la Société d'histoire de Fribourg (huit livraisons), 1856.

Etudes biographiques pour servir à l'histoire littéraire de la Suisse, par Daguet. — Fribourg, 1856. — Donné par l'auteur.

Notice sur la vie et les travaux de la Société d'études de Fribourg depuis 1838 *jusqu'en* 1854, par Alexandre Daguet. — Fribourg, 1854. — Donné par l'auteur.

Coup-d'œil sur les publications de la Société d'histoire de la Suisse romande. — Lausanne, 1846.

Histoire de François-Marie Revenaz et Joseph-Blaise-Martin Guillabert, prêtres catholiques, par P. Eusèbe. — Donné par M. du Marteray.

Lettres de remercîment des prêtres déportés et captifs du diocèse de Genève aux fidèles. 1799. — Donné par le même.

Esquisses historiques de la révolution de Belgique en 1830. — Bruxelles, 1830. — Donné par le même.

Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie en 1742, par l'abbé Bonnefoy.— Donné par le même.

Charles-Félix au tombeau de saint François de Sales. — Donné par le même.

Notice historique sur Notre-Dame de Myans, par M. le chanoine Chevray. — Donné par le même.

Oraison funèbre de Mgr Martinet, par l'abbé Rendu. — Donné par le même.

L'Assiette, poème, par le chev. de Lostia, traduit par le général comte de Loche. — Donné par le même.

Essai sur l'amélioration de l'agriculture en Savoie, par M. de Costa. — Donné par le même.

Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie et des pays adjacents, par Albert Fortis. — Donné par le même.

Papiers, registres et sceau du cercle politique de Chambéry, 1848-49, donnés par M. Pallatin.

Monuments de Paris et de ses environs, papier vélin, avec atlas in-f°. — Donné par M. Joly, libraire.

Inscriptions des tombeaux de Bel-Air, près Chesnay-sur-Lausanne, par M. Troyon, de Lausanne. — Donné par l'auteur.

Etudes pour l'histoire de la Suisse, par Daguet. — Donné par l'auteur.

Mémoire sur l'importance du frêne commun pour le repeuplement des forêts, par M. J.-B. Francoz. — Donné par M. du Marteray.

Quelques réflexions médicales et philosophiques, par M. le docteur Guilland. — Donné par le même.

L'Art de bien discourir, par le sieur Nicolas de Hauteville. — Paris, 166 . — Donné par le même.

Le levain du calvinisme, ov commencement de l'heresie de Geneve, faicte par reuerende sœur Ieanne de Iussie; réimpression conforme à celle publiée à Chambéry par les frères Dv-Four; 1511. — Edité de nouveau et donné par M. Revillod.

Réduction des florins en livres de Savoie. — Annecy, 1741. — Donné par M. du Marteray.

Les principes catholiques justifiés par eux-mêmes, par M. La Palme, vicaire-général de Chambéry. — Chambéry, 1801. — Donné par le même.

Vie d'Anastase Germonio, archevêque et comte de Tarentaise, par l'abbé Gaspard Bonnefoy. — Lyon, 1835. — Donné par le même.

Hommage d'un Chablaisien à saint François de Sales le jour de la translation de ses reliques et de celles de sainte Françoise de Chantal. — Annecy, 1826. — Poésie sans nom d'auteur, donnée par le même.

Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, par Anthoine Fromment, réédité de 1554 et donné par l'éditeur, M. Gustave Revillod.

Histoire des Eglises réformées du pays de Gex, par Théodore Claparède. — Genève, 1856. — Donné par l'auteur.

Chronique fribourgeoise, par Héléodore - Rœmi de

Bertigny. — Fribourg, 1852. (Dix-huit livraisons.) — Donné par l'auteur.

Inspirations, par M. de Juge. — Paris, 1834. — Donné par M. du Marteray.

Un petit livre très sérieux, par un futur tabellion. — Chambéry, 1857. — Donné par l'auteur.

Dans l'intervalle du temps écoulé entre votre séance du 6 août et celles de notre grande réunion semestrielle, dont le siége avait été indiqué à Annecy et la date fixée aux derniers jours du mois d'août, votre Société n'est point restée inactive, et votre président a multiplié sa correspondance et ses démarches pour donner à cette fête scientifique toute la solennité dont elle était susceptible. Dans ce laps de temps, des lettres nouvelles, dont il a été donné communication à votre assemblée, lui sont parvenues. Elles n'avaient ni moins d'importance pour la Société, ni des expressions de fraternité scientifique moins chaleureuses que celles dont vous aviez eu connaissance antérieurement.

Le 16 août, M. Forel, président de la *Société de la Suisse romande*, vous rappelant les beaux travaux historiques de M. le docteur Chaponnière, qui ne pouvait être oublié dans la liste des membres honoraires de votre Société; M. Forel, dont le dévouement est sans limites lorsqu'il faut encourager les études historiques, vous avait déjà envoyé le 13 une de ces pages écrites par la plume sous la dictée du cœur. Sa correspon-

dance, les dons faits par lui à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, ont droit à une mention particulière; son dévouement à notre œuvre ne saurait être dépassé.

Si l'histoire moderne a eu sa place dans votre correspondance, celle de l'art aux vieux âges de notre vie nationale n'y a point été oubliée. Je transcris ici une partie de ce que vous écrivait M. Revel le 18 du même mois sur la caserne d'Albertville et sur une autre construction située plus en arrière au nord-ouest :

« Ces bâtiments, vous disait-il, ont été construits en briques et manifestement élevés aux meilleurs temps de l'architecture ogivale. On retrouve en eux cette largeur dans l'exécution, cette simplicité noble, cet affranchissement de l'accessoire qui rappellent les œuvres de cette belle époque. Nous avons surtout remarqué au 2e étage de la caserne des fenêtres à une colonnette en pierre sortant du bandeau : elles nous ont paru d'une très heureuse proportion, et nous signalons ces intéressants débris à l'attention des archéologues; ils pourraient donner, nous le croyons, une belle page à ajouter à l'histoire de l'art dans notre pays.

Pour ne point donner à ce compte-rendu des proportions trop grandes, je passe sous silence, Messieurs, beaucoup d'autres lettres que vos procès-verbaux ont enregistrées, et j'arrive en hâte à l'analyse de nos trois journées annéciennes, celles du 30, du 31 août et du 1er septembre.

Cette réunion a trouvé dans la presse un écho bienveillant. Le *Constitutionnel savoisien*, la *Gazette de Savoie*, à Chambéry, et, à Annecy, le *Moniteur savoisien*, ont rendu compte avec le plus louable empressement des opérations de votre assemblée. D'autres journaux étrangers, et notamment la *Gazette de Lausanne*, ne vous ont pas été moins favorables. Il résulte du compte-rendu adressé par M. Rabut à la Société florimontane et publié dans le bulletin de cette Association, que, réunis le 30 août dernier, à 9 heures du matin, dans la salle du grand conseil de l'hôtel-de-ville d'Annecy, que la municipalité intelligente et protectrice des sciences avait mise à votre disposition, vous trouvâtes au milieu de vous un grand nombre d'hommes spéciaux qui s'étaient empressés de repondre à votre appel et au programme de vos courses archéologiques dans les environs de la ville, dressé, publié et répandu par vos soins. Ce programme annonçait en ces termes les explorations que vous vous proposiez de faire :

Samedi 30 août.

9 *heures du matin.* — Réunion dans la salle du grand conseil, à l'hôtel-de-ville.
9 *heures* 1/4. — Séance, lectures et communications.
11 *heures.* — Visite du musée et de l'exposition des objets d'art et d'archéologie.
1 *heure* 1/2 *après midi.* — Départ pour Montrottier.

Dimanche 31 août.

7 *heures du matin*. — Visite du château et des monuments de la ville.

9 *heures*. — Le tour du lac, visite à Veyrier, Menthon, Talloires et Duing. Séance sous les marronniers de Talloires : lectures et discussions.

Lundi 1er septembre.

7 *heures du matin*. — Promenades aux Barattes, à Dingy-Saint-Clair et Annecy-le-Vieux.

3 *heures de l'après-midi*. — Séance à l'hôtel-de-ville.

5 *heures*. — Réunion d'adieux.

Les personnes qui ont bien voulu prendre part aux premiers essais de la Société savoisienne d'histoire ont été, parmi les étrangers : M. Forel père, président de la Société d'histoire de la Suisse romande ; M. Daguet Alexandre, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg ; M. Gustave Revillod, spécialement délégué par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; M. Troyon Frédéric, de la Société d'histoire de la Suisse romande et des Antiquaires de Zurich ; MM. Griolet Ernest, de Nîmes ; Claparède père, Claparède Théodore et Gosset H.-J., de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; MM. de Montet Marc et Forel fils, de la Société de la Suisse romande.

Parmi les Savoisiens, c'étaient MM. Replat Jacques, président de la Société florimontane d'Annecy, membre de l'Académie royale de Savoie; de Mortillet Gabriel, secrétaire de la Société florimontane, membre de l'Institut genevois; Eloi Serand, archiviste de la Société florimontane; M. le commandeur Despine, de l'Académie royale de Savoie et de l'Institut historique de France; MM. Auclair, procureur; Bolthauser, professeur de philosophie positive au collége d'Annecy; Bouvard, inspecteur des écoles primaires; Despine, avocat; Perissoud, médecin, et Terrier François, tous de l'Association florimontane. MM. Demaria, inspecteur des douanes; Court, employé du génie; Foldi, officier d'infanterie; les membres de la Société d'histoire et d'archéologie, au nombre de quinze, représentaient à peu près toutes les provinces de la Savoie.

M. Joseph Dessaix, président de la Société, a ouvert la séance par une allocution dans laquelle était présenté le tableau rapide de la formation, de la marche, des phases diverses, du progrès et du but de l'association depuis son berceau jusqu'à ce jour, où celle d'Annecy lui faisait avec tant d'empressement et de grâce les honneurs d'une réception fraternelle.

M. Replat, dans sa réponse faite au nom de l'Association florimontane, s'est attaché à constater que le droit de réunion, consacré par le Statut, n'a été exercé en Savoie que pour le bien général, et qu'à côté d'institutions de bienfaisance et de sociétés de secours

mutuels, d'autres associations avaient été créées dans le but de faire, par la science, une noble et sainte propagande pour la liberté.

M. de Mortillet vous a lu ensuite un mémoire tendant à prouver que la voie romaine de Pesey ne se prolongeait pas à travers la vallée de Chamonix, qu'il croit avoir été inhabitée dans la période de la domination romaine, se fondant sur l'étymologie des noms des localités, tous d'origine celtique; mais que cette voie, qui n'allait que jusqu'à Servoz, remontait à Vandagne, franchissait le col de la Forclaz, et descendait ensuite le val de Montjoie pour gagner la vallée d'Aoste. Des débris romains, une inscription du règne de Vespasien, l'étymologie latine des localités, lui paraissent autant de preuves que Grillet est tombé cette fois dans une grave erreur. Une discussion intéressante s'est élevée à ce sujet. MM. Bernard, Replat et Despine y ont pris part et éclairé la question.

Vous avez entendu ensuite la lecture d'une notice sur des vases antiques en verre, trouvés à Montagnole près de Chambéry. M. Laurent Rabut en a fait la description, et il a mis sous les yeux de l'assemblée des dessins et une empreinte de l'un de ces vases, qui est orné de bas-reliefs. Ses considérations sur l'usage général de la verrerie chez les anciens ont donné lieu à de savantes remarques de M. Troyon, qui insiste sur l'usage expressément répandu du verre, non seulement chez les Romains, mais chez les Gaulois, dont l'habileté

est citée par Pline, et qu'ils devaient probablement au rayonnement de la civilisation des Phocéens. M. Despine vous a entretenu de la découverte récente d'une voie romaine, en travaillant à la route du Fier, entre Rumilly et Seyssel. Vous avez demandé qu'il en fût dressé un plan avant que les mouvements de terrain que l'on opère l'aient fait disparaître. Des découvertes de villages lacustres en Suisse vous ont été signalés par M. Troyon.

La séance du lendemain a eu lieu sous les marronniers de Talloires; mais avant de se séparer, la veille, tous les membres de l'assemblée ont voulu visiter les salles du musée de l'exposition temporaire d'objets d'art et d'archéologie, apportés par les particuliers et réunis pour deux ou trois jours seulement. Cette exposition, provoquée par votre Société, a présenté à l'œil des amateurs un très grand nombre d'objets précieux antiques et modernes, armes, bijoux, vases, poteries, dessins, peintures, pierres gravées, médailles, manuscrits, monnaies, dont l'inventaire se trouve dans votre procès-verbal.

L'après-midi du 31 août a été consacré à une promenade scientifique. Vous avez visité l'antique château de Montrottier, dont le temps a respecté les tours. La salle d'armes, où se voit l'écusson des Menthon-Montrottier, l'escalier en spirale de l'une des tours, le donjon arrondi, en pierres de taille jusqu'à la hauteur du pont-levis, et, depuis là jusqu'au sommet, en tuf à

l'extérieur et en molasse à l'intérieur, la galerie supérieure, une forge intacte, si bien conservée qu'elle paraît n'avoir même pas servi; la grande fosse, profond et pittoresque escarpement qui entoure en demi-cercle la terrasse sur laquelle le château est construit, ont attiré successivement votre attention.

Le lendemain, vous avez visité le château d'Annecy, ancienne résidence des comtes de Genevois; la cuisine, la salle d'armes, la salle du tribunal, les oubliettes, le donjon, d'où la vue est si belle, ont été explorés par vous, ainsi que les divers quartiers de la ville qui peuvent présenter quelque intérêt historique.

Vous vous étiez proposé, dans la séance de la veille, de faire le tour du lac sous la conduite de M. Troyon, pour voir si les pieux dont M. Serand avait signalé l'existence au fond des eaux avaient quelques rapports avec ceux qui soutenaient les villages lacustres de la Suisse; avant cette exploration, vous avez visité Veyrier avec sa nouvelle église d'architecture gothique; Menthon, où vous avez vu, outre la chambre qu'habitait saint Bernard avant d'aller fonder l'hospice de Mont-Joux, des armes offensives et défensives antiques, casques de parade, costumes, ornements et harnais de toute espèce dont on se servait dans les joûtes et les tournois. Vous vous êtes arrêtés au bord du lac à examiner les bains romains découverts depuis quelques années, et explorés avec soin par M. Ruphy, qui se propose de continuer les fouilles. Il a fallu vous

arracher à l'examen de ces beaux souvenirs du passage de la civilisation romaine en Savoie, longtemps enfouis dans les entrailles du sol, pour aller, après un repas cordial que la musique de la garde nationale d'Annecy a eu la courtoisie d'embellir de ses symphonies, accomplir les recherches projetées sur le lac aux environs de Duing. M. Gosse, en plongeant plusieurs fois, a reconnu l'existence des pilotis. On a retrouvé un grand nombre de têtes de pieux, et des débris d'anciennes poteries noires, aux cassures anguleuses, viennent donner aux hommes spéciaux la certitude de l'existence d'un village lacustre. Ces débris ont été offerts au musée d'Annecy par M. Gosse. L'Association florimontane s'est engagée à pousser activement les recherches provoquées dans votre sein, et qui peuvent jeter un grand jour sur les populations primitives de nos contrées.

De là vous vous êtes rendus à Duing, où vous appelaient les parties encore debout du vieux château, la tour isolée, de forme pentagone, qui servait de signal; puis, à Talloires, où vous avez pu copier des inscriptions romaines ou rectifier d'anciennes copies; vous y avez pu constater approximativement l'âge de quelques constructions, lesquelles, attribuées aux Romains, sont évidemment romanes du XIe ou du XIIe siècle.

Le 1er septembre, une séance de midi à deux heures a remplacé la promenade de Dingy-St-Clair indiquée dans votre programme. A votre retour des Barattes, où vous avez admiré des médailles, des vases, des

ustensiles romains, des meubles sculptés du moyen-âge, des tapisseries, des cuirs gauffrés, d'anciennes gravures, de vieux tableaux, des incunables, des émaux, des porcelaines, des armes, etc., dans la villa de M. Ruphy, et dans son jardin des colonnes et d'autres gros débris de l'âge roman, vous avez reçu de nombreux hommages de livres, cartes et manuscrits de la part de MM. Picut, Revillod, Claparède, Dessaix, Troyon, Daguet, Forel, Rœmi de Bertigny, etc., et M. Daguet vous a fait des communications nombreuses. Il vous a parlé de M. Buss, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, et de l'histoire de S. François de Sales à laquelle ce savant travaille; d'une lettre latine et inédite de S. François de Sales au père Canisius, jésuite; la lecture qu'il fait de la première page de la vie du père Gérard nous apprend qu'il est originaire de Savoie; quelques nouveaux détails sur la vie d'Eustache Chappuis; quelques lettres inédites de Lamennais, datées de Genève en 1824, où il est question de la Savoie : tels sont encore les principaux sujets sur lesquels ces communications ont reposé. — M. Dessaix a ensuite fait connaître des documents curieux sur la prison d'Etat de Miolans et sur deux prisonniers qui y ont été enfermés.

La séance, suspendue pendant une heure, a permis de visiter les églises, les manufactures, le cloître de Ste-Claire, etc. A la rentrée de l'assemblée, M. Rabut François a fait connaître des monnaies mérovingiennes

trouvées en Savoie, et dont trois appartiennent à l'ancien royaume de Bourgogne. M. Ducis vous a appris qu'il avait mesuré lui-même avec une corde métrée l'ancienne voie romaine qui descendait du St-Bernard à travers la Tarentaise et la Haute-Savoie; il a pu constater ainsi l'identité de Moûtiers et de *Tarentasia* placée jusqu'ici à Salins. Il vous a ensuite parlé des découvertes récentes faites à Gilly, où de nombreux débris retrouvés annoncent l'ancienne existence d'un grand centre populeux et d'une ville violemment détruite par le torrent de Chiriac. M. Troyon a conseillé, au sujet de cette communication, de dresser une carte géologique de la Savoie, et il vous a montré celle qu'il a commencée pour le pays de Vaud et autres contrées voisines.

M. Joseph Dessaix vous a appris alors que M. Sérand Eloi avait déjà fait une carte semblable pour la province du Genevois, qui resterait dans ce travail historique la part de M. Sérand, appelé à collaborer en outre à celles de la Savoie-Propre et de la Maurienne; celle de la Tarentaise serait confiée à M. Ducis. Il aurait voulu que l'on convînt auparavant de signes identiques; et cette motion, devenue l'objet d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Auclair et Bernard, est restée sans solution immédiate.

M. du Marteray vous a communiqué quelques lettres de Mme de Warens; M. Replat, un morceau plein de fraîcheur et de poésie sur les mœurs des habitants des

Alpes, sur les principales légendes de la Savoie et sur un usage de Beaufort à l'occasion des mariages. Ce récit a été complété par ce que M. Ducis vous a dit sur le droit de *passade* dans la même vallée.

Vous avez entendu encore un discours sur l'instruction élémentaire dans le Genevois, par M. Bouvard; une communication sur les manuscrits de Grillet, avec un récit du voyage que cet écrivain a fait pendant la Révolution française et plusieurs autres renseignements, par M. Joseph Dessaix, qui a encore donné connaissance des manuscrits de l'abbé Frère. Ces manuscrits contiennent, entre autres, le récit de l'invasion des Espagnols au milieu du siècle passé, et des chansons en patois sur cette invasion et sur le départ des troupes de l'Espagne. Il a mis en outre à la disposition de la Société une copie des pièces les plus intéressantes des manuscrits de l'intendant Pescatore concernant le Chablais, et vous a fait don du premier volume de la *Savoie historique et pittoresque*, dont il poursuit la publication.

M. Forel vous a signalé l'existence de la chronique de noble Prévost, châtelain d'Evian, contenant l'histoire du Chablais dès les temps les plus reculés, ainsi que des chartes anciennes et une inscription burgonde à Evian, portant le nom de Gondemard et d'un peuple nommé *Brandobrices*.

Les présidents des sociétés voisines ont terminé la séance en prenant successivement la parole pour vous remercier et vous féliciter d'une initiative qui ne peut

manquer d'être fructueuse pour la science. Ils vous ont dit combien ils avaient été flattés de la pensée que vous aviez eue de convoquer les archéologues des pays voisins aux promenades de votre Société, qui ne manqueront pas de devenir toujours plus variées dans leurs résultats et plus agréables pour tous.

J'ai donné, Messieurs, dans un compte-rendu peut-être trop circonstancié, la rapide esquisse des travaux, des efforts, des relations de la Société et des dons qui lui ont été faits. Je n'ai rien dû omettre d'essentiel, dans la pensée que le tableau de vos premiers succès vous encouragera dans la voie où vous êtes entrés si résolument. Si l'on considère le temps qui la sépare de sa naissance, votre Société a beaucoup fait; mais vous croyez tous avec moi, j'en ai l'assurance, que c'est bien peu en regard de ce qui nous reste à faire.

Le Président,

JOSEPH DESSAIX.

RÈGLEMENT
DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE



Article 1er. — La Société est destinée à offrir un centre aux amis de l'histoire répandus dans les diverses provinces de la Savoie; à provoquer des recherches dans les archives publiques et dans les dépôts particuliers; à encourager l'étude locale des monuments et des faits propres à jeter du jour sur l'état ancien du pays; à rassembler les matériaux de l'histoire nationale; à publier enfin, autant que ses moyens le lui permettront, des documents inédits et des écrits propres à étendre la connaissance des anciens âges de la patrie.

Art. 2. — La Société se compose de membres *effectifs nationaux* ou *étrangers*. Leur nombre est illimité.

La Société peut conférer le titre de membres *honoraires* à des hommes que recommandent leurs titres scientifiques et leurs services.

Le membre honoraire peut prendre part aux séances de la Société et à ses délibérations, mais sans droit de suffrage.

L'admission de nouveaux membres a lieu dans l'assemblée générale de la Société. Chaque candidat doit être présenté par deux membres. L'assemblée vote au scrutin secret. Pour être admis, il faut réunir la majorité des voix des membres présents.

Les démissions devront être adressées par écrit au bureau de la présidence ; elles ne produiront leur effet que pour l'exercice de l'année suivante.

Art. 3. — La Société se réunit deux fois par an en assemblée ordinaire, et extraordinairement quand les affaires le demandent.

Le lieu de la réunion est fixé, dans chaque séance, par l'assemblée générale, pour la séance suivante, à moins que la Société ne charge le bureau d'y pourvoir.

Art. 4. — Le bureau de la Société est composé d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

En cas d'absence du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président.

Les secrétaires se répartissent entre eux les fonctions relatives à la rédaction du procès-verbal, à la correspondance et à la conservation des archives. Ils sont mutuellement suppléants l'un de l'autre.

Le trésorier est chargé de la gestion de la caisse.

Les membres du bureau sont nommés par l'assemblée générale, pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Ils sont toujours rééligibles.

Art. 5. — La caisse de la Société est formée :

a) D'une contribution d'entrée, fixée à 4 francs;

b) D'une contribution annuelle, qui sera déterminée chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du bureau, et qui ne pourra jamais dépasser 10 francs;

c) De la vente des publications;

d) Des dons volontaires qui pourraient être faits.

Art. 6. — Si ses ressources le lui permettent, la Société publiera chaque année un volume de documents inédits, rares ou précieux, de mémoires originaux et de renseignements archéologiques et topographiques.

Art. 7. — Une commission, composée du bureau de la Société et de quatre autres membres nommés par l'assemblée générale pour deux ans, au scrutin secret et à la majorité des voix, est chargée de choisir les matériaux destinés à être publiés, ainsi que d'en diriger et d'en surveiller l'impression.

Deux autres commissions, nommées de la même manière, seront chargées, l'une, de rechercher les chartes et documents historiques; l'autre, de veiller à la conservation des monuments antiques, de les explorer et de les décrire.

Ces commissions font à chaque assemblée générale des rapports sur leurs travaux.

Art. 8. — La Société cherchera à établir dans les diverses contrées de la Savoie des commissions locales chargées d'explorer les bibliothèques et les dépôts publics ou particuliers de documents.

Art. 9. — La Société se mettra en rapport avec les Sociétés scientifiques de la Savoie et des pays voisins. Elle établira avec ces Sociétés, s'il y a lieu, un échange de mémoires, de renseignements et de matériaux.

Art. 10. — Les propositions que des membres de la Société pourraient avoir à faire à l'assemblée générale sont communiquées au bureau quinze jours avant la séance.

Art. 11. — Les membres de la Société domiciliés dans la même province peuvent se constituer en comité provincial. Ils en donnent connaissance à la Société.

Ainsi résolu dans l'assemblée générale de la Société, à Chambéry, le 6 août 1856.

Signé à l'original : F.-M. Bebert, notaire, président provisoire, et F. Mugnier, avocat, secrétaire provisoire.

Pour copie conforme :

Le président définitif,
J. Dessaix.

Les secrétaires définitifs,
F.-M. Bebert, notaire.
C.-J. Saillet, prof. de litt. au Coll. nat. de Chambéry.

MÉLANGES.

DOCUMENTS

RELATIFS

AU COUVENT DE SAINT DOMINIQUE

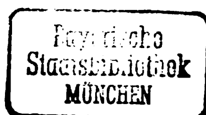
DE CHAMBÉRY

PUBLIÉS PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE



PREMIÈRE SÉRIE





DOCUMENTS

RELATIFS

AU COUVENT DE SAINT DOMINIQUE

DE CHAMBÉRY

PUBLIÉS PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE



PREMIÈRE SÉRIE



INTRODUCTION

Les documents dont nous commençons aujourd'hui la publication sont extraits d'un manuscrit in-folio de plus de 850 pages, qui appartient à M. C. Guillermin, vice-président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Ce volume, qui est appelé par un de ceux qui l'ont fait : le Livre de la Communauté, était tenu par les procureurs du couvent de S. Dominique de Chambéry. Il a été écrit en très grande partie par le P. Jacques Pelin (1), *qui a este procureur du conuent par quatre di-*

(1) Les Pelin étaient une riche famille de Chambéry dont le nom se rencontre quelquefois dans les documents du seizième siècle.

uerses fois, comme il le dit lui-même au folio 623 de son livre. Ce religieux a fait profession en 1650 ; il est mort en 1699, à l'âge de 83 ans. Les fragments de son manuscrit que nous publions, et les additions qui y ont été faites pendant le dix-huitième siècle par ses successeurs à l'emploi de procureur, nous apprennent qu'il a fait de nombreux dons au couvent, qu'il a rempli les charges de sacristain, de portier et de maître des novices; qu'il était fort assidu aux offices et aux confessions; enfin qu'il était très zélé pour la prospérité de la maison. Son écriture, qui est très belle et très facile à reconnaître, ne paraît plus dès l'année 1668. Postérieurement à cette date, on voit, dans le livre du couvent de S. Dominique de Chambéry, trois ou quatre autres écritures différentes.

On trouve dans ce manuscrit des travaux de diverses espèces : état de rente, inventaires de titres, cartulaire, inventaires de meubles, procès-verbaux du conseil, chroniques, liste de profès, de prédicateurs, de prieurs, etc.

ÉTAT DE RENTES ANNUELLES.

Le commencement du volume jusqu'à la page 332 contient l'énoncé des divers revenus du couvent : fon-

dations pieuses, aumônes périodiques des grands corps, legs, rentes constituées, loyers, censes de biens ruraux, etc., etc., avec l'indication de l'origine de la rente, de la quantité, de l'époque du payement, des précautions à prendre pour éviter les prescriptions, les procès; avec l'exposé des difficultés de toute nature auxquelles leur perception a donné ou peut donner lieu; avec des conseils pour les procès éventuels, et l'énumération des pièces à y employer; la manière de faire des reçus et cent autres détails. On rencontre dans cette partie du livre des renseignements sur les biens immeubles possédés par le couvent, sur les donations en capitaux qui ont été faites aux Dominicains de Chambéry, et accidentellement des notes intéressantes:

1° Sur les chapelles, les orgues et autres parties de leur église;

2° Sur les confréries et les corporations d'arts et métiers qui y célébraient leur fête patronale;

3° Sur la chapelle ou aumônerie du Sénat et de la Chambre des comptes;

4° Sur les fermages et l'agriculture au dix-septième siècle;

5° Sur la généalogie de quelques familles et sur le personnel du couvent.

Mais tout y est pêle-mêle, de sorte que l'on ne pouvait se servir de cette partie du livre sans une bonne table que contenaient sans doute quelques feuillets dé-

chirés au commencement. Il serait donc impossible de la publier textuellement. J'ai analysé ce qui regarde les revenus, et trié tout le reste pour le publier en forme de notes au bas d'autres documents plus importants et relatifs aux divers objets sus-énoncés.

INVENTAIRES DE TITRES ET CARTULAIRE.

J'ai cru pouvoir appeler ainsi les pages suivantes du livre de la communauté (de 333 à 412 et de 453 au folio 594), dans lesquelles on rencontre effectivement, mélangés entre eux avec une certaine confusion :

Des inventaires partiels de pièces utiles dans divers procès avec la ville, le sénat, les particuliers, etc.;

Des inventaires de titres relatifs aux propriétés du couvent;

Un inventaire de contrats de réception et de profession;

Des lettres-patentes, des transactions entre les dominicains et d'autres religieux, des actes de fondations pieuses et d'autres documents, dont plusieurs sont inédits.

En rétablissant un peu d'ordre dans ces pages, on publiera les inventaires en les réunissant suivant l'ordre analytique, et les documents sous la forme d'un cartulaire.

INVENTAIRES D'OBJETS MOBILIERS.

De la page 413 à la page 451 sont des pièces qui méritent d'être reproduites en entier à cause de l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'art, de l'archéologie, des mœurs et des usages. Ce sont des inventaires de *reliques, argenterie, ornemens et linge de sacristie, de chapes, chasubles, tuniques et paremens d'hautels*, comme aussi *de vaisselle d'estain et utenciles de la cuisine et de la chambre prieuriale.*

EXTRAITS DES ACTES DU CONSEIL.

(Folios 594-603.)

Le livre des délibérations du conseil du couvent ayant été perdu, le P. Pelin, pour éviter les désagréments d'une autre perte semblable, a *couché* dans le livre de la communauté les comptes-rendus des séances de ce conseil depuis le 28 août 1646 jusqu'au 26 janvier 1664. Ces extraits seront publiés avec des notes.

CHRONIQUE.

Le même religieux a consigné dans les folios 617 et suivants de son manuscrit des choses très variées,

réunies chronologiquement sous ce titre : *Memoire des reparations faites dans ce conuent dez l'annè* 1600 *comm' aussy des proces arriuès tant pour les decimes que pour les prescie.ıces pretendues, des chanoines et vicaires, et comm' aussy de plusieurs autres remarques que jay colligè en diuers endroits.*

Cette pièce est peut-être celle qui présente le plus d'intérêt; malheureusement nous ne l'avons que jusqu'à l'année 1660 et jusqu'au folio 632, parce que des pages ont été arrachées au manuscrit. Je la publierai avec des notes contenant des notions relatives aux faits qu'elle produit et tirées des autres parties du manuscrit où elles sont parsemées. Je ferai de même pour les pièces suivantes, qui terminent le volume.

LISTE DES PROFÈS.

Le titre que porte cette liste la fera mieux connaître qu'une description; le voici : *Cathalogue des religieus proffes de ce conuent de Chambery qui estoient vivants en l'anné* 1600, *et du jour de leur deces, comm'aussy de ceus qui du depuis ont receus lhabis et faits profession.*

Cette liste, qui est aussi un obituaire, offre d'intéressants détails sur la vie et les œuvres de plusieurs religieux savoisiens.

LISTE DES PRÉDICATEURS DU SÉNAT.

Elle est intitulée : *Cathalogue des predicateurs qui ont preschès deuant le senat les aduents et caresmes dez l'annè* **1650**. Cette pièce, qui peut paraître étrangère à notre sujet, s'y rattache cependant, puisque ces prédicateurs étaient pour la plupart dominicains.

LISTE DES PRIEURS.

Ce document est en latin et porte en titre : *Cathalogus RR. PP. Priorum istius conuentus ab eo tempore quo fundatus et receptus fuit a ciuibus huius Cameriencis.*

Les rats et d'autres accidents ont fait des lacunes à cette liste, mais j'en ai trouvé ailleurs une autre qui permet de la compléter jusqu'en 1784.

Par cette rapide énumération des travaux contenus dans le manuscrit que nous publions, on peut juger de l'intérêt qu'il doit présenter. Ce volume est tout à la fois un livre de compte, un inventaire, un cartulaire, un obituaire, une chronique, etc. Mais, différent de la plupart de ces recueils qui, par leur nature, sont

appelés à aller sous les yeux du public, celui-ci, tenu par les procureurs dans l'intérêt de la communauté, et pour elle seule, renferme des notes curieuses :

Sur les querelles des religieux avec le clergé pour les préséances ;

Sur leurs procès et les causes qui ont quelquefois fait pencher un instant la balance de la justice ;

Sur leurs tracas avec le sénat, qui était logé chez eux ;

Sur leurs petits travers personnels et leurs tribulations intérieures.

Nous y trouverons la vie monacale prise sur le fait, à une époque où elle est peu connue et où la prospérité tendait à disparaître de nos maisons religieuses.

Nous y rencontrerons surtout, et c'est sous ce rapport que l'étude de papiers relatifs à nos couvents présente un véritable intérêt, bien des détails sur les us et coutumes du pays, beaucoup de notes biographiques qui intéressent toujours tant, et quelques faits ignorés de la topographie, de l'histoire politique et même de la météorologie de la Savoie.

Ces publications seront faites successivement et sans suivre l'ordre du manuscrit ; chacune d'elles sera précédée d'une courte notice. Nous donnons aujourd'hui les trois dernières pièces de l'énumération qui précède :

les listes des profès, des prédicateurs et des prieurs. Ces documents ont entre eux un grand rapport, et ils se complètent les uns les autres. Comme ils ont tous trait au personnel du couvent, nous les ferons suivre d'une petite table de noms d'hommes, sans préjudice de la table générale qui pourra suivre toute la publication. Comme le même individu figure quelquefois sur les trois listes, et souvent sur deux d'entre elles, cette table des personnes devient indispensable pour savoir tout ce qui les regarde dans ces trois documents.

Nous croyons devoir terminer cette introduction par un très léger aperçu sur les couvents de l'ordre de S. Dominique en Savoie, pour faire connaître ce qui a été publié sur ces maisons religieuses.

En 1216, un chanoine castillan, Dominique de Guzman, homme *singulièrement charitable et pieux* (1) qui employait son éloquence et ses écrits à convertir les Albigeois (2) et à réformer les mœurs du clergé, fonda à Toulouse l'ordre des FRÈRES PRÊCHEURS pour travailler à cette conversion, pour s'adonner à des études

(1) MICHELET, *Hist. de France*, liv. IV, ch. VII.

(2) « Saint Dominique ne prit aucune part à la sanglante croisade dont les atrocités vinrent paralyser les efforts du nouvel apôtre. »

(L'abbé C. BANDEVILLE.)

sérieuses et porter la parole de Dieu dans tout l'univers. Ces nouveaux religieux furent bientôt appelés DOMINICAINS, du nom de leur fondateur. On les nomma aussi JACOBINS en France, parce que leur premier couvent fut bâti dans la rue Saint-Jacques sur l'emplacement d'un ancien hôpital de pèlerins dédié à ce saint. Le nom de *Frères prêcheurs* leur fut donné à cause du but principal de leur institution. D'abord chanoines réguliers observant la règle de S. Augustin, ils furent déclarés moines mendiants en 1220, dans le premier chapitre de l'ordre. Celui-ci se répandit bientôt en France, en Espagne, en Italie et successivement dans tous les pays chrétiens de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Ses maisons se multiplièrent et furent groupées en provinces.

Il y a eu en Savoie quatre couvents de Dominicains. Ces religieux se sont établis à Montmélian au treizième siècle, à Chambéry en 1418, à Annecy l'année 1422, et aux Voirons au dix-septième siècle.

Nos écrivains ne nous ont presque rien transmis sur le couvent de Montmélian. Grillet dit qu'il fut fondé en 1336 (1). Besson dit que les Dominicains s'y établirent dans le courant du treizième siècle (2), et Guichenon nous donne la clef de cette différence de date en nous apprenant que l'église et le couvent de S. Dominique de

(1) *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, tome I, page 136.

(2) *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, etc.*, page 322.

Montmélian ayant été brûlés, les religieux recoururent au comte Aymon, qui leur donna un emplacement pour les faire reconstruire, par lettres du 22 mai 1336, et qu'il en posa la première pierre au mois de juin suivant (1). Grillet nous fait encore connaître quelques illustrations du couvent de Montmélian : Guy Furbity, célèbre par ses prédications dans Genève (2), et le Père Grillet Jean, qui mourut évêque d'Aoste ; et voilà tout. Notre publication ajoutera quelque chose à ces courtes notions.

L'histoire du couvent des Frères prêcheurs d'Annecy, fondé en 1422 par le cardinal de Brogny, nous est un peu mieux connue. Le curé de Chapeiry lui consacre deux pages dans ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique de la Savoie*, et il a transcrit l'acte de fondation dans ses Preuves (3). On rencontrera aussi quelques notes à prendre sur cette maison dans les documents qui vont suivre.

On ne sait pas grand'chose à ce moment sur les Dominicains de Chambéry. Ils s'établirent dans cette ville en 1418, ensuite de la permission que le duc Amédée VIII avait obtenue du pape Martin V (4). Ils construisirent leur église et leur maison hors des murs.

(1) *Histoire généalogique de la R. Maison de Savoie*. Turin, 1778-80. Tome I, page 390.

(2) Ouvrage cité, tome III, page 125.

(3) Pages 122, 123 et 444.

(4) Guichenon, ibid., tome II, page 34.

Besson leur consacre sept lignes, et il dit entre autres que le couvent de Chambéry a eu l'honneur d'être gouverné quelque temps par S. Vincent Ferrier. C'est une erreur. Car, outre que le fait serait trop saillant pour avoir échappé au P. Pelin et aux autres Pères qui nous ont transmis des listes de prieurs et tant d'autres renseignements, il est certain que S. Vincent Ferrier est mort en 1415, trois ans avant l'établissement des Dominicains à Chambéry. Cette erreur vient sans doute de ce que l'on conservait parmi les reliques de ce couvent plusieurs objets qui avaient appartenu à ce saint et qui sont énumérés dans les inventaires que nous avons à mettre au jour (1).

Notre intention n'est pas de réunir dans cette introduction les faits de l'histoire du couvent de Chambéry qui sont contenus dans les documents que nous avons à publier. Cependant, comme la première série que nous en donnons cette fois est relative au personnel de la maison, il faut mettre ici une ou deux notions analogues tirées du Livre de la communauté, où elles sont éparses.

Le nombre des religieux de ce couvent semble n'avoir jamais été bien considérable. Il paraît que, dès sa

(1) On peut encore voir, relativement aux Dominicains de Chambéry, une inscription publiée par M. le chevalier Ménabréa dans le tome XII des Mémoires de l'Académie de Savoie, page LX, et une notice sur leur portail récemment démoli, que j'ai lue à cette Académie et qui est insérée au compte-rendu, tome I (2e sér.), page LI.

fondation, il alla en augmentant jusqu'au milieu du seizième siècle, qui aurait été son moment de plus grande prospérité.

A la page 400 de notre manuscrit, on voit un extrait des archives de la chambre des comptes de Savoie tiré d'*un livre couvert de carton blanc intitulé Inscription des testes de Chambery de l'anne mil cinq cents soixante un et aultres annes suiuantes*, duquel il résulte qu'il y avait à cette date au couvent de Chambéry 15 religieux, 3 novices, 3 non profès, 1 convers et 2 domestiques laïques, en tout 24 personnes. Voici la liste nominale qui est dans cet extrait :

Au Conuent des Peres Prescheurs de St Dominique lieu du senat de son Altesse

F. Pierre Revillandy prieur et docteur
F. Jehan Forroy docteur
F. Humbert Barbichon soubs prieur
F. Louys Barreii
F. Jehan Pignaty
F. Pierre Gay sacristain
F. George Bastardy procureur
F. Antoine Baudet
F. Jehan Suauet
F. Jacque Lambert
F. Nicolas Alban
F. Philippe Cheurier
F. Jehan Mollard

F. Francois Lutrini
F. Pierre Pigny
F. Jehan Blanc nouice
F. Humbert Basset nouice
F. Gabriel Collombat nouice
F. Antoine Jacquet non proffes
F. George Collombin non proffes
F. Benoit Cheurier non proffes
F. Francois Plaut conuers
Michel serviteur
et Pierre cuisinier

La chronique du P. Pelin nous apprend qu'en l'an 1600 les vignes et les métairies du couvent étaient ruinées, et que le nombre des religieux n'était que de cinq Pères, un tiers seulement de ce qu'il était quarante ans auparavant. Ce fut l'époque la plus calamiteuse de l'histoire du couvent. Il se releva cependant, et eut une seconde époque de prospérité vers le milieu et la fin du dix-septième siècle.

Vers l'année 1640, il y avait huit ou neuf Pères et trois ou quatre novices, quoique la peste eût enlevé cinq religieux en 1630.

En 1729, on affilia au couvent de Chambéry un dominicain espagnol. Il y eut consentement unanime de tous les religieux enfants de ce couvent, au nombre de quinze. Mais cela ne prouve pas qu'il y eût quinze Pères à Chambéry. Quelques-uns d'entre eux pouvaient

fort bien se trouver dans d'autres maisons où les appelaient leurs diverses fonctions.

Quant à la maison des Voirons (1), voici ce qu'elle était. Des ermites qui vivaient en communauté dans cette localité embrassèrent la règle de S. Dominique et s'unirent à son ordre au milieu du dix-septième siècle. Plus tard, cette communauté fut érigée en couvent particulier de Dominicains et subsista jusqu'à l'incendie de la maison en 1769. Les religieux se réunirent alors à ceux d'Annecy (2). On voit dans le contrat d'entrée en religion du sieur Louis Saillet, de Burdignin, que le 1er novembre 1744 le P. François Jordan, natif et bourgeois de Thonon, était prieur du couvent des Voirons et qu'il y avait avec lui trois autres religieux : le P. Claude Gantin, natif et bourgeois de Chambéry, le P. Nicolas Blaix, natif et bourgeois de Thonon, et le P. Ch. Dunant, natif et bourgeois de Montmélian (3).

(1) Montagne du Faucigny aux confins des communes de Bons et de Boëge.

(2) Grillet, *Dict. hist.*, tome III, p. 456, et Besson, *Mémoires pour l'hist. eccl.*, p. 110.

(3) Ce document m'a été communiqué par M. Saillet, professeur de littérature au collége de Chambéry, l'un des secrétaires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

I

CATALOGUE ET OBITUAIRE DES RELIGIEUX PROFÈS DU COUVENT DES DOMINICAINS DE CHAMBÉRY

Ce document occupe treize pages du manuscrit. Le P. Pelin a écrit en entier ou en partie les 56 premiers numéros. Les derniers de ces numéros, celui même qui lui est consacré, ont été seulement commencés par lui et complétés par ses successeurs à l'office de procureur. Quelques notes ont aussi été mises par eux aux premiers articles pour y ajouter un renseignement. On a séparé par un tiret les différentes écritures d'un même numéro.

L'extrémité inférieure des feuillets du manuscrit a été un peu rongée. Cela a donné lieu à de petites lacunes, rares du reste et faciles à compléter.

CATHALOGUE DES RELIGIEUS proffes de ce conuent de Chambery qui estoient viuants en l'anne 1600, et du jour de leur deces, comm'aussy de ceus qui du depuis ont receus lhabis et faits profession.

1. P. F. FRANCOIS L'ORIOL bachelier de Paris, deceda 1608 au conuent d'annecy.

2. P. F. ESTIENNE PICHOT lequel a estè longtemps procureur, deceda le 7 septembre 1603, enterrè aus cloistres sepultures des religieus (1).

3. P. F. BENOIT QUIMIER natif de Chambery et proffes de conuent docteur de nantes, a estè prieur de conuent par deus diuerses fois vicaire de la nation, lequel commenca a remettre et degagè le conuent. Il a laissé a receuoir au conuent la somme de cents escus d'or (2),

(1) C'est probablement sur cette tombe commune qu'était placée l'inscription dont nous avons parlé à la page 12. Nous la reproduisons :

.... en mercy
les bons trespasses
qui sont mis icy
sur quelz vos passes
por dieu ne cesses
de prier por tous
et sur tout pances
qu a.. sere unis

(2) L'écu d'or valait alors huit florins. (PROMIS, *Monete dei reali di Savoia*, tome II, p. 252.)

voiez page 367 (1). plus a laissé 400 ff. (2) qui estoient en rente constituè, lesquels en l'annè 1636 furent mangès Item des obligations desquelles le conuent a esté paié, plus 400 ff. quon treuva apres son deces qui fut le 28 decembre 1609.

4. P. F. PIERRE DEBOLLO natif du faucigni proffes de ce conuent, docteur de Paris, lequel en l'annè 1577 prescha l'aduent et le caresme deuant le senat ensuite vicaire general, de la congregation Gallicane, prieur des conuents de lion de st maximin et de ce conuent dès l'anne 1604 jusqu'en l'année 1613, durant lequel temps a esté vicaire de la nation et a presché par trois ou quatres diuerses fois deuant le senat avec applaudissement, a donnè au conuent dez l'anné 1577 jusqu'en l'anné 1613 en diuerses fois pour les reparations du conuent plus de deus mille florins, na iamais pris un sol du conuent, a etè grand Théologien de S. A. Charle Emanuel, a laissé quantité de beaus et bons livres. et 400 ff. dargent que lon porta au depot apres son deces qui fut le 2 septembre 1613 estant aagè de 84 annés, fut sepulturè soubs une pierre en montant en la tribune.

(1) On voit à cette page du manuscrit, dont nous publions des fragments, que cette somme fut perdue pour le couvent. D[lle] Bouvier, femme en premières noces de l'avocat Quimier et en secondes du président Tardy, belle-sœur du P. Quimier, avait passé avec lui une transaction où elle promettait payer cette somme à lui ou à ses successeurs. Après la mort du Père Quimier, le couvent a reçu du président Tardy un à-compte sur les intérêts de cette somme ; mais ayant eu un procès en 1637 pour le capital avec M. de Sonnaz, petit-fils dudit président, les dominicains furent déboutés par arrêt du sénat, parce qu'il leur manquait un titre, le testament de Jean Quimier, oncle du religieux « *et que l'ayant cherché dans les minutes d'un nomme* » *Pagniard notaire il cest treuué arraché. Faut aller a conseil.* ..... »

(2) Florins.

Le P. Gallesius observantin fit l'oraison funebre, le corps du senat y assista (1), la ville donna six flambeaus. Utinam reuiuiscat. — Il est dit de luy dans le journal des guerres de Flandres qua la demande de l'ambassadeur despagne le General l'envoya a Amiens, ou se preparant pour prescher il feut pris par les ennemis et pieds et mains liés en son col entouré de mèches allumées par les deux bouts feut mené dans un vaisseau ou ayant conveincu les huguenots ils l'abandonnerent et il retourna en france etc.

5. P. F. Claude Guilliaume natif de Chambery et proffes de ce conuent deceda le 16 septembre 1610. Nota qu'a la sepulture du susdict père, lon commenca à inuiter les croix des conuents, de st francois et autres et a leur faire une petite collation car au parauant lon ne faisoit aucune ceremonie dautant que il ne se treuue rien dexposè en auqune facon dans les comptes pour les enterrements, ny mesme pour... escarpins. Lon a donc commencè pour le d^{t} p. et ensuite pour p...

6. P. F. Jehan Maugin natif de chambery et proffes de ce conuent deceda au conuent de troye lieu de son assignation dans..... septieme anné 1613.

7. P. F. Henry Perrody natif de Chambery et proffes de ce conuent et p. du conseil deceda le 18 fevrier 1616; fit faire deus petis chandeliers dargent Item laissa 300 ff. au depot Item 200 ff. en rente constituè hippotheques sur des terres a Villarcher (2). Le sac est chez le proc. Chiuillard.

(1) Probablement parce que ce religieux était auditeur de la chambre des comptes de Savoie. (Voyez plus loin la liste des prieurs, n° 60.)

(2) Hameau de la Motte.

8. P. F. Nicolas Fillion de Chambery proffes de ce conuent et p. du conseil decedé le 12 septembre 1617. fit faire ce grand calice doré avec le peti ciboire dargent dorè. Plus fit une fondation scavoir qua tous les quatres temps de l'annè lon chanteroit une messe solemnelle de requiem et qu'il seroit donnè a chasque prestre 4 .. et 5 ff. pour la recreation mais faute dauoir mal assurè la somme capitale pour la dicte fondation, layant donne à son priué nom, nous avons estè condamnès par arrest du senat.

9. P. F. Louys Dauid de Chambery predicateur general de ce conuent (1) deceda le 10 juin 1633. a estè prieur 17 ou 18 annès prieur au conuent de Montmelliant, laissa au depot 400 ff. employès pour les pulpitres, tables et chere dans la bibliotheque plus a laissé mille trois cent florins en rente constituè plus laissa 600 ff. en rente qui fut mangè sans necessitè l'anne 1647.

10. P. F. Charle Vial de Chambery proffes de ce conuent Bacchillier de Paris, docteur de Bourges, a estè prieur de ceans par deus diuerses fois, estoit bon scholastique, assidus au confessional et aus offices divins, reucilloit toutes les nuicts les religieus pour les matines a laisse 300 ff. dans le depot, et 200 ff. quil donna pour faire une cloche l'anne 28. deceda de la contagion l'anné 1630 (2) fut pourtant enterré aus cloitres (3).

(1) Les dominicains donnaient le nom de prédicateur général aux maitres en théologie institués par le prieur provincial. (V. Ducange à ce mot.)

(2) Cette peste a enlevé quatre pères et un frère non profés aux dominicains. (Voir nos 11, 17 et 18 de cette liste.)

(3) La famille Vial avait un tombeau dans l'église des dominicains de Chambéry. Dans les récentes démolitions faites des chapelles du collatéral

11. P. F. André Moncellin de Chambery et p. du conseil deceda de la contagion le 11 octobre 1630 fust enterré dans nostre verger de Cognin proche la maison avec un novice non proffes nomme cartier. le susdit P. Andrè a bien trauaillè pour le conuent. — Il composa un livre des miracles du Rosaire.

12. P. F. Noé Malibre de Chambery p. du conseil et jubilé (1) deceda a Montmellians y estant allé pour se pourmener le 19 juillet 1638.

13. P. Pierre Pagnody de Chambery p. du conseil et jubilè decedé le 17 mai 1648.

14. P. F. Humbert Raymond de Chambery predicateur general et jubilè deceda dans sa septante septiesme annè fit faire le Benistier d'argent. le 26 mai 1658.

15. P. F. Jehan Francois Delalè de Chambery p. du conseil decedè le 23 decembre 1644 (2) fit faire deus

gauche de cette église, on a trouvé une dalle entourée de l'inscription suivante :

Sepulcrum . hereditarium . familiæ . d. procuratoris . vial . 1609.

et, dans le haut de la dalle, les initiales I. V. dans une couronne de feuillage.

(1) Jubilé, *jubilarius*, celui qui a persévéré 50 ans dans le même état. Ducange, v° *Jubilarius*, cite entre autres un exemple pris dans un nécrologue de dominicains.

(2) Les religieux indiqués dans les 14 alinéas qui précèdent semblent être ceux qui, d'après le titre de ce catalogue, existaient au couvent de Chambéry en 1600. On est amené à cette idée en voyant que l'ordre chronologique des décès suivi jusque-là est interrompu par la date de la mort du P. Delalé, mort avant le P. Raymond qui figure cependant avant lui sur la liste; les dates d'autres décès viennent encore confirmer cette observation.

chandelliers dargent valant cent ducattons (1). Item donna cent ducatons pour faire cloche l'annè 1629 et laissa vne sedule de 800 ff. — Assistoit les agonizant nuit et jour avec grande assiduité.

16. F. Pierre Gay conuers receu lhabis lan 1606 le 14 auril. — deceda le 28 septembre 1666 dans sa 78e anne enterre dans le cloistre.

17. P. F. Claude Rollet de Chambery mourut de contagion le 3 septembre 1630 fut enterrè dans les cloistres.

18. F. André de Chambery nouice non proffes mourut de contagion dans septembre 1630 enterré dans les cloistres.

19. P. F. Jacque laroche de St Beron proffes et p. du conseil de ce conuent décedé le 7 decembre 1638.

20. P. F. Jacque Hamard de Chambery proffes et p. du conseil decedè dans sa quarante neufuiesme annè le 14 janvier 1648.

21. P. F. Gabriel Maugin proffes du conuent de lion assignè ceans deceda dans le mois de décembre 1648.

22. P. F. Dominique Nostre natif de Montmelliant proffes de ce conuent docteur de Nante, a estè prieur ceans par deus diuerses fois, a Montmellian vicaire de la nation, decedè a Guerrande (2) estant allè pour prescher, l'an 1651.

23. P. F. Francois Delorme de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent decedè dans sa cinquante septiesme annè, dans le mois januier 1651.

(1) Le ducaton valait en Savoie à cette époque sept florins. (Promis, *Monete dei reali di Savoia*, tome II, page 254.)

(2) En Bretagne.

24. P. F. Claude Leger du Verromey (1) proffes et predicateur general de ce conuent decedè le 21 may 1654 en sa cinquante neuuiesme annè estant sousprieur et ministre des nouices, a été le premier prieur du voiron (2) durans six annés et quelques mois, laissa dans nostre depot 300 ff. a laissè plusieurs livres.

25. P. F. Francois Farconet natif des eschelles proffes de ce conuent licenciè de Rheins et docteur du general decedè le 26 août 1652 dans le conuent de Maubec (3) y estant allé pour uoir son frere qui estoit prieur. — Il étoit fort homme de bien et exorciste infatigable.

26. P. F. Ambroise dequeresque de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent decedè le 10 septembre 1657. enterrè dans le premier charnier sortant de la sacristie pour entrer dans le Sta Storum et le P. Raymond (4) est enterrè dans le suivant (5).

27. P. F. Christophe Crochon proffes de ce conuent docteur de camps (6) a esté prieur ceans et vicaire de

(1) Valromey.

(2) Le Voiron ou les Voirons, en Faucigny.

(3) Département de l'Isère.

(4) Voyez n° 14 de cette liste, page 21.

(5) Voici ce qu'on lit fol. 631 v° du manuscrit du P. Pelin dans la partie que nous publierons plus tard et qui est intitulée Memoire des reparations :

« L'anné 1655 je fis faire les six charniers qui sont dans le sta stor auant » que l'on posa le marche pied du grand autel, lesquels charniers forti- » fient le retable . . . .
» . . . le charnier du milieu est au president Costa les massons s'en » feront paiè. et aus deux premiers du coste de la sacristie sont enterrès » les PP. Raymond et Ambroise. »

(6) Caen.

la nation mourut d'une inflamation de poulmon le 19 octobre 1662 a estè prieur au voiron et deceda dans sa 58e anné.

28. P. F. Antoine Granier natif de Beaufort proffes et p. du conseil de ce conuent — decedé le 4 juin 1671 aagé de 64 annés (1).

29. P. F. Benoit Picard de Bugey proffes de ce conuent deceda en Italie lannè 1645.

30. P. F. Girard Bonnefois proffes de ce conuent decedè le 24 auril 1654 dans sa quarante troisiesme annè.

31. P. Joseph Gayme natif de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent — il a procuré les reparations et peintures du cloistre et du chapitre (2) et fait bastir

(1) Il avait rempli les charges de sacristain et de sous-prieur.

(2) La démolition, faite il y a deux ou trois ans, de la salle capitulaire, a laissé apercevoir à tout le monde, sur la muraille qui subsiste encore, les traces de ces *peintures du chapitre* à travers une couche de badigeon. On y voyait encore les formes d'une Vierge, d'un religieux et de quelques autres personnages ; malheureusement elles étaient dans un si triste état de dégradation qu'il n'y avait pas même espoir d'en pouvoir ressaisir le sujet avec toutes les précautions d'usage en pareil cas.

On trouve dans le *Memoire des reparations* déjà cité que « le boisage » de la sacristie a été fait par l'industrie du dit P. Joseph Gaime, aussi » bien que les tableaux du cloitre. . . . . . .

» Le president Castagnery donna beaucoup de fer a ceste consideration. » Le P. Gayme fit poser les armoiries du president Castagnery a vne des » voutes de la sacristie soubs esperance qu'il donneroit dauantage et na » rien donné. »

Aillrurs on trouye que ces tableaux des cloitres, au nombre de 56, représentaient des hommes illustres de l'ordre, à l'imitation de ce qui avait été fait au couvent de Grenoble. Ils avaient été payés au peintre, M. Bese, mille et soixante florins.

une fort....... chambre — decedé le 24 septembre 1675 aagé de 58 ans (1).

32. P. F. PIERRE BORREL de Chambery proffes et p. du conseil de ce conuent decede le 3 januier 1653 dans sa tr.......me anne.

33. P. F. CHARLE GAUD proffes de ce conuent docteur de paris. — Il soutint des thèses au chapitre de lyon 1643 il vint icy dire sa messe feut maitre des nouices a Paris. prescha a plusieurs chaires de Paris et aus principales de france deus aduents et caresme deuant le senat feut fait predicateur ordinaire et conseiller de S. A. R. C. E. (2) deuant lequel il prescha a Turin et soutint contre des in........ les priuileges de la nation, obtint pour cet effet arrest du senat (3) feut vicaire de la nation prieur de ceans en 1657 et en 1661 a l'election et demande de tous les religieus il feut institué prieur par bref apostolique (4) en 1663 il feut esleu prieur a Nessy (5) Troye et Besançon il s'excusa de tous 3 en 1669

(1) Dans son contrat de profession du 2 mars 1631, sa mère donne au couvent deux mille et cent florins, à la charge qu'il jouira des revenus de cette somme durant sa vie Plusieurs fois il fut sacristain et procureur.

(2) Charles-Emmanuel II.

(3) Du 28 juin 1662.

(4) Notre manuscrit contient, comme nous l'avons dit, des extraits des actes du conseil depuis l'an 1646 jusqu'à l'an 1664. On y trouve la note suivante relative à cette réélection du P. Gaud, fol. 600 v° :

« Die 27ª 8bris 1660 P. M. Gaud Triennium sui prioratus explevit. die » 13 sequentis mensis Rdi PP. capitulariter congregati eundem P. Gaud » de novo elegerunt et postularuut in priorem scrutinium electionis ad » Rmum generalem dirigentes Romam qui Rmus aucthoritate apostolica » sibi in hac parte commissa deffectus eiusmodi electionis supplens hunc » confirmavit por litteras datas Romæ die 13 decembris. . . . . . »

(5) Annecy.

il feut ancor fait prieur a Nessy et l'accepta.—decedé le 7 octobre 1680 une heure après minuit moreut dapoplexie le 3 octobre (sic) après soupé aagé de 72 annés qui furent eschues au mois de may 1690. — Le P. Ch. Gaud licencié de Paris. docteur de lordre decedé le 20 juillet 1696 a sept heures du matin dans sa septante septiesme année (1).

34. P. F. Hugues Noë Marchand de Chambery proffes du conuent de Clermont en Auuergne affilie a ce conuent dez l'annè 1641 docteur de Paris — Profond théologien aigu disputant feut prieur de ceans, de Nessy, des voirons vicaire de la nation et des conuents de lyon et moulins. maitre des nouices a Paris proposé pour y estre prieur et ampeché par des dauphinois mauvais voisins (2).

35. P. F. Dominique thorombert de Saint Innocent proffes de ce conuent — decede le 8 novembre 1681 aage de 62 ans (3).

36. P. F. Jacque Pelin de Chambery proffes et p. du conseil dès lan 1650 de ce conuent — decedé le 24 mars 1699 *reliquit* sept mille trois cents florins dans son de-

(1) Nous rappelons au lecteur que les passages séparés par des tirets sont de diverses écritures sur le manuscrit et de plus en plus récentes.

(2) En 1654, il voulait se retirer du couvent de Chambéry lors de la visite du P. provincial; mais il resta à la sollicitation des Pères, qui furent très contents. Son contrat de profession porte une rente de 50 ff. annuels rachetable après sa mort pour le capital de mille florins, qui a été payé au couvent par M. Carron, procureur au sénat, son héritier.

(3) Dans son contrat de profession, Me Claude Thorombert, châtelain de Saint-Innocent, s'oblige pour mille florins. Ce religieux a été procureur en 1657.

post. il avait 83 annés ils estoit fort [assidu] aux offices et aux confessions (1).

37. P. F. Hiacinthe Histoire natif de montmelliant proffes et p. du conseil de ce conuent (2).

38. p. F. Geruais Granet proffes de ce conuent — decede le 19 mars 1694 en sa 69 annè.

39. P. F. Maxime Gayme de Chambery proffes et p. du conseil du conuent — decede le 24 feb. 1676 aagé de 53 (3).

40. F. Antonin Gros bourguignon conuers proffes de ce conuent decedè le 16 aoust 1655. cestoit un bon conuers qui a tousiours travaille a la sueur de son visage.

41. F. Claude dunand montagnard conuers charpentier decede le 23 octobre 1661 agé de 36 annés receu lhabis lanne 1644 (4).

(1) V. notre introduction, p. 1. C'est lui qui a écrit la plus grosse partie des documents que nous publions. Dans un autre endroit du livre de la communauté on lit la note suivante :

« Le susdit P. Pelin est mort le 24 mars 1699 agé de 83 années lequel » estoit père du conseil tres assidu aux confessions et au cœur zelé pour le » bien temporel de la maison. il avait esté sacriste et portie au conuent » de St Jacque et icy a esté trois a quatre fois procureur et sacriste a fait » beaucoup de reparations et a baucop espargne de telle maniere quil a » laisse en argent 7561 ff. »

(2) Son contrat de profession, du 31 janvier 1654, porte cent ducatons. Il a en outre laissé, par testament du 28 juillet 1642, 600 ducatons au couvent, à la charge de célébrer une messe de *requiem* tous les quatre-temps après sa mort. Il fut sacristain.

(3) Il a laissé par testament du 7 février 1644, Greffe notaire, la somme de mille florins, dont il s'était réservé la jouissance durant sa vie naturelle.

(4) On voit aux actes du conseil que *le F. Claude Nant conuers de la paroisse de Vertenay* (Verthemex) *dela la montagne* a fait profession le 19 mars 1649.

42. P. F. Thomas Ducouz de Chambery proffes de ce conuent receu lhabis soubs n. m. Nostre le 27 septembre 1647 — celebre predicateur paroist dans des chaires des plus considerables de france et de paris il feut fait docteur a Rome par le R^{me} general de Marinis en 1668 (1).

43. P. F. Albert Maillant natif de Montmelliant proffes de ce conuent receu lhabis soubs n. m. Nostre le 27 septembre 1647 — docteur de paris proffond théologien tres intelligent dans les langues presanté de la licence ses harangues du parlement furent imprimées à la demande du parlement et dediées a M. de Chales premier president aux comptes a Chambery (2) et a M. le procureur general du parlement de paris (3).

44. P. F. Vincent Carron de Chambery receu lhabis sous n. m. Marchand le 15 januier 1651 et fit proffession soubs n. m. Lornet le 19 auril 1654 qui estoit le second jour de sa 17e annè — il feut docteur de la faculté de bourges prieur de Baulne (4) et de ceans decede le 23 may 1682 a 7 heures du matin ayant receu tous les sacrements en sa 46 anne (5).

(1) Il a fait profession le 19 janvier 1649. On lit dans le journal d'un Bourgeois de Chambery, que nous éditerons : *Le mercredy dix feburier 1683 l'on a fait a St Francois l'oraison funebre du seigneur marquis de St Maurice. . . . . l'oraison funebre faite par le Rd Pere Ducous dominiquain.* De sorte que nous savons au moins qu'il n'est mort qu'après cette année 1683.

(2) Hector Milliet, baron de Challes et d'Arvillars.

(3) Il a fait profession le 19 janvier 1649.

(4) Département du Loiret.

(5) On a consigné dans les actes du conseil du couvent l'article suivant relatif à ce religieux et à son frère Benoit :

« Die 18 januarii 1651 recepit conuentus duos filios dni Carron magistri

45. P. F. Charle Dalmaz natif de la balme receu lhabis soubs n. m. Marchand le 15 januier 1651, et fit proffession le 20 aoust 1654 soubs n. m. Crochon (1).

46. P. F. Benoit Carron de Chambery receu lhabis soubs n. m. Marchand le 15 januier 1651 et fit proffession au nom de ce conuent au nouiciat du faubourg de St Germain de paris l'anné 1656 — il est presantement bachelier en la faculté de paris et dans un voyage qu'il fit a Rome la presante anne 1668 il apporta la confirmation des nominations de paris long temps contestés fit declarer sa proffession nulle et quitta (2).

47. P. F. Hyacinthe Morand de Chambery receu lhabis soubs n. m. Marchand le 21 septembre 1651 et fit proffession le 20 aoust 1654 soubs n. m. Crochon — decedé le 29 septembre 1666 enterré dans le second [charnier] sortant de la sacristie pour entrer dans le cœur (3).

» computorum thesauri regii intendentis qui dedit conuentui 1° trigenta » pistolas pro ingressu. 2° decem pro pensione uniuscuiusque. 3° ornavit » cameras eorum. 4° obligavit se ad mille sexentos ducatones ut fundet » pensiones pro suis filiis tempore vitæ illorum et post erunt conuentui » sub obligatione duarum missarum hebdomalium..... »

(1) Article inachevé ; son contrat de profession porte 300 ducatons. Il était neveu du prieur.

(2) On voit dans un autre endroit du manuscrit que son contrat portait 800 ducatons acquis au couvent après sa mort, comme pour son frère Vincent ; qu'il quitta l'habit pour être chanoine au Château ; qu'alors son père fit une cédule de 300 ducatons aux religieux de S. Dominique (V. ci-dessus n° 44).

(3) On lit dans un autre endroit du manuscrit qu'il laissa 800 ducatons par testament, et qu'il *nasquit le 1er septembre 1637, avec deux sœurs, tous trois d'une porté....* Il prit donc l'habit à 14 ans. Son père était auditeur à la chambre des comptes.

18. P. F. Dominique Calonzier natif de Rumilly receu lhabis le 22 may 1654 et fit profession le 28 juillet 1654 sous n. m. Gaud (1).

19. P. F. Antonin Genot de Chambery fils du procureur genot receu lhabit le 21 decembre 1657 soubs n. m. Gaud et fit proffession le 28 juilliet 1659 soubs n. m. Gaud — estant aumosnier du marquis de sourche en Hollande il mourut a Nimegue et deut aus guerres estre enterré a la cathedrale reconciliée nouuellement par le cardinal de Bouillon et gist deuant le grand autel (2).

50. P. F. Jean Francois Gaud receu lhabis le 21 decembre (3) soubs n. m. Gaud et fit proffession soubs m. Gaud dans le mois de feb. 1660 — il soutint a Paris des theses publiques a la fin du cours dédiées a monsieur le senateur Castagnere baron de Chasteauneuf qui assista a l'acte avec messieurs ses enfants. il dit sa premiere messe a Troye en Champagne 1668.

51. P. F. Louys Charrot de Chambery receu lhabis soubs n. m. Gaud le 9 feb. 1658 et fit proffession soubs le mesme m. Gaud dans le mois de juin 1661 apres avoir encouru la proffession tacite — deced........ decembre 1690 aage de 48 annés (4).

52. F. Charle de Bellegarde de Chambery receu

(1) Dans un autre passage du livre de la communauté il est nommé Gaspard D. Chalonzier. Il y est dit qu'il n'avait que 12 ans et demi quand il prit l'habit ; il fit profession en 1659, le 28 juillet, par conséquent à 17 ans et demi. Son contrat parle de 400 ducatons acquis au couvent après sa mort, suivant l'usage.

(2) Son contrat parle de 4000 fl., à la charge de quelques messes.

(3) En 1657. Lisez l'article précédent et le suivant.

(4) Contrat de 3000 florins.

lhabis soubs le P. M. Gaud le 31 decembre 1660 et soubs le mesme fit proffession le 9 mars 1662 (1).

53. P. F. Bernard Morand de Chambery receu lhabis soubs M. Gaud le 3 fevrier 1662 et soubs le mesme fit proffession le 4 feb. 1663.—Obiit die 6ª mayi R^ds P. Bernardus Morand doctor bituricensis in conuentu Argentomensi (2) hora nona serotina apoplexia paralysi et linanche correptus die sequenti 7ª ejusdem mensis hora circiter tertia matutina vitæ suæ metam attigit ætatis anno circiter quadragesimo (3).

54. P. F. Ignace Brondel de Chambery receu lhabis soubs N. M. Gaud le 21 decembre 1657 et partit d'icy le 22 mars 1663 pour aller faire son noviciat a Besancon nota qu'il y eut beaucoup dobstacles à sa proffession, non contre sa personne mais pour le payement de 800 ff. que les PP. Marchand et Gayme pretendoint estre deus pour les pensions du susdit F. Et tout compte fait et arresté par deuant M^sr doncieu aduocat general lequel prie par mad. Brondel fit porter le liure chez luy et layant veu en presence du P. Marchand fit voir à la confusion dudit P. Marchand que Mad. Brondel ne restait redeuable que de la somme de 125 fl. Le dit Ignace

(1) Il est nommé ailleurs Adrian. Son contrat porte 100 pistoles d'Espagne (la pistole d'Espagne valait plus de 20 fl.), pour lesquelles le sénateur de Bellegarde, son frère, s'obligea. Les Bellegarde des Marches étaient d'anciens protecteurs du couvent. Le musée de Chambéry possède une clef de voûte qui porte les armes sculptées et peintes de cette famille, et qui provient d'une chapelle de l'église des dominicains. Cette chapelle était du quinzième siècle ; elle était à droite du porche de l'église : c'est celle qui a longtemps servi de magasin à un quincailler piémontais.

(2) Probablement Strasbourg.

(3) Son contrat porte 1000 fl.

fit proffession solemnel soubs le P. M. Richecœur provincial le 16 septembre 1665 (1).

(2) F. François Vieux natif de Bonne en Foussigny prit lhabis en l'an 1660 soubs Mre Gaud et fit proffession soubs le mesme decedè le 6 feb. 1678 aage de 45 annè.

55. F. Jehan Michel de Bertrand natif en mourienne le 11 aoust 1650 receu lhabis soubs le P. M. Richecœur provincial le 13 septembre 1665 qui mena le dit nouice au conuent de Moulin pour faire son nouiciat duquel il en sortit sur la fin de januier 1667 pour venir faire sa proffession solemnelle icy qui fust le 23 feb. 1667 soubs le P. M. Purry prieur. Le contrat de reception porte 2000 fl. acquis au conuent apres le decès dudit nouice acte receu par Me Noble notaire le 12 septembre 1665. — Il fit declarer sa profession nulle et quitta l'habit (3).

56. F. Charle Emanuel Milliet fils de Monsr le marquis de Fauergc ayant receu lhabis de nostr'ordre dans le conuent de Quyers (4) et aprés y auoir demeuré enuiron neufs mois, est uenu a Chambéry du consentement du P. prieur du conuent de Quyer pour changer d'air, Monsr le marquis son pere la doncque propose pour estre receu au nombre des enfants proffes de ce conuent ce que luy a esté accordé en recommencant son nouiciat (5) des le 4 may commil conste par lacte du conseil

(1) Son contrat porte 2400 fl.

(2) Sans numéro.

(3) Son contrat portait 2000 fl.

(4) Chieri, en Piémont.

(5) Il parait que ce fut encore à condition qu'il changerait de nom. On voit dans un manuscrit de Besson qui appartient aux descendants de la

du susdit jour et le 11 du dict mois 1667 fust fait le contract par lequel ledict marquis s'oblige de paier au conuent apres le deces dudit F. Charle Emanuel son fils la somme de trois cent ducatons pour une fois ou quinze ducatons annuels a la charge d'une haute messe vn jeudi de chasque mois à l'honneur du S[t] Sacrement acte receu par M[r] Vachery notaire. — Il fut envoyé à Clairmont en Auuergne pour faire son nouiciat et la il quitta

maison Milliet, et dont une copie m'a été obligeamment communiquée par M. le chan. de St-Sulpice, que, par testament olographe fait à Chambéry le 10 octobre 1668, le marquis de Faverges légua A CHARLES-FRANÇOIS *son autre fils nouice chez les religieux de S[t] Dominique sous le nom de* CHARLES EMANUEL 500 *ducatons.*

On ne lira pas sans intérêt la note inédite consacrée par notre généalogiste Besson à ce Charles-François Milliet :

« CHARLES FRANÇOIS fut page de S. A. R., prit ensuite l'habit chez les » religieux de S[t] Dominique de Quiers qu'il quitta peu avant de faire » profession puis se réavisa et fut refaire son noviciat à Clermont en Au- » vergne dans le couvent du même ordre d'où il sortit trois mois après et » se sauva à Toulon où il reprit l'habit séculier. Son père le fit fermer » dans le chateau de Nice. Etant élargi il se rendit en Espagne en 1670 » étant arrivé à Rhodès dans l'Andalousie, il entra en qualité de volon- » taire dans la compagnie de cavalerie du comte de Valpergue il prit congé » environ la S[t] Michel 1671, qu'il se détermina à retourner en Savoie. Il » s'embarqua à Cadix sur un batiment français et fut transporté à Tanger » de la reprenant la route de Marseille il lui prit fantaisie de tirer un » mousquet chargé dés long temps qui lui creva a la main, dont il eut le » pouce ouvert, fut blessé a la machoire au col et au ventre ; le patron » fut obligé de le debarquer a Malaga ; il y reçut les sacrements, testa et » mourut le 8 novembre 1671. Git en l'église de la Trinité de la même » ville.

» Il procura bien des depenses et des chagrins a son pere qui le reduisit » a sa légitime par son testament du 8 juin 1669. Chaque famille a ses » etourdis. »

volontairement l'habit. Quelque temps apres mourut en Espagne.

57. F. Raymond Chafardon natif de Toyry fit profession soubs le Mre Vincent Carron le 3 aoust 1668 estant general le P. Rme De Marinis. Il mourut l'an 1673 en janvier.

58. Fr. Pierre du Marette d'un village proche Arbier (1) en Geneuois receu lhabis dans le mois de may 1676 soubs le P. M. Malliant prieur et lanne suiuante fit profession Il n'y a point de contract — dècedè en Ispagne Valence.

59. F. Gondisalue Adam natif de ceste ville print lhabis au mesme temps, et fit profession, que F. dumarette il y a contract receu par Mr Bourgeois notaire demeurant deuant la prison (2).

60. F. Grenat natif de cette ville print lhabis dans septembre 1676 soubs le P. Malliant et fit profession le 10 septembre. il n'y a rien.

61. F. Pierre Perret natif de St Jehan de Mourienne print l'habis et fist profession avec frere Grenat il y a contract portant 200 ducatons pour Perret. Le contract est dans le dépos signe Jaquin :

— Le P. Malliand garde le contract.

62. F. Francois Crottet natif de Chambery fust envoié au conuent de St Germain de Paris 1677 ou il receut lhabis et lanné suiuante vient icy avec attestation commil auoit fait son nouiciat et fust receu profes de ce conuent le 7 octobre 1679 il ny a point de contract — il a laisse au conuent 4000 ff.

(1) Probablement Alby, car on disait ordinairement Arby, *Arbiacum*.

(2) Le contrat est de l'année 1675 ; il porte 200 ducatons

63. F. JACQUE BONET de Mouriene pris lhabis de F. conuers soubs le P. M. Malliand prieur lanné 1676, et fit profession soubs le P. Bresillet prieur l'an 1679.

64. F. AYME MERIEU charpentier de dela le Rosne prit lhabis de F. conuers soubs le P. M. Malliand prieur et fit profession soubs le P. Bresillet prieur l'an 1680 et decedat le 28 novembre 1680 il est mort poulmonique en sa 33e anné.

65. F. JACQUE VILLARD natif de Chambery fut envoie a Besancon pour y faire son nouiciat et par son contract de reception a donne apres sa mort au conuent deux milles livres acte receu par Me Roux procureur notaire le 15 auril 1681 il est dans le depos.

— Le P. Villard la retiré.

66. Le Rd P. PIERRE F. DE ROCHETTE natif de Cluse a prit lhabit le 25 du moy daout 1686 par les mains de P. de Bellegarde prieur auec le suiuant (1).

67. Rd P. ANIBAL SALLIER fils de Mr Sallier laduocat lesquels appres auoir fait leur anné daprobation dans ce conuent la ou le nouitiat auoit este estably furent enuoye tous deux a orleans pour i recomencer leur nouitiat attendu que le nouitiat fut casse dans la visite que fit icy le provincial mestre Gaulthier de Brulon a son retour du chapitre general de Rome la ou ce Rd P. M. prouincial auoit obtenu la cassation dudit nouitiat pour lestablir au conuent de Nessy. et lanné estant acheue de leur nouitiat a Orlean firent profession le 21 octobre

(1) Pierre-François de Rochette était fils du seigneur de Rochette, de la Croix et de Songez, qui s'obligea dans le contrat de profession de son fils pour 4000 fl.

1688 par les mains du R. P. Perrin, nota que le P. de Bellegarde estant prieur la derniere fois a fait retablir icy le nouitiat qui fut 1696 par un commissaire du R^me^ P. general Cloche lequel s'appelait F. Brigniole.

68. Le R^d^ P. FERDINAND DE LA BALME natif de la Roche............ affilié et accepté enfant de ce conuent de Chambery (1).

68 bis. Le P. JOSEPH GUILLARD a pri lhabit le sixieme du mois d'aout mille six cens nonante cinq par les mains de M......... provincial dans sa visite le unze aout 1689 a fait profession en Avignon et le........ (2).

69. Frere PIERRE REY de Chambery a prit l'habit le 16 septembre 1701 et a fait profession le 10 octobre 1702.

70. Frere (3) BLANC de Lyon originaire de Beaufort en Sauoye a prit lhabit le 26 novembre 1701 et a fait profession le 6 décembre 1702 — contract receu par Petit.

71. Frere JOSEPH VIBERT de beaufort a pris l'habit le........... 1702 et a fait profession le 11 janvier 1703 sous le R. P. M. Bret prieur de ce conuent.

72. Le P. HYACINTHE DE ROCHETTE estans prieur du Voiron a esté affilié le 15 may 1702 a ce conuent il estoit sy deuant du conuent d'auignon. prouuince de Tolouze.

(1) Cet article a été effacé, ainsi que son numéro, qui a été reporté à l'article suivant. On lit en marge : *son affiliation cassé au capitre de Bloys.*

(2) On lit ailleurs : « Le P. Joseph Guillard a receu l'habit...... Il n'y a » point eü de contract aient esté receu gratis en consideration de ce qu'il » joueroit de lorgue. »

(3) C'est probablement François qui a été prieur. (*V. N°* 102 *de la liste des prieurs* ci-après.)

73. Le F. Vincent Clerc. 1703 (1).

74. Le F. Antonin Labaye; 18 fevrier 1703.

75. Le F. Joseph Suisse. Pour frere conuers, 1704.

76. Le F. Jean Bougay frere conuers, 1704.

77. Le F. François Hyacinthe Blanc de Chambery; 4 mai 1704.

78. Le F. Nicolas Rambert 1706.

79. Le F. Dominique du Truc 1706.

80. Le F. Thomas Cartanas 1706 obiit die 10 feb. 1725.

81. Le F. Philibert Rosset.... 10 juillet 1710.

82. Le F. Philippe Chambre..... a fait profession a Quiers..... 1710.

83. Le Fr. Marc Antonin Rey le 12 avril 1711. — obiit 1728.

84. Le F. Claude Perrin..... 10 juin 1711.

85. F. Simon Pernat a pris l'habit le 12 juin 1711 et enuoyé au novitiat de dijon. Il a promis au conuent 1000 escus a sa profession par contrat receu par Me Renaud et a fait son testament par lequel il confirme la ditte donation de 1000 escus et donne en outre 1000 fl. receu par Me Garret et a fait profession le 18 du mois d'aoust 1712. Les 1000 escu ont esté payés apres sa profession on a preste 500 a la paroisse de la Gettaz (2) le reste a esté employé tant à la solemnité de St Pie qua l'orgue. — Il ny a rien eu de cet argent employé a la solemnité de St Pie mais tout à l'orgue.

(1) Cet article et quelques-uns des suivants n'offrant d'autre intérêt que celui du nom et de la date de la prise de l'habit, on a cru devoir se borner pour eux à ces indications sommaires.

(2) La Giettaz, commune de la Haute-Savoie.

86. F. Pierre du truc. 1712; proffession en 1713.

87. F. Jean Baptibte Labaye soit Beardé. nov. 1712.

88. F. Claude Lard. 1715.... il a esté enuoyé au nouitiat de dijon il donne au conuent 2500 florins.

89. F. Joseph Jay. 1715... il a esté enuoyé au nouitiat de dijon il donne au conuent 4000 ff.

90. F. Jacque Heurteur fait profession a Besancon le .. octobre 1718.

91. P. Pierre Sonnet fait son nouitiat a Besancon (1).

92. Fr. Catherin de Carpinel a pris l'habit a auignou 1723 et fait profession icy le 20 aout 1724.

93. F. Melchiel Guigue 1724. a pris l'habit et fait son nouiciat a St Germain a Paris (2).

94. F. Benoit Biset fr. conuers 1724. obiit anno 1729.

95. F. Pierre Pernet a receu l'habit pour le conuent le 7 septembre 1727 a été a Aix en Prouence faire son nouiciat et y a fait profession le 20 septembee 1728.

96. F. Joseph Rey a receu l'habit pour ce conuent

(1) Il a été professeur de philosophie au collége royal de Chambéry et dans ceux d'Annecy et de Thonon; il a enseigné la théologie au couvent de Grenoble; il était très instruit en droit et en histoire; il disputa avec succès contre un ministre genevois pendant qu'il enseignait à Thonon. Il est mort à l'âge de 79 ans, le 21 janvier 1777.

(*Extrait d'une note rédigée par le P. Varot, prieur.*)

(2) Il est l'auteur d'un mémoire manuscrit que nous avons sous les yeux : *Recit abrégé de l'interdit signifié au Rd P. Lartigue dominicain prædicateur du careme a Annecy en 1734, de la part de Mrs les grands vicaires du chapitre de la cathedrale, le siege vacant, du procès dont cet interdit fut l'occasion et de l'arret du senat de Savoie qui le termina en deboutant le meme chapitre de ses demandes.* Il s'y agit d'une tentative semblable à celle que ces chanoines avaient déjà faite en 1689 pour s'introduire dans l'église des dominicains, et qui est narrée dans Besson (*Mém.*, p. 123.).

le 7 septembre 1727 a été a Aix faire son nouiciat et a fait profession a Chambery le .. octobre 1728.

97. F. PEISSARD a reccu l'habit pour le conuent il est allé faire son nouiciat a Aix en Prouence a fait profession le 8 octobre 1729. — a fait profession en 1731 (1).

98. R[d] P. FRANÇOIS CORBEL espagnol du conuent des eglises prouince d'arragon a été affilié dans cette maison le 4 fevrier 1729 du consentement unanime de touts les religieux enfants du conuent au nombre de quinze le R. P. Pierre Rey prieur.

99. F. FRANCOIS REVEL a été habillé en qualité de convers le 5 j'anvier 1730.

100. F. JOSEPH FAURE. 1731, fait profession a Chambery.

101. F. BEARDÉ. 1731.... et fit son noviciat a Aix ou son frère le conduisit. le dit fut bachelier de Paris et enseignoit pour son frère la philosophie. Est mort en 1747.

102. F. THIOLLIER 1735. au noviciat de S[t] Germain.

103. Fr. VAROT (2) 1735. au noviciat de S[t] Germain.

104. F. PERRIN. 1735. envoyé au noviciat de S[t] Germain.

(1) Voici ce qu'on lit dans l'article nécrologique qu'a fait de lui le P. Varot, prieur de Chambéry :

Hesterna die (4 juin). ... *a nobis ablatus est*..... R. P. Fr. FRANCISCUS PEYSSARD ...... *annos natus* 66. *religionemque ingressus ab annis* 50..... *tùm Cantoris eximii partes explevit cum singulari frequentantium ecclesiam nostram plansu ac pia lætitiâ, tum procuratoris-syndici officium*..... *prioris etiam et in hoc et in Monmelianensi conventu munus pari dignitate sustinuit*..... etc.

(2) Pierre-François ; il était natif de Termignon. Grillet lui a consacré un article (tome III, p. 408).

105. F. MOLLINGAL a pris l'habit et fait son noviciat a Besancon en 1748 (1).

106. En 1750 au mois de may. les FF. SAILLET et VINCENT ont été reçus pour cette maison et le R. P. M. Peissard prieur les a conduit a Paris au noviciat de S[t] Germain d'ou ils ont passé au collége general de la rue S[t] Iacques.

II

LISTE DES PRÉDICATEURS DU SÉNAT

Le sénat de Savoie était dans l'usage de faire prêcher pendant l'avent et le carême dans l'église des Dominicains, où il tenait chapelle. Il assistait, ainsi que la chambre des comptes, à ces sermons, et l'on voit dans les comptes des Frères prêcheurs de Chambéry, qu'ils recevaient quelque chose pour sonner les sermons du sénat. Cet usage paraît s'être conservé jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Il n'existait plus

(1) Mort à 55 ans. Il a été sous-prieur au couvent de Montmélian pour faire plaisir au P. Bimet, prieur de cette maison, qui était son cousin.

dès longtemps lorsque Besson écrivait ses mémoires pour l'histoire ecclésiastique de notre pays, c'est-à-dire au milieu du dix-huitième siècle, puisqu'il dit, en parlant de l'église de nos religieux, *on y prêche le carême, et autrefois c'était en présence du sénat*..... (1). Les personnes appelées à faire ces prédications étaient toujours des hommes de talent, et plusieurs étaient Savoisiens. Les dominicains, appelés par le but de leur ordre à cette mission, en ont fourni plus que les autres corporations. C'est pour cela que nous publions, dans les documents relatifs à leur couvent de Chambéry, la liste suivante, qui fait connaître l'état et la patrie de ces orateurs.

Le P. Pelin a commencé à dresser cette liste; il l'a poursuivie depuis 1650 jusqu'en 1667. Dès lors elle a été continuée, jusqu'en 1682, avec deux écritures différentes. Celui à qui appartient la dernière a ajouté, en marge des premières notes du P. Pelin, les prédicateurs des quatre années 1646, 1647, 1648 et 1649. Nous les mettrons en tête des autres, à leur rang chronologique.

Nous allons nous-même augmenter cette liste, en ajoutant ici, d'après d'autres annotations éparses dans

(1) Le sénat faisait aussi prêcher quelquefois en dehors des temps d'avent et de carême. C'est ainsi qu'il obtint, en 1660, un sermon de M. de Maupas, évêque du Puy, qui était alors à Annecy, où il travaillait aux verbaux nécessaires pour la canonisation de S. François de Sales.

(*La vie de messire Jean d'Aranthon*, page 76.)

le Livre de la communauté et ailleurs, des faits antérieurs à ces dates.

L'année 1577, le P. de Bollo prêche l'avent et le carême devant le sénat et la chambre des comptes (1).

Grillet cite un autre prédicateur du sénat en 1587 : le P. Michel Trepier, de Chambéry, religieux franciscain de l'Observance.

En 1623, le P. George, jésuite, fut le prédicateur du sénat.

En 1630, N. M. Rattellier, prieur des dominicains de Chambéry, prêcha devant le sénat, *lequel donna pour sa nourriture* 50 *ff. et* 12 *liv. brochet, la chambre donna aussy* 50 *ff. et poisson.*

Enfin, dans l'intervalle compris entre 1633 et 1637, le P. Jean Portier, qui était du couvent d'Annecy et qui était prieur à Chambéry, prêcha une année devant le sénat.

Comme pour la liste précédente, nous séparerons dans celle-ci par un tiret les annotations ajoutées postérieurement en marge ou ailleurs à quelques articles.

(1) Voy. ci-devant, page 18.

CATHALOGUE DES PRÉDICATEURS qui ont preschés deuant le senat les aduents et caresmes dez l'anné 1646.

1646. Le R. F. P. Robé jacobin.
1647. Monseigneur l'euesque de Geneue (1).
1648. Monsieur Bely.
1649. Un père carme.

L'annè 1650 le P. Bally barnabite il logeat ceans aduent et caresme — il est presentement évesque d'Aoste (2)

L'annè 1651 N. M. Adet du conuent du Mans il fut demandé au senat par P. M. Marchand prieur, fit des merveille, il donna au conuent trois pistoles pour le pain et le vin qu'il prenait pour lui et son valet.

L'annè 1652. le P. Hospes cordellier observantin.

L'annè 1653. vn P. feuliant.

L'annè 1654. vn Pere de l'oratoire.

L'annè 1655. N. M. Cherpignon jacobin provincial de la province de France du conuent de Bourge qui fut bien ouï, et bien aimè des religieux a cause de sa civilitè les (*sic*) donnant les presents a la communaute de

(1) Charles-Auguste de Sales.

(2) Philibert-Albert Bally, d'Alby, occupa le siége d'Aoste de 1659 à 1691. (Besson, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, page 264). — Il a laissé plusieurs écrits, des lettres pastorales, un traité de l'oraison, etc., qui ont été imprimés, à Chambéry chez Etienne Riondet, et à Lyon chez Jean Certe.

la volalie et ne prenant du conuent que le pain et vin pour luy et son conuers qui faisoit nostre cuisine, et a la fin voulut recompenser et les PP. refuserent.

L'annè 1656. vn P. jesuiste nommé P. Martinet de Chambery.

L'annè 1657. le P. Dumolin jesuiste.

L'annè 1658. N. M. Gaud prieur de ceans qui fit merveille.

L'annè 1659 le supérieur de S[t] Antoine — nommé Dufournel.

L'annè 1660, vn prestre seculier auquel M. Gaud fit retracter en chaire de quelques propositions qu'il avait avancées le jour de la conception.

L'annè 1661. N. M. Laubreuiere prieur de Grenoble lequel ne fit aucune civilité au conuent.

L'annè 1662 le P. Louis augustin fut nommè et ayant fait prescher un autre augustin reformè les advents, le senat nestant satisfait du d[t] P. Louis choisi N. M. Gaud pour prescher le caresme.

L'annè 1663 N. M. Gautier jacobin du conuent de Troye en Champagne grand predicateur mais bien fascheux et ne fit aucune civilitè au conuent.

L'annè 1664 prescha le P. Lambert jesuiste.

L'annè 1665 prescha un beneficier nommé M[sr]....... qui auoit este jesuiste et M[sr] le premier président vint prier le P. prieur de loger le d[t] predicateur dans la chambre ou ...... logé le P. Gautier, le P. prieur fit responce que le P.......... disoit ne pouuoir donner sa chambre a cause qu'il .... dauoir les goutes, don le d[t] president fust .... telle civilitè et commenca a reprocher les .... nous auoit rendus.

L'annè 1666 le P. Paul carme dechaussè.

L'annè 1667 le P. Lemege docteur proffes de nostre conuent de Clermont en Auuergne qui fust bien suiuit et bien recompencè sans qu'il aye rien donne au conuent. *Nota* que tous nos predicateurs s'imaginent quen disant la messe pour le conuent, ils sont acquittés.

L'anné 1668 Monsieur De la Perrouse docteur de Paris associé de Sorbonne doyen de la Ste Chappele et fils du premier president (1).

L'anné 1669 le P. Gerin cordelier de l'observance et du conuent de St Bonaventure de Lyon.

L'anné 1670 le R. P. Bresson jésuitte de Lyon.

L'anné 1671 le t. R. P. Patoüillet jésuitte de Salins.

L'anné 1672 le T. R. P. Archange Girard de Dijon capucin.

L'anné 1673 le R. P. Gaud dit Dom Jaques de St Loüis feüillant natif de Tours.

L'anné 1674 R. P. Ducouz religieux de ce conuent.

L'anné 1675 Leuesque de Grenoble Estienne Le Camus (2).

(1) Le doyen François de Bertrand de la Perrouse était fils du président au sénat du même nom. Il naquit à Chambéry le 20 septembre 1640, et y mourut le 23 avril 1695, comme on le voit aux registres des décès de la paroisse de Maché. C'était un excellent prédicateur. On a son portrait gravé par Gérard Audran.

(2) La même année, les syndics de Chambéry le prièrent de faire l'oraison funèbre de S. A. R., mais il ne la fit pas; elle fut *faite a St leger par le R. père Gaud dominiquain, au senat par le seigneur doyen de la Perrouse et a la Ste Chappelle par le sieur abbe Fauyer*. (Extrait d'un journal d'un bourgeois de Chambéry, au dix-septième siècle, manuscrit qui paraitra probablement bientôt dans les publications de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.)

L'anné 1676 P. Vallier docteur de Paris de nostre conuent de gren....

L'anné 1678 un cordelier de l'obseruance.

L'anné 1679 un carme de la Grand manche.

L'anné 1680 un feuliant.

L'anné 1681 P. Bresilliet nostre prieur.

NOTA que l'anné 1682 le sénat a nommé vn predicateur pour l'aduent qui fut P. Gratin supérieur de St Antoine de ceste ville et pour le caresme le P. Arcange capucin qui auoit deia presché.

III

LISTE DES PRIEURS DU COUVENT DES DOMINICAINS DE CHAMBÉRY

Le P. Pelin et ses successeurs ont dressé cette liste à la fin du livre de leur communauté. Il y manque la dernière page et quelques fragments des précédentes, qui ont été rongées ou déchirées; mais j'ai trouvé un autre catalogue des prieurs de cette maison, relié avec diverses pièces analogues, à la suite d'un volume in-quarto qui a appartenu à la bibliothèque des Domi-

nicains (1). J'ai pu, grâce à lui, avoir une liste complète jusqu'en 1784, et ajouter en notes des détails qui n'existent pas sur le document que je publie.

De l'année 1784 à la suppression du couvent en 1793, il y a encore neuf ans; et comme la durée de la charge de prieur était de trois ans, il nous faudrait trois noms pour qu'il ne manquât rien à notre série. De ces trois prieurs, je puis en citer deux avec certitude. L'un fut le P. Prudent Delabaye qui figure dans un acte notarié de 1789; et l'autre, le dernier, fut le P. Girard, orateur distingué (2), que beaucoup de vieillards de notre ville ont connu, et qui était professeur de philosophie au collége royal. Il ne nous manque donc plus que le prieur des années 1784-1787. Peut-être était-ce le P. Curtet Marc-Antoine, qui avait déjà rempli deux fois cette charge et qui accepta en 1786 un département de quittance pour les RR. PP. de S. Dominique (3). On ne peut pas l'assurer, car il ne prend point ce titre dans l'acte.

Cette liste est plus intéressante encore que les deux précédentes; elle est plus ancienne et remonte au premier jour de l'existence du couvent de Chambéry. On y trouve aussi des renseignements sur l'histoire de cette

(1) Il fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. l'avocat Charles Guillermin.

(2) Voy. Grillet, *Dictionnaire historique*, tome I, page 202.

(3) J'ai vu cet acte et celui que j'ai cité auparavant entre les mains de M. le chanoine A. de St-Sulpice.

communauté. L'on y voit, par exemple, que les premiers prieurs étaient plutôt étrangers que nationaux, et qu'ils étaient Français ou Genevois.

CATHALOGUS RR. PP. priorum istius conuentus ab eo tempore quo fundatus et receptus fuit a civibus huius Camberiensis (1).

1. FALCO BRODELETUS qui obiit anno 1418 sub eo receptus fuit conventus a proceribus oppidi camberiaci (2).

2. HUGO JULIANUS etiam primus qui præfuit conventui ab anno 1418 usque ad annum 1424 (3).

3. GUIDO FLAMOCHETI pater ab anno 1424 usque ad annum 1445. Fuit procurator ordinis et postea Mr generalis vigesimus octavus. — erat Gallus.

(1) On lit de plus sur la seconde liste dont nous avons parlé : *Volente domino, requirente tum regulari, cum seculari clero obnixè supplicante procerum et civium turma.*

(2) La seconde liste ajoute : *et eodem anno interiit in domino.*

Les Dominicains de Chambéry ne le comptaient pas dans la liste des prieurs de leur couvent ; car on voit le mot *primus* donné à Hugues Julien dans l'alinéa suivant. Ils citent ailleurs Etienne Martin comme le troisième de ces fonctionnaires. Cependant j'ai laissé subsister les numéros d'ordre tels qu'ils sont dans la marge du document publié.

(3) Il y a ici une erreur matérielle, peut-être du copiste ; c'est 1421 et non 1424 qu'il faut lire, ainsi qu'à l'article suivant. La durée des fonctions de prieur était de trois ans. Il résulte d'ailleurs d'un acte du 26 octobre 1421 qu'à cette date Guido Flamocheti transigeait, en qualité de prieur du couvent des FF. Prêcheurs de Chambéry, avec le prieur de Lémenc sur des droits de sépultures, etc.

4. Stephanus Martini claremontis, fuit vicarius generalis ordinis miraculis clarus anno 1446 (1).

5. Antonius Gastandi præfuit ab anno 1446 usque ad annum 1463. Confessor Ludovici regis Cipri (2) doctor Bononiensis obiit 1463.

6. Johannes Bertrandus pater 1463, obiit 1468.

7. Stephanus de Altardis 1470.

8. Johannes Picardi alias hougy doucii anno 1472 doctor louuaniensis (3).

9. Johannes Bertrandus anno 1474 secunda vice.

10. Georgius Sabaudiæ pater anno 1476.

11. Stephanus Durand jubilatus pater 1478 (4).

12. Petrus Parui, pater anno 1481.

13. Nicolaus de Laudino pater 1483.

14. Jacobus Grucelli pater anno 1485.

15. Nicolaus de Letaualle Genevus et primus scriptor librorum (5) et....... congregationis hollandiæ (6) anno 1487.

(1) On voit ailleurs qu'il était Auvergnat, qu'il est enterré sous la pierre *sur laquelle est graué limage*, entre les portes sous la tribune près du grand autel, *in transitu navis ad chorum*, et que l'on pendait à de nombreuses chevilles placées entre ces deux portes, des cierges, flambeaux et autres vœux en son honneur, pour être guéri de la rupture, de la colique, etc.

(2) Louis, fils du duc Louis de Savoie, qui avait épousé en 1458 Charlotte, héritière de Chypre.

(3) Louvain.

(4) Il fait cette année-là et le mardi 10 novembre une transaction en qualité de prieur avec les religieux de Lémenc; acte que nous donnerons plus tard.

(5) Ailleurs : *primus exarator librorum chori.*

(6) Probablement vicaire général de cette congrégation. Le couvent de Chambéry était d'abord de la *congrégation de Hollande*; mais ensuite, à une époque qui n'est pas indiquée et à la sollicitation de Martin Gruret,

16. Vincentius Brunetus pater anno 1489.

17. Jacobus Catelli hic fuit ecclesiastes archiducis Philippi A....... (1) doctor apostolicus anno 1491.

18. Vincentius Brunetus pater secunda vice — 1492.

19. Jacobus Catelli magister (2) secunda vice — 1493.

20. Grallus Clerici ligonensis (3) doctor apostolicus 1494.

21. Jacobus Grucelli pater secunda vice 1498.

22. Claudius Suffiselli pater 1500.

23. Jacobus Sabaterius pater 1502.

24. Guilliermus Clerici lingonensis doctor apostolicus 1503.

25. Johannes Bonetus pater anno 1506.

26. Jacobus Catelli magister tertia vice 1508.

27. Vincentius Boueri pater 1510.

28. Antonius Decostis pater 1512.

29. Johannes Borrelli pater 1516.

30. Petrus de Tardito pater 1517.

31. Antonius Decostis secunda vice 1518.

32. Johannes Bonetus pater secunda vice 1519.

33. Antonius Decostis doctor apostolicus tertia vice 1521.

premier vicaire de la *congrégation gallicane*, il accepta d'être mis dans cette dernière, qui devint plus tard la *province de Paris*. Elle était ainsi désignée au 17e siècle. (Inventaire des pièces contenues au sac n° 37.)

(1) Très probablement *Austriæ*. Philippe-le-Beau, fils de l'empereur Maximilien et père de Charles-Quint. *Ecclesiastes* signifie ici évidemment chapelain.

(2) Le titre de *magister* était donné aux docteurs en théologie.

(Cazalius, *De veter. sac. christ. ritibus*.)

(3) De Langres.

34. Claudius Ginetus Genevus doctor pisiensis 1523; fuit vicarius generalis.

35. Petrus detardito doctor apostolicus secunda vice 1525.

36. Humbertus Martinetus magister nannetensis (1) — 1528.

37. Claudius dequercu pater 1530 congregationis gallicanæ.

38. Antonius Decostis ecclesiastes principis Caroli (2) quarta vice 1531.

39. Nicolaus Morini alexen. (3) doctor Valenciæ 1533.

40. Humbertus Martinetus de belloforti (4) secunda vice 1535.

41. Andreas Vallini Montismeliani prædicator generalis (5) — 1540.

42. Guiliermus Baston doctor Nannetensis conventus Lugdunensis 1543.

43. Johannes Forrerius senior doctor romanus 1545.

44. Andreas Valini prædicator generalis secunda vice 1549.

45. Johannes Forrerius senior inquisitor fidei secunda vice 1550.

46. Nicolaus Contan trecensis (6) doctor parisiensis et regens, et prior huius conventus tempore capituli con-

(1) De Nantes.
(2) Charles III, duc de Savoie.
(3) Probablement d'Alex.
(4) De Beaufort en Haute-Savoie.
(5) Voyez la note de la page 20.
(6) De Troye.

gregationis gallicanæ sub magistro Ludovico de bolo vicario generali anno 1555.

47. PETRUS GAY a Camberio prædicator generalis — 1557.

48. PETRUS RIUILLIANDUS doctor nannetensis 1561.

49. PETRUS GAY pater secunda vice 1563.

50. JOHANNES FORRERIUS SENIOR tertia vice 1565.

51. JOHANNES FOERERIUS JUNIOR doctor per magistrum generalem 1571.

52. DEIFILIUS PETTITUS prædicator generalis montismeliani 1573.

53. JOHANNES FORRERIUS SENIOR quarta vice 1577.

54. JOHANNES FORRERIUS JUNIOR secunda vice 1581.

55. PHILIBERTUS COCHET qui annis 1582 1583 1584 præfuit.

56. MAMMERTUS DE PONTE (1) prædicator generalis annessiensis præfuit annis 1585. 1586. 1587.

57. BENEDICTUS QUIMERIUS doctor nannetentis huius oppidi filius præfuit annis 1588, 1589 1590 et 1591 (2).

58. STEPHANUS BLANCHET prædicator generalis montismeliani præfuit ab anno 1591 usque ad annum 1594.

59. BENEDICTUS QUIMIER secunda vice præfuit ab anno 1594 usque ad annum 1604.

(1) Les du Pont étaient du pays. Guichenon cite un Louis du Pont écuyer, seigneur de Myans, époux de Jeanne de Cusinens (*Histoire de la Bresse*, pag. 227). Au 15[e] siècle, un Jacques du Pont fonda une chapelle dans l'église des Observantins de Myans, où l'on voit son épitaphe.

(2) Le franciscain P. F. Quimier, qui a été gardien du couvent de Chambéry et qui est mort en 1608, était probablement de la même famille. C'était un prédicateur distingué, *egregius concionator* (Obituaire des franciscains de Chambéry, 7 novembre).

60. **Petrus Debollo** huius conuentus filius, doctor parisiensis, theologus (1) S^mi^ Caroli Emanuelis Sabaudiæ ducis, fuit vicarius generalis congregationis gallicanæ et vicarius substitutus nationis, præfuit ab anno 1604 usque ad annum 1613.— qui etiam erat magister auditor in suprema camera computorum Sabaudiæ.

61. **Carolus Vial** huius conuentus filius, bacchalaureus parisiensis et doctor Bithuricensis (2) præfuit ab anno 1613 usque ad annum 1620.

62. **Joannes Baptista Dumesnil** brito (3) conuentus Rhedonensis (4) et doctor nannetensis præfuit ab anno 1620 usque ad annum 1621 et fuit electus prior in conuentu claromontensi (5).

63. **Carolus Vial** pro secunda vice præfuit ab anno 1621 usque ad annum 1627.

64. **Petrus Rattelier** conuentus Bisuntinensis (6) et doctor nannetensis præfuit ab anno 1627 usque ad annum 1630.

65. **Bernardinus de charpene** conuentus annessiensis doctor nannetensis præfuit ab anno 1630 usque ad annum 1633.

66. **Joannes Portier** (7) conuentus annessiensis doc-

(1) *Theologus*, qui parle de Dieu, prédicateur.
Sur la seconde liste : « *Scriptor et prædicator celeberrimus.* »
(2) De Bourges. « *Fuit vir simplex sed acutus theologus* (2de liste).
(3) Breton.
(4) De Rennes.
(5) De Clermont en Auvergne.
(6) De Besançon.
(7) Il était très probablement de la famille de François Portier, prieur des dominicains d'Annecy et vicaire général des dominicains en Savoie, qui publia une description de l'ermitage des Voirons en 1643, et une vie du B. G. D'Orlié. (Grillet, tome i, page 290.) Il prêcha devant le sénat.

tor nannetensis præfuit ab anno 1633 usque ad annum 1637. vicarius generalis congregationis gallicanæ; vicarius substitutus nationis.

67. DOMINICUS NOSTRE huius conuentus filius doctor nannetensis ab anno 1637 usque ad annum 1640. vita functus Guirrandiæ in Britania.

68. MICHAEL MARUIM conuentus annessiensis doctor parisiensis..... 1640 usque ad annum 1643.

69. HUMBERTUS RAYMOND huius conuentus prædicator generalis..... ab anno 1643 usque ad annum 1646.

70. DOMINICUS NOSTRE secunda vice præfuit ab anno 1646 ad annum 1649.

71. HUGO NATALIS MARCHAND huius conuentus affiliatus, vicarius nationalis et conuentuum lugdunensis et molinensis...... vocalibus (1) huius conuentus, præfuit ab anno 1649 ad annum 1652. fuit prior conuentuum Vorionensis (2) et Annessiensis.

72. FRANCISCUS LORNET conuentus lugdunensis et doctor parisiensis ab anno 1652 usque ad annum 1654, in quo electus fuit prior monmelianensis. in quo obiit et sepultus est in eodem.

73. CHRISTOPHORUS CROCHON istius conuentus filius doctor cadomensis (3) vicarius substitutus nationis præfuit ab anno 1654 usque ad annum 1657.

74. CAROLUS GAUD huius conuentus alumnus licentiatus parisiensis præfuit ab anno 1657 usque ad annum 1660. et iterum electus

(1) *Vocales*, ceux qui ont voix dans les chapitres.
(2) Des Voirons
(3) De Caen.

75. et a reverendissima aucthoritate apostolica confirmatus præfuit usque ad annum 1663 fuit vicarius substitutus nationis sabaudiæ — et regiæ celsitudinis a consiliis et concionibus. privilegiorum nationis defensor acerrimus.

76. Jacobus Purry annessiensis, doctor nannetensis præfuit ab anno 1663, usque ad annum 1667.

77. Vincentius Carron huius conuentus alumnus et doctor Bithuricensis — ab anno 1667 usque ad annum 1670.

78. Claudius Grobaz doctor ordinis alumnus conuentus montismeliani præfuit ab anno 1670 usque ad annum 1671 in quo anno obtinuit a P. Martin provinciali suam demissionem et per annum ob discordias ff. nullus fuit prior.

79. Hugo Noë Marchand doctor parisiensis huiusce conuentus filius præfuit ab anno 1672 usque ad annum 1675 pro secunda vice (1).

80. Albert Malliand doctor parisiensis huiusce conuentus filius præfuit ab anno 1675 usque ad annum 1678 (2).

81. Petrus Bresillet conuentus Bisitunensis (*sic*) (3) præfuit ab anno 1678 usque ad annum 1681. vicarius generalis congregationis britannicæ et commissarius generalis.

(2) Composuit librum typis mandandum qui inscribitur Ecclesia regularis.

(1) Orationes paranymphicas, parisiis habitas, typis mandavit. reperiuntur inter volumina R. P. Varot.

(2) Probablement *Bisuntinensis*, de Besançon.

82. Thomas Ducouz doctor ordinis huiusce conuentus filius præfuit ab anno 1681. usque ad annum 1684.

83. F. Adrianus de Bellegarde huiusce conuentus filius, frater magni cancellarii ducis sabaudiæ Vict. Amedei, præfuit ab anno 1684 usque ad annum 1688.

84. F. Hiacintus Perrin conuentus montismelliani filius et doctor ordinis et natiuus camberiensis præfuit ab anno 1688 usque ad ann. 91.

85. Sebastianus Caire conuentus Barcelonensis et postea in conuentu lugdunensis (*sic*) afilliatus præfuit ab anno 1692 usque ad annum 1693 quia renunciavit post primum annum. — Doctor et professor theologus barnlondusis.

86. F. Hiacintus Veiset (1) doctor parisiensis bene meritus natiuus camberiensis et conuentus nostri Annecii filius præfuit ab anno 1693 usque ad annum 1695.

87. Fr. Adrianus de Bellegarde secunda vice præfuit ab anno 1695 28 mensis februarii usque ad annum 1698.

88. F. Albertus de la Balme de Rupe (2) olim filius conuentus valentiæ postea affiliatus in hoc conuentu die 6a aug. anno 1695 et 1697 fuit electus in priorem conuentus vorionensis et anno 1699 die 23 decembris fuit electus in priorem huius conuentus et confirmatus per Rmum..... magistrum generalem Cloche — et affiliacio eius fuit cassata et annulata in capitulo Blesensi (3).

89. F. Vincentius Bret doctor facultatis parisiensis 1703.

(1) Il est nommé Veyne sur l'autre liste.

(2) La Roche en Genevois.

(3) De Blois.

90. F. Carolus de Charriere montismellianensii 1706.

91. F. Jacobus Villard huius conuentus alumnus erat prior in conuentu montismeliani quando fuit electus ad hunc prioratum et præfuit in hoc conuentu a 14 jan..... 1710 usque ad 22am 9bris 1712. tunc præfuit an..... (1).

92. F. Petrus Franciscus de Rochette a 24......... 1712........ 1713.

93. F. Joannes Claudius Vuillemot conuentus Bisuntini alumnus, electus in priorem huiusce............ — januarii 1716

94. et anno 1718......... iterum electus est de mandato........... præfuit usque ad annum 1723.

95. R. P. F. Joannes Grillet conuentus monmelianensis doctor parisiensis in partibus sabaudiæ vicarius provincialis prœfuit ab anno 1723 usque ad annum 1726 1a aprilis, et postea fuit episcopus Vallis-Augustæ (2).

96. F. Petrus Rey camberiensis huius conuentus filius ab anno 1726 usque ad annum 1729

97. F. Claudius Perrin huius conuentus camberiensis filius doctor parisiensis ab anno 1729 usque ad annum 1732.

98. F. Philibertus Rosset huius conuentus filius doctor parisiensis ab anno 1732 usque ad 1735. — vicarius quoque provincialis et nationalis.

99. F. Annibal Hyacinthus Sailler huius conuentus filius prædicator generalis conventus monmelianensis

(1) *Annecii* probablement.

(2) Il fut évêque d'Aoste, sur la nomination du roi de Sardaigne, le 11 octobre 1728, et mourut le 14 septembre 1729. (Besson, *Mémoires pour l'hist. eccl.*, page 265.)

vicarius provincialis et nationalis — ab anno 1735 usque ad 1738.

100. F. Melchior Guigue huius conuentus filius doctor parisiensis ab anno 1738 usque ad annum 1740. — abdicavit mense februario 1740.

101. F. Petrus Rey huius conuentus filius et prædicator generalis præfuit secunda vice ab anno 1740 usque ad 1743.

102. F. Franciscus Blanc ab anno 1743 usque ad annum 1746. filius huiusce conuentus et prædicator generalis conuentus vorionensis.

103. F. Claudius Perrin doctor parisiensis huius conuentus filius præfuit secunda vice ab anno 1746 usque ad annum 1749.

104. Fr Josephus Peissard huius conuentus alumnus licentiatus parisiensis et doctor theologus ordinis, et posthac doctor parisiensis. electus........... novembris anni 1749...............

105. Fr. Claudius Perrin doctor parisiensis tertia vice præfuit ab anno 1753 mense martii ad annum 1756. electus iterum obtenta prius R. M. gener. licentia.

106. Fr Natalis Sabbatier conuentus lugdunensis doctor parisiensis, et ex provincialis provinciæ nostræ parisi. electus; a mense aprili 1756 præfuit huic domui et sponte abdicavit ante mensem novembrem ejusdem anni ut lugdunum repeteret.

107. R. P. Fr Franciscus Peyssard parisiensis baccalaureus, huius conuentus filius a mense novembri anno 1756 usque ad annum 1759..........

108. R. P. Fr Petrus Franciscus Varot huiusce conventus alumnus, doctor parisiensis, sacræ theologiæ

professor in regio camberiensi athenæo, studiorum præfectus librorum censor. a mense 9bri 1759.

109. mense decembri 1762 electus est R. P. M. Perrin idem qui supra ex vicarius nationalis et provincialis.

110. mense januario anno 1766 R. P. Dutruc huiusce conuentus ex vicarius nationalis et provincialis præfuerat conuentibus annessiensi et vorionensi (1).

111. mense fabruario anno 1769 electus R. P. Josephus-Ignatius Vulliod in hunc conventum jam pridem cooptatus : Vorionensis erat jam præfuerat conventui nostro Mantalensi (2).

112. Mense martio anno 1772 R. P. Marcus-Antonius Curtet hujus conventus doctor parisiensis, suum triennium absolvit mense maïo ob capitulum provinciale habitum post pascha anno 1775.

113. Mense maïo anno 1775 R. P. Petrus-Franciscus Varot, idem qui supra et anno 1776 mense augusto, electus et confirmatus vicarius nationalis et provincialis.

114. Idem Magister Fr. Varot, labente junio, anno 1778, obtenta prius a Rdissimo magistro generali de Quinonès dispensatione ab interstitüs denuò pro tertia vice, unanimi suffragio, electus est in priorem hujusce conventûs, et a colendissimo provinciæ nostræ parisiensis magistro provinciali, Jacobo Launay, confirmatus die 25 julii et tandem regiminis habenas suscepit die 2a au-

(1) On ne sait duquel il s'agit ici des deux pères Dutruc Dominique, profès en 1706, ou Pierre, profès en 1712.

(2) Montmélian, ainsi appelé suivant la croyance répandue que l'assemblée de Mantaille, pour l'élection du roi Boson, avait été tenue à Montmélian. (Voyez J. Dessaix, *La Savoie historique*, tome I, p. 115.)

gusti 1778. quia munus vicarii provincialis et nationalis gerebat in partibus sabaudiæ confirmari debuit a magistro provinciali.

115. die septima mensis augusti an. 1781 communibus votis in priorem electus est, et confirmatus R. P. MAGISTER CURTET; idem qui supra (1).

(1) D'après les observations consignées au commencement de cette liste, elle se compléterait ainsi :

116. Le P. Marc-Antoine Curtet pour la 3e fois?

117. Le P. Prudent Delabaye.

118. Le P. Girard.

TABLE DES PERSONNES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX (1).

(1) On s'est borné aux localités de l'État Sarde.



NOTICE

DE M. DE CONZIÉ DES CHARMETTES

SUR

MADAME DE WARENS

ET J. J. ROUSSEAU

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Et augmentée de quelques Notes

PAR M. C. GUILLERMIN

AVOCAT.

Je voyais à Chambéry, dit J. J. Rousseau, M. de Conzié, gentilhomme savoyard, alors jeune et aimable, qui eut la fantaisie d'apprendre la musique et de faire connaissance avec celui qui l'enseignait. Avec de l'esprit et du goût pour les belles connaissances, M. de Conzié avait une douceur de caractère qui le rendait très liant, et je l'étais beaucoup moi-même pour les gens en qui je la trouvais. La liaison fut bientôt faite. Le germe de littérature et de philosophie qui commençait à fermenter dans ma tête, et qui n'attendait qu'un peu de culture et d'émulation pour se développer tout à fait, les trouvait en lui. M. de Conzié avait peu de disposition pour la musique; ce fut un bien pour moi : les heures des leçons se passaient à tout autre chose qu'à solfier. Nous déjeunions, nous causions, nous lisions quelques nouveautés, et pas un mot de musique.......... (1).

J'écrivis à M. de Conzié pour m'informer d'elle (madame de Warens), et ce fut lui qui m'apprit qu'elle avait cessé de soulager ceux qui souffraient et de souffrir elle-même. Allez, âme douce et bienfaisante, auprès des Fénélon, des Bernex, des Catinat et de ceux qui, dans un état plus humble, ont ouvert, comme eux, leurs cœurs à la charité véritable; allez goûter le fruit de la vôtre et préparer à votre élève la place qu'il espère occuper un jour près de vous.... (2).

(1) *Confessions* de J. J. Rousseau, liv. v.
(2) Id., liv. xii.

NOTICE DE M. DE CONZIÉ

SUR

M[me] DE WARENS ET J. J. ROUSSEAU

(1)

Vous voudriez, monsieur le comte, que je vous instruisis de quelques anecdotes touchant la feue baronne de Warens. Je puis effectivement vous en apprendre quelques unes, l'ayant vue d'abord à son arrivée à Evian en 1726, si je ne me trompe, et ensuite durant longues années à Chambéry. Voici son premier début en Savoie ou j'étais pour lors à la suite du feu roi Victor qui buvait les eaux d'Amphion à Evian.

Ce prince allait à la messe de l'église paroissiale accompagné simplement de quelques seigneurs de sa cour, du nombre desquels était feu monsieur de Ber-

(1) Ce mémoire est adressé à M. le comte de Mellarède. La famille de Mellarède est éteinte aujourd'hui.

nex evêque d'Annecy (1). A peine le roi était-il entré dans l'église, que madame de Warens arrêta le prélat par sa soutane, se jeta à ses genoux, en lui disant les larmes aux yeux, *In manus tuas domine commendo spiritum meum*. Cet evêque s'arrêta en la relevant, et il parla cinq à six minutes avec cette jeune pénitente qui de là se rendit directement au logis de ce prélat, lequel, la messe finie, alla la joindre, et après une conversation assez longue avec elle revint à la cour, sans doute pour en rendre compte au roi. Cette fugue, comme vous le pensez bien, monsieur le comte, fit un éclat subit dans cette petite ville ; et dès ce moment, les uns disaient que c'était une scène d'une Magdeleine veritablement repentante, d'autres et surtout les Suisses qui étaient venus à Evian partie pour boire les eaux et partie pour y voir le roi, soutenaient que ce repentir n'était que simulé, et que le vrai motif de la fuite de cette baronne, était le derangement qu'elle avait mis dans les affaires d'intérêt de son mari par une prodigalité inconsidérée. Exemple qui n'est pas le premier à citer de jeunes et aimables femmes, qui moyennant leur esprit et figure, savent captiver leurs maris au point de les maîtriser.

D'autres Suisses arrivèrent en bateau àprès diner.

(1) M. de Rossillon de Bernex, évêque d'Annecy et de Genève, mort le 23 avril 1734. Sa vie a été écrite par le P. Boudet, de l'ordre de Saint-Antoine (Paris, 1751, 2 vol. in-12). On y trouve des détails curieux sur la conversion de Mme de Warens.

A peine eurent-ils débarqués que le bruit se repandit dans toute la ville que ces nouveaux venus, parents, disait-on, de madame de Warens, venaient pour l'enlever. Ce bruit tout mal fondé qu'il était, prit, à ce que je pense, quelque crédit à la cour, puisque le lendemain matin, on fit partir avant jour cette dame dans la litière du roi, escortée de quatre de ses gardes du corps, qui la conduisirent en droiture accompagnée d'une bourgeoise à Annecy dans le couvent du premier monastère de la Visitation pour l'y faire instruire de notre religion. Cette baronne me parut alors agée de vingt-quatre à vingt-six années. Depuis cette époque je la perdis de vue par mon retour en Piémont, où je restais jusqu'en 1733, que je revins à Chambéry pour m'y fixer. Ce fut l'hyver de cette même année que j'eus l'occasion de lier société avec elle, car au sortir de la Visitation elle avait pris une petite maison à Annecy après son abjuration ; d'ailleurs elle y était pour ainsi dire forcée, ne jouissant pour lors que de quinze cents livres de pension que notre roi lui faisait donner, comme nouvelle convertie. Mais monseigneur de Mazim (1) evêque pour lors de Maurienne, l'ayant connue, la gratifia d'une somme annuelle de cinq cents livres et monseigneur de Bernex lui en donna autant, alors cette ba-

(1) François-Hyacinthe de Valpergue, comte de Masin, abbé de Saint-Pierre de Châlon, évêque de Maurienne, mort en 1737.

ronne trouvant sans doute la ville d'Annecy trop petite pour l'étendue de ses projets et de ses vues, vint s'etablir à Chambéry, non pour se soustraire à la vigilance de ses pieuses institutrices ; car sa conduite jusques là avait été exempte de tous soupçons et à l'abri même de la calomnie qui communément poursuit les nouvelles venues, dès qu'elles ont de l'esprit et de la figure.

A propos de figure je veux vous donner ici une esquisse de la sienne. Sa taille était moyenne, mais point avantageuse, eu égard qu'elle avait beaucoup et beaucoup d'embompoint, ce qui lui avait arrondi un peu les épaules et rendu sa gorge d'albâtre aussi trop volumineuse ; mais elle faisait aisément oublier ces défauts par une physionomie de franchise et de gaieté interessante. Son ris était charmant, son teint de lis et de rose, joint à la vivacité de ses yeux annonçaient celle de son esprit et donnaient une énergie peu commune à tout ce qu'elle disait. Sans le plus petit air de prétention, tant s'en faut, car tout en elle respirait la sincérité, l'humanité, la bienfaisance, sans donner le plus petit soupçon de vouloir séduire par son esprit non plus que par sa figure, car elle négligeait par trop cette dernière, sans néanmoins l'affecter comme quelques prétendues savantes de son sexe.

Je ne veux pas vous laisser ignorer, monsieur le comte, une anecdote de cette baronne crainte de l'oublier, quoiqu'il en soit la voici : M'entretenant un jour

avec elle tête à tête de son changement de religion et d'état, elle me dit, croiriez-vous, mon ami, qu'après mon abjuration je ne me suis jamais mis au lit, durant deux ans environ, sans y prendre comme on dit la peau de poule sur tout mon corps par la perplexité dans laquelle mes réflexions me plongeaient, sur ce changement de religion qui m'avait fait secouer les préjugés de mon éducation, de ma religion et abjurer celle de mes pères. Cette longue incertitude était terrible pour moi qui ai toujours cru à un avenir éternellement heureux ou malheureux. Cette indécision m'a bien longtemps *bourraudée;* ce fut là son expression, mais rassurée à présent, continua-t'-elle, mon ame et mon cœur sont tranquilles et mes espérances ranimées. Je ne vous rends, monsieur le comte, que fort imparfaitement et en précis les expressions vives et animées dont elle se servit à cette occasion; elles firent en moi une sensation qui ne s'en est point encore effacée, quoiqu'à la veille de remplir mon seizième lustre.

Les grâces de son parler, son esprit déjà enrichi de différentes lectures, la rendaient extrêmement séduisante et agréable dans la conversation, et m'attachaient intimément à sa maison ou j'allais journellement et y mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait déjà commencé l'éducation, usant toujours d'un ton de maman tendre et bienfaisante, y mêlant de temps à autre celui de bienfaitrice, auquel Jean-Jacques répondait toujours avec docilité et même soumission.

Après quelques années de séjour à Chambéry elle prit une campagne à portée de la mienne, ce qui continuait à me mettre à même de lui faire plus frequemment ma cour et Jean-Jacques de me voir journellement. Son gout decidé pour la lecture faisait que madame de Warens le sollicitait vivement pour qu'il se livrât tout entier à l'étude de la médecine, ce à quoi il ne voulut jamais consentir. Comme je le voyais tous les jours et qu'il me parlait avec confiance, je ne pouvais douter de son gout décidé pour la solitude et je puis dire un mépris inné pour les hommes, un penchant déterminé à blamer leurs défauts, leurs faibles ; il nourrissait en lui une défiance constante en leur probité. Ce fut dans cette maison de campagne qu'il commença à barbouiller du papier, soit en vers, soit en prose sur différens sujets dont il me faisait lecture plutot je crois comme à son voisin que pour se décider par mes lumières, en quoi il pensait très juste. Etant arrivé à Paris, il fit imprimer, pour son coup d'essai, une méthode qu'il avait forgé aux Charmettes, pour apprendre parfaitement la musique en moins de trois mois ; heureusement pour Jean-Jacques cette brochure tomba entre les mains du savant aristarque de ce temps là, je veux dire du fameux abbé Desfontaines. Quand je vous dis heureusement, monsieur le comte, je ne parle que d'après Jean-Jacques qui me dit qu'ayant été pulvérisé en tout sens et en tout genre et avec toutes raisons par le

dit docte abbé, il lui avait prouvé qu'il ne savait encore rien, pas même écrire français, et qu'il fallait lire et apprendre à lire, avant que de vouloir écrire et dès lors je m'appliquais à profiter de cette juste leçon et je quittais la plume.

Revenons à cette aimable femme. Malheureusement pour elle, n'ayant nul gout pour les ouvrages auxquels l'éducation accoutume son sexe, la ressource de la lecture dont son esprit était déja orné ne suffisait pas a la vivacité de son imagination, et pour s'occuper elle entreprit de former une compagnie pour faire exploiter une minière dans la province de Maurienne dont ses associés et elle furent les dupes. Son esprit toujours entreprenant la fit encore succomber dans d'autres entreprises, dont le succès ne fut pas plus heureux (1). Ce fut dans cette maison attenante à la mienne qu'elle forma ses ruineux projets ; heureuse si le gout de l'agriculture avait remplacé ces premiers, il aurait décidé la tranquillité et la douceur de sa vie et aurait suffi, joint aux pensions qui lui restaient au bien être modeste de

(1) Madame de Warens avait établi à Chambéry une fabrique de savon. Nous trouvons à ce sujet, dans le volume des délibérations du conseil de la ville de Chambéry, sous date du 5 août 1744, ce qui suit :

« Sur le rapport fait par le premier sindic que madame la comtesse de » Warans de la Tour l'a prié de lui procurer une permission pour le débit » du savon qu'elle fait fabriquer, la ville a délibéré d'accorder la dite per- » mission pendant le bon plaisir de la ville. »

Elle en envoya à Rousseau. (Voir sa lettre de remerciment, du 25 fév. 1745.)

ce qu'il lui fallait, car je vous dois la justice de vous dire que ses entreprises de richesse ne lui étaient point inspirées par la cupidité d'en jouir, mais bien plus surement pour en procurer à ses associés, car la générosité et la libéralité étaient au nombre des autres qualités de son cœur.

Après le départ de Jean-Jacques, je continuais de la voir et souvent j'allais lui porter de ses nouvelles quand je soupçonnais qu'elle en manquait (1).

Enfin cette charmante et digne femme, sans argent et j'ose quasi dire sans crédit et accablée de dettes, eut l'heureuse ressource de plaire à un vieux seigneur de la première distinction qui fournit durant qu'il vécut, aux journaliers nécessaires de la subsistance de cette malheureuse baronne ; mais le noble désintéressement dont son âme avait toujours été pénetrée, ne lui suggéra jamais de confier à ce vieux seigneur le triste et inévitable avenir qui la menaçait. Aussi après cette perte se vit-elle forcée de mendier, pour ainsi dire, un recoin de chaumière dans un des fauxbourgs où elle n'a végétée que par les secours et soins charitables de ses voisins, qui n'étaient tant s'en faut dans l'aisance.

Finalement accablée de différents maux qui la rete-

(1) Mme de Warens habita les Charmettes pendant onze ans environ, et céda le bénéfice de son bail à un nommé Vialc, au printemps de 1749. Elle occupa ensuite la maison d'Allinges, au Reclus, et vint finir ses jours à Nezin, maison Crépine, où elle mourut le 29 juillet 1762.

naient au lit, depuis plus de deux années, elle succomba avec tous les sentiments d'une femme forte et bonne chrétienne (1).

J'ai toujours condamné Jean Jacques qu'elle avait décoré du nom de son fils adoptif, en premier lieu d'avoir préféré les intérêts de Lavasseur à ceux d'une maman aussi respectable pour lui, en tous sens, que l'était peu sa blanchisseuse Lavasseur; il aurait bien du suspendre son orgueil de tems à autre et ne travailler que pour gagner son indispensable nécessaire,

(1) Voici l'acte de décès de Mme de Warens. Quoique publié déjà plusieurs fois, entre autres dans le *Voyage en France pendant les années* 1787, 88 *et* 89, par Arthur Young, Paris, 1793, 3 vol. in-8°, il mérite d'être reproduit ici. L'abbé Gaime, alors curé de Lémenc, prévoyant sans doute l'intérêt qui s'attacherait dans la suite au nom de Mme de Warens, a voulu rappeler en quelques mots la vie de cette femme, qui fut la bienfaitrice de l'illustre philosophe de Genève.

EXTRAIT DU REGISTRE MORTUAIRE

DE LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE DE LÉMENC.

Le trente juillet mil sept cent et soixante-deux, a été ensevélie au cimetière de Lemens, dame Louise-Françoise-Eléonore de la Tour, veufve du seigneur baron de Warens, native de Vevay, dans le canton de Berne en Suisse, morte hier sur les dix heures du soir, en bonne chrétienne et munie de ses sacremens, agée d'environ soixante-trois ans. Il y avait environ trente-six ans qu'elle fit abjuration de la religion protestante et a véeu depuis dans la notre, et dès lors a fini ses jours dans le fauxbourg de Nezin ou elle habitait depuis environ huit ans, dans la maison du sieur Crépine; elle a habité ci-devant au Reclus, pendant environ quatre ans dans la maison du seigneur marquis d'Alinge; elle a passé le surplus de sa vie depuis son abjuration dans cette ville.

GAIME, curé de Lémens.

pour restituer tout au moins en partie, ce qu'il avait couté à sa généreuse bienfaitrice.

Voicy, monsieur le comte, un brouillard, ou pour mieux dire un bavardage que je n'ai pu vous communiquer plutôt par la répugnance que j'avais d'hazarder ce petit détail que je vous avais offert imprudemment en ne songeant qu'à l'envie que vous aviez d'en avoir un ; je ne vous l'envoie que dans l'intime persuasion que vous le rectifierez. J'aurais pu lui donner plus d'étendue, bien sur que vous l'auriez rendu précis et orné de ce charmant syle que je vous connais ; mais je vous le répète, monsieur le comte, ma répugnance à rapporter des faits flétrissans pour Jean Jacques et d'ailleurs me sentant si peu propre à narrer je ne suis pas allé plus loin : le seul avantage dont j'ose me flatter, est, que le sacrifice que j'ai fait de mon amour propre en votre faveur vous prouvera tout au moins les sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

Votre très humble et affectionné serviteur
Conzié des Charmettes.

Nous avons vu par le récit intéressant de M. de Conzié que madame de Warens était morte à Cham-

béry, dans une chaumière du faubourg Nezin. Cette maison, qui appartenait à cette époque à M. Crépine, existe encore aujourd'hui et se trouve dans le même état de vétusté et de délabrement que lorsqu'elle l'habitait. Elle est située un peu au-dessous de l'entrée principale de l'établissement de M. Martin Burdin, pépiniériste, et porte le numéro 27.

M. Benoit l'aîné, qui l'a acquise de M. Marie Crépine par contrat du 18 juin 1813, en est le propriétaire maintenant.

Nous complétons cette Notice par la publication d'un document inédit : le bail passé par M. Noirey, propriétaire de la maison et du domaine des Charmettes, à madame de Warens.

Bail passé par noble Claude Noerey à dame Louise-Eléonore Delatour baronne de Warens.

L'an mil sept cent trente huit et le sixième jour du mois de juillet à Chambéry dans la maison du seigneur comte de S[t] Laurent ou habite dame Françoise Louise Eléonore de Latour baronne de Warens par devant moy not[e] collégié soussigné et en présence des témoins sous-nommés s'est étably et constitué noble Claude François fils de feu noble Célius Noerey capitaine grenadier dans le régiment de Tharantaise natif et habitant de cette

ville lequel de gré pour luy et les siens a ascensé ainsy que par le présent il ascense à la ditte dame Françoise Louise Eléonore de Latour baronne de Warens native de Vevay habitante en la présente ville cy présente et acceptante, les biens appartenant au dit noble Claude François Noerey situés aux Charmettes et à Montagnole consistant en maison, granges, prés, verger, terres, vignes et généralement en quoy qu'ils consistent et puissent consister sans s'y rien réserver et tels que les a tenu cy devant Me Pierre Renaud procureur au sénat par contrat d'ascensement du huict may mil sept cent trente sept reçu par Me Falquet note, dont les confins sont icy tenus pour exprimés et c'est pendant le terme de neuf années neuf prises entières perçeües et recüeillies à commencer par prise de la présente année qui a été remise toute entière à la ditte dame, et à finir au dernier juin de l'année révolue du dit ascensement sous la cense annuelle de deüx cent vingt livres, payables aux festes de Noël de chaque année dont le premier payement commencera aux festes de Noël prochaines et ainsy à continuer d'année en année pendant la durée du présent, le dit ascensement passé sous les conditions cy après, scavoir qu'il sera pris acte d'état de la maison et autres batiments en dépendant, après quoy sera tenue la ditte dame d'entretenir les dits batiments en bon père de famille, d'avoir soin de faire cultiver les dits biens aussy en bon père de famille sans y laisser introduire aucune servitude, que la ditte dame payera les servis des dits biens au seignr des fiefs de qui les biens dépendent, et en rapportera quittance au dit sieur ascensateur à la fin de chaque année; étant convenu en outre que

si pendant la durée du présent les dits biens ou quelqu'uns d'iceux dépendant du dit ascensement viennent à être mis à la taille ensuite de la péréquation générale, les dites tailles seront à la charge du dit s[r] ascensateur, ayant aussy été convenu que si la d[e] dame de Warens fait quelques réparations et améliorations dans les dits biens elles resteront acquises au dit sieur ascensateur. Sera tenue la d[e] dame de Warens de rendre à la fin du présent la somme de cent septante quatre livres onze sols huict deniers pour le chadal de deux bœufs et des vaches qui luy ont été remis par le dit M[e] Renaud, outre dix brebis ou moutons, sept poules et un coq qui luy ont été de même remis par le d[t] M[e] Renaud et de laisser cinq veisseaux de froment, cinq de seigle, cinq d'orge et trois quartans de fèves à la fin du présent ensemencés dans les dits biens attendu que la même quantité de bled luy a été remis ensemencé ; bien entendu cependant que le droit colonique soit la moitié des grains qui proviendront des dits grains qui doivent être laissés à la fin du présent appartiendra à la ditte dame de Warens soit à ceux qui auront le droit d'elle la ditte quantité de semences cy dessus préalablement prélevée, et c'est en achevant par la ditte dame la culture des dits biens. Sera aussy tenue la ditte dame de laisser les vignes dépendantes des dits biens, deüment cultivées comm'elle les a trouvées au mois de juin dernier; sera aussy tenue la dite dame de rendre à la fin du présent un charriot estimé vingt livres, une charrue, une herse, et un berroton, le tout fort usé et presque hors de service, et rendra aussy à la fin du présent six quartans de bled noir qui luy ont été remis. Et concernant les meu-

bles qui sont dans la maison du dit s^r ascensateur il en sera pris un mémoire entre les d^es parties par elles signé qui fera corps du présent. Et au moyen de tout ce que dessus la d^e dame de Warens promet bien payer la d^e cense de deux cent vingt livres annuellement au terme cy devant exprimé, à peine de tous dépens, dommages intérêts à l'obligation de tous ses biens présens et àvenirs qu'elle se constitue tenir et le dit s^r Noerey promet faire jouir la ditte dame des d^ts biens ascensés pendant la durée du présent aux mêmes peines et obligations de biens que cy devant. Ainsy convenu entre les parties qui ont promis observer le contenu au présent chacune en ce qui la concerne et de ne venir au contraire directement ny indirectement en jugement ny dehors aux mêmes peines et obligations que cy devant. Passé sous et avec toutes autres deües promissions, soumissions, renonciations et clauses requises. Fait et prononcé au lieu que dessus en présence du sieur Philibert Falquet secretaire de l'intendance générale de Savoye bourgeois de Chambéry et du sieur Jean Jaques Rousseau habitant en la présente ville, témoins requis qui ont signé avec le dit noble Noerey et la d^te dame de Warens, sur la minute qui contient quatre pages et trois quarts d'autre sur trois feuillets.

Insinué au bureau du tabellion de Chambéry au fol. 583 du 2e livre de 1738 suivant quittance de s^r Charroct insinuateur du 8 juillet 1738. Rivoire, not^e.



LISTE

(par ordre alphabétique de communes)

DES

HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES ET AUTRES LIEUX HABITÉS
QUELCONQUES PORTANT UN NOM PARTICULIER

DE LA

PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

SUIVIE

de la même liste par ordre alphabétique

DE HAMEAUX, CHATEAUX, ETC.

recueillie et éditée

PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE

LISTE

(par ordre alphabétique de communes)

DES

HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES ET AUTRES LIEUX HABITÉS QUELCONQUES PORTANT UN NOM PARTICULIER

DE LA

PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

SUIVIE

de la même liste par ordre alphabétique

DE HAMEAUX, CHATEAUX, ETC.

recueillie et éditée

PAR FRANÇOIS RABUT, PROFESSEUR D'HISTOIRE



Si l'on ne peut douter de l'avantage qu'il y aurait, pour les administrations et pour les particuliers, de posséder une liste exacte des hameaux de la Savoie, il est bien plus aisé de comprendre toute l'utilité que ce recueil peut présenter aux hommes qui s'occupent d'histoire, lorsqu'ils veulent connaître les localités actuelles correspondant aux anciens noms de lieu qui fourmillent dans les vieilles chartes. On voit aussi avec intérêt dans une pareille table :

De nombreux rapprochements entre les noms de lieu de même étymologie ;

Plusieurs noms de famille; on sait qu'ils se perpétuent si longtemps dans les centres de population ruraux ;

Quelques noms de saints nationaux ;

D'autres noms qui rappellent les vicissitudes du pays; etc.

Ces considérations m'ont enhardi à mettre sous les yeux du comité de publication de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie la première partie d'un travail que j'ai fait pour mon usage et auquel j'ai souvent recouru avec un grand fruit.

Une semblable liste, bien complète et bien exacte, ne peut s'obtenir qu'après des recherches beaucoup plus grandes qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Le gouvernement lui-même, avec les puissants moyens qu'il a à sa disposition, n'a pu arriver jusqu'à présent qu'à posséder un tableau très incomplet de nos hameaux.

Aussi n'est-ce point un travail auquel il n'y aura absolument rien à redire que je donne aujourd'hui, mais une liste aussi parfaite que j'ai pu la faire après de nombreuses recherches (1), et avec l'aide des ren-

(1) Les vieux terriers, les cartes géographiques de diverses époques, les mappes et les cadastres, sont des sources principales auxquelles j'ai puisé quand je l'ai pu ; je me suis aidé également de quelques recueils manuscrits où l'on avait réuni des noms de hameaux, et j'ai souvent pris des renseignements sur les localités elles-mêmes en les parcourant avec des gens du pays.

seignements multipliés qu'ont bien voulu me procurer un grand nombre de personnes auxquelles je fais ici de bien vifs remercîments (1). Mon but, en la publiant, est encore d'attirer sur cet objet l'attention de tous les amis du pays, en les priant de vouloir bien faire connaître les additions on les rectifications qu'ils trouveront à y faire, et que je pourrai introduire dans un supplément. C'est pour les obtenir plus facilement que je me suis décidé à présenter d'abord l'énumération par communes. La liste alphabétique des hameaux, avec l'indication de la commune ou des communes où ils se trouvent, vient ensuite. C'est la plus utile, à

(1) Je dois des remercîments tout particuliers à M. Auguste Le Prevost, de l'Institut de France, qui m'a témoigné la plus grande bienveillance pendant son séjour à Aix-les-Bains en 1850 et dès lors. C'est lui qui m'a conseillé l'étude des noms de lieu, et ce sont les travaux qu'il a faits dans le même genre pour le département de l'Eure, qui m'ont servi et qui me serviront de modèle.

Je témoigne aussi toute ma reconnaissance entre autres :

A Mgr Billiet, qui m'a donné beaucoup de renseignements qu'il a eu l'obligeance de demander pour moi aux curés de son diocèse ;

A M. Bal, officier au bureau des postes de Chambéry. Je lui dois la connaissance et la communication de tout ce que le gouvernement a publié sur cette matière ;

A M. Dufour, agent-voyer-chef de la province, qui m'a permis de prendre des notes sur les beaux travaux topographiques exécutés sous ses ordres ;

Et à M. Pillet Louis, avocat, qui m'a confié très obligeamment un manuscrit de son oncle, C.-M. Pillet, fait en 1787 et intitulé : *Mémoire pour servir à une description géographique, historique et naturelle de la Savoie;* 2 vol. format in-18 compacte.

cause de la grande commodité qu'elle offre pour les recherches.

Je me suis préoccupé dans cette publication de l'orthographe des noms, pour laquelle on trouve une bonne direction dans les anciens noms latins. Ainsi, j'ai cru devoir en ramener plusieurs à la forme commandée par l'étymologie, en retranchant, par exemple le *d* final dans le mot CHATELLAR qui vient du latin *castellarium,* et dans VILLAR, du latin *villarium*, et ses composés ARVILLAR, BONVILLAR, etc., mais je l'ai fait avec beaucoup de discrétion.

J'ai aussi ramené à une orthographe unique quelques mots qui sont évidemment les mêmes, et que j'ai rencontré écrits avec quelques légères différences, dans les diverses sources où j'ai puisé; par exemple : BATIE et BATHIE, AILLOUD et ALLIOUD. Cependant, lorsque les leçons sont assez divergentes pour qu'il semble y avoir de l'intérêt à les connaître ; ou bien, lorsque le même hameau est désigné de deux ou plusieurs manières, j'ai donné dans la première liste ces variantes entre parenthèses et en caractères italiques à la suite du nom auquel elles se rapportent (1).

Enfin, à l'exemple des hommes les plus instruits qui se sont occupés de l'étude des noms de lieux, j'ai rétabli

(1) Voyez, par exemple, à la seconde page de cette liste, au mot COMBE DE LOURDIN dans la commune d'Aillon.

l'*i* final à la place de l'*y*, dont l'emploi ne s'est introduit à une époque assez avancée du moyen âge que par la paresse des copistes ou par une mauvaise lecture des abréviations de ces temps-là (1).

Le comité de publication de la Société d'histoire ayant estimé que cette nomenclature pouvait aider à l'édition qu'il veut faire de chartes et autres documents relatifs au pays, j'aurai l'honneur de lui soumettre successivement pour les autres provinces un travail identique à celui que j'essaie aujourd'hui pour la Savoie-Propre.

LES HAMEAUX DE LA SAVOIE-PROPRE

I

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES

AIGUEBELLETTE. Les Allamans, sur les Bois, Cambet, la Comba, le Crét, l'Eglise, la Girardiére, les Gustins, les Michelons, la Molua, Noio, le Port, le Pré, le Trolliu.

(1) Voyez le Dictionnaire des communes, hameaux, etc. du département de l'Eure, par A. Le Prevost, page 2.



AILLON (1). Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, chez Baulat, la Bottière, chez Bravard, les Chenais, Chevrette, le Cimetière, le Cimiteret, la Combe, la Combe de Lourdin *(Combe d'Aillon, Combe des Chartreux, Lourdin, la Chartreuse d'Aillon, le Couvent)*, La Correrie, Cret-Vibert (*vulgo* Cœuilbert *ou* Cuillibert), la Crochére, chez Curial, la Fraissette (*les Frassettes*), Leyat, Marguet, le Martinet, le Mas dessous, le Mollar, Montpelaz, le Muret, Panton, Penon, le Plan, les Rivollins, Roqueran, le Villar, sur la Vi (*sur l'Avi*).

AIX-LES-BAINS. Le Biolei, Chantemerle, les Chappiuz, Chaudi (*Choudi*), Chevaline, Cornin, les Davats, la Fin, les Garins, Goncelin, les Guillaumes, Liaudi, Marlioz, le Mas, Massurmat, Meimard (*Meinard*), le Murguet, les Pacots, le Pont rouge, Puer, Saint-Simon (*Saint-Sigismond*), Sandiez, les Simons, la Ville (*Aix, Aix-les-Bains*).

ALBENS. Albens *(Albins, la ville)*, Berchou, les Bois, chez Bossu, Bottière *vulgò* Bouttire, Brouaille, Colonge, Crochet, les Crouteaux, la Curiaz, la Daisse, Dreissi, Favraz, Futenai dessous, Futenai dessus, les Grangeons, les Granges, Lepeaux, Lepinette, Macognin, Marnas, Mazet, Merderai, Merline *vulgo* Marline, le Mollar, Mont-Vagnard, Mouxi, les Nattes, Orlier, Pegi, le Perroet, Poulli, la Tour.

ALBI. Albi, Beaunoyer, Boeviaz, Borlet, Cantel, les Chardons, Chêde, le Chêne, Copetaz, lès Crêts. Crevia, la Croix-Rouge, Elien, Gagive, les Granges, Loret,

(1) Cette commune a 2 paroisses; l'église d'Aillon-le-Jeune est à Monpelaz.

la Maison-Blanche, les Mallinjods, Marlacher, Maugi, Maxigni, Mont-Coinon, Montdésir, Montpont, Moutiers, Pattu, Polié, le Pont-Neuf, Saint-Donat, Saint-Maurice, les Vitets, Viri.

ANSIGNI. Sans hameaux.

APREMONT. Apremont, les Charbonnières, la Chaz (1), la Clusaz, le Croset, les Entremondans, le Gas, le Palais, le Penei, Pierregrosse, Saint-Pierre, Sain-Vi, le Sever, *(en Sever)*, les Villars.

ARBIN. Arbin, le Crêt, Lourdin, Mérande.

ARITH. Arith, Bourchigni, les Fontanettes, Montagni.

ARVILLAR. Arvillar, la Chapelle, les Chalets, Champ-Sevestre, le Chatelar, la Chavanne, la Chaz, les Chevrets, la Correrie de St-Hugon, les Fourneaux, Mollar, Cuilli, le Molliet, Monlevet, Monpesard, Saint-Hugon, Terre-sainte, les Vars (*les Varandes*).

ATTIGNAT-ONCIN. Attignat, les Chapelles du Cotillon, Coudurier, la Genaz, le Gruat, Oncin.

AVRESSIEUX. Avressieux, Barroz, Bert, Bessieux, la Bigottière, Bunand, les Carmes, la Caussardière, Chamard, la Clavellière, Dausserre, Gillot, Magninière, Maland, Martinière, Montfleuri, Petit-Foré, Pregi, la Quetière, Rogé, Regi, le Replat, la Salle, Toré, la Tougeraz, Vallère, Vaute, Vernei, Villar-Martin.

AYN (*prononcez* Aïen). Ayn, les Bards, les Bertrands, les Bonivards, les Bouteis, les Deschamps, le

(1) J'ai adopté cette leçon *La Chaz* en deux mots au lieu de la suivante *Lachaz* en un seul mot, parce que la première est celle que l'on trouve dans les plus anciens documents.

Forcheix, les Franquets, les Grands-Gaudins, les Guillots, les Laquaz, le Mollar, les Montignons, les Piochons, Vétonne.

BALME (LA). La Balme, les Bessons, les Cadets, les Carrotes, les Chatelains, les Collombs, les Combes (*vers la Combe*), l'Ile, les Létangs, les Marmoux, Portmillet, les Rayes.

BARBI. Barbi, la Bâtie.

BASSENS. Bassens *(Bassins, Bacin)*, Bouillet, Bressi, les Corriers, la Croix, Dralli, le Mollar, le Mont, la Palliasse, le Plat.

BAUCHE (LA). Bande, le Bugnon, le Guillot, le Jacquet, les Lanffreis, les Platières, la Vettaz.

BELLECOMBE. Les Blancs, Bressi *(Broissieux)*, la Charrière, Côte-Blette (1), Côte-Chaude, Cudrai, Entrèves, Fontani, Glapigni, Lessales, la Maison-blanche, le Mont ou Mont-Isbod deçà, Mont-Isbod delà, les Moulins, Planchamps, les Taballets, le Tessieu, Villar derrière, Villar devant.

BELMONT-TRAMONEX. La Belle-Etoile, Belmont, Champulli la Forêt, Tramonex.

BILLIÈME. Les Berlions, Billième *(vers l'Eglise)*, les Combes *(en Combe)*, Gerbat, les Jacquins.

BIOLLE (LA). la Balme, la Biolle, les Combes, l'Étraz, Extur *(Exteurs, chez Blanchard)*, Longefan, la Molière, Montfalcon, l'Orme, le Parc, les Plagnes,

(1) Côte mouillée.

Rouasson *(Roasson)*, Savigni, Tarenci, Troissi, les Udrians, Urine, le Villar, la Villette.

BISSI. Bissi, Chalod, Chamoux, la Charrière-Neuve, Chiron, le Village de la Croix ou de l'Eglise, la Cuerde *(? les Tochons, Torson)*, les Forais, la Labiaz.

BORDEAU. Chez Bejet, Bordeau, la Tillière (1).

BOURGET (LE) (2). Barbeżet, les Berbets, le Billot, les Buissons, chez Cachoud, les Cartères, Charpiniaz, le Cimetière, les Ciseaux, la Comba, les Decouz, les Fanières, les Fenevières, les Fiolets, les Fourneaux, le Garachon, le Grand-Caton, les Grangeons, Gremailloz, Juifverie, Layot, la Maltassina *(la Matassine)*, les Mathieux, les Metranniers, Montanduaz, les Moulins de Thibaud, Nerdais, Panlou, le Petit-Caton, Pierre-Cuse, la Plaine, la Planta, le Raffour, sous Rami, la Ravoire, la Rochette *(sur la Roche)*, Saint-Alban, la Serraz, Soyère, Thuix *(la papeterie)*, les Tumonières *(Timonières)*, les Varons, le Verger, le Vignier.

BRIDOIRE (LA). Les Baruchands, Bernardi, le Bert, la Boissière, la Bridoire, Buisson-Rond, la Charpine, le Chatelar, la Chautagne, Colombier, les Combes, le Corbel, Cota-Liardet, Crét-Magnin, les Falcons, les Grand'Cotes, Grenaud, le Gonin *(Gunin)*, le Got, Lingonai, le Mollar, les Moulins, le Palais, la Pissière, le Plan, la Planta, le Reynaud, la Rivoire, Rochassieux, Sainte-Catherine (3), Tulutière, la Vaure.

(1) Ainsi nommé parce qu'on y fabrique des cordes en écorce de tilleul pour les bateaux, les filets des pêcheurs et pour l'usage de la fabrique de papier de la Serraz.

(2) On dit aussi Bourget-du-Lac.

(3) Il y a une chapelle.

BRISON-SAINT-INNOCENT. Le Bouchet, Brison *(les granges de Brison)*, Grésine, Mencard, Saint-Innocent.

CESSENS. Bollivet, les Broz, le Bulet, Cessens, Champdoci, Chanei, la Charrière, Chênai, les Cochet, les Cours, Dominian, les Faulx *(les Fœus)*, les Granges, les Grilloux, Hautecombe la Vieille, Héri, l'Huis-de-Four, Manchet, Moriou, la Moutaz, les Piolat, la Roche, les Taupiers, la Tour, Villa-Rouland.

CHAINAZ. Chainaz, le Golleiron, Molliénaz, le Mont, Mornant (1), l'Orme (*vulgo* l'Uermoz), la Ravière.

CHAMBÉRI. L'Angleterre, les Barandier, Beauvoir, la Bionnaz, la Boisse, Caramagne, la Cassine, Chambéri, le Chanei, les Charmettes, les Chaux, Comba-Rochet, les Combes, la Croix-Rouge, Graberat, Hauturin, Lémenc, la Martinière, sur le Mont, Montracul, Nezin, le Noyer, Piochet, le Planté, le Plat, Pugnet, le Ravet, la Raveriaz, les Rochets, St-Georges, St-Saturnin, la Violette.

CHAMBÉRI-LE-VIEUX. Vers les Bois, la Boisse, le Carre, les Garbillons, Morat, les Pantons, les Polliers, Putigni, St-Ombre.

CHAMPAGNEUX. Champagneux, Duisse, Léchaux, la Saunière.

CHANAZ. Les Bertheloux, les Bimets, le Bochet, le Buloz *(le Bule)*, le Couloir *(le Couleu)*, les Combes, Curtet, Flandre, les Granets, Landaz, Pomet, les Prail-

(1) Il y a un ruisseau du même nom.

les, Porthoud dessous, Porthoud dessus, les Tonets, Yon.

CHAPELLE-BLANCHE (LA).

CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA). La Chapelle-du-mont-du-Chat, Communal, le Grand Villar, Grateloup, le Petit Villar.

CHAPELLE-SAINT-MARTIN (LA). La Chapelle, Crêt deçà, chez Gache, Haute-Court, Mussieux, le Sécrétaire, Tonlon *(Thélou)*, Verdan, le Villar *(le château du Villar)*.

CHATELAR (LE). Amand, Atilli, le Chatelar, chez Coitou, les Ecuries, l'Etoile, chez Garin, les Granges, la Lavanche, en Leat *(Leyat, chez Possoi)*, le Martinet, Melessine, Mollardier, le Mont *(le mont Julios)*, Mont-Tordu, le Petit-Mont, chez les Pissieux, Planchevri, le Plan-de-chaise, le Var, la Verrière, le Villaret *(le Villaret-Rouge, le Villar-Rouge)*, chez Viviand.

CHAVANNE (LA). Blondet, la Chavanne.

CHIGNIN. Chignin, le Clocher, le Colombier, Mont-Levin, la Place, Tormeri, les Tours, le Villar, le Viviers.

CHINDRIEUX. Les Callets, les Carrets, Champfleuri, Châtillon, Chaudieux, la Chaz, Chevigneux, Chindrieux, la Combe, les Cordis, les Déprimoz, Expilli *(Pilli)*, les Goddards, Groisin, Mollar de Vion, Praz, les Rattes, Rigolet, Vars, Veraz, Viuz.

COGNIN. Le Biolai, le Bois, les Capucins, la Cardinale, Chalod, Champrond, Cheron, les Chevronnes, Cognin, les Combes, Corinthe, l'Eglise, Folésan, les Grandes-Terres, Lode, chez Manet, les Molasses, Mont-Charvin, la Pintaz, le Pont, le Pont Saint-Char-

les, les Raniers, Salins, la Thiolièrè (1), Villeneuve.

COMPOTE (LA). la Compôte, chez Collet.

CONJUX. La Bergerie, la Chatière, Semelaz (2).

CORBEL (3). Les Amblards, Corbel *(Corbet)*, les Cruz, les Cuchets, les Duplats, les Egaux, les Fiolets, les Gants, les Guillermins, les Perrucons *(les Pericons)*, les Rats-gris, les Rosaz, les Rossaz.

CROIX DE LA ROCHETTE (LA). La Croix, Montabon *(Mont-Abou)*.

CRUET. La Baraterie, le Chaffard, la Combe, la Côte, Cruet-la-Chapelle *(la Chapelle)*, Cruet-l'Eglise, Cruet-Ferroud, le Madoux, le Mas dessous, la Ravière, la Rive, St-Laurent, Verdun.

CURIENNE. L'Abaz *(Labas)*, Chapelle St-Michel, l'Eglise, Fournet, le Mollar, le Moulin, Montgelard, Mont-Marlet, Pommier-Champet, Sordet, le Vachet, le Vernet.

CUSI. Les Bajets, Baléve, Barroca, Bellejoie, le Château de Cusi, le Château de Fesigni, le Château Pers, les Chavannes, la Chaz, Collombet, les Crêts, les Cristollets, la Curiaz, Cusi, l'Essert, les Filliards, les Genets, Labaz, Longefan, les Massettes, les Miéges, les Murats, Nant-Favai, Notaret, la Palud, la Perrière, lès Petellaz, la Praz, les Raffis, Rapillat, les Reys, les Terres, la Thiollière, la Tropaz *(la Trompe)*, les Vautereis.

(1) Mot patois qui signifie la Tuilière ou Tuilerie.

(2) Une portion de ce hameau est sur la commune de St-Pierre-de-Curtille.

(3) Tous noms de famille.

DÉSERTS (LES). L'Alesinaz (*la Lésine*), Antagnusse, Balbière, les Bouvards, les Chantres, les Charmettes, la Combe, les Deserts, les Droux, le Favre, le Gérard, les Mermets, Plainpalais, le Pleurachat, les Ricordes, les Villes derrières, les Villes devant.

DÉTRIER. Les Chaberts, la Chapelle Ste-Marguerite, les Cheneis, les Moulins, la Plaine, Ribolet.

DOMESSIN. Les Aleraz, le Blanc, le Bonnard, le Boudrier, Chapelut, le Cusin, Domessin, le Falque, le Genin, Gubin, le Guillot, le Magnin, Revilliet.

DOUCI. Le Cul de Bois *(sur les Bois)*, Douci d'aval, Douci *(la Chapelle)*, les Gontiers, le village du Millieu, le Villar *(chez Magnioud)*.

DRUMETTAZ-CLARAFOND. Cerarge *(Serarges)*, Clarafond, Drumettaz, Fresenei.

DULIN. Les Bois, le Château *(le château de Saint-Severin)*, Dulin, les Frandins, la Galinière, les Gabrioux, les Gentils, les Guichers, les Journaux, le Potin, la Roue, les Tevenons, Vergenucle.

ECHELLES (LES). Les Andrés, Badier, Bande, le Bois, la Croix de la Roche, les Echelles, Gerbet, la Grotte, le Maillet, Pont St-Martin, le Villar.

ECOLE. Les Aroles, Bellevaux, la Chapelle, le Crest-du-Mont *(le creux du mont)*, Garnoit, Grateloup, le Jersin, le Villar.

ENTREMONT-LE-JEUNE. Voyez SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT.

ENTREMONT-LE-VIEUX. Les Bessours, les Brancoz, les Bruns, la Coche, les Combes, les Curialets, Derbetan, le Desert, Entencovaz, Entremont-le-Vieux, Epernei (1), les Gandis, les Girouds, le Grand Carroz, le Grenérie, les Martenons, les Minets, le Mollar, les Perrets, les Pins, la Plagne, Plan-Martin, Pomet, les Rigauds, les Teppaz.

EPERSI. Les Aillouds, les Burnats, le Bois, Epersi, Mognard.

ETABLE. Comba, Etable?, Foïau, Gorapon, le Vilaret.

FRANCIN. Le Boisset, la Charrière, Curtille, Francin, le Plan.

FRASSES (LES) (2). Le Carrier, le Charvier, les Châlets, les Lombards, les Martins, les Plotiers.

FRÉTERIVE. La Barletta, la Carre, la Cave, Covarel, la Fiardière, le Four, Fréterive, la Mazerie, Mont-Plan, les Moulins, le Prieuré, la Tour, la Tronche, le Villar.

GERBAIX. Angosard, Angran, Bardelaz, Bert, Brêt (*les Brets*), Cariaz, Crevel, les Damesins, les Demeures, le Desert, les Fleurets, Gerbaix, les Guigardets, la Late, Mure, le Rieu.

GRESIN-LEPIN.

(1) L'église est à Epernei.

(2) On disait la Frasse au siècle dernier.

GRÉSI-SUR-AIX. Les Aillouds, Antoger, Arbucin *(le mont d'Arbucin)*, les Barrilliats, les Bojets, le Châtel, Cellière, les Choseaux, Clochet, la Commanderie, les Couduriers, Droisse, les Durands, les Filliards, les Fontanils, la Fougère, Gerba-Sèche, Grési, le Jéaz, Loche, les Maguets, les Martins, les Melets, Mintaz, Poulli, Roulant, Vertbois.

HÉRI-SUR-ALBI. Boqueraz, les Bois, Breyneros, Chainaz, les Combes, la Côte, les Côtes, le Cruet, les Darans, les Duverncis, l'Epine, les Gaimes, Galissar, chez Gatillon, les Granges, Heri-sur-Albi, chez Liaudi, le Mât, Mouilléne (*Mollienaz*), la Montée, les Morands, Parella, les Plats, la Ruetraz, le Vernei, Vétro.

JACOB-BELLECOMBETTE. Bellecombette, le Chanei, la Grobette, Jacob, la Peisse.

JARSI. Derrière Bellevaux, Belleville, chez Burgos, Carlet, la Chapelle, l'Eglise *(Jarsi)*, Precheret *(Pré-Cherel)*, entre Roche *(très Roche)*, sur Roche, le Saugei, Verêtre *(Ethre)*.

JONGIEUX. Aimavigne, les Barlets, Beau-Villar, Jongieux, le Mart, le Vernat.

LAISSAUD. Beauregard, les Bonnefois, Coise, les Cortannes, Laissaud, Sonnaz.

LEPIN. Basatiére, Bernardi, Chabodière, les Gri-

monet, les Martins dessous, les Martins dessus, Micoud, la Montagne, Pinet, le Port, le Puy, Rassignolet, Riondet.

LESCHERAINES. La Coudraz, Coupebois, le Crozet, Lescheraines, chez Lovat, la Madeleine, le Mouchet, la Palud, les Ponsiers, le Pont, Roussillon, le Villaret.

LOISIEUX (1). Bressieux, les Cottarels, les Crêts, la Croix, les Farcots, les Favres, les Monnets, le Murger, les Paris, les Payots, les Rebottons, les Rubins, Touchefeu, les Vullioux.

LUCEI. Le Biez, les Cléments, Cremont, l'Eglise, Montagnin *(Montagins)*, les Puthods, la Tuillière, Veytrier, Vereyzins dessous, Vereyzins dessus.

MARCHES (LES). Les Abymes, Ballegarde, la Bergei, les Bouvets, Chacusard, Champlong, le Grand Village *(les Marches)*, les Granges, Mûr *(Murs, Mure)*, Myans, Pierre-Achée, Seloge, Vauche.

MARCIEUX. Les Galets, Marcieux, le Poncet.

MERI. Cerarge, Fournet, Jaquier, Meri *(Meiri)*.

MEYRIEUX - TROUET. Les Marmoux, Meitenod *(Mainteinod)*, le Menard, Risolet *(Roselei)*, Trevouet *(Trouet)*, le Villaret.

MOGNARD. La Chapelle, la Combe dessous, la Combe dessus, la Droise dessous, la Droise dessus, Gouri, Maclans *(Maclin)*, Mognard, la Nernai, *(le Vernai)*, les Rippes, les Sauvages.

(1) *Vulgò* LÉJEU.

MOLETTES (LES). Les Aillouds, l'Allée, Bagard, chez Bottaz, les Bourbières, les Davalets, les Douins, l'Eglise *(les Molettes)*, les Granges, Haute-Bise, le Mollar, les Piagets, Villar-Ibert *(vulgo Villarbé)*, la Ville.

MONTAGNOLE. Le Bas de l'Eglise, les Bocquets, Cesolet, les Faviers, Fenestroz, les Guillermins, Louvete, Mappaz, les Meuniers, Montagnole, Pierregrosse, le Platon, le Pontet, le Puysat, Revel, les Routins, le Villar.

MONTCEL (LE). Belaix, les Bertrands, les Blancs, la Chapelle, les Chamoux, le Châtelar, les Curtouds, les Davids, Decampoux, les Faverins, la Grange, les Jacquignons, la Chaz, les Laurents, les Legers, la Marine, les Marterais, les Mermoz, le Mollar, le Montcel, le Moulin, le Moulin des Clers, le Moulin de Tête, le Moulin de Varetasse, le Perou, le Plan, les Ritouds, Villeneuve *(vulgo Vlanouva)*.

MONTMÉLIAN. Les Adoubes, la Maladière, Montmélian.

MOTTE-EN-BEAUGES (LA). L'Abbaye *(chez Dalphin)*, les Aillouds, les Burnods, la Cretaz, chez Cotion, la Frenière d'amont, la Frenière d'en bas, chez Freniou *(les Frenands)*, la Motte, le Noiret, le Rocher.

MOTTE-SERVOLEX (LA). Barbeset, Barbi, Beauvoir, le Bourg *(village de l'Eglise)*, la Catonière, la Champagne, Chamoux, Chantabord, la Chapelle de Chavan, Cheminet, les Ciseaux, Corrieu, la Curtine, les Granges, Etrambrai *(le Tremblai)*, Léliaz, Montarlet, Montauger dessous, Montauger dessus *(Montogier)*, Montessui dessous, Montessui dessus, les

Moulins, le Noiret, les Perrouses, Pingon, Roujoux *(Rougieux)*, la Salle, Servolex, la Tessonnière, le Villar, Villarmarin, Villarperon, Villarphilippon, la Villette.

MOTZ (1). Blainti *(Blintil)*, Chateaufort, les Iles, le Nant, Onex, Reinaud *(Raneaux)*.

MOUXI. Le Biollai, les Blancs, le Chaffaron, le Crêt, Loche, le Menten.

NANCES. Les Charpines, le Château, la Côte, les Gigots, le Gollat, les Malaguerres, Nances dessous, Nances dessus.

NOVALAISE. Beauvent, les Berlioz, les Bottières, le Boure, les Champs (*? le grand champ*), les Collombs, la Cretaz, l'Eyanette, les Fauges, Heisse dessous, Heisse dessus *(Laysse)*, Montbel, Monthieux, les Neirets, Novalaise, Putignieu, les Richards, Rosière (2).

NOYER (LE). Le Buisson, le Chalet, la Chavanne, Chêne, Cholex, le Cimetière, les Crêts *(le Cré)*, le Mont, le Noyer, le Perrier, la Ville (*la Vella)*.

ONTEX. Billard, Billion, chez Brondel, Communal, l'Eglise, Grumeau, Hautecombe, le Mont, Semelard.

PETIT-BARBERA (LE). Buisson-Rond, la Challe,

(1) On prononçait *Mou*.
(2) On prononce *Rossière*.

Chanaz, les Chevrons, la Croix du Rampau, les Gottelands, la Grange-neuve, Grateloup, Logerai, la Madeleine, Paberi (1), le Petit-Barbera, les Plantés, Reposieu, Ruffier, chez Sancet, Satai, le Sourd, la Tour, Vermont.

PLANAISE. Planaise, le Puyset.

PONT-BEAUVOISIN (LE). Lécuré, la Pissatière, le Pont-Beauvoisin, le Pouisat, les Rivaux, la Touche.

PRESLES. Les Agers, Biolai, Presles.

PUGNI-CHATENOD. Les Barrals, les Bollons, Chatenod (*Chatelnod ?*), les Hôtes, les Massonats, les Mollars, Pugni, les Sandres.

PUYGROS. Arvei, le Bois, le Chêne (*le Châne*), Fenestroz, Marle (*Marlioz*), Montgelard, Puygros.

RAVOIRE (La). Boége, la Déserte, Laisse, le Mollar, Néquidez, la Peisse, la Peyrouse, Petite-Laisse, la Ravoire, la Trousse, Villette.

ROCHEFORT. L'Eglise, Plevieux, le Suard, Urice, le Vivier.

ROCHETTE (LA). La Croix, Mont-Bertrand, Montaboud, la Rochette, St-Maurice.

ROTHERENS. Rotherens.

RUFFIEUX. Le Château de la Roche, Chaussepaille, la Chaux-David, Chessine, Colonge, Crozant, Lachaz (*la Chaz*), la Loi (*la Loex*), Montagnai, Montclerion, Montlorgeon, Orbessieux, les Panquets, Mecoraz (2),

(1) Une partie a pris le nom de Monplaisir.

(2) Une partie de Mecoraz est sur Serrières. Voy. cette commune

les Perrouses, Pirote, Putignai, Rojux, Ruffieux, Sómont.

SAINT-ALBAN. Balangère, Chesse, la Cluse deçà, la Cluse delà, Conniances, la Grand-Laisse, Guillotière, Lescherenne, Létillerai, Lovetaz, Monterminod, Nivolet, les Perriers, la Petite Laisse, Plama, Raserei, Saint-Alban, le Villaret, Villeneuve.

SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL. Les Calamans, les Collombs, les Darmezins, les Frandins, les Ganivets, les Grimonets, les Guiguets, les Munins, le Perron, St-Alban-de-Montbel, le Saugeai.

SAINT-BALDOPH. Le Bourget, la Croix, Lachenaz, Masselin (*Musselin*), le Mollar, Montcharvet, le Nant, la Petite Montagne, Rocheron, Ronjoux, St-Baldoph.

SAINT-BERON. Le Bajat, les Bernerds, le Boissard, les Bonnes, le Cleyet, le Croibier, le Favre, le Grand-Bois, le Grand-Cevoz, le Graven, le Jacquemet, la Mâtre, les Micoulaz, le Néritan, le Nigon, le Pirod, le Raclet, le Ravei, les Roses, Saint-Beron.

SAINT-CASSIN. Les Abberges, Arcollières, le Bonet (*chez les Dubonnet*), la Clinière, la Combe, Combette, la Corbière, le Couvent, les Culées, Delà-les-Bois (*Damoz-le-bois*), Deserta, Dessous-le-Bois, l'Eglise, Fontaine-Déserte, Grignon (*Gragnon*), le Grand-Verger, Laillat (*Léliaz*), Mossens, Nonnet, l'Oratoire, le Planei, le Platon, Saint-Claude, la Sénière, la Serraz, la Thiollière, la Tour.

SAINT-CHRISTOPHE. Les Andrés, Bande, les Batés, Boguière, chez Capuchon, Gerbaix, la Grotte,

Saint-Blaise, Saint-Christophe, Saint-Martin, chez Tirard, le Villar.

SAINT-FELIX. Le Brouillet, Chamoussat, la Chapelle, Crozagni, Linière, Malagni, Merci, les Moiroux, Pattu, Saint-Félix, Soffa, Touvière.

SAINT-FRANC. Le Bois, le Bourdon, Chaille, sur Chaille, le Champrond, le Chevron, la Combe, Curtille, Damière, les Entes, le Garon, la Grand-Maison, le Grand-Mortier, le Gruot, Larigni, le Marquis, le Michal, Morge, le Mulet, Saint-Franc, Sibilliat, Tartavan, le Thevenon, le Trepus.

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. Le Chalet, le Champ, le Charmillon, les Chavonnes, chez Dumas, l'Eglise, la Magne, le Mouchet, les Perriers.

SANT-GENIX. Bachellin, Bauge, Bessé, Camelin, Champ-Long, Comba-Gilli, les Davrets, le Jasemin, Joudin, le Mont, Montdragon, Pigneux, Saint-Genix, la Taillat, Truiton, Uris *(Urice)*.

SAINT-GERMAIN. Les Broissants, la Chambotte, les Guinets, Laci *(Lassi)*, Marcin, Mont-Durant *(sur la Roche)*, Panloup, Poinçon, Saint-Germain, Salière, Sargoëns, Sernaz, la Val *(Laval)*, Verdet.

SAINT-GIROD. Carcallane, Champ-Berard *(vulgò Chambera)*, Colombier, la Croix-Blanche, chez Darmond, les Guerras, Lansard, Marcellaz, chez Maurin, les Pinettes, Ribitel, Saint-Girod, la Villette.

SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC. Les Berthets, les Bois, la Chapelle de l'Hôpital, la Chapelle de Sainte Hélène, l'Eglise, la Grange-Mareschal, Montmillerat, le Pichat, les Pogniens, la Ramade, la Romargue, la Tour, le Touvet.

SAINT-JEAN-D'ARVEI. Chaffardon, la Charrière, Contaminaz, la Cretaz, la Grotte, Laberi, Lachaz *(la Chaz)*, Lancenaz, Lovetaz, le Mollar, Montagni, Nivolet, le Planaz, le Puysat, Saint-Jean-d'Arvey, Salins, le Villar.

SAINT-JEAN-DE-CHEVELU. Bergin, les Borgets, Champrond *(Champ riond)*, Chevelu, Chonzon, la Forêt, Monthoux *(vulgò Monteu)*, la Platière, Sômont, Vernatel.

SAINT-JEAN-DE-COUX. Bande, les Barriers *(Côte-Barrier)*, la Cattin, le Cheval-Blanc, chez Héritier, les Merles, les Molasses, les Replats, Saint-Jean.

SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE. L'Allier, le Bourg *(Bourg Evescal)*, Comba-Fou *(Combe folle)*, le Féal, le Friot, Mont-Lambert (vulgò *Mollambert)*, la Palud, la Ravoire, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Philippe.

SAINT-JEOIRE (1). Bois-Plan, la Boisserette, Faverat, le Puyset, St-Jeoire dessous, St-Jeoire dessus.

SAINTE-MARIE-D'ALVEI. La Blanchinière, les Guicherds, la Mégère, St-Bonnet, Ste-Marie-d'Alvei.

SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS. Berin, les Borgets, le Bornel, Grenoz, le Mollar, les Rives, Rocheron, Rotherens, St-Maurice.

SAINT-OFFENGE (2) DESSOUS. Le Bonnevaz, Champagnole, le Chêne, Cholex, le Cimetière, le Creuset, les Fermiers, les Grès, les Guers, les Huguets d'amont, les Huguets d'aval, le Molinet, le Mont, les Morels, le Nantet, la Plaisse, le Revers, Rocherai, les Toquets, St-Offenge dessous, les Suavets.

(1) Dégénérescence de St-Georges.
(2) Dégénérescence de Ste-Euphémie.

SAINT-OFFENGE-DESSUS. Les Combes, les Cornants *(Cornuant, Cornat)*, les Faverins *(les Favrats)*, les Gonards, Loi, Saint-Offenge dessus, les Suavets (1), les Vouthiers.

SAINT-OURS. Bâssat dessous, Bâssat dessus, la Bottaz, chez Bouchet, l'Ecluse, la Forêt, chez Jean-Rey, les Mas, Remollar, les Roberts, St-Ours, Vieugerel.

SAINT-PAUL. Les Gonnets, les Moiroux, le Mollar, les Pijoles, les Rougeaux, Rubaud, les Trins, les Velats, les Vinchots.

SAINT-PIERRE-D'ALBIGNI. Albigni, l'Allier, les Allues dessous, les Allues dessus, le Bourget, la Champagne, la Chapelle de Pitié, la Chapelle de Ste-Brigitte, chez Chevillard, Cornet, les Coutins, Favasset, Garnier, les Gex, les Hibouds, Lazare, le Mas, Minjoud, Miolan, Miolanet (vulgo *Ménalet*), Mollar-Cretin, Mollar-Rachat, la Montaz, Mont-Benoit, la Noiriat, Paux, le Péchet, la Plantaz, les Sandres, la Saussaz, Sei.

SAINT-PIERRE-D'ALVEI. Le Carrel, les Collets, l'Eglise, le Mas, Oncieu, les Tardis.

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE. Les Boissières, Conjux, la Côte, Crene, Curtille, les Gredauds, Haute-Combe, les Martins, le Mollar, chez Morin, chez Piollet, Pontbeau, Quinfiot, les Radefes, Saint-Gilles, Semelaz, chez Tête, les Voutes.

SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT ou ENTREMONT-LE JEUNE (2). Les Baudets, St-Pierre-d'Entremont.

(1) Une demie est sur St-Offenge dessous et l'autre demie sur St-Offenge dessus.

(2) Dépend, pour le spirituel, de l'évêché de Grenoble, l'église étant située sur la rive gauche du Guiers.

SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ. Bellet, St-Pierre-de-Genebroz.

SAINT-PIERRE-DE-SOUCI. Les Bertrands, le Bardaz, le Chanei, Châteaublanc, Combefort, Côtenvers, les Côtes, Frédière *(les Roses, les Bontrons)*, le Fregni, la Fontaine, Mont-Raillant, la Petrelle, le Plan, Poulli *(Pouille)*, les Richards, St-Antoine, St-Pierre, Souci, chez Verdet, Villar-Domenge, Villar-Laprin *(Villarprin* vulgò *Laprin)*.

SAINTE-REINE (1). Epernex, Routhéne *(Routhenex)*, Sainte-Reine.

SAINT-SULPICE. Les Barins, Bigon, les Cantins, Chalod, le Frenai, les Gevrots, les Girouds, le Grand-Bois, Grand-Champ, le Grand-Rey, chez Julian, les Martins, les Michotons, le Mollar, Montfort, Pravaux, Saint-Sulpice, Vernaud, Villar-Marin.

SAINT-THIBAUD-DE-COUX. Les Berthollets, la Cattin, les Favres, les Forains, le Grand-Village *(Coux-Grand)*, chez Gros-Louis, les Guillermes, Hauteville dessous, Hauteville dessus, les Martins, les Meules, les Michellets, Montessui *(les Jeancourts)*, les Patrons, la Perrière *(la Praire)*, les Pollets, les Valetas, les Simons.

SERRIÈRES. Carcine, Chevignet, la Chetraz, Clarafond, Contamine, les Durands, les Iles, la Loy, Mareste, Matti, Mécoraz, Mouton, Nouvelle-Mécoraz *(Novel)*, Serrières, Venaise, Vovrai.

SONNAZ. Antigni, Bellecombette, Bornand, Cervenaz *(vulgò Sarvenaz)*, la Chapelle, les Combes, le

(1) Dégénérescence de Ste-Radegonde.

Crêt (1), les Fontaines, le Mollar, Montagni, Rager, le Ruttet, Sonnaz.

TABLE (LA). Les Boissards, les Curtets, le Defai, le Fau, les Fugains, Lombmard, le Magnin, la Martinette, le Mollar, les Portiers, la Provenchère, Repidan, la Ruaz, la Table, Tognet, les Verolets, le Vissard.

THOIRI. Bonvillar, les Chavonnes, les Chavonnettes dessous, les Chavonnettes dessus, les Crêts, la Fougère, la Palud, le Replat, le Saugeai, les Tiapes, Thoiri, Tormère.

THUILE (LA). Les Barriers, les Baux, les Bourgeois, le Château, Entrenant (2), la Glière *(la Guillière)*, chez Marôque, le Monet, le Mont, Monthoux, Mont-Riond (vulgò *Morion)*, Nicodet (*Nequidet*), chez Pachoud, la Pière, la Place d'Armes, les Poncets, la Rongère (vulgò *Rondière*), la Thuile, Tournassat, le Village du Lac.

TRAIZE. Beirin, les Berthets, Charosse, Cornet, Cottin, les Malods, Suerin (*Soirin*, *Centagnier*), Traize, Triat, Verdan (*Vertin*).

TRESSERVE. Bonport, la Carbonnière, le Champet, les Diables, Haut-Tresserve, Petrel, le Quart de Petrel, la Servage.

TREVIGNIN. Les Clercs, les Curies, les Maillands, le Nantriond (*Nandrion*), la Pierre, chez Robert, Saint-Victor, Trevignin, Veniper.

(1) La Chapelle et le Cret forment ce qui se nomme proprement Sonnaz.

(2) Entre deux ruisseaux qui se jettent dans la rivière de Laisse.

TRINITÉ (LA) (1). La Bithieux, la Charrière (2), la Cochette, la Conche, le Cruet, les Curtets, le Flechet, les Grassets, les Hemeris, les Lugats, Magnificat, la Maison-Blanche, Pont-Belon, la Trinité, les Viondis.

TRIVIER. Les Baraques, Boisplan, le Chaffard, Chales, le Grand-Barbera, le Puits, Saint-Vincent, Trivier, le Viaget.

VEREL-DE-MONTBEL. Les Bajats, les Bernerds, Verel-de-Montbel.

VEREL-PRAGONDRAN. Bassis, les Chavannes, la Croisette, Mont-Basin, Pragondran, le Tilleret, Verel.

VERNEIL. Les Bernards, le Jânin, les Menges (prononcez *Minges)*, les Picolets (*le grand village*), le Vernel (on prononce *Vernei*).

VERTHEMEX. L'Abbaye (*les Labbayes*), les Dupraz, les Majoux, Mau-Nant, Vacheresse, Verthemex (*Vertemeix*).

VILLAR-D'HÉRI.

VILLAROUX. La Bâtie, les Cristins, les Curtouds, l'Eglise, Gagoux, les Yvraz.

VILLAR-SALLET. Les Cantins, l'Huis-du-Four, le Mollaret, les Postillons, les Tours de Montmayeur, les Vignes.

VIMINES. L'es Berlioz, les Bondins, chez Camberlin, la Chaz, chez Coutaz, les Fontaines, la Fougère, le grand Village, chez Jacquier, le Lard, Laudier, les

(1) Se nommait anciennement le Moultier.

(2) Il y a une chapelle.

Michauds d'avat, les Mithieux, le Mollar d'en bas, le Mollar d'en haut, les Perriers, Pierre-Rouge, chez Quidoz, Rousin, Vimines.

VION. Bovayron, les Brotteaux, la Fontaine, les Granges, Mollar dessous, Mollar dessus, Montuizel, la Muraille, les Oliers, Panillon, Vion.

VIVIERS (LE). L'Ernai, la Servage, les Terrels (*le bord du lac*), le Viviers.

VOGLAN. Bouvard, chez Comte, le Dorterai, les Perrouses, Villarcher, Voglan (*l'Eglise*).

YENNE. Amezin, les Bernards, les Bouchets, Chambuet le haut, Chambuet le bas, Chardon, Chaumont, Chevrut, les Coleu (*les Couleurs*), Cumugnin, Curtelot, la Dragonière, Etaing (*Heting, Nétin*), Lagnieu-le-Grand, Lagnieu-le-Petit, Landressin, les Palatins, Ravoreaz, le Reffieux, les Recans (*Ricans*), Sômont le haut, Sômont le bas, Soudans, les Tareus (*les Terreaux, les Terroux*), le Tayeu (*Théou*), Touvière, Veloutaz (*Volonta*), les Vezins, le Vigeot, Yenne.



II

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES HAMEAUX, CHATEAUX, FERMES, ETC.
DE LA PROVINCE DE SAVOIE-PROPRE

Communes et hameaux (1).	Communes.
Abas (l').	Curienne, Cusi.
Abbaye (l').	La Motte-en-Beauges, Verthemex.
Abberges (les).	St-Cassin.
Abymes (les).	Les Marches.
Adoubes (les).	Montmélian.
Agers (les).	Presles.
AIGUEBELLETTE.	
Aillon-le-Jeune.	Aillon.
Aillon-le-Vieux.	Aillon.
Aillouds (les).	Epersi, Grési-sur-Aix, les Molettes, la Motte-en-Beauges.

(1) J'ai cru devoir répéter dans cette première colonne les noms des communes pour faciliter les rapprochements. On les distinguera aisément, parce qu'ils sont en grandes capitales, et parce qu'il n'y a aucune indication dans la seconde colonne sur la même ligne.

Aimavigne.	Jongieux.
AIX-LES-BAINS.	
ALBENS.	
ALBI.	
Albigni.	St-Pierre-d'Albigni.
Aleraz (les).	Domessin.
Alesinaz (l').	Les Déserts.
Allamans (les).	Aiguebellette.
Allée (l').	Les Molettes.
Allier (l').	Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigni.
Allues dessous (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Allues dessus (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Amand.	Le Chatelar.
Amblards (les).	Corbel.
Amezin.	Yenne.
Andrés (les).	Les Echelles, St-Christophe.
Angleterre.	Chambéri.
Angosard.	Gerbaix.
Angron.	Gerbaix.
ANSIGNI.	
Antagnusse.	Les Déserts.
Antigni.	Sonnaz.
Antoger.	Grési-sur-Aix.
APREMONT.	
ARBIN.	
Arbucin.	Grési-sur-Aix.
Arcollières.	St-Cassin.
ARITH.	
Aroles (les).	Ecoles.
Arvei.	Puygros.
ARVILLAR.	
Atilli.	Le Chatellar.
Attignat.	Attignat-Oncin.
ATTIGNAT-ONCIN.	
AVRESSIEUX.	
Avi (l').	Aillon.
AYN.	

Bachellin.	St-Genix.
Badier.	Les Echelles.
Bagard.	Les Molettes.
Bajat (le).	St-Beron.
Bajats (les).	Verel-de-Montbel.
Bajets (les).	Cusi.
Balangère.	St-Alban.
Babière.	Les Déserts.
Balève.	Cusi.
BALME (LA).	
Balme (la).	La Biolle.
Bande.	La Bauche, les Echelles, St-Christophe, St-Jean-de-Coux.
Barandiers (les).	Chambéry.
Baraques (les).	Trivier.
Baraterie (la).	Cruet.
Barbezet.	Le Bourget, la Motte-Servolex.
BARBI.	
Barbi.	La Motte-Servolex.
Bardelaz.	Gerbaix.
Bards (les).	Ayn.
Barins (les).	St-Sulpice.
Barlets (les).	Jongieux.
Barletta (la).	Fréterive.
Barrals (les).	Pugni-Chatenod.
Barriers (les).	St-Jean-de-Coux, la Thuile.
Barrìlliats (les).	Grési-sur-Aix.
Barroca.	Cusi.
Barroz.	Avressieux.
Baruchands (les).	La Bridoire.
Basatière.	Lépin.
Bas de l'Eglise (le).	Montagnole.
Bassat dessous.	St-Ours.

Bassat dessus.	St-Ours.
BASSENS.	
Bassis.	Verel-Pragondran.
Batés (les).	St-Christophe.
Bâtie (la).	Barbi, Villaroux.
BAUCHE (la).	
Baudets (les).	St-Pierre-d'Entremont.
Bauge.	St-Genix.
Baulat (chez).	Aillon.
Beaunoyer.	Albi.
Beauregard.	Laissaud.
Beauvent.	Novalaise.
Beauvillar.	Jongieux.
Beauvoir.	Chambéri, la Motte.
Beirin.	Saint-Maurice-de-Rotherens, Traize.
Bejet (chez).	Bordeau.
Belaix.	Le Montcel.
BELLECOMBE.	
Bellecombette.	Jacob-Bellecombette, Sonnaz
Belle-Etoile.	Belmont-Tramonex.
Bellegarde.	Les Marches.
Belle-Joie.	Cusi.
BELMONT-TRAMONEX.	
Belmont.	Belmont-Tramonex
Bellet.	St-Pierre-de-Genebroz.
Bellevaux.	Ecole.
Belleville.	Jarsi.
Berbets (les).	Le Bourget.
Berchou.	Albens.
Bergei (la).	Les Marches.
Bergerie (la).	Conjux.
Bergin.	St-Jean-de-Chevelu.
Berlions (les).	Billième.
Berlioz (les).	Novalaise, Vimines.
Bernardi.	La Bridoire, Lépin.
Bernards (les).	Verneil, Yenne.

Bernerds (les).	St-Beron, Verel-de-Montbel.
Bert.	Avressieux, Gerbaix.
Bert (le).	La Bridoire.
Bertheloux (les).	Chanaz.
Berthets (les).	Ste-Hélène-du-Lac, Traize.
Bertholets (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Bertrands (les).	Ayn, le Montcel, St-Pierre-de-Souci.
Bessé.	St-Genix.
Bessieux.	Avressieux.
Bessons (les).	La Balme.
Bessours (les).	Entremont-le-Vieux.
Biez (le).	Lucei.
Bigon.	St-Sulpice.
Bigottière (la).	Avressieux.
Billard.	Ontex.
BILLIEME.	
Billion.	Ontex.
Billot (le).	Le Bourget.
Bimets (les).	Chanaz.
Biolai (le).	Cognin, Mouxi, Presle.
Biolei (le).	Aix-les-Bains.
BIOLLE (LA).	
Bionnaz (le).	Chambéri.
BISSI.	
Bithieux (la).	La Trinité.
Blainti.	Motz.
Blanc (le).	Domessin.
Blanchinière (la).	Ste-Marie-d'Alvei.
Blancs (les).	Bellecombe, le Montcel, Mouxi.
Blintil.	Motz.
Blondel.	La Chavanne.
Bochet (le).	Chanaz.
Bocqueraz.	Héri-sur-Albi,
Bocquets (les).	Montagnole.
Boège.	La Ravoire.
Boeviaz.	Albi.

Bois (le).	Cognin, Epersi, Puygros, St-Franc.
Bois (damoz le).	St-Cassin.
Bois (delà le).	St-Cassin.
Bois (dessous le).	St-Cassin.
Bois (les).	Albens, Chambéri-le-Vieux, Héri-sur-Albi, Ste-Hélène-du-Lac.
Bois (sur les).	Aiguebellette, Douci.
Bois-Plan.	St-Jeoire, Trivier.
Boissard (le).	St-Beron.
Boissards (les).	La Table.
Boisse (la).	Chambéri, Chambéri-le-Vieux.
Boisserette (la).	St-Jeoire.
Boisset (le).	Francin.
Boissière (la).	La Bridoire.
Boissières (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Bojets (les).	Grési-sur-Aix.
Bollivet.	Cessens.
Bollons (les).	Pugni-Chatenod.
Bondins (les).	Vimines.
Bonet (le).	St-Cassin.
Bonnard (le).	Domessin.
Bonnefois (les).	Laissaud.
Bonnes (les).	St-Beron.
Bonnevaz (le).	St-Offenge-dessous.
Bonnivards (les).	Ayn.
Bonport.	Tresserve.
Bontrons (les).	St-Pierre-de-Souci.
Bonvillar.	Thoiri.
Boquière.	St-Cassin.
Bordaz (le).	St-Pierre-de-Souci.
Bord-du-Lac.	Le Vivier.
BORDEAU.	
Borgets (les).	St Jean-de-Chevelu, St-Maurice-de-Rotherens.
Borlet.	Albi.

Bornant.	Sonnaz.
Bornel (le).	St-Maurice-de-Rotherens.
Bottaz (chez).	Les Molettes.
Bottaz (la).	St-Ours.
Bottière (la).	Aillon, Albens.
Bottières (les).	Novalaise.
Bouchet (chez).	St-Ours.
Bouchets (les).	Brison-St-Innocent, Yenne.
Boudrier (le),	Domessin.
Bouillet.	Bassens.
Bourbières (les).	Les Molettes.
Bourchigni.	Arith.
Bourdon (le).	St-Franc.
Boure (le).	Novalaise.
Bourg (le).	La Motte-Servolex, St-Jean-de-la-Porte.
BOURGET (LE).	
Bourget (le).	St-Baldoph, St-Pierre-d'Albigni.
Bourgeois (les).	La Thuile.
Bourg-Evescal.	St-Jean-de-la-Porte.
Bouteys (les).	Ayn.
Bouvard.	Voglan.
Bouvards (les).	Les Déserts.
Bouvets (les).	Les Marches.
Bovayron.	Vions.
Brancoz (les).	Entremont-le-Vieux.
Bravard (chez).	Aillon.
Bressi.	Bassens, Bellecombe.
Bressieux.	Loisieux.
Brêts (les).	Gerbaix.
Breyneros.	Héri-sur-Albi.
BRIDOIRE (LA).	
Brison.	Brison-St-Innocent.
BRISON-SAINT-INNOCENT.	
Broissants (les).	St-Germain.
Broissieux.	Bellecombe.

Brondel (chez).	Ontex.
Brotteaux (les).	Vions.
Brouaille.	Albens.
Brouillet (le).	St-Félix.
Broz (les).	Cessens.
Bruns (les).	Entremont-le-Vieux.
Bugnon (le).	La Bauche.
Buisson (le).	Le Noyer.
Buisson-Rond.	Le Petit-Barberaz.
Buissons (les).	Le Bourget.
Bulet (le),	Cessens.
Buloz (le).	Chanaz.
Bunand.	Avressieux.
Burgos (chez).	Jarsi.
Burnats (les).	Epersi.
Burnods (les).	La Motte-en-Bauges.

Cachouds (les).	Le Bourget.
Cadets (les).	La Balme.
Calamans (les).	St-Alban-de-Montbel.
Callets (les).	Chindrieux.
Cambertin (chez).	Vimines.
Cambet.	Aiguebellette.
Camelin.	St-Genix.
Cantel.	Albi.
Cantins (les).	St-Sulpice, Villarsallet.
Capuchon (chez).	St-Christophe.
Capucins (les).	Cognin.
Caramagne.	Chambéri.
Carbonière.	Tresserve.
Carcallane.	St-Girod.
Carcine.	Serrières.
Cardinale (la).	Cognin.
Cariaz.	Gerbaix.
Carlet.	Jarsi.
Carmes (les).	Avressieux.

Carre (le).	Chambéri-le-Vieux; Fréterive
Carrel (le).	St-Pierre-d'Alvei.
Carrets (les).	Chindrieux.
Carrier (le).	Les Frasses.
Carrotes (les).	La Balme.
Cartères (les).	Le Bourget.
Cassine (la).	Chambéri.
Catonière (la).	La Motte-Servolex.
Cattin (la).	St-Jean-de-Coux, St-Thibaud-de-Coux.
Caussardière (la).	Avressieux.
Cave (la).	Frétérive.
Cellière.	Grési-sur-Aix.
Cérarge.	Drumettaz-Clarafond, Méri.
Cervenaz.	Sonnaz.
Césolet.	Montagnole.
CESSENS.	
Chaberts (les).	Détrier.
Chabodière.	Lépin.
Chacusard.	Les Marches.
Chaffard (le).	Cruet, Triviers.
Chaffardon.	St-Jean-d'Arvei.
Chaffaron (le).	Mouxi.
Chaille.	St-Franc.
Chaille (sur).	St-Franc.
CHAINAZ.	
Chainaz.	Héri-sur-Albi.
Chales.	Trivier.
Chalet (le).	Le Noyer, St-François.
Chalets (les).	Arvillar, les Frasses.
Challe (la).	Le Petit-Barberaz.
Chaloz.	Bissi, Cognin, St-Sulpice.
Chamard.	Avressieux.
CHAMBÉRI.	
CHAMBÉRI-LE-VIEUX	
Chambotte (la).	St-Germain.
Chambuet le bas.	Yenne.
Chambuet le haut.	Yenne.

Chamoussat.	St-Félix.
Chamoux.	Bissi, la Motte-Servolex.
Chamoux (les).	Le Montcel.
Champ (le).	St-François.
Champagne (la).	La Motte-Servolex, St-Pierre-d'Albigni.
CHAMPAGNEUX.	
Champagnole.	St-Offenge dessous.
Champ-Bérard.	St-Girod.
Champdoci.	Cessens.
Champet (le).	Tresserve.
Champfleury.	Chindrieux.
Champlong.	Les Marches, St-Genix.
Champrond.	Cognin, St-Franc, St-Jean-de-Chevelu.
Champs (les).	Novalaise.
Champ-Sevestre.	Arvillar.
Champulli.	Belmont-Tramonex.
CHANAZ.	
Chanaz.	Le Petit-Barbera.
Chanci.	Cessens.
Chanei (le).	Chambéri, Jacob-Bellecombette, St-Pierre-de-Souci.
Chantabord.	La Motte-Servolex.
Chantemerle.	Aix-les-Bains.
Chantres (les).	Les Déserts.
Chapelle (la).	Arvillar, la Chapelle St-Martin, Douci, École, Jarsi, Mognard, le Montcel, St-Félix, Sonnaz.
CHAPELLE-BLANCHE (LA).	
Chapelle de Chavan (la).	La Motte-Servolex.
Chapelle de l'Hôpital (la)	Ste Hélène-du-Lac.
Chapelle de Pitié (la).	St-Pierre-d'Albigni.
Chapelle-Ste-Brigitte (la)	St-Pierre-d'Albigni.
Chapelle-Ste-Hélène (la)	Ste-Hélène-du-Lac.
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA).	

Chapelle Ste-Marguerite (la).	Détrier.
CHAPELLE - St - MARTIN (la).	
Chapelle St-Michel (la).	Curienne.
Chapelles du Cotillon (les).	Attignat-Oncin.
Chapelut.	Domessin.
Chappiuz (les).	Aix-les-Bains.
Charbonnières (les).	Apremont.
Chardons (les).	Albi.
Charmettes (les).	Chambéri, les Déserts.
Charmillon (le).	St-François-de-Sales.
Charosse.	Traize.
Charpine (la).	Le Bourget.
Charpines (les).	Nances.
Charpiniaz.	Le Bourget.
Charrière (la).	Bellecombe, Cessens, Francin, Saint-Jean-d'Arvei, la Trinité.
Charrière-Neuve (la).	Bissi.
Chartreuse d'Aillon (la).	Aillon.
Charvier (le).	Les Frasses.
Château (le).	Nances, la Thuile.
Château-Blanc.	St-Pierre-de-Souci.
Château de Cusi (le).	Cusi.
Château de Fesigni (le).	Cusi.
Château de la Roche (le).	Ruffieux.
Château de Pers (le).	Cusi.
Château de St - Severin (le).	Dullin.
Château du Villar (le).	La Chapelle St-Martin.
Châteaufort.	Motz.
Chatel (le).	Grési-sur-Aix.
CHATELAR (LE).	
Châtelar (le).	Arvillar, le Bourget, le Montcel.
Chatelains (les).	La Balme.
Chatenod.	Pugni-Chatenod.

Chatière (la).	Conjux.
Chatillon.	Chindrieux.
Chaudi.	Aix-les-Bains.
Chaudrieux.	Chindrieux.
Chaumont.	Yenne.
Chausse-Paille.	Ruffieux.
Chautagne (la).	La Bridoire.
Chaux (les).	Chambéri.
Chaux-David (la).	Ruffieux.
CHAVANNE (LA).	
Chavanne (la).	Arvillar, le Noyer.
Chavannes (les).	Verel-Pragondran.
Chavonnes (les).	Cusi, St-François-de-Sales, Thoiri.
Chavonnettes - dessous (les).	Thoiri.
Chavonnettes - dessus (les).	Thoiri.
Chaz (la).	Apremont, Arvillar, Chindrieux, Cusi, le Montcel, Ruffieux, St-Jean-d'Arvei, Vimines.
Chède.	Albi.
Cheminet.	La Motte-Servolex.
Chenai.	Cessens.
Chenais (les).	Aillon.
Chêne (le).	Albi, le Noyer, St-Offenge dessous, Puygros.
Cheneis (les).	Détrier.
Chesse.	St-Alban.
Chessine.	Ruffieux.
Chetraz (le).	Serrières.
Cheval-Blanc (le).	St-Jean-de-Coux.
Chevaline.	Aix-les-Bains.
Chevignet.	Serrières.
Chevigneux.	Chindrieux.
Chevillard (chez).	St-Pierre-d'Albigni.
Chevrets (les).	Arvillar.

Chevrette.	Arvillar.
Chevron (le).	St-Franc.
Chevronnes (les).	Cognin.
Chevrons (les).	Le Petit-Barbera.
Chevrut.	Yenne.
CHIGNIN.	
CHINDRIEUX.	
Chiron.	Bissi, Cognin.
Cholex.	Le Noyer, St-Offenge dessous
Chouzon.	St-Jean-de-Chevelu.
Choseaux (les).	Grési-sur-Aix.
Choudi.	Aix-les-Bains.
Cimetière (le).	Aillon, le Bourget, le Noyer, St-Offenge dessous.
Cimiteret (le).	Aillon.
Ciseaux (les).	Le Bourget, la Motte-Servolex.
Clarafond.	Drumettaz - Clarafond , Serrières.
Clavellière (la).	Arvillar.
Cléments (les).	Lucei.
Clercs (les).	Trévignin.
Cleyet (le).	St-Beron.
Clinière (la).	St-Cassin.
Clocher (le).	Chignin.
Clochet.	Grési-sur-Aix.
Clusaz (la).	Apremont.
Cluse deçà (la).	St-Alban.
Cluse delà (la).	St-Alban.
Coche (la).	Entremont-le-Vieux.
Cochets (les).	Cessens.
Cochette.	La Trinité.
Cœuilbert.	Aillon.
COGNIN.	
Coise.	Laissaud.
Coitou (chez).	Le Chatelar.
Collet (chez).	La Compôte.
Collets (les).	St-Pierre-d'Alvei.

Coleus (les).	Yenne.
Collombet.	Cusi.
Collombs (les).	La Balme, Novalaise, Saint-Alban-de-Montbel.
Colombier.	La Bridoire, St-Girod.
Colombier (le).	Chignin.
Colonge.	Albens, Ruffieux.
Comba-Fou.	St-Jean-de-la-Porte.
Comba-Gilli.	St-Genix.
Comba-Rochet.	Chambéri.
Combe (la).	Aiguebellette, Aillon, la Balme, le Bourget, Chindrieux, Cruet, Etable, St-Cassin, St-Franc.
Combe d'Aillon (la).	Aillon.
Combe de Lourdin (la).	Aillon.
Combe des Chartreux (la)	Aillon.
Combe dessous (la).	Mognard.
Combe dessus (la).	Mognard.
Combefort.	St-Pierre-de-Souci.
Combes (les).	La Balme, Billième, la Biolle, la Bridoire, Chambéri, Chanaz, Cognin, Entremont-le-Vieux, Héri-sur-Albi, St-Offenge dessus, Sonnaz.
Combette (la).	St-Cassin.
Commanderie (la).	Grési-sur-Aix.
Communal.	La Chapelle du mont du Chat, Ontex.
COMPOTE (LA).	
Comte (chez).	Voglan.
Conche (la).	La Trinité.
Confeniances.	St-Alban.
CONJUX.	
Conjux.	St-Pierre-de-Curtille.
Contaminaz.	St-Jean-d'Arvei.
Contamine.	Serrières.

Copetaz.	Albi.
CORBEL.	
Corbel (le).	La Bridoire.
Corbière (la).	St-Cassin.
Cordi.	Chindrieux.
Corinthe.	Cognin.
Cornat *ou* Cornant.	St-Offenge dessus.
Cornet.	St-Pierre-d'Albigni, Traize.
Cornin.	Aix-les-Bains.
Correrie (la).	Aillon.
Correrie de St-Hugon (la)	Arvillar.
Corriers (les).	Bassens.
Corrieu.	La Motte-Servolex.
Cortannes (les).	Laissaud.
Côta-Liardet.	La Bridoire.
Côte (la).	Cruet, Héri-sur-Albi, Nances, St-Pierre-de-Curtille.
Côte-Barrier.	St-Jean-de-Coux.
Côte-Blette.	Bellecombe.
Côte-Chaude.	Bellecombe.
Côtenvers.	St-Pierre-de-Souci.
Côtes (les).	Héri-sur-Albi, St-Pierre-de-Souci.
Cotion (chez).	La Motte-en-Beauges.
Cottarels (les).	Loisieux.
Cottin.	Traize.
Coudroz (la).	Lescheraines.
Coudurier.	Attignat-Oncin.
Couduriers (les).	Grési-sur-Aix.
Couleurs (les).	Yenne.
Couloir (le).	Chanaz.
Coupebois.	Lescheraines.
Cours (les).	Cessens.
Coutaz (chez).	Vimines.
Coutins (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Couvent (le).	Aillon, St-Cassin.
Coux-Grand.	St-Thibaud-de-Coux.
Covarel.	Fréterive.

Crémont.	Lucei.
Crene.	St-Pierre-de-Curtille.
Crêt (le).	Aiguebellette, Arbin, Mouxi, Sonnaz.
Crêtaz (la).	La Motte-en-Beauges, Novalaise.
Crêt deçà.	Chapelle-St-Martin.
Crêt-Magnin.	La Bridoire.
Crêt-du-Mont (le).	Ecole.
Crêt-Vibert.	Aillon.
Crêts (les).	Albi, Cusi, Loisieux, le Noyer, Thoiri.
Creuset (le).	St-Offenge dessous.
Crevel.	Gerbaix.
Crevia.	Albi.
Cristins (les).	Villaroux.
Cristollets (les).	Cusi.
Crochère (la).	Aillon.
Crochet.	Albens.
Croibier (le).	St-Beron.
Croisette (la).	Verel-Pragondran.
Croix (la).	Bassens, Bissi, la Croix de la Rochette, Loisieux, la Rochette, St-Baldoph.
Croix-Blanche (la).	St-Girod.
Croix de la Roche (la).	Les Echelles.
CROIX DE LA ROCHETTE (LA).	
Croix du Rampaü (la).	Le Petit-Barbera.
Croix-Rouge (la).	Albi, Chambéri.
Croset (le).	Apremont, Lescheraine.
Crouteaux (les).	Albens.
Crozagni.	St-Félix.
Crozant.	Ruffieux.
CRUET.	
Cruet (le).	Héri-sur-Albi, la Trinité.
Cruet-Ferroud.	Cruet.
Cruet-l'Eglise.	Cruet.

Cruet-la-Chapelle.	Cruet.
Crux (les).	Corbel.
Cuchets (les).	Corbel.
Cudrai.	Bellecombe.
Cuerde (la).	Bissi.
Cuillibert.	Aillon.
Cul-du-Bois (le).	Douci.
Culées (les).	St-Cassin.
Cumignin.	Yenne.
Curial (chez).	Aillon.
Curialets (les).	Entremont-le-Vieux.
Curiaz (la).	Albens.
CURIENNE.	
Curies (les).	Trévignin.
Curtet.	Chanaz.
Curtets (les).	La Table, la Trinité.
Curtille.	Francin, St-Franc.
Curtine.	La Motte-Servolex.
Curtouds (les).	Le Montcel, Villaroux.
CUSI.	
Cusin (le).	Domessin.

Daisse (la).	Albens.
Dalphin (chez).	La Motte-en-Beauges.
Damesins (les).	Gerbaix.
Danière.	St-Franc.
Darans (les).	Héri-sur-Albi.
Darmezins (les).	St-Alban-de-Montbel.
Darmond (chez).	St-Girod.
Dausserre.	Avressieux.
Davalets (les).	Les Molettes.
Davats (les).	Aix-les-Bains.
Davids (les).	Le Montcel.
Davrits (les).	St-Genix.
Decampoux.	Le Montcel.
Decouz (les).	Le Bourget.

Defai (le).	La Table.
Demeures (les).	Gerbaix.
Deprimoz (les).	Chindrieux.
Derbetan.	Entremont-le-Vieux.
Derrière-Bellevaux.	Jarsi.
Deschamps (les).	Ayn.
Désert (le).	Gerbaix.
Déserta.	St-Cassin.
Déserte (la).	La Ravoire.
DESERTS (LES).	
DETRIER.	
Diables (les).	Tresserve.
DOMESSIN.	
Dominian.	Cessens.
Dorterai.	Le Vivier.
DOUCI.	
Douci d'aval.	Douci.
Douins (les).	Les Molettes.
Dragonnière (la).	Yenne.
Dralli.	Bassens.
Dressi.	Albens.
Droise.	Grési-sur-Aix.
Droise dessous (la).	Mognard.
Droise dessus (la).	Mognard.
Droux (les).	Les Déserts.
DRUMETTAZ-CLARAFOND.	
Drumettaz.	Drumettaz-Clarafond.
Duisse.	Champagneux.
DULIN.	
Dumas (chez).	St-François-de-Sales.
Duplats (les).	Corbel.
Dupraz (les).	Verthemex.
Durauds (les).	Grési-sur-Aix, Serrières.
Duverneis (les).	Héri-sur-Albi.

ÉCHELLES (LES).	
Ecluse (l').	St-Ours.
ECOLE.	
Ecuries (les).	Le Chatellar.
Egaux (les).	Corbel.
Eglise (l').	Aiguebellette, Billième, Bissi, Cognin, Curienne, Jarsi, Lucei, les Molettes, Ontex, Rochefort, St-Cassin, Ste-Hélène-du-Lac, St-François-de-Sales, St-Pierre-d'Alvei, Villaroux.
Elien.	Albi.
Entes (les).	St-Franc.
Entremondans (les).	Apremont.
ENTREMONT-LE-VIEUX.	
Entrenant.	La Thuile.
Entre-Roche.	Jarsi.
Entrèves.	Bellecombe.
Epernex.	Entremont-le-Vieux, Sainte-Reine.
EPERSI.	
Epine (l').	Héri-sur-Albi,
Ernai (l').	Le Vivier.
Essert (l').	Cusi.
ETABLE.	
Etaing.	Yenne.
Ethre.	Jarsi.
Etoile (l').	Le Chatelar.
Etrambrai.	La Motte-Servolex.
Etraz (l').	Billième.
Expilli.	Chindrieux.
Exteur *ou* Extur.	La Biolle.
Eyannette (l').	Novalaise.

Falcons (les).	La Bridoire.
Falque (le).	Domessin.
Fanières (les).	Le Bourget.
Farcots (les).	Loisieux.
Favasset.	St-Pierre-d'Albigni.
Faverat.	St-Jeoire.
Faverins (les).	Le Montcel, Saint-Offenge dessus.
Faviers (les).	Montagnole.
Favrat.	Albens.
Favre (le).	Les Déserts, St-Beron.
Favres (les).	Loisieux, Saint-Thibaud-de-Coux.
Fau (le).	La Table.
Fauges (le).	Novalaise.
Faulx (les).	Cessens.
Féal (le).	St-Jean-de-la-Porte.
Fenestroz.	Montagnole, Puygros.
Fenevières (les).	Le Bourget.
Fermiers (les).	St-Offenge-dessous.
Fiardière (la).	Frétérive.
Filliards (les).	Cusi, Grési-sur-Aix.
Fin (la).	Aix-les-Bains.
Fiolets (les).	Le Bourget, Corbel.
Flandre.	Chanaz.
Flechet (le).	La Trinité.
Fleurets (les).	Gerbaix.
Foiau.	Etable.
Folésan.	Cognin.
Fontaine (la).	St.Pierre-de-Souci, Vion.
Fontaine-Déserte.	St-Cassin.
Fontaines (les).	Sonnaz, Vimines.
Fontanettes (les).	Arith.
Fontani.	Bellecombe.
Fontanils (les).	Grési-sur-Aix.
Forains (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Forcheix (la).	Ayn.
Forêt (la).	Bellecombe, St-Ours, Saint-Thibaud-de-Coux.

Foreis (les).	Bissi.
Fougère (la).	Grési-sur-Aix, Thoiri, Vimines.
Four (le).	Fréterive.
Fourneaux (les).	Arvillar, le Bourget.
Fournet.	Curienne, Méri.
Fraissette (la).	Aillon.
FRANCIN.	
Frandins (les).	Dullin, St-Alban-de-Montbel.
Franquets (les).	Ayn.
FRASSES (LES).	
Frassettes (les).	Aillon.
Fredière.	St-Pierre-de-Souci.
Fregni.	St-Pierre-de-Souci.
Frenai (le).	St-Sulpice.
Frenands (les).	La Motte-en-Beauges.
Frenière d'amont (la).	La Motte-en-Beauges.
Frenière d'en bas (la).	La Motte-en-Beauges.
Fresenai.	Drumettaz-Clarafond.
FRETERIVE.	
Friol (le).	St-Jean-de-la-Porte.
Fugains (les).	La Table.
Futenai dessous.	Albens.
Futenai dessus.	Albens.

Gabrieux (les).	Dullin.
Gache (chez).	La Chapelle-St-Martin.
Gagive.	Albi.
Gagoux.	Villaroux.
Gaimes (les).	Héri-sur-Albi.
Galets (les).	Marcieux.
Galinière (la).	Dullin.
Galissar.	Héri-sur-Albi,
Gandis (les).	Entremont-le-Vieux.
Ganivets (les).	St-Alban-de-Montbel.
Gants (les).	Corbel.

Garachon (le).	Le Bourget.
Garbillons (les).	Chambéri-le-Vieux.
Garin (chez).	Le Chatelar.
Garins (les).	Aix-les-Bains.
Garnier.	St-Pierre-d'Albigni.
Garnoit.	Ecoles.
Garon (le).	St-Franc.
Gâs (le).	Apremont.
Gatillon.	Héri-sur-Albi.
Genaz (la).	Attignat-Oncin.
Genets (les).	Cusi.
Genin (le).	Domessin.
Gentils.	Dullin.
Gerard (le).	Les Déserts.
GERBAIX.	
Gerbaix.	St-Christophe.
Gerbat.	Billième.
Gerbe-Sèche.	Grési-sur-Aix.
Gerbet.	Les Echelles.
Gevrots (les).	St-Sulpice.
Gex (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Gigots (les).	Nances.
Gillot.	Avressieux.
Girardière (la).	Aiguebellette.
Girouds (les).	Entremont-le-Vieux, Saint-Sulpice.
Glapigni.	Bellecombe.
Glière (la).	La Thuile.
Goddards (les).	Chindrieux.
Gollat (le).	Nances.
Golleiron (le).	Chainaz.
Gonards (les).	St-Offenge dessus.
Goncelin.	Aix-les Bains.
Gouin (le).	La Bridoire.
Gonnets (les).	St-Paul.
Gontiers (les).	Douci.
Gorapon.	Etable.
Got (le).	La Bridoire.

Gottelands (les).	Le Petit-Barberaz.
Gouri.	Mognard.
Graberat.	Chambéri.
Gragnon.	St-Cassin.
Grand-Barbera (le).	Trivier.
Grand-Bois (le).	St-Beron, St-Sulpice.
Grand-Carroz (le).	Entremont-le-Vieux.
Grand-Caton (le).	Le Bourget.
Grand-Cevoz (le).	St-Beron.
Grand-Champ (le).	Novalaise.
Grandchamps.	St-Sulpice.
Grand'côtes (les).	La Bridoire.
Grandes-Terres (les).	Cognin.
Grand-Laisse (le).	St-Alban.
Grand'Maison (la).	St-Franc.
Grand-Mortier (le).	St-Franc.
Grand-Rey (le).	St-Sulpice.
Grands-Gaudins (les).	Ayn.
Grand-Verger (le).	St-Cassin.
Grand-Village (le).	Les Marches, St-Thibaud-de-Coux, Verneil, Vimines.
Grand-Villar (le).	La Chapelle-du-mont-du-Chat.
Granets (les).	Chanaz.
Grange (la).	Le Montcel, Ste-Hélène-du-Lac.
Grange-Neuve (la).	Le Petit-Barberaz.
Grangeons (les).	Albens, le Bourget.
Granges (les).	Albens, Albi, Brison-Saint-Innocent, Cessens, le Chatelar, Héri-sur-Albi, les Marches, les Molettes, la Motte-Servolex, Vion.
Grassets (les).	La Trinité.
Grateloup.	La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Ecole, le Petit-Barbera.
Graven (le).	St-Beron.

Gredaux (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Gremaillon.	Le Bourget.
Grenaud.	La Bridoire.
Grénerie (la).	Entremont-le-Vieux.
Grenoz.	St-Maurice-de-Rotherens.
Grés (les).	St-Offenge dessous.
GRESI-SUR-AIX.	
Gresine.	Brison-St-Innocent.
GRESIN - LÉPIN - LES-MOLASSES.	
Grignon.	St-Cassin.
Grilloux (les).	Cessens.
Grimonets (les).	Lépin, St-Alban-de-Montbel.
Grobette (la).	Jacob-Bellecombette.
Groisin.	Chindrieux.
Gros-Louis (chez).	St-Thibaud-de-Coux.
Grotte (la).	Les Echelles.
Gruat (le).	Attignat-Oncin.
Grumeau.	Ontex.
Gruot (le).	St-Franc.
Gubin.	Domessin.
Guerros (les).	St-Girod.
Guers (les).	St-Offenge dessous.
Guichers (les).	Dullin, Ste-Marie-d'Alvei.
Guigardets (les).	Gerbaix.
Guiguets (les).	St-Alban-de-Montbel.
Guillaumes (les).	Aix-les-Bains.
Guillermes (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Guillermins (les).	Corbel, Montagnole.
Guillière.	La Thuile.
Guillot (le).	La Bauche, Domessin.
Guillotière.	St-Alban.
Guillots (les).	Ayn.
Guinets (les).	St-Germain.
Gunin (le).	La Bridoire.
Gustins (les).	Aiguebellette.

Haute-Bise.	Les Molettes.
Hautecombe.	Cessens, Ontex, St-Pierre-de-Curtille.
Hautecourt.	La Chapelle-St-Martin.
Hauteville dessous.	St-Thibaud-de-Coux.
Hauteville dessus.	St-Thibaud-de-Coux.
Haut-Tresserve.	Tresserve.
Hauturin.	Chambéri.
Heisse dessous.	Novalaise.
Heisse dessus.	Novalaise.
Hémeris (les).	La Trinité.
Héri.	Cessens.
HERI-SUR-ALBI.	
Héritier (chez).	St-Jean-de-Coux.
Hetin.	Yenne.
Hibouds (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Hôtes (les).	Pugni-Chatenod.
Huguets d'amont (les).	St-Offenge dessus.
Huguets d'aval (les).	St-Offenge dessus.
Huis-du-Four (l').	Cessens, Villarsallet.

Ile (l').	La Balme.
Iles (les).	Mots, Serrières.

Jacob.	Jacob-Bellecombette.
JACOB - BELLECOMBETTE.	
Jacquemet (le).	St-Beron.
Jacquet (le).	La Bauche.
Jacquier.	Méri.
Jacquier (chez).	Vimines.

Jacquignons (les).	Le Montcel.
Jacquins (les).	Billième.
Jânin (le).	Verneil.
JARSI.	
Jasemin.	St-Genix.
Jean-Courts (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Jean Rey (chez).	St-Ours.
Jéaz (la).	Grési-sur-Aix.
Jersin (le).	Ecole.
JONGIEUX.	
Joudin.	St-Genix.
Journaux.	Dullin.
Juifverie.	Le Bourget.
Julian (chez).	St-Sulpice.

Labaz.	Curienne, Cusi.
Labiaz (la).	Bissi.
Lachenaz.	St-Baldoph.
Laci.	St-Germain.
Lagnieux le grand.	Yenne.
Lagnieux le petit.	Yenne.
Laillat.	St-Cassin.
LAISSAUD.	
Laisse.	La Ravoire.
Lancenaz.	St-Jean-d'Arvei.
Landaz.	Chanaz.
Landressin.	Yenne.
Lansard.	St-Girod.
Lacquaz (les).	Ayn.
Lard (le).	Vimines.
Larigni.	St-Franc.
Lassi.	St-Germain.
Late (la).	Gerbaix.
Laudier.	Vimines.
Lauffreys.	La Bauche.
Laurents (les).	Le Montcel.

Laval.	St-Germain.
Lavanche (la).	Le Chatelar.
Layot.	Le Bourget.
Laysse.	Novalaise.
Lazare.	St-Pierre-d'Albigni.
Léat (en).	Le Chatellar.
Léchaux.	Champagneux.
Lécuré.	Pont-Beauvoisin.
Legers (les).	Le Montcel.
Léliaz.	St-Cassin, la Motte-Servolex.
Lémenc.	Chambéri.
Lepeaux.	Albens.
LÉPIN.	
Lépinette.	Albens.
Lessales.	Bellecombe.
LESCHERAINE.	
Lescherenne.	St-Alban.
Létangs (les).	La Balme.
Létillerai.	St-Alban.
Leyat.	Aillon, le Chatelar.
Liaudi.	Aix-les-Bains.
Liaudi (chez).	Héri-sur-Albi.
Lingonai.	La Bridoire.
Linière.	St-Félix.
Loche.	Grési-sur-Aix, Mouxi.
Lode.	Cognin.
Logerai.	Le Petit-Barbera.
Loi (la).	Ruffieux, St-Offenge dessus, Serrières.
LOISIEUX.	
Lombards (les).	Les Frasses.
Lombmard.	La Table.
Longefan.	La Biolle, Cusi.
Loret.	Albi.
Lourdin.	Aillon, Arbin.
Louvette.	Montagnole.
Lovat (chez).	Lescheraines.
Lovettaz.	St-Alban, St-Jean-d'Arvei.

LUCEI.	
Lugats (les).	La Trinité.
Maclens.	Mognard.
Macognin.	Albens.
Madeleine (la).	Lescheraine, le Petit-Barbera
Madoux (le).	Cruet.
Magne (le).	St-François-de-Sales.
Magnificat.	La Trinité.
Magnin.	Domessin.
Magnin (le).	La Table.
Magninière.	Avressieux.
Maguets (les).	Grési-sur-Aix.
Maillands (les).	Trévignin.
Maillet (le).	Les Echelles.
Maintenod.	Meyrieux-Trouet.
Maison-Blanche (la).	Albi, Bellecombe, la Trinité.
Majoux (les).	Verthemex.
Maladière (la).	Montmélian.
Malagni.	St-Félix.
Maland.	Avressieux.
Mallinjouds (les).	Albi.
Malods (les).	Traize.
Maltassine.	Le Bourget.
Manchet.	Cessens.
Manet (chez),	Cognin.
Mappaz.	Montagnole.
Marcellaz.	St-Girod.
MARCHES (LES).	
MARCIEUX.	
Marcin.	St-Germain.
Mareschal.	Ste-Hélène-du-Lac.
Mareste.	Serrières.
Marguet.	Aillon.
Marine (la).	Le Montcel.
Marlacher.	Albi.

Meimard *ou* **Meinard.**	**Aix-les-Bains.**
Meitenod.	**Meyrieux-Trouet.**
Melessine.	**Le Chatelar.**
Melets (les).	**Grési-sur-Aix.**
Ménalet.	**St-Pierre-d'Albigni.**
Menard (le).	**Meyrieux-Trouet.**
Mencard.	**Brison-St-Innocent.**
Menges (les).	**Verneil.**
Menten (le).	**Mouxi.**
Mérande.	**Arbin.**
Merci.	**St-Félix.**
Merderai.	**Albens.**
MERI.	
Méri.	**Les Marches.**
Merles (les).	**St-Jean-de-Coux.**
Merline.	**Albens.**
Mermets (les).	**Les Déserts.**
Mermoz (les).	**Le Montcel.**
Metramiers.	**Le Bourget.**
Meules (les).	**St-Thibaud-de-Coux.**
Meuniers (les).	**Montagnole.**
MEYRIEUX-TROUET.	
Michal (le).	**St-Franc.**
Michauds d'avat (les).	**Vimines.**
Michelets (les).	**St-Thibaud-de-Coux.**
Michelons (les).	**Aiguebellette.**
Michotons (les).	**St-Sulpice.**
Micoud.	**Lépin.**
Micoulaz (les).	**St-Beron.**
Miéges (les).	**Cusi.**
Minets (les).	**Entremont-le-Vieux.**
Minjoud.	**St-Pierre-d'Albigni.**
Mintaz.	**Grési-sur-Aix.**
Miolan.	**St-Pierre-d'Albigni.**
Miolanet.	**St-Pierre-d'Albigni.**
Mithieux (les).	**Vimines.**
MOGNARD.	
Mognard.	**Epersi.**

Montagin.	Lucei.
Montagne (la).	Lépin.
Montagnei.	Ruffieux.
Montagni.	Arith, St-Jean-d'Arvei, Son-[naz.
Montagnin.	Lucei.
MONTAGNOLE.	
Montanduaz.	Le Bourget.
Montarlet.	La Motte-Servolex.
Montauger dessous.	La Motte-Servolex.
Montauger dessus.	La Motte-Servolex.
Montaz (la).	Cessens, St-Pierre-d'Albigni.
Mont-Basin.	Verel-Pragondran.
Montbel.	Novalaise.
Mont-Benoît.	St-Pierre-d'Albigni.
Mont-Bertrand.	La Rochette.
MONTCEL (LE).	
Mont-Charvet.	St-Baldoph.
Mont-Charvin.	Cognin.
Mont-Clerion.	Ruffieux.
Mont-Coinon.	Albi.
Mont-Desir.	Albi.
Mont-Dragon.	St-Germain.
Mont-Durand.	St-Germain.
Montée (la).	Héri-sur-Albi.
Monterminod.	St-Alban.
Montessui dessous.	La Motte-Servolex.
Montessui dessus.	La Motte-Servolex.
Montfalcon.	La Biolle.
Montfleuri.	Arvillar.
Montfort.	St-Sulpice.
Montgelaz.	Curienne, Puygros.
Monthieux.	Novalaise.
Monthoux.	St-Jean-de-Chevelu, la Thuile
Montignons (les).	Ayn.
Montisbod deçà.	Bellecombe.
Montisbod delà.	Bellecombe.
Mont-Julios (le).	Le Chatelar.
Mont-Lambert.	St-Jean-de-la-Porte.

Montlevin.	Chignin.
Montlorgeon.	Ruffieux.
Montmarlet.	Curienne.
MONTMELIAN.	
Montmillerat.	Ste-Hélène-du-Lac.
Montpelaz.	Aillon.
Montplan.	Fréterive.
Montpont.	Albi.
Montracul.	Chambéri.
Montraillant (le).	St-Pierre-de-Souci.
Montriond.	La Thuile.
Montaboud.	La Rochette.
Montordu.	Le Chatelar.
Montuizel.	Vions.
Montvagnard.	Albens.
Morands (les).	Héri-sur-Albi.
Morat.	Chambéri-le-Vieux.
Morels (les).	St-Offenge dessous.
Morges.	St-Franc.
Morin (chez).	St-Pierre-de-Curtille.
Morion.	Cessens, la Thuile.
Mornant.	Cessens.
Mossens.	St-Cassin.
MOTTE-EN-BEAUGES (LA).	
MOTTE-SERVOLEX (LA).	
MOTZ.	
Mouchet (le).	Lescheraine, Saint-François-de-Sales.
Moulin (le).	Curienne, le Montcel.
Moulin des Clercs (le).	Le Montcel.
Moulin de Tête (le).	Le Montcel.
Moulin de Varetasse (le).	Le Montcel.
Moulins (les).	Bellecombe, la Bridoire, Détrier, Fréterive, la Motte-Servolex.
Moulins de Thibaud (les)	Le Bourget.

Moutiers.	Albi.
Mouton.	Serrières.
MOUXI.	
Mouxi.	Albens.
Mulet (le).	St-Franc.
Munins (les).	St-Alban-de-Montbel.
Muraille (la).	Vions.
Murats (les).	Cusi.
Mure.	Gerbaix, les Marches.
Muret (le).	Aillon.
Murger (le).	Loisieux.
Murguet (le).	Aix-les Bains.
Murs.	Les Marches.
Musselin.	St-Baldoph.
Mussieux.	La Chapelle-St-Martin.
Myans.	Les Marches.

NANCES.	
Nances dessous.	Nances.
Nances dessus.	Nances.
Nandrion.	Trévignin.
Nant (le).	St-Baldoph, Motz.
Nantet (le).	St-Offenge dessous.
Nant-Favai.	Cusi.
Nantriond (le).	Trévignin.
Nattes (les).	Albens.
Neirets (les).	Novalaise.
Néquidez.	La Ravoire, la Thuile.
Nerdais.	Le Bourget.
Néritan.	St-Beron.
Nernai (le).	Mognard.
Netin.	Yenne.
Nezin.	Chambéri.
Nicodet.	La Thuile.
Nigon (le).	St-Beron.
Nivolet.	St-Alban, St-Jean-d'Arvei.

Noio.	Aiguebellette.
Noiret (le).	La Motte-en-Beauges, la Motte-Servolex.
Noiriat (la).	St-Pierre-d'Albigni.
Nonnet.	St-Cassin.
Notaret.	Cusi.
Nouvelle-Mécoraz.	Serrières.
NOVALAISE.	
Novel.	Serrières.
NOYER (LE).	
Noyer (le).	Chambéri, Novalaise.

Oliers (les).	Vions.
Oncieu.	St-Pierre-d'Alvei.
Oncin.	Attignat-Oncin.
Onex.	Motz.
ONTEX.	
Oratoire (l').	St-Cassin.
Orbessieux.	Ruffieux.
Orlier.	Albens.
Orme (l').	La Biolle, Chainaz.

Paberi.	Le Petit-Barbera.
Pachoud (chez).	La Thuile.
Pacots (les).	Aix-les-Bains.
Palais (le).	Apremont, la Bridoire.
Palatins (les).	Yenne.
Palliasse (la).	Bassens.
Palud (la).	Cusi, Lescheraine, St-Jean-de-la-Porte, Thoiri.
Panillon.	Vions.
Panlou.	Le Bourget.
Panloup.	St-Germain.
Panquets (les).	Ruffieux.

Panton.	Aillon.
Pantons (les).	Chambéri-le-Vieux.
Papeterie (la).	Le Bourget.
Parc (le).	La Biolle.
Parella.	Héri-sur-Albi.
Paris (les).	Loisieux.
Patrons (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Pattu.	Albi, St-Félix.
Paux (les).	St-Pierre-d'Albigni.
Payots (les).	Loisieux.
Péchet (le).	St-Pierre-d'Albigni.
Pegi.	Albens.
Peisse (la).	Jacob-Bellecombette, la Ravoire.
Penci (le).	Apremont.
Penon.	Aillon.
Perou (le).	Le Montcel.
Perrets (les).	Entremont-le-Vieux.
Perrier (le).	Le Noyer.
Perrière (la).	Cusi, St-Thibaud-de-Coux.
Perriers (les).	St-Alban, St-François-de-Sales, Vimines.
Perroet (le).	Albens.
Perron (le).	St-Alban-de-Montbel.
Perrouses (les).	La Motte-Servolex, Ruffieux, Voglan.
Perrucons (les).	Corbel.
Petellaz (les).	Cusi.
PETIT-BARBERA (LE)	
Petit-Caton (le).	Le Bourget.
Petite-Laisse (la).	St-Alban, la Ravoire.
Petite-Montagne (la).	St-Baldoph.
Petit-Foré.	Avressieux.
Petit-Mont (le).	Le Chatelar.
Petit-Villar (le).	La Chapelle-du-mont-du-Chat.
Petrel.	Tresserve.
Petrelle (la).	St-Pierre-de-Souci.

Peyrouse (la).	La Ravoire.
Piagets (les).	Les Molettes.
Pichat (le).	Ste-Hélène-du-Lac.
Picolets (les).	Verneil.
Pière (la).	La Thuile.
Pierre (la).	Tresserve.
Pierre-Achée.	Les Marches.
Pierre-Cuse.	Le Bourget.
Pierregrosse.	Apremont, Montagnole.
Pierre-Rouge.	Vimines.
Pignieu.	St-Genix.
Pijoles (les).	St-Paul.
Pilli.	Chindrieux.
Pinet.	Lépin.
Pinettes (les).	St-Girod.
Pingon.	La Motte-Servolex.
Pins (les).	Entremont-le-Vieux.
Pintaz (la).	Cognin.
Piochet.	Chambéri.
Piochons (les).	Ayn.
Piolats (les).	Cessens.
Piollet (chez).	St-Pierre-de-Curtille.
Pirod (le).	St-Beron.
Pirote.	Ruffieux.
Pissatière (la).	Le Pont-Beauvoisin.
Pissière (la).	La Bridoire.
Pissieux (les).	Le Chatelar.
Place (la).	Chignin.
Place d'Armes (la).	La Thuile.
Plagne (la).	Entremont-le-Vieux.
Plagnes (les).	La Biolle.
Plaine (la).	Le Bourget, Détrier.
Plain-Palais.	Les Déserts.
Plaisse (la).	St-Offenge dessous.
Plama.	St-Alban.
Plan (le).	Aillon, la Bridoire, Francin, le Montcel, St-Pierre-de-Souci.

PLANAISE.	
Planchamps.	Bellecombe.
Planchevri.	Le Chatelar.
Plan de la Chaise (le).	Le Chatelar.
Planei (le).	St-Cassin.
Plan-Martin.	Entremont-le-Vieux.
Plantaz (la).	La Bridoire, le Bourget, St-Pierre-d'Albigni.
Planté (le).	Chambéri.
Plantés (les).	Le Petit-Barberaz.
Plat (le).	Bassens, Chambéri.
Platière (la).	St-Jean-de-Chevelu.
Platières (les).	La Bauche.
Platon (le).	Montagnole, St-Cassin.
Plats (les).	Héri-sur-Albi.
Plevieux.	Rochefort.
Plotiers (les).	Les Frasses.
Pognients (les).	Ste-Hélène-du-Lac.
Poinçon.	St-Germain.
Polié.	Albi.
Pollets (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Polliers (les).	Chambéri-le-Vieux.
Potin (le).	Dullin.
Pomet.	Chanaz, Entremont-le-Vieux.
Pommier-Champet.	Curienne.
Poncet (le).	Les Marches.
Poncets (les).	La Thuile.
Ponsiers (les).	Lescheraines.
Pont (le).	Cognin, Lescheraines.
Pont-Beau.	St-Pierre-de-Curtille.
PONT - BEAUVOISIN (LE).	
Pont-Belon.	La Trinité.
Pontet (le).	Montagnole.
Pont-Neuf (le).	Albi.
Pont-Rouge (le).	Aix-les-Bains.
Pont-St-Charles (le).	Cognin.
Pont-St-Martin (le).	Les Echelles.

Port (le).	Aiguebellette, Lépin.
Porthoud dessous.	Chanaz.
Porthoud dessus.	Chanaz.
Portiers (les).	La Table.
Portmillet.	La Balme.
Postillons (les).	Villar-Sallet.
Pouille *ou* Pouilli.	St-Pierre-de-Souci.
Poulli.	Albens, Grési-sur-Aix.
Pouisat (le).	Le Pont-Beauvoisin.
Pragondran.	Verel-Pragondran.
Prailles (les).	Chanaz.
Praire (la).	St-Thibaud-de-Coux.
Pravaux.	St-Sulpice.
Praz.	Chindrieux.
Praz (la).	Cusi.
Pré (le).	Aiguebellette.
Précherel *ou* Précheret.	Jarsi.
Pregi.	Avressieux.
PRESLES.	
Provenchère (la).	La Table.
Prieuré (le).	Frétérive.
Puer.	Aix-les-Bains.
Pugnet.	Chambéri.
Pugni.	Pugni-Chatenod.
PUGNI-CHATENOD.	
Puits (le).	Trivier.
Puthods (les).	Lucei.
Putignai.	Ruffieux.
Putigni.	Chambéri-le-Vieux.
Putignieu.	Novalaise.
Puy (le).	Lepin.
PUYGROS.	
Puysat (le).	Montagnole.
Puyset (le).	Planaise, St-Jeoire.

Quart de Petrel (le).	Tresserve.

Quetière (la).	Avressieux.
Quidoz (chez).	Vimines.
Quinfiot.	St-Pierre-de-Curtille.

Raclet (le).	St-Beron.
Radèles (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Raffis (les).	Cusi.
Raffour (le).	Le Bourget.
Ragé.	Avressieux.
Rager.	Sonnaz.
Ramade (la).	Ste-Hélène-du-Lac.
Rami (sous).	Le Bourget.
Raneaux.	Motz.
Raniers (les).	Cognin.
Rapillat.	Cusi.
Raserei.	St-Alban.
Rassignolet.	Lépin.
Rats-Gris (les).	Corbel.
Rattes (les).	Chindrieux.
Ravei (le).	St-Beron.
Ravet (le).	Chambéri.
Ravière (la).	Chainaz, Cruet.
RAVOIRE (LA).	
Ravoire (la).	Le Bourget, Saint-Jean-de-la-Porte.
Ravoreaz.	Yenne.
Rayes (les).	La Balme.
Rebottons (les).	Loisieux.
Recaus (les).	Yenne.
Reffieux (le).	Yenne.
Regi.	Avressieux.
Reinaud.	La Bridoire, Motz.
Remollar.	St-Ours.
Repidan.	La Table.
Replat (le).	Avressieux, Thoiri.
Replats (les).	St-Jean-de-Coux.

Reposieu.	Le Petit-Barberaz.
Revel.	Montagnole.
Reveriaz (la).	Chambéri.
Revers (le).	St-Offenge dessous.
Revilliet.	Domessin.
Reynaud (le).	La Bridoire, Motz.
Reys (les).	Cusi.
Ribitel.	St-Girod.
Ribolet.	Détrier.
Richards (les).	Novalaise, Saint-Pierre-de-Souci.
Ricordes (les).	Les Déserts.
Rieu (le).	Gerbaix.
Rigauds (les).	Entremont-le-Vieux.
Rigolet.	Chindrieux.
Rippes (les).	Mognard.
Riondet.	Lépin.
Risolet.	Meyrieux-Trouet.
Ritouds (les).	Le Montcel.
Rivaux (les).	Le Pont-Beauvoisin.
Rive (la).	Cruet.
Rives (les).	St-Maurice-de-Rotherens.
Rivoire (la).	La Bridoire.
Rivollins (les).	Aillon.
Roasson.	La Biolle.
Robert (chez).	Trévignin.
Roberts (les).	St-Ours.
Rochassieux.	La Bridoire.
Roche (la).	Cessens.
Roche (entre).	Jarsi.
Roche (sur).	Jarsi.
Roche (sur la).	St-Germain.
ROCHEFORT.	
Rocher (le).	La Motte-en-Bauges.
Rocherai.	St-Offenge dessous.
Rocheron.	St-Baldoph, St-Maurice-de-Rotherens.
Rochets (les).	Chambéri.

ROCHETTE (LA).	
Rochette (la).	La Bridoire.
Rojux.	Ruffieux.
Romargue (la).	Ste-Hélène-du-Lac.
Rondière.	La Thuile.
Rongère.	La Thuile.
Ronjieux.	La Motte-Servolex.
Ronjoux.	St-Baldoph, la Motte-Servolex.
Roqueran.	Aillon.
Rosaz (les).	Corbel.
Roselei.	Meyrieux-Trouet.
Roses (les).	St-Beron, St-Pierre-de-Souci.
Rosière.	Novalaise.
Rossats (les).	Corbel.
ROTHERENS.	
Rotherens.	St-Maurice-de-Rotherens.
Roue (la).	Dullin.
Rougeaux (les).	St-Paul.
Roulant.	Grési-sur-Aix.
Roussillon.	Lescheraine.
Rousin.	Vimines.
Routhêne.	St-Pierre-de-Souci.
Routins (les).	Montagnole.
Ruaz (la).	La Table.
Rubaud.	St-Paul.
Rubins (les).	Loisieux.
Ruetraz.	Héri-sur-Albi.
Ruffier.	Le Petit-Barbera.
RUFFIEUX.	
Ruttet (le).	Sonnaz.

SAINT-ALBAN.	
SAINT - ALBAN - DE-MONTBEL.	
Saint-Antoine.	St-Pierre-de-Souci.
SAINT-BALDOPH.	

SAINT-BERON.	
Saint-Bonnet.	Ste-Marie-d'Alvei.
SAINT-CASSIN.	
SAINT-CHRISTOPHE.	
Saint-Christophe.	St-Cassin.
Saint-Claude.	St-Cassin.
Saint-Donat.	Albi.
Sainte-Catherine.	La Bridoire.
SAINTE-HELENE-DU-LAC.	
Sainte-Hélène-du-Lac.	St-Girod.
SAINTE-MARIE-D'ALVEI.	
SAINTE-REINE.	
SAINT-FELIX.	
SAINT-FRANC.	
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.	
SAINT-GENIX.	
Saint-Georges.	Chambéri.
SAINT-GERMAIN.	
Saint-Gilles.	St-Pierre-de-Curtille.
SAINT-GIROD.	
Saint-Hugon.	Arvillar.
Saint-Innocent.	Brison-St-Innocent.
Saint-Jean.	St-Jean-de-Coux.
SAINT-JEAN-D'ARVEI	
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU.	
St-JEAN-DE-COUX.	
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE.	
SAINT-JEOIRE.	
Saint-Jeoire dessous.	St-Jeoire.
Saint-Jeoire dessus.	St-Jeoire.
Saint-Laurent.	Cruet.
Saint-Martin.	St-Christophe.
Saint-Maurice.	Albi, la Rochette, St-Maurice-de-Rotherens.

SAINT-MAURICE-DE-ROTHERENS.	
SAINT-OFFENGE DESSOUS.	
SAINT-OFFENGE DESSUS.	
Saint-Ombre.	Chambéri-le-Vieux.
SAINT-OURS.	
SAINT-PAUL.	
Saint-Philippe.	St-Jean-de-la-Porte.
Saint-Pierre.	Apremont.
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNI.	
SAINT-PIERRE-D'ALVEI.	
SAINT - PIERRE - DE-CURTILLE.	
SAINT - PIERRE - DE-GENEBROZ.	
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT.	
SAINT - PIERRE - DE-SOUCI.	
Saint-Saturnin.	Chambéri.
Saint-Sigismond.	Aix-les-Bains.
Saint-Simond.	Aix-les-Bains.
SAINT-SULPICE.	
SAINT-THIBAUD-DE-COUX.	
Saint-Vi.	Apremont.
Saint-Victor.	Trévignin.
Saint-Vincent.	Trivier.
Salière.	St-Germain.
Salins.	Cognin, St-Jean-d'Arvei.
Salle (la).	Avressieux, la Motte-Servolex
Sancet (chez).	Le Petit-Barbera.
Saugeai (le).	St-Alban-de-Montbel, Thoiri
Saunière (la).	Champagneux.

Suavets (les).	Saint-Offenge dessous, Saint-Offenge dessus.
Suerin.	Traize.
Taballets (les).	Bellecombe.
TABLE (LA).	
Taillat (la).	St-Genix.
Tardis (les).	St-Pierre-d'Alvei.
Tarenci.	La Biolle.
Tareus (les).	Yenne.
Tartavan.	St-Franc.
Taupiers (les).	Cessens.
Teppaz (les).	Entremont-le-Vieux.
Terreaux (les).	Yenne.
Terrels (les).	Le Vivier.
Terres (les).	Cusi.
Terre-Sainte.	Arvillar.
Terroux (les).	Yenne.
Tessieu (le).	Bellecombe.
Tessonnière (la).	La Motte-Servolex.
Tête (chez).	St-Pierre-de-Curtille.
Tevenons (les).	Dullin.
Teyeu (le).	Yenne.
Thélou.	La Chapelle-St-Martin.
Théou.	Yenne.
Thevenon (le).	St-Franc.
Thiollière (la).	Cognin, Cusi, St-Cassin.
THOIRI.	
THUILE (LA).	
Thuix.	Le Bourget.
Tiapes (les).	Thoiri.
Tilleret (le).	Verel-Pragondran.
Tillière (la).	Bordeau.
Timonières.	Le Bourget.
Tirard (chez).	St-Christophe.
Togniet.	La Table.

Tonets (les).	Chanaz.
Toquets (les).	St-Offenge dessous.
Toré.	Avressieux.
Tormère.	Thoiri.
Torméri.	Chignin.
Torson.	Bissi.
Touche (la).	Le Pont-Beauvoisin.
Touchefeu.	Loisieux.
Tougeraz (la).	Avressieux.
Toulon.	La Chapelle St-Martin.
Tour (la).	Albens, Cessens, Fréterive, le Petit-Barbera, St-Cassin, Ste-Hélène.
Tournassat.	La Thuile.
Tours (les).	Chignin.
Tours de Montmayeur (les).	Villar-Sallet.
Touvet (le).	Ste-Hélène-du-Lac.
Touvière.	St-Félix, Yenne.
TRAIZE.	
Tramonex.	Belmont-Tramonex.
Tremblai (le).	La Motte-Servolex.
Trepus (le).	St-Franc.
Très-Roche.	Jarsi.
TRESSERVES.	
TREVIGNIN.	
Trevouet.	Meyrieux-Trouet.
Trial.	Traize.
TRINITÉ (LA).	
Trins (les).	St-Paul.
TRIVIER.	
Troissi.	La Biolle.
Trolliu (le).	Aiguebellette.
Trompe (la).	Cusi.
Tronche (la).	Fréterive.
Tropaz (la).	Cusi.
Trouet.	Meyrieux-Trouet.
Trousse (la).	La Ravoire.

Truiton.	St-Genix.
Tuilière (la).	Lucei.
Tulutière.	La Bridoire.
Tumonière.	Le Bourget.
Udrians (les).	La Biolle.
Urice.	Rochefort, St-Genix.
Uris.	St-Genix.
Vacheresse.	Verthemex.
Vachet (le).	Curienne.
Val (la).	St-Germain.
Valetaz (les).	St-Thibaud-de-Coux.
Vallère.	Avressieux.
Var (le).	Le Chatelar.
Varandes (les).	Arvillar.
Varons (les).	Le Bourget.
Varres (les).	Arvillar.
Vars.	Chindrieux.
Vauche.	Les Marches.
Vaura (la).	La Bridoire.
Vaute (la).	Avressieux.
Vautereis (les).	Cusi.
Velats (les).	St-Paul.
Veloutaz.	Yenne.
Venaise.	Serrières.
Veniper.	Trévignin.
Veraz.	Chindrieux.
Verdan.	La Chapelle - Saint - Martin, Traize.
Verdet.	St-Germain.
Verdet (chez).	St-Pierre-de-Souci.
Verdun.	Cruet.
Verel.	Verel-Pragondran.

VEREL-DE-MONTBEL	
VEREL-PRAGON-DRAN.	
Verêtre.	Jarsi.
Vereyzins dessous.	Lucei.
Vereyzins dessus.	Lucei.
Verger (le).	Le Bourget.
Vermont.	Le Petit-Barberaz.
Vernai (le).	Mognard.
Vernat (le).	Jongieux.
Vernatel.	St-Jean-de-Chevelu.
Vernaud.	St-Sulpice.
Vernei (le).	Avressieux, Héri-sur-Albi, Verneil.
Vernel.	Verneil.
VERNEIL.	
Vernet.	Curienne.
Verolets (les).	La Table.
Verrière.	Le Chatelar.
Vertbois.	Grési-sur-Aix.
VERTHEMEX.	
Vertin.	Traize.
Vetonne.	Ayn.
Vetro.	Héri-sur-Albi.
Vettaz (la).	La Bauche.
Veytrier.	Lucei.
Vezins (les).	Yenne.
Vergenucle.	Dullin.
Vi (la).	Aillon.
Viaget (le).	Trivier.
Vielle (la).	Cessens.
Vieugerel.	St-Ours.
Vigeot (le).	Yenne.
Vignes (les).	Villar-Sallet.
Vignier (le).	Le Bourget.
Village du Lac (le).	La Thuile.
Village du Milieu (le).	Douci.
Villar (le).	Aillon, la Biolle, la Chapelle-

	du-Mont-du-Chat, Chignin, Douci, les Echelles, Ecole, Fréterive, Montagnole, la Motte-Servolex, St-Christophe, St-Jean-d'Arvei.
Villarbé.	Les Molettes.
Villarcher.	Voglan.
Villar derrière.	Bellecombe.
Villar devant.	Bellecombe.
VILLAR-D'HÉRI.	
Villar-Domenge.	St-Pierre-de-Souci.
Villaret (le).	Le Chatelar, Etable, Lescheraine, Meyrieux-Trouet, St-Alban.
Villaret-Rouge (le).	Le Chatelar.
Villar-Ibert.	Les Molettes.
Villar-Laprin.	St-Pierre-de-Souci.
Villar-Marin.	La Motte-Servolex, Saint-Sulpice.
Villar-Martin.	Avressieux.
Villar-Peron.	La Motte-Servolex.
Villar-Philippon.	La Motte-Servolex.
Villar-Prin.	St-Pierre-de-Souci.
Villar-Rouland.	Cessens.
VILLAROUX.	
Villar-Rouge.	Le Chatelar.
Villars (les).	Apremont.
VILLARSALLET.	
Ville (la).	Aix-les-Bains, Albens, les Molettes, le Noyer.
Villeneuve.	Cognin, le Montcel, St-Alban
Villes derrière (les).	Les Déserts.
Villes devant (les).	Les Déserts.
Villette.	La Ravoire.
Villette (la).	La Biolle, la Motte-Servolex, St-Girod.
VIMINES.	
Vinchots (les).	St-Paul.

Violette (la).	Chambéri.
VION.	
Viondis (les).	La Trinité.
Viri.	Albi.
Vissard (le).	La Table.
Vitets (les).	Albi.
Viuz.	Chindrieux.
Viviand (chez).	Le Chatelar.
Vivier (le).	Chignin, Rochefort.
VIVIERS (LE).	
VOGLAN.	
Volonta.	Yenne.
Voutes (les).	St-Pierre-de-Curtille.
Vouthiers (les).	St-Offenge dessus.
Vovrai.	Serrières.
Vullioux (les).	Loisieux.

YENNE.	
Yon.	Chanaz.
Yvraz (les).	Villaroux.



NOTICE

SUR

JEAN-MARIE FRÈRE

DOCTEUR DE TURIN, ANCIEN CHANOINE DE CHAMBÉRY

CURÉ DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

ET SUR

LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS

PAR

JOSEPH DESSAIX

NOTICE

SUR

JEAN-MARIE FRÈRE

DOCTEUR DE TURIN, ANCIEN CHANOINE DE CHAMBÉRY
CURÉ DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

ET SUR

LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS

PAR

JOSEPH DESSAIX

Grillet compte au nombre des hommes illustres de la Savoie un nommé Frère, natif de St-Julien, curé de Collonges-sous-Salève, qui publia, dit-il, *divers opuscules dans le commencement du dernier siècle.*

Je dois à l'obligeance de M. Adolphe Dumont, de Bonneville, la communication d'un volume manuscrit portant pour titre : *Œuvres meslées et esbauchées de M. Frère.*

Ce volume contient treize opuscules ou ouvrages différents :

1° Traduction françoise des hymnes du breuiaire romain, deuost ouurage, diuisé en trois parties, sauoir :

1re dez le commencement du breuiaire jusqu'à la fin des festes mobiles. — 2me Contient le Propre des Saints. — 3me Le Commun des Saints.

2° Oratio vnica ad synodum pro anno 1733, jussu Illusmi et Rdissimi Dni, Domini et in Christo Patris Michaelis Gabrielis de Rossillion de Bernex Gebennensis Episcopi. — Avec cette note : Hæc autem secundo scripsi 9a maii 1743 in gratæ mentis testificatione pro Stissimo Præsule defuncto cujus toties commensalis fui.

3° Oraison synodale composée à Chaumont et recitée au synode d'Annecy le 23 auril 1733, traduite de lattin en françois à Collonge sous Saleue le 15e may 1743. — C'est la derniere qu'ait ouïs monseigr de Bernex, étant mort au uendredi St (23 avril) de 1734.

4° Compliment funebre pour feu Monseigr Michel Gabriel de Rossillion de Bernex, Eueque et Prince de Geneue, mort au uendredy saint 23 auril 1734. — Nta. Jay recité ce discours lattin en la conferance de Marlioz proche Chaumont le 28 auril mesme année, et je lay traduis en François a Collonge sous Saleue le 20 may 1743 par respect, ueneration et reconnoissance enuers le Rdissime defunct.

5° Breuis Oratio funebris pro illusmo et Rdissimo Dno Dno de Rossillon de Bernex quondam Episcopo et Principe Gebennensi qui animam Stissimam Christo consignauit die 23a aprilis 1734.

Hæc uero peroraui die 28ª ejusdem mensis in conuentu seu conferentiâ de Marlioz prope Chaumont cujus tunc Parrochus eram.

6° Reponse à la longue lettre de M.... ecclésiastique apostat à Genève, en date du 13 de 1742, par un docteur de Turin ancien chanoine de Chambery, le 30 janvier 1742.

7° Memoire instructif sur les droits curiaux et pastoraux des R^ds^ Curés de Collonge sous Saleve contre Messieurs de Geneve Decimateurs de Bossay. — Petit ouvrage adressé au mesme mons^r^ apostat a Geneue ensuite de nos controuerses, du 15 feurier 1744. Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. Math. 22, v. 21. Par Monsr Frère, docteur de Turin, ancien chanoine de Chambéry, curé du dit Collonge.

8° Certificat soit rapport des droits que le Roy a sur la uille de Geneue, et ses enuirons. Ouurage trauaillé par l'archyuiste de Sauoye sous le Seig^r^ Intendant general comte Bonaud. Aporté d'Aix par moy le 20 aoust 1740.

9° Caroli Emanuelis magni Hispanos ab Italiâ hæroice propulsantis Encomium, simul et objurgatio in ipsos Hispanos Regem nostrum inique inquietantes. De hisce duobus oratio habita in nostro ecclesiastico Conuentu vulgo Conferentia in œde paræciali vrbis Julianensis die 18ma junii : an : 1742. Hic etiam legere et inuenire est omnia additamenta ab exordio belli hyspanici usque ad pacem.

10° Histoire lattine abregee de tout ce qui s'est passé en Italie et en Sauoye entre nous et les Espagnols dez le commencement de la presente guerre jusqu'a sa fin. La foiblesse des Espagnols, leur peu d'expérience et de courage relatiuement à la grandeur du Roy de Serdaigne, a l'habileté de nos generaux et a l'intrepidité de nos troupes. C'est le sujet du present cajer. 1er juin 1743.

11° Chanson sauojarde sur le mauuais succes des Espagnols en Italie puis en Sauoye.

Trois chansons sur les Espagnols chassés de Sauoye par l'inuincible Roy Charles Emanuel le 22 octobre 1742.

Chançon sur les François chassés d'Allemagne dans la presente güerre de 1744.

Dialogue entre un Sauojard et Don Philippe. — Chançon.

12° Consulte et sentiment sur les affaires de Monsr Doücy comme heritier de Mr Delatour son oncle auec les heritiers de Monsr Deuille. — Donné à Collonge sous Saleve le 8me may 1736.

13° Consultation théologique et canoniste sur la question proposée sçavoir si un protestant sortant de Geneue qui auroit déclaré ouvertement et par écrit en presence de trois témoins vouloir abandonner la religion et secte de Calvin, embrasser dès l'heure presente la religion romaine, y vivre et mourir, et abjurer so-

lemnellement dès que le R^d Curé de son domicile l'en trouuera capable. Notre protestant dez lors ne retourne plus à Geneue, va frequemment chez le Sr Curé pour se faire instruire, ne manque point sa messe, ni les divins offices, ne commerce plus avec ceux de sa secte : on demande si un tel proselyte surpris par la mort avant son abjuration solemnelle par l'absence de son directeur ou par autre semblable cause doit être enseveli chretiennement dans nos cimetières.

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur quelques-unes de ces productions.

La traduction des hymnes est précédée d'une courte préface.

L'auteur y prend soin d'annoncer qu'il a « promis une traduction en *rimailles* et nullement une poesie, et qu'ainsi on ne peut lui faire aucun reproche de par le Parnasse. » Il signale au contraire quelques-unes de ses licences poétiques qui consistent à faire rimer un singulier masculin avec un pluriel du même genre, et à faire suivre plusièurs vers masculins sans les alterner de vers féminins.

« On remarquera en outre, dit-il, que pour mieux exprimer la pensée de l'autheur lattin, j'ai perpétuel-

lement donné trois pieds et une syllabe aux emistiches qui auoient une finale féminine. »

« Je me mets peu en peine de la poesie, ajoute-t-il, pourvu que d'ailleurs l'original soit traduit dans toute sa force. »

Cette traduction, qui comprend 121 hymnes, fut commencée le 10 janvier 1743 et achevée le 6 mai de la même année.

Si le curé Frère employa moins de quatre mois à faire plus de 2000 vers, ils se ressentent de la rapidité avec laquelle ils ont été composés ; car, à part quelques strophes passables, la poésie latine y est complètement travestie ; c'est du burlesque sérieux entremêlé de naïvetés avec un style de complainte.

Dans l'oraison synodale, le curé Frère soutient la thèse que les prêtres sont au-dessus des anges, et par conséquent bien au-dessus des rois de la terre.

« O prodige admirable, s'écrie-t-il, digne de notre croyance, quoiqu'au dessus de nos entendements! Nous devenons une même personne auec le Père, auec Jesus, et auec Marie encor? Auec le Père, parceque ce qu'il opera d'abord dans l'incarnation de son Verbe, nous l'operons chaque jour dans nostre ministere; et quant au Sauueur, c'est luy qui est le uray prestre quand nous l'offrons : c'est luy qui sanctifie, et transubstantie nos dons. Enfin j'ay dis que nous devenions une même personne auec la S[te] Vierge, parceque le même S[t] Es-

prit descend en nous pour nous donner une même fecondité : la même vertu du tout puissant daigne aussi nous couurir? Ensorte que paroissant exterieurement des hommes nous avons neantmoins une forme diuine. Nos mains sont à la verité des mains d'hommes, mais notre voix est la voix de Dieu mesme, puisqu'a peine l'entend on que les cieux s'ouurent, Jesus Christ obeit, les anges descendent, et les choses les plus basses communiquent aux suprêmes.

» Il n'est donc pas vray que Dieu nous ait placé sous les anges, mais au contraire notre condition l'emporte sur la leur........

» Passons au deuxieme pouuoir des prestres, à qui la dignité royale est autant subordonnée, que l'âme l'est au corps, et la terre au ciel. Vous scavez, MM., comment les souverains gouvernent leurs sujets : ils font mettre en prison qui il leur plait, et puis ils les liberent à leur grez : mais ce lien est pour le corps, et temporel seulement. Le prestre au contraire, enchaine l'âme mesme, et il est si positivement portier du ciel, que s'il vient à l'ouvrir, personne ne peut le fermer, et s'il le ferme, nul ne tente ny essaye de l'ouurir. Le Roy donc fait grace au corps, le prestre fait grace a l'âme, par la remission de ses peschés. Et qui peut ainsy remettre les peschés s'il n'est Dieu mesme? Les armes des Roys sont sensibles, celles des prestres invisibles : ceux-la font la guerre aux barbares, ceux-ci la font

aux Demons : leur principauté l'emporte sur toute autre, et c'est pour cela que les monarques s'inclinent devant les prestres pour être benis d'eux (1). »

Après avoir ensuite développé la dignité du sacerdoce, les devoirs qu'il impose et les vertus qu'il exige, le prédicateur jette un regard douloureux sur l'Eglise.

« L'eglise, dit-il, est souvent obscurcie, deshonorée et mesme corrompue scavoir par les faux freres qui, preposés a l'amendement des peuples, leur enseignent le vice, peschants publiquement eux qui devroient faire cesser tous les desordres ? Tant s'en faut qu'ils l'emportent en sainteté sur les laics leurs inferieurs, qu'au contraire ils sont pires et plus mauvais que les séculiers plongés dans les embarras du siecle. C'est pourquoy au grand jugement les laics seront revetus de la robbe sacerdotale et les mauvais prestres depouillés de leurs dignités, seront relegués parmy les hypochrites et les payens.

» Qu'ils seront malheureux alors ces faux ministres, mais que malheureuse est actuellement l'Eglise épouse du Sauveur, confiée a de tels paranimphes, soit officiers de nopces, bien moins amis de l'epoux que ses rivaux et ses traitres ? O malheureuse Eglise a qui ses ministres rendent moins d'honneur et de services que les lévites n'en rendoient à la synagogue. Ceux-là

(1) Pages 288 et suivantes.

scandalisent tant de foibles consciences, et tant de mauvaises paroles partent de leurs bouches, qu'ils rendent le nom de notre Dieu meprisable parmy les infidelles. Ces malheureux prestres sont comme des filets tendus sur le Thabor de l'Eglise, ou ils saisissent des victimes pour ensuite les précipiter. Dignes par conséquent d'autant de morts, qu'ils communiquent de mauuais exemples de leur perdition. »

Ailleurs il flétrit une certaine catégorie de prêtres qu'il appelle *mercenaires*, et qu'il divise en trois classes :

« Mais quant aux mercenaires indifferents sur le sort des brebis, ils se reposent et tranquillisent dans les plus grandes necessités ; ils se rejouissent quand ils devroient pleurer, et dans les dangers marchant testes baissées, ils s'y divertissent. Pendant que les autres hommes s'occupent et travaillent, eux se plongent dans les delices, regorgeants de biens dans leur oisiveté : la cupidité et le soin du superflu font leur unique occupation, et pour parler d'après S[t] Bernard, ils n'entrent point dans les peines du genre humain, ils ne sont point inquiétés comme les autres ; mais ils le seront assurement avec les demons dont l'amorce est l'oisiveté mesme : d'ou vient que le bon maitre condamne aux ténèbres extérieures son domestique fainéant et paresseux. »

Telles sont les idées qui prédominent dans cette oraison synodale, prononcée en latin, comme nous le

et Evorde payent scrupuleusement leurs dixmes à Mrs de Genève, sans que ces décimateurs veüillent fournir en rien à ma subsistance, ny à celle du vicaire que j'ay pour leur compte, ny à l'entretien du chœur de notre église, quoyqu'elle serve à leurs payants dixme, autant qu'elle sert aux urays paroissiens de Collonges, sans parler de l'abandon qu'ils font aux pauvres catholiques dans la distribution des aumones prises sur la dixme dudit Bossay.

» Pareille injustice de la part de Genève me fit enlever quelques quatorze gerbes aux champs des catholiques de Bossay en la moisson de 1737. En 1738 j'en fis enlever 22 et messieurs de Genève y acquiescèrent tacitement par les rabais qu'ils firent à leurs dimiers sur mes propres déclarations. En 1739 les dits messieurs convaincus de mon droit m'envojèrent six louis d'or par leur sindic Fabry le 13 juillet 1739. Six semaines après ledit seigr sindic donna sept louis à M. le curé de Feigère qui se trouve par Neydens, dans un cas semblable au mien. »

Ce magistrat, ajoute-t-il, leur promit que la seigneurie leur payerait la même somme à perpétuité, et qu'il serait passé dans peu de mois un acte authentique de cet engagement.

Mais il paraît que dès lors le payement fut suspendu. Le curé de Collonges soutient qu'il doit lui être continué, puisqu'il a ainsi charge d'âmes comme le ministre qui,

commodément logé, servant sa demy communauté sans peine et sans course, touche annuellement deux cents écus, tandis que lui *très éloigné servant l'autre demy communauté à grandes peines et grands frais ne reçoit que quelques centaines d'avanies, mépris et affronts.*

« Comment prétend-on, dit-il, me faire faire gratis ce qu'aucun ministre, s'il le pouvoit, n'entreprendroit qu'à gros profit? Comment prétend-on moissonner mes sueurs, cueillir me travaux, me faire cultiver la vigne sans en manger des raisins : me faire paître des brebis, et Genève en avoir la layne avec le laict? »

Il fait observer que, si ses prédécesseurs ont pris patience, c'est qu'ils appelaient cent fois par an les révérends capucins à leur secours; mais que, quant à lui, qui n'a aucun droit de faire marcher ces pères, il a jugé à propos de s'adjoindre un vicaire qu'il ne peut seul nourrir et entretenir.

A l'objection qui lui est faite *qu'il n'est curé des catholiques de Bossay que par provision*, l'abbé Frère répond qu'il ne *requiert aussy ses prébendes que par provision*, c'est-à-dire *jusques à ce que par établissement d'un pasteur catholique à Bossay on l'ait déchargé des trois villages et réduit à l'ancien pied de ses prédécesseurs avant Calvin.*

Tels sont en résumé les raisonnements sur lesquels le curé Frère se fonde pour appuyer ses prétentions. J'en passe plusieurs sous silence, car j'ai hâte de terminer

cette analyse déjà trop longue de ses productions, qui ne présentent rien de remarquable et n'ont d'autre intérêt pour nous que de renfermer certains renseignements sur l'histoire particulière de la commune de Bossey à cet époque.

J'arrive aux chansons. Elles se rapportent toutes, sauf une seule, à l'invasion des Espagnols en Savoie. C'est un persifflage continuel assaisonné de gros sel sur le mauvais succès de ces insulaires en Italie, où l'infant don Philippe et le duc de Montemart sont mis en scène. Elles sont en général d'un assez mauvais goût, et les expressions saugrenues sont loin d'y manquer.

Il paraît que la première, quoique assez triviale, a joui pendant plusieurs années d'une certaine popularité. Il n'y a rien là de bien étonnant, quand on songe aux productions de ce genre qui courent les villages.

Je la donne ici en entier.

Montemar, en bonna fay,
Que pretendié-vos fare?
Vos vodras le Milanois,
Mais vos ne l'arez jamais.
Panavo, panavo, panavo.

Sé dai être pé quaquon,
E pé notron ray Charle;
Car votron dom Philippon
De cho morcho n'ara boccon.
Panavo, etc.

Ramena à sa mama
Cho popon tant bravo;
Dette-liai : Madama, héla!
Ma fay, pé cetta forna,
Panavo, etc.

Los Modenais, megieux d'ognons,
Fassiévont bin los bravos,
Mais y se sont recoulas
Quand notros Liaudos ont cria :
Panavo, etc.

A-t-eille bin grou gagna
Avoy monchu Modéne?
— Le lia bailla bin d'argent
Que n'éton ne mai ne min.
Panavo, etc.

Magra sen nos en montra
A cho duc politico
Qu'avoy no il faut alla
A la bonna écalafra.
Panavo, etc.

Vos y par ma fay, bien fay
De gagni lé serralie.
Castropiniano et vos,
Quand vos panseré à nos,
Panavo, etc.

N'attendié pas de secor
De contre la Provance,
Car on y entend cria
Los Anglos et los Niçards :
Panavo, etc.

Et qu'é-vos fait en Savoye,
Vos atros de Provence?
Vos é passa le Galibé,
Et vaiqua votros lauriers.
Panavo, etc.

Votros saudards saront bons,
Bravo comte de Glimes,
Pé fare guerra as ognons,
A los pois et los melons.
Panavo, etc.

Ensenada, cho grand fripon,
Nos a metta en peina,
Nos menassen sans raison
De vola notres maisons.
Panavo, etc.

Nos in pé protecteur
Cho bon comte de Sada :
Dieu vollie bin le garda,
Ensenada diablo emporta.
Panavo, etc.

Le bon Dieu nos a rendu
Notro ray légitimo,
Et nos le conservera
Avoy tos sos bons saudards.
Panavo, etc.

Corage, mos bons enfants;
Vos n'y grand'chousa à craindre;
Los Espagnols sont des gens
Que coront tojors devant.
Panavo, etc.

Sé vos volié los aborda,
Gallopa on pou vitto;
Car, en n'allant que le pas,
Jamais vos los attrapa.
Panavo, etc.

Ecotta los grands explois
De les troppes d'Espagne :
E sont venus en Savoye,
Creiant d'an faire leu proye.
Panavo, etc.

E sont bin tos de Césars,
A les entendre dire;
Mais dian le moindre élan
E faront comme à Milan.
Panavo, etc.

A l'ont pray dé généraux
Bons pé mena les chèvres.
Avoy tos leus bieaux chevaux,
A l'ont trop peu de leus pieaux.
Panavo, etc.

A l'ont bin vingt bataillons
Et atant de gens d'armes.
Crejé-vos que se battront?
Non : é sont tos de poltrons.
Panavo, etc.

On certain maître fripon
Qu'on appelle Ansenada,
Vrai intendant de Pluton,
Valet, magra tos sos noms.
Panavo, etc.

De Charles le grand renom
Los fa serra les fesses.
L'attendront-y ? Oh, que bon !
E ly montront los talons.
Panavo, etc.

Fiéra rayna, apprenié donc
Los bieaux faits de Philippo ;
Sa grand' réputation
Le fara ray de carton.
Panavo, etc.

Vos, sajé le bien-venu,
Le grand ray qu'on admire ;
Bin à tems vos é paru ;
Sans vos tot étay perdu.
Victoire, victoire, victoire !

Toutes les chansons du curé Frère sont dans ce goût-là.

Le ménétrier Michelin les colportait et les chantait dans les villages : c'est du moins ce qui résulte d'un couplet de réclame; mais rien ne nous apprend si les copies qu'il distribuait étaient imprimées ou manuscrites.

Viste qu'on s'avance,
Voicy des chansons ;
Michelin les chante
Avec son violon.
Que chacun s'empresse
Pour en acheter ;
Nous boirons sans cesse
A votre santé.

Ailleurs le chansonnier varie sa réclame :

Voicy Michelin,
Le violon en main,
Que tout le monde le voit bien.
Venés en diligence,
Achetés en tous ;
Vitte qu'on s'avance ;
Aportés des sols
Pour boire quelques petits coups.

Le dernier couplet du dialogue entre dom Philippe et un Savoyard rend hommage au beau sexe du petit village de Landecy. Je ne sais pas si de nos jours il a conservé la réputation que lui fait ici le curé chansonnier.

C'est à Landecy
Mille fois plus qu'à Madry
Qu'on voit des beautés,
Petites divinités.
Si vous les avié vu,
Vous en serié, prince, ému.
Vos infantes gratecus
Vous auraient dès lors parus ;
Mais qu'en aurié vous obtenu ?
La paille, et rien de plus.

Le curé de Collonges croit devoir terminer ces manuscrits par la déclaration suivante :

« Par tous ces petits ouvrages on verra que j'ai eu de l'empressement pour la théologie, le droit, l'oraison

et la poésie : si je n'ay réussy dans aucun de ces chefs, c'est 1° pour m'être trop divisé et partagé en ces diverses branches ; c'est 2° pour n'avoir pas eu de la nature assez de talents, de santé et autres semblables secours nécessaires absolument ; c'est 3° pour avoir un peu preschotté dans et hors mes paroisses successives ; car, attaché, comme de raison, à mon sacré ministère, j'ai dressé et composé selon ma petite portée et celle de mes paroissiens :

» 1° Trois bons volumes de Dominicales ;

» 2° Deux semblables volumes d'éloges, mystères et panégyriques : dans le plus gros desquels on trouvera le cathalogue d'environ trois cents volumes qui composent ma greslée bibliothèque, avec 20 à 25 discours lattins par moy composés et prononcés en diverses occurrences. »

Je possède un manuscrit qui a pour titre :

Analyse critique du Dictionnaire historique de Jean-Louis Grillet, ouvrage nécessaire à ceux qui ont acheté ce dictionnaire, auquel il sert de supplément, pour se former une idée complète de la Savoie ancienne et moderne ; sans épigraphe, sans dédicace, sans discours préliminaire, sans affectation et sans prétention, — par un Allobroge *qui n'écrit que pour passer son temps et que pour lui.*

Cet ouvrage, presque aussi volumineux que le Dictionnaire de Grillet, est dû à la plume du Voltaire savoisien, J.-F. Décret, président de l'assemblée nationale des Allobroges.

Voici ce qu'on y trouve à la page 316 :

« Frère, né à Saint-Julien, curé de Collonges-sous-Salève, a publié divers opuscules, si l'on en croit M. Grillet; sur quoi il se trompe ou trompe le public. La vérité est que tous les ouvrages de ce savant sont contenus dans un manuscrit in-folio relié en veau doré sur tranche qui a été entre mes mains, et peuvent faire comparer l'auteur à un âne couvert d'une housse de brocard à fond d'or. Sa principale occupation a été de traduire en français les hymnes du bréviaire pour toute l'année. On ne peut rien voir de si sot, de si plat. Il n'y a ni rime, ni raison, ni quantité, ni mesure, ni choix d'expressions, ni style, ni césure, ni observation des règles les plus triviales de la versification. Un manœuvre, qui, sans savoir ni lire ni écrire, composerait quelques couplets pour sa maîtresse, accoucherait de quelque chose de mieux ; et pour prouver que je ne ments pas ni n'exagère, et faire juger des autres auteurs savoyards en manuscrits par celui-là, je joins un échantillon de ses productions en jurant, foi d'honnête homme, que je n'y ai rien changé et que tout le livre ressemble à ce commencement :

Dans ce saint dimanche, dans ce premier jour
Où par le Tout Puissant fut fabriqué le monde,
Et ou le Créateur prenant vie seconde
Nous affranchit de mort aussi à notre tour :
    Loing de nous l'assoupissement
    Levons nous tost et promptement

Et dans les horreurs de la nuit
Cherchons le prophète promis.....
Exaucès nous père benin
Et vous fils sorti de son sein
Avec l'esprit consolateur
Vous règnerez au temps futeur.

» Le *temps futeur* employé par une licence poétique au lieu de *futur*, pour rimer avec *consolateur*, couronne l'œuvre. Je laisse le soin aux lecteurs de relever les autres fautes, et à Jean-Baptiste Rousseau de nous donner ces hymnes sur un ton plus élevé et plus sublime. Pour moi, je me contente de traduire quatre couplets d'une chanson en patois qni en contient vingt-quatre, et, en les donnant tels qu'ils sont, d'en placer à côté tels qu'ils pourraient être :

Espagnols, restez en paix!
Quelle est cette bagarre?
Vous voudriez le Milanais,
Mais le prendrez-vous jamais?
Tarare, tarare, tarare.

Si quelqu'un devoit l'avoir,
C'est notre bon roi Charle :
En main il a le pouvoir;
C'est un drille; il faut le voir
Qui parle, qui parle, qui parle.

A sa maman bien fessé
Ramenez don Philippe,
Et dites-lui : l'insensé

Pour cette fois a cassé
Sa pipe, sa pipe, sa pipe.

Jamais l'on a vû, je croi,
Si grand guerrier à Sparte;
Partout il seme l'effroi;
Sa valeur le fera roi
De carte, de carte, de carte.

» Et ce roi de carton, pour roi de carte, comment le trouvez-vous? comment trouveriez-vous tout ce que contient ce grand in-folio, si vous l'aviez sous les yeux? Personne ne pourrait se donner la peine de le lire en entier. »

Il a raison; j'ai sous la main le même manuscrit in-folio relié en veau et doré sur tranche, et réellement il est quelque peu indigeste.

Décret, dans son *Analyse critique*, juge Grillet trop sévèrement. Le *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman* renferme de précieuses notices auxquelles on aura toujours recours. Si Grillet n'a pas su tirer tout le parti possible des nombreux documents qu'il a consultés, on ne saurait lui refuser le mérite de laborieuses recherches. On ne doit, il est vrai, le consulter qu'avec précaution, et il ne faut pas enregistrer aveuglément les brevets d'immortalité qu'il décerne à un grand nombre de Savoisiens.

La partie biographique est surtout traitée d'une manière très légère. Les hommes vraiment remarquables

y sont passés sous silence pour faire place à des noms obscurs portés par des hommes sans mérite.

On ne saurait, sous ce rapport, lui appliquer une critique plus spirituelle que celle qu'en fit l'évêque Irénée-Yves de Soles.

Le chanoine Grillet, dit un jour ce prélat, *peut aller, son livre sous le bras, demander à dîner à toutes les familles de la Savoie.*

L'abbé Frère, natif de Cranves, et non de Saint-Julien, devint curé de Collonges en 1735, et y mourut en 1777.



LA SAVOIE

DE

JACQUES PELETIER

DU MANS.

LA SAVOIE

DE

JACQUES PELETIER

DU MANS.

Voici un tout petit livre très-curieux et surtout très-rare , écrit et publié au XVIe siècle sur la Savoie par Jacques Peletier, du Mans.

Malgré la précaution que prend l'auteur de ce poème de nous dire qu'il est *du Mans,* les biographes savoisiens le font naître à Annecy.

L'opinion de Grillet, qui lui a consacré un article (1), a fait en ce sens autorité, et dès lors tous les historiens de notre pays ont affirmé que Peletier était Savoisien.

L'auteur du *Dictionnaire historique des départements*

(1) *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman.* — Chambéry , 1807 , tome premier , art. ANNECY, p. 278.

du Mont-Blanc et du Léman semble s'appuyer en cela sur Scévole de Ste-Marthe, mais cet auteur, dans son ouvrage *Gallorum illustrium elogia* (pag 133), publié à Limoges, en 1606, cite Jacques Peletier, du Mans et non d'Annecy : *Jacobus Peletarius Cœnomanorum decus*, etc.

On a donc le droit de s'étonner aujourd'hui d'une semblable assertion, et surtout de la légèreté avec laquelle on l'a propagée, lorsque les ouvrages de Peletier, et les nombreux auteurs qui se sont occupés de lui, démontrent le contraire.

C'est là pour nous cependant un point essentiel de notre biographie à éclaircir.

Si Grillet eût eu sous les yeux *La Savoye* de Peletier, dont il ne donne pas le titre exact, il aurait acquis la conviction que son auteur ne devait pas le jour à Annecy, mais bien au Mans.

Ceci résulte en effet de plusieurs passages de ce poème.

Peletier, dont Joachim du Bellay a dit :

> Son corps porta çà et là
> Son ame ici vagabonde,

n'avait pu se fixer nulle part ; après avoir parcouru la France et l'Italie, après avoir séjourné un instant dans les principales villes de l'Europe, ce pèlerin de la science, qu'un simple caprice guidait dans ses voyages

continuels, n'eut garde d'oublier la Savoie. Amant des beautés pittoresques, il s'arrêta au pied des Alpes et se mit à chanter les merveilles d'une nature sans rivale.

A côté des fléaux qui désolaient alors l'Europe, et surtout exemple des dissensions intestines qui divisaient la France, la Savoie, sa demeure présente, lui apparait *favorie des cieux*.

En parlant d'Annecy il dit qu'elle lui a

esté nommee
Pour y avoir dames de renomee.

Ailleurs, lorsqu'il décrit le cours de la Loire qui sort de l'*Auvergne montueuse*, ce fleuve passe, dit-il:

Auprès d'Angers, là, où le Droit s'aprand
Au mesme lieu les trois fleuves il prand,
Meine, et le Loir et *nostre Sarthe* ensemble.

Il appelle *nôtre* la rivière qui arrose le Mans et qui traverse le département actuel dont cette ville est le chef-lieu.

Il nous apprend enfin qu'il a voyagé en Savoie pendant l'espace de deux ans :

A tant par moi la Savoye chantee
Après l'auoir deux ans entiers hantee.

Ces citations prouvent jusqu'à l'évidence que Peletier n'était pas Savoisien.

En restituant le poète manceau à sa patrie, il faut effacer de la biographie savoisienne deux hommes marquants dont Grillet l'a dotée.

Cet auteur cite dans son Dictionnaire historique (tom. III.,. 284) un certain *Jacques* PELLETARD, médecin et mathématicien de Saint-Jean-de-Maurienne, qui publia, dit-il, en 1600, suivant le docteur Bertrand, un *poème français sur la Savoie, sur l'industrie et le caractère de ses habitants*.

Le médecin Bertrand écrivit et publia en 1623 une histoire de N. D. du Charmet, dans laquelle il dit que les plus anciens auteurs qui ont parlé des glaciers de la Savoie sont Jacques Foderé, *in topographicis narrationibus*, et Jacques *Peletarius* dans son élégant poème sur la Savoie écrit en vers français. Il ajoute que ce dernier était son ami quand il vivait.

Ce poète, ami de Bertrand, n'est autre que Peletier, dont le nom latin *Peletarius* a été mal à propos traduit par *Peletard*.

Jacques Peletier est un de ces hommes qui jouirent dans le siècle où il vivait, d'une grande renommée, mais dont il ne nous est pas parvenu le moindre retentissement. Qui le connait aujourd'hui comme philosophe, comme médecin, comme mathématicien, comme grammairien et comme poète? Et cependant il fut tout cela, et il s'est réellement distingué dans les diverses sciences qu'il étudia et approfondit avec une

rare aptitude. En parcourant les nombreux ouvrages qu'il a publiés, en le suivant dans toutes les phases de sa vie aventureuse, lui l'ami de Clément Marot et de Théodore de Bèze, on est à se demander si l'oubli dans lequel il est tombé doit être attribué à l'indifférence et à l'ingratitude des hommes, ou si la réputation dont il jouissait était usurpée, et s'il faut l'expliquer par l'engouement d'un jour?

Plusieurs critiques modernes ont tranché la question avec un dédain superbe. Si l'on a parfois soulevé la cendre qui recouvre le poète manceau, ce n'a été que pour le signaler injustement d'une manière railleuse à la postérité.

L'abbé Goujet s'est montré à son égard d'une sévérité outrée, et Sainte-Beuve, dans son tableau historique de la poésie française au XVIe siècle, refuse même de l'admettre au nombre des poètes français !

C'est le cas de dire qu'il est toujours facile de faire de l'esprit au dépens des autres.

Il faut excepter de la catégorie de ces contempteurs dédaigneux deux critiques consciencieux qui ont entrepris la noble tâche de réhabiliter la mémoire de Peletier, et de lui assigner la place qu'il a le droit d'occuper parmi les littérateurs du XVIe siècle. Ils ont ainsi compris qu'un pays n'est jamais trop riche en grands hommes pour effacer de l'histoire littéraire de la France un poète modeste.

Les écrits de Peletier appartiennent à l'école de Ronsard, et attestent chez l'auteur de fortes études et un bon jugement. Rien ne lui était étranger, et toutes les sciences lui étaient familières.

Cet homme infatigable voyagea toute sa vie, il ne pouvait s'arrêter longtemps nulle part, et préférait souvent le coin de terre le plus obscur aux délices d'une grande ville; il se fit ainsi des amis partout. Il écrivait en courant, et marquait chacune de ses haltes par un ouvrage. Il ne cessa surtout de travailler sans relâche au perfectionnement de la langue française.

L'ode alors n'était point encore connue; Jacques le premier, l'introduisit dans la poésie, ainsi que le sonnet. Joachim du Bellay témoigne de cette priorité dans une épître à Ronsard qui le surpassa dans le genre.

Peletier me fit premier
Voir l'ode dont tu es prince,
Ouvrage non coustumier
Aux mains de nostre province.

Il chercha en outre à introduire avec Meygret et Ramus, une réforme dans l'orthographe; il voulait que l'on écrivît comme l'on prononce. Mais ces tentatives n'eurent pas le moindre succès. En 1754 Duclos disait: « Lorsque cette réforme sera faite, *car elle se fera*, on ne croira pas qu'elle ait pu éprouver de la

contradiction. » C'était encore le sentiment de D'Alembert qui ne cessa de répéter à l'académie qu'elle serait adoptée lorsque le bon sens aurait secoué le joug de ce tyran qu'on nomme usage. « Si le bon sens du XVIᵉ siècle, dit au contraire Charles Nodier, n'avait pas résisté à ces ridicules tentatives, nous aurions aujourd'hui en français autant de systèmes d'écritures que nous avons de prononciations diverses, c'est-à-dire un par province, par ville, par village, par homme peut-être, car il n'y aurait rien d'exagéré à dire qu'il n'existe pas en France deux hommes, si bien élevés qu'ils soient, qui prononcent tous les mots de la langue française d'une manière absolument identique. »

Théodore de Bèze, Ronsard et du Bellay applaudirent à cette tentative de réforme, mais elle n'amena que quelques changements de détail que le temps a ensuite consacrés. Ronsard conseillait de faire disparaître des lettres inutiles telles que celles qu'on ne prononçait pas, et d'écrire *cieus* et non pas *cieulx, j'allois, j'aimerois*, pour *j'aimeroy, j'alloy*.

Grâce à Denisot, courtisan de plus haut ton, le poète manceau fut introduit chez Marguerite de Valois, où se réunissaient tous les beaux esprits de l'époque.

C'était la fameuse reine de Navarre.

Ce n'est point à elle que Peletier dédia son poème, comme on pourrait le croire.

Il y avait alors en France, comme personne ne l'i-

gnore, trois Marguerites qui se disputaient chacune dans leur rang la célébrité de l'époque.

La première, Marguerite de Valois ou plutôt Marguerite d'Angoulême, connue sous le nom de reine de Navarre, qui était fille de Charles d'Orléans duc d'Angoulême et de Louise de Savoie. Son frère, François Ier, l'appelait sa mignonne, la Marguerite des Marguerites.

La deuxième, Marguerite de France, fille de Henri II, qui épousa Henri de Béarn (Henri IV) : c'est la reine Margot, comme l'appelait son frère le roi Charles IX.

La troisième, Marguerite de France, duchesse de Berry, fille de François Ier, qui épousa Emmanuel-Philibert. Elle cultiva les lettres à l'exemple de son père et de sa tante, et protégea les littérateurs et les savants.

C'est à cette femme aimable et pleine d'esprit, que les savants appelaient la *Pallas de France* et la *mère du peuple*, que Peletier dédia son poème sur la Savoie.

Le mariage de Marguerite avec Emmanuel-Philibert fut une des clauses du traité de Câteau-Cambrésis, et cimenta la paix. On sait que les fêtes qui eurent lieu à cette occasion furent troublées par une catastrophe qui amena la mort de Henri II frère de Marguerite.

Peletier, après avoir séjourné tour à tour à Paris, à Rome, à Bordeaux, à Poitiers et à Lyon, revint de nouveau à Lyon se livrer à des travaux sérieux de mathématiques, mais fatigué d'un repos qui n'allait pas à sa nature, il se décida à reprendre le bâton de

pèlerin pour fuir le bruit des armes, et ne pas avoir à se prononcer entre les partis qui divisaient ses compatriotes.

Il parcourut la Suisse et visita la Savoie.

Attiré par les beautés pittoresques de nos vallées, et charmé du commerce agréable des Savoisiens, il choisit près du lac d'Annecy une retraite solitaire où il se fixa, et put tout à son aise se livrer à la poésie, qui faisait le charme de son existence.

Le lieu était propice, aussi pensait-il finir ses jours sous notre ciel privilégié. Avant d'entreprendre ses longs voyages, Peletier avait pris le grade de docteur en médecine. N'ambitionnant qu'une modeste aisance, cette profession le mit à même de subvenir aux dépenses de la vie, et il ne quittait guère sa retraite et ses travaux que pour l'exercer.

« Le poète avait vu se succéder déjà bien des hivers; insensiblement s'était écoulée sa vie; il songea sans doute que l'heure du repos devait enfin sonner pour lui. En prenant le grave parti d'attendre paisiblement la mort au pied des Alpes, Peletier ne manqua pas de donner quelques regrets à la France, qu'il ne comptait plus revoir; mais il oublia inconsidérément, malgré qu'il en eût fait la triste expérience, qu'un jour arrive inévitablement où l'amertume du pain étranger n'est plus supportable. Jacques était heureux pour l'instant: il ne vit point au-delà, et, comme Teucer, il pensa

que la patrie se trouve partout où l'on a goûté un instant de bonheur » (1).

Ce fut dans la seconde année de son séjour à Annecy que Peletier composa le petit poème que nous reproduisons.

Cette œuvre est jugée sévèrement par les critiques modernes, qui n'y trouvent pas la moindre invention, et ne reconnaissent à son auteur que la facilité de tourner le vers.

Nos lecteurs ne seront peut-être pas aussi sévères ; ce petit livre a dans la forme comme dans le fond quelque chose de remarquable, et il renferme, pour nous Savoisiens, des détails intimes sur notre pays qui parlent au cœur.

Les biographes ne sont pas d'accord sur la date de l'arrivée et du séjour du poète manceau en Savoie.

Son poème nous donne à cet égard des indications précises.

Il nous apprend, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'il séjourna deux ans en Savoie; d'un autre côté, il dit avoir assisté à l'arrivée de Jacques de Nemours, comte de Genevois, à Annecy.

Quand Jacques vint là où Jacques était.

Le duc de Nemours avait avec lui ses deux enfants :

(1) *Bulletin du* Bibliophile, n° 10, octobre 1846, p. 467.

Reçoi ton prince, Anecy, revenant
Ce couple beau de chers enfans menant,
Bien tendres d'ans, mais deux gages bien fermes
De son amour :

Or, le second de ses fils, Henri I[er], était né en 1572. Cette date se trouve précisément la même que celle de l'impression du poème, et indique d'une manière positive que Peletier visita nos contrées pendant les années 1571 et 1572; cette dernière date est encore confirmée par l'avant-dernier vers du troisième livre ;

Et ayant vu cinquante cinq hivers.

Cinquante-cinq ajoutés à 1517, année de sa naissance, donnent effectivement 1572.

Si Peletier quitta de nouveau Paris en 1570, il n'arriva que l'année suivante en Savoie.

Disons quelques mots du poème qui nous occupe : lui seul maintenant nous intéresse au point de vue de notre pays.

Le commencement du premier livre contient des notions élémentaires de géographie physique qui deviennent intéressantes en ce sens qu'elles font connaitre l'état de cette science à Paris au moment de la publication de l'ouvrage, et plusieurs préjugés de l'époque.

Ainsi l'on croyait que les lacs communiquaient inférieurement avec les mers, et que l'élévation de l'eau

à certaines hauteurs dans le sein de la terre était due au vide ou à l'absence de l'air.

Des hauts sommetz la raison s'imagine,
Pourquoy ils sont des fleuves l'origine :
Vne eau sans air, tousiours va haut tendant,
Ayant pris l'air, tousiours va descendant :

Ne pourrait-on pas trouver dans ces vers une prévision des théories de Torricelli?

L'auteur trouve ensuite l'occasion de parler d'hydrologie et de minéralogie d'une manière qui ne manque ni d'intérêt, ni d'exactitude. On peut y remarquer un vers (pag. 235) qui pourrait faire croire qu'il connaissait la composition gazeuse de l'eau : mais l'expression employée n'est qu'une allusion à la grande théorie des quatre éléments.

Après avoir expliqué sa manière de voir sur tous ces phénomènes physiques, Peletier décrit le cours de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône, et arrive au Lac du Bourget.

Dedans le lac, que le Bourget denomme
Le lauaret friand, seul se renomme;
Haran d'eau dousse et viuant tout à part,
Mort aussi tost que de l'eau il depart.

Puis vient

Hautecombe
Fondee en biens, et en murs erigez,
Ceus là bien pris, et ceusci negligez,

Les merveilles de la fontaine intermittente attirent l'attention du poète voyageur, mais l'explication du phénomène lui échappe, il parle seulement d'un marais formé par l'eau qui en découle,

où est l'Islette herbue
Qu'on voit nager lors qu'il y a grand'eau
Par là dessus, ainsi comme vn bateau

Il signale une autre islette de ce genre dans le lac de Chevelu, où

s'est un arbre produit
qui sert de voile au vent qui le conduit,

et indique ainsi

quel cartier vente ;

puis vient le torrent des Usses.

La description du cours de nos rivières amène l'auteur à parler des inondations qui arrivent :

Lorsque se romt le grand Monceau glacé,
Qui sert de bonde à l'estang amassé?

Il dit plus loin que les rivières neigeuses sont *troubles, froides, nuisans au corps, sans poissons, sans oiseaus*, et que leur usage occasionne le *goître* dont quelques unes de nos populations sont affectées.

Le langage de Peletier est excessivement imagé et énergique.

Bien grand, dit-il, en s'adressant aux eaux,

Bien grand l'ouurier qui vous a assurees
Dans vos canaux, et de rocz emmurees,
Pour affermir et de veines et d'os
A cette terre et le ventre et le dos.

Il cite plus loin les ruisseaux qui charrient l'or.

Mais que dire de l'avalanche (lavanche) se terrible ouragan de neige :

que les passans auisent
De marche coy, et qu'entr'eus ne deuisent
Et lon a vu (merveille) au seul parler
La neige rompre et en bas deualer ;

et du lac de Beaufort, d'où, suivant la tradition populaire, il s'élève des miasmes qui amènent la tempête.

Après les eaux viennent les montagnes : *Montagnes grosses et rocs pendans*.

Ici,

Près Anecy une montagne mise
Au bord du lac, s'est peu à peu souzmise :

Là, la chute du Grenier

Et de Mians les abiz en font preuue.

Plus loin les métaux que recèlent les montagnes, et

les minéraux que *maîtresse nature cuit, trampe et forge de sa mein, laissant le reste à l'exercice humain.*

Rien ne lui échappe, ni les antiquités romaines, ni les eaux thermales d'*Ais la pierreuse ou les serpens du creus sans nombre sortent*, mais que les enfants portent dans leur sein sans danger,

Car du terroi mineral la tiedeur,
Leur amortit du venin la froideur.

Tout n'est pas rose dans les pays de montagne : la belle saison apporte des fleurs; mais l'hiver, la neige, la glace et les frimats. Demandez à Bessan et à Bonneval.

Vos habitans sont aus froides saisons,
De vens et neige assiegez es maisons :
Et leur famille ainsi emprisonnee
Vit demi an du pein d'une fournee.

Puis quand ce vient que les Iumeaus rapportent
Le beau soleil, de leur fumiere ilz sortent,
Pour voir le ciel, qu'ils n'auoient veu depuis
Quatre ou cinq mois, sinon du fons d'vn puis.

En décrivant les montagnes, Peletier mentionne le passage d'Annibal, qui brisa les rocs avec du vinaigre.

Mais quele ardeur, ou plus tost quele rage
De l'Afriquein anime le courage,
Quand pour passer son equipage gros,
Auec vinaigre et feu brisa les rocz?

La vie simple des champs sourit au poète, il voudrait y couler le reste de ses jours dans l'obscurité.

Que ne puis-je devenir, s'écrie-t-il :

Le laboureur qui cultiue le val
Du froid Bessan, ou bien de Bonneual :
Pour n'auoir point les ennuiz qui me cuisent ;

mais il a bientôt fait un retour sur lui-même, à lui la vie errante et les vastes solitudes, *les lieux detournez, les hauteurs précipiteuses, le froid païsage* et *les voies raboteuses*.

Tout cela est empreint de la plus suave mélancolie.

Le commencement du deuxième livre est consacré à énumérer les produits de la terre, les arbres et les fruits ; *la pomme dousse* et *la guigne mollette*, *l'artichot*, *le melon*, *le safran*, *le chou*, *la laitue*, *l'hisope*, *la mente*, *le thin*, *la marguerite*, *les roses*, *le baselic*, *le fenoil*, *la marjolaine*, *le roumarin*, *la pastenade* et *l'asperge*.

On remarque dans ces détails, qui rappellent ceux du jardin potager de Charlemagne, que les vins de Maurienne et ses melons étaient alors déjà renommés.

Les montagnes de la Savoie sont très giboyeuses.

De là

Chasse aus sanglers, aus chamois et aus ours.
Et a meint autre animal, qui s'appiete
Par ces rochers, chacun selon l'assiete.

Puis la chasse au *lièvre blanc*, *prenant ce teint des neiges qui sont proches* à la *perdrix, albine*, à la *gelinote* et à la *marmote*.

Notre poète s'extasie sur le sommeil particulier de cet animal.

La marmotaine, une année demie
Dedans son creus tout en rond, endormie.

Il ajoute foi à l'invention qu'on attribue aux marmotes de transporter le foin dans leur tannière et de se servir de l'une d'elles comme d'une charrette.

Estce par tour, que cette pecorette
Se fait treiner, en guise de charrette,
A la renuerse, es bras portant le foin
Dans le terrier, pour le commun besoin?
L'autre tandis, qui fait la sentinelle,
Estce que plus d'astuce soit en elle,
Qu'en sa compagne? etant pour agueter
Et d'un sifflet la troupe amonnester?

On sait aujourd'hui que cela est une fable. La marmote porte le foin dans sa bouche non pas pour le manger, mais pour s'en faire une litière, se garantir de l'intempérie des saisons, et fermer à l'ennemi l'entrée de sa retraite.

Les beaux jours reviennent, le berger mène ses

brebis aux champs, ses vaches à la montagne où il reste

> Iusques à tant que de la Vierge Astree
> L'astre doré ait ia passé l'entree,

et tire de son bétail *trois profitz*, *la cremeuse gresse*, *le fourmage mollet* et le *serat*.

> Second fourmage, et de grosse sustance
> Des poures gens ordinaire pitance.

Il voudrait alors raconter la vie paisible du laboureur, c'est avec regret qu'il y renonce.

> Oh que ie n'ay le tems tel que l'enuie,
> . . . .
> Mais si vn jour des muses m'est permis
> Ie reprendrai ce labeur intermis.

Il décrit ensuite les arbres

> que nature
> Produit es mons d'eminente stature
> . . . les pins, beauz, rameus, et pommez
> Et les sapins, les melezes, et peces
> . . . .
> L'un a sa gomme entre l'ecorce et bois,
> L'autre contient en sa torche la pois.

La Savoie n'est pas seulement remarquable par les

merveilles de sa nature, mais aussi par les hommes dont elle s'honore.

C'est l'homme seul, qui rend le lieu spectable :
Non pas le lieu, qui rend l'homme acceptable :

C'est Lambert, évêque de Maurienne, *digne du lieu auquel il est monté.*

Et Batendier de suffisance égale
En poesie et science legale . . .
Rapin Courier que vit naitre Valoire.

Mais *au plaisant Val de Cuine, pres la Chambre*, Peletier s'éprit d'amour pour Yolande, qui lui fit oublier, un instant peut-être, Louise Labé, la belle cordière lyonnaise,

Cette face gentile
De Violand, dont mon œil fut ravi
Voire mon cueur, tandis que ie la vi.

Viennent à Chambéry *le bien disant Butet,*

Et Deseissel, qui de sagesse et grace
Orne et meintient sa noblesse de race,
. . . .
Et Chatelart, le docte politique
Et Ducondrei, dont l'éloquence franche
Dans le Sénat honore la Salanche.

Peletier a principalement parcouru les campagnes, il a assisté aux noces, aux danses et aux chants du village.

Dirons-nous rien des bergeres qui chantent,
De leurs amours, que les forêts rechantent?
. . . .
Quel plaisir c'est, passant par la Bourgade,
Quand vous vient voir des garses la brigade
Au mois d'Auril, les corps au busq, et ceints
Par souz l'aisselle, ainsi que ces vieus seinz :

C'est dans tous ces détails intimes qu'il trouve la Savoie heureuse; heureuse parce qu'elle est *ornée de simplesse*.

Il décrit les *Alpes* et se fait *ramasser* au Mont-Cenis.

Large sommet, neige, orages, glaçons :
Mons des deux flancs, lac froid et sans poissons.

Il paraît en effet résulter de traditions que nous n'avons pu éclaircir, que les fameuses truites qui vivent aujourd'hui dans les eaux du lac du Mont-Cenis sont une race transportée artificiellement. Si notre mémoire ne nous fait défaut, M. Coste signale cette circonstance dans ces travaux sur la pisciculture. Il serait intéressant de connaître le nom de l'homme à qui les voyageurs doivent ce bienfait.

Le troisième livre mentionne quelques événements remarquables, comme les désastreuses inondations qui eurent lieu à cette époque, et les grands débordements de l'Arve, ce *mutin fleuve*, qui forcèrent les roues des moulins à tourner en contre sens.

Ce phénomène, observé plusieurs fois dans les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, a été consigné par de Saussure (1) et Grillet (2).

Le fléau n'épargna pas la capitale de la Savoie :

L'eau rauineuse en Chamberi entree :
Et excedant ses coutumiers debors
De meinte rue a surmonté les bors.

La même année un court mais violent tremblement de terre réveille en sursaut les habitants d'Annecy :

Vers la minuit, la terre s'ebranla,
Dans Anecy, Peletier etant là :

Le poète signale encore en tremblant des phénomènes tellement étranges arrivés près du lac Léman, qu'il n'ose en croire les bruits *de peu de fois pouruuz*.

Mais aidez-moi, ô muses, à me taire,
. . . .

(1) T. I, p. 8.
(2) T. II, p. 352.

Noz suruiuans, oyans chose inaudite,
Estimeroint notre saison maudite.

Il est inutile de multiplier ces citations déjà trop nombreuses ; le charme tout particulier dont ce petit poème est empreint, nous a entraîné malgré nous hors des limites restreintes d'une simple notice.

Pour nous résumer :

Ce précieux petit livre renferme, pour nous Savoisiens, une foule de détails intéressants, que l'on est étonné de rencontrer dans un ouvrage édité à cette époque. C'est sans contredit le premier auteur qui ait jeté un regard si intelligent sur les beautés naturelles de notre sol, et sur les phénomènes qui se déroulent à chaque pas dans nos contrées alpines.

L'auteur, qui était très-versé dans les sciences de son temps, indique les dates des événements qu'il rapporte d'une manière très-poétique, par l'aspect des constellations, suivant la méthode astrologique, et cela avec assez de précision pour les retrouver exactement si l'on voulait s'en donner la peine.

Les philologues de Savoie y remarqueront en outre (pag. 227, 230 et 270) l'emploi du mot *Savoisien*, *Savoisienne*, tandis que l'on n'y rencontre nulle part le mot *Savoyard*.

Le poème de Peletier est très-rare, les bibliophiles nous saurons gré d'avoir cherché à le reproduire avec

toute la fidélité possible. Nous avons conservé jusqu'à la justification de la page, et l'orthographe est la même, sauf pour les lettres *o*, *i* et *u*, surmontées d'un accent aigu à la place d'un accent circonflexe : ces lettres n'existant plus dans les caractères d'imprimerie actuels, on a employé l'accent grave pour les distinguer.

Le poème est terminé par un *chant de l'auteur présenté* à *madite dame*, et deux sonnets que nous n'avons pas jugé à propos de réimprimer, comme étant complétement étrangers à la Savoie.

Il n'a pas eu d'autre édition que celle d'Annecy composée en caractères italiques et imprimée avec une netteté qui a dû faire honneur aux presses de Jacques Bertrand.

Je dois ici un remerciement public à M. Anjubault, conservateur actuel de la bibliothèque publique du Mans, qui a bien voulu me communiquer des détails intimes et des notes précieuses sur la vie de Peletier. J'ai dû me restreindre dans cette notice à ce qui intéressait principalement la Savoie, et passer ainsi sous silence une foule de circonstances piquantes qui se présentèrent dans une carrière si agitée (1).

(1) Les bibliophiles pourront puiser des renseignements plus complets dans les ouvrages suivants :

Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de du Verdier. Pa-

Nous ne dirons plus qu'un mot de la vie de cet homme remarquable.

Peletier, qui désirait finir ses jours au sein de nos montagnes, retourna à Paris en 1573, où il fut nommé principal du célèbre collége du Mans. Il continua à cultiver les lettres jusqu'à la fin de ses jours ; en 1581,

ris 1772.— *Bibliothèque poétique de* VIOLLET LE DUC. Paris, 1843.— *Bibliothèque française* de l'abbé GOUJET. — *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au* XVIe *siècle*, par SAINTE-BEUVE. Paris, 1843. — *Dictionnaire historique du Maine* par le PAIGE. Paris, 1777.-- *Dictionnaire historique* de MORERI. Paris, 1759. -- *Essais* de Michel de MONTAIGNE.-- *Histoire des Evêques du Mans* par le CORVAISIER. Paris, 1648. --*Histoires et recherches des antiquités de la ville de Paris* par H. SAUVAL Paris, 1724. -- *Histoire générale et particulière des poètes français anciens et modernes*, par Guillaume COLLETET (manuscrits de la bibliothèque du Louvre). --*Histoire littéraire de Lyon* par COLONIA. -- *Bibliographie du Maine* par N. DESPORTES, *Le Mans*, 1844, in-12. -- *Notice sur Peletier* par M. MAX DE CLINCHAMP, inséré dans le *Bulletin du* BIBLIOPHILE des mois de juillet et octobre 1847. -- *Histoire littéraire du Maine* par Barth. HAUREAU, Paris, Lanier, tom. IV et dernier, 1852, in-8°. -- *Joannis Launoii Navarre gymnasii historia*. -- *Jugement des Savants* par BAILLET -- *Mémoire pour servir à l'histoire de Lyon*, 1573. -- *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans les lettres*, par J. P. NICERON. Paris, 1729. -- *OEuvres diverses* de Guillaume des AUTELZ, Jean Antoine de BAÏF, Joachim du BELLAY, Rémy BELLEAU, Pierre de BRACH, Charles FONTAINE, Etienne FORCADEL, DE LA FRESNAYE-VAUQUELIN, Jean GODARD, LANDUN DAIGALIERS, Olivier de MAGNY, LE MAIRE DES BELGES, Clément MAROT, (édition de la Haie, 1731, tom. III, p. 538 et 39.) -- Louis MEIGRET, Charles NODIER, Pierre de RONSARD, Thomas SIBILLET, Pierre DUVAL, SCÈVOLE-DE-SAINTE-MARTHE, Jacques-Auguste de THOU, etc. -- *Recherches* d'Etienne PASQUIER, Orléans, 1665. -- *Vie des évêques du Mans* par BONDONNET. Paris, 1651. Etc.

il fit imprimer un volume de poésies intitulé *Louanges*, et mourut dans le mois de juillet l'année suivante.

Les éloges funèbres ne manquèrent pas pour célébrer sa mémoire, les panégyriques abondèrent et sa mort fut un événement.

« Il y a tantôt deux siècles, dit M. de Clinchamp, que ce concert de louanges a cessé de se faire entendre, et Peletier, prisé, peut-être, à son époque, au delà de sa valeur réelle, est à cette heure, sinon méprisé, du moins obscur, inaperçu, délaissé plus que cela n'est juste. Triste retour des choses d'ici-bas! Ce revirement n'a rien qui doive nous surprendre : la postérité se montre d'ordinaire sévère outre mesure à l'égard des hommes dont les contemporains ont été trop légèrement enthousiastes.



LA SAVOYE
DE IACQVES
PELETIER
DV MANS.

A Tresillustre Princesse Marguerite de France, Duchesse de Sauoye et de Berry.

Moins et meilleur.

A ANECY,
Par Iaques Bertrand.
M. D. LXXII.

15

PREMIER LIVRE
DE LA SAVOYE.

A TRESILLVSTRE

PRINCESSE MARGVERITE DE FRANCE

Duchesse de Sauoye et de Berry.

Vovs, de la Grece hostesses anciennes,
Qui à present estes Sauoisiennes,
Inspirez moy des dons de vostre Dieu,
Lesquelz ie vien rechercher sur le lieu :
Pour mieux chanter l'admirable facture
Des bastimens ouurez de la Nature,
Et les auis que vous m'auez donnez
Par les hautz Mons que i'ay enuironnez.
   Et toy, sans qui point de los ne merite
Cette entreprise, ô franche Margverite,
Illustre sang du Iuppiter François,
Ici conuient que Pallas tu me sois,
Et s'il y a Deesse plus prospere,
Representant et les Seurs et le Pere,

Vu que l'espoir d'icelles tu soutiens,
Et que l'esprit paternel tu retiens.
En ces partours que dire ie propose,
Si grand suget, et si diuers s'expose,
Que la Nature en confuse beauté
Le iugement de choisir a osté.
Car quand ce vient que l'ouurage on contemple
Plein de façon, sans patron ni exemple,
On a de quoy les causes en tirer,
En quoy se plaire, et de quoy admirer.
Des hauz sommetz la raison s'imagine,
Pour quoy ilz sont des Fleuues l'origine :
Vne eau sans air, tousiours va haut tendant :
Ayant pris l'air, tousiours va descendant :
Et court sans fin, tant qu'elle soit reçue
Au grant giron dont elle estoit issue :
Ainsi la Mer se vide et se remplit,
Et sa rondeur eternelle accomplit.
Pourquoy en haut l'aspre gelee esprise,
Le clair Soleil et ses rayons mesprise,
Et aus lieus bas, où le Soleil n'appert
Si longuement, en moins de tems se perd :
Les raiz luisans, qui libres s'eslargissent
Sur la campagne, abondamment agissent,
Et à loisir : car leur proiection
Sa force accroit par la reflexion :
Mais la hauteur, où le Soleil applique
Ses raiz disioinz, et de trait plus oblique,
Ne peut garder cete viue chaleur
Si longuement en sa pleine valeur.
Pourquoy d'Eco, dont l'oreille est déçue,

L'eau resonnant est tellement reçue,
Que le passant veut voir à l'approcher,
Si ce ruisseau est dedans le Rocher :
Comme au Miroir la polie verriere
Fait voir l'obget, estant close derriere :
Et comme l'eau ne pouuant transparoir
Outre le fons, fait le mesme apparoir,
Ainsi d'Eco est la voix reboutee,
Quand l'air s'entonne en la Roche voutee :
Et quand les crotz et circuitz cauerneus
Rendent le son qu'ilz ont cueilli en eus.
En trauersant par les Roches hauteines,
On voit saillir les premieres Fonteines,
Qui donnent nom aus plus petiz Ruisseauz,
Dont s'enflent ceus qui portent les vaisseauz :
On voit comment vne Eau aquiert sa force
En se mouuant, sans qu'autre eau la renforce,
Par le moyen de son canal, reduit
De plus estroit, en plus large conduit.
Tout ainsi fait la matiere allumee,
Qui au foyer rend bien peu de fumee,
Par le tuyau peu à peu s'estendant,
Puis par dehors au large s'espandant.
Cet Air fecond rend les choses diffuses,
Par les vertuz de ses espriz infuses :
Vn Vent petit augmente son pouuoir
Au long aler, et la rouë au mouuoir.
Entre les Eaus de la Nature insignes,
Les Lacs parfons sont de merueille dignes :
Les vns sont bas, entre les Mons compris,
Aucuns d'iceus les plus hauz lieux ont pris :

Des vns les eaus plus que d'autres vtiles :
Les vns fecons, les autres infertiles :
Tous peu à peu hors leurs riues sortans,
Et sur leurs bors par ondes reflotans.
Quand en leurs fons tousiours plein se limitent,
De l'Ocean la nature ilz imitent :
Ilz ont des rocz, et des goufres parfons,
Comme la Mer, où n'y a point de fons :
Par où les vens, qui sourdent, et s'augmentent,
Des floz ondeus comme en Mer les tormentent :
Et qui leurs tems et certains signes ont,
Si trop nouueaux les bateliers ne sont.
Et se croit bien que les Fleuves trauersent
Par souz les Mons, et que les eaus se versent
De Lac en Lac : qui tousiours abondans,
Sont l'vn à l'autre en leurs fons respondans.
Bien deuoit estre vne telle contree,
Celle où iadis Cireine ouurit l'entree
De ses palais moites et cauerneus
Au triste filz Aristee, et peneux,
Ayant perdu d'vne mort langoureuse
Les beauz esseins de dousseur liquoreuse :
Ell' lui montra et l'addresse et l'endroit,
Où le deuin Protee il surprendroit :
Et eut le soin de le conduire adonques :
Par les chemins des humides spelonques,
Dont les detours conduisent par leans
Iusques aux bors des diuers Oceans :
Desquels les eaus souz l'areine epurgees,
Et par certains soupiraux degorgees,
Changent leur sel en liquide fraischeur,

Sedant la soif, et le chaud dessecheur.
Il vit couler tous les Fleuues grand erre,
Cler resonnans par dessouz la grand' Terre :
Or choir en bas, or se hausser amont
Pour trouuer l'air à la pointe d'vn Mont,
Dont roidement leurs eaus ilz precipitent,
Pour arroser ceus qui la terre habitent,
Et leur nourrir les diuerses façons
D'arbres, d'oiseaus, d'herbes et de poissons.
  Il vit la Seine à la source petite,
D'vn mesme nom auec son Fleuue dite :
Qui par Bourgongne, à Châtillon descend,
A Bar, à Trois, où seul ancor' se sent :
Mais tost apres d'Aube s'estant fait large,
De ses bateauz à Nogent il se charge.
Et vers Prouins, Yonne et Loin beuuant,
Et puis Melun et Corbeil abreuuant,
A Charanton prend Marne dans sa riue :
Et ainsi grand, au grand Paris arriue,
Passant le pont en arches comparti,
Euure de main d'Architecte basti :
Et puis celuy où tant de moulins tournent :
Et cil encor' où les tresors seiournent,
D'or, pierrerie, et labeur martelé :
Mesmes celuy Petit pont appellé.
Puis transcourant la structure seconde
Du pont Seinclou, que luy dressa Iuconde,
Vient à Conflans, où l'Oise perd son nom :
Puis descendant par Mante, et à Vernon,
Au Pont de l'arche, à Rouan, qui commande
Par ses arretz à la terre Normande,

Aiant receu l'eau salee et les Naufz,
Meurt en la mer des Septentrionnaus :
  Loire, qui sort d'Auuergne montueuse
Pour abbreuer de son eau fructueuse
Le long païs des Viles et terrois,
Par ci deuant plus frequentez des Rois :
Orleans, Mun, (l'vn l'Etude renomme,
De l'autre ancor' son Poete se nomme)
Blois et Amboise et les beauz iardins vers
De Tours, experte en l'ouurage des vers :
Schinon, Saumur : puis de course plus basse
Dessouz les Pons de bois conioins il passe,
Aupres d'Angers, là où le Droit s'aprand.
Au mesme lieu les trois Fleuues il prand,
Meine, et le Loir, et nostre Sarte ensemble
Et les trois noms des Poetes assemble.
En fin ce Pere, à Nantes va souz Mer,
Luy et tous ceus qu'il boit, se consommer :
  Garonne, issant des Mons confins d'Espagne,
Qui de ses floz pierreus Toulouse bagne :
Et abbreuuant les Gascons d'Agenois,
Chet à Bordeaus, teste du Guyennois :
Où la Dordonne auec elle meslee,
De l'eau des deus Gironde est appellee,
Dessus Lermont : où la Mer reflotant,
A Blaye vient, son court nom luy ostant :
  Le Rône ayant des froiz Grisons sa source,
Qui par le lac Leman passe de course,
La calme Sône à Lyon enleuant,
Et puis les murs de Vienne lauant,

Se va enfler d'Isere, ia plus noble
D'auoir passé au trauers de Grenoble :
Puis descendant entre Tein et Tournon,
Court à Valence, Etudes de renom :
Et par l'Oriol abbreuuant la campagne
Du Viuareis, Montelimar il bagne.
De là, ayant transcouru son tiers pont,
Va arrouser la Cité qui repond
Au Romein siege : où passant souz les arches
D'euure massif, il entre sur les marches
De la Prouuence : Et la Sorgue aualant,
Claire du Poete à sa Laure parlant,
Boit la Durance, et le Gard, qui bruit meine
Du triple pont de structure Rommeine :
Puis entredeus Beauquerre departant
De Tarascon, et tantost s'ecartant,
L'vn de ses bras par Arles il transporte
Dedans la Mer : l'autre pres d'Aiguemorte :
Et à l'entrer, l'eau dousse, murmurant,
Contre le sel va longuement durant :
Mais l'Archipel, quoy qu'vn tems il la soufre,
Et sa dousseur et tout son bruit engoufre.
Là le vaisseau du Pilote inexpert
Et hazardeus, souuentesfois se perd.
Or laissons là le cher filz de Cireine,
Et la contree humide souzterreine,
Et son Protee : apresent nous aimons
La liberté des eaus, et l'air des Mons.
Dedans le Lac, que le Bourget denomme,
Le Lauaret friand, seul se renomme,

Haran d'eau dousse, et viuant tout à part,
Mort aussi tost que de l'eau il depart.
Là le Heron vole haut, et crie aigre :
Là est l'Arlette au corps plumeus et maigre,
Qui d'œil agu va sa proye chassant,
Et à fleur d'eau la rauit en passant :
Le Cormoran, qui iusqu'au fons transperse,
Pesche la Truite au milieu de l'eau perse :
Ayant son corps aussi pront mouuement,
Comme son œil regarde viuement.
Dessus ce bord est la fameuse tombe
Des Ducs defuns, déserte Hautecombe,
Fondee en biens, et en murs erigez :
Ceus là bien pris, et ceusci negligez.
Là par merueille vne eau du roc deuale
Endroit midy, gardant vn interualle
D'arrest et cours, par tems alternatiz,
Qui souz la pierre ainsi sont departiz
Que l'eau, qui sort par floz et à la foule,
Chet en la cuue, et à loisir s'ecoule :
Et ce pendant la source s'intermet,
Puis tost apres autant y en remet.
Ainsi se fait l'Euripe par reprises,
Souz le resort du roc si bien comprises,
Que les humains artifices n'ont pas
Leurs manimens de plus iuste compas.
Et de cete eau la terre proche imbue,
Fait vn marais, où est l'Islette herbue,
Qu'on voit nager lors qu'il y a grand' eau,
Par là dessus, ainsi comme vn bateau.
Vne autre Islette au petit Lac mouuante

De Cheuelu, montre quel cartier vente :
Car là dessus s'est vn arbre produit,
Qui sert de voile au vent qui la conduit.
Tant qu'on voudra, l'Egiptienne fëue
A fleur du Nil s'enracine et se lëue :
C'est vne mote, où la semence on met,
Et qu'à cete eau limonneuse on commet :
Mais ici l'eau fournit sa couuerture
Sans aide aucun, de terre et de verdure,
Qu'elle fait bien meintenir et nourrir,
Tant il s'en faut qu'el' la doiue pourrir.
Ainsi les faitz de Nature procedent,
Et l'vn à l'autre euidemment succedent.
Bien l'Air de l'Eau se doit faire aisément,
Puis qu'il s'en fait le plus gros Element :
Ainsi tousiours les quatre qui varient
Leur mistion, et tant se contrarient,
Font vn accort sans fin, en s'embrassant,
Et par entr' eus les sustances brassant.
  Bien se connait celle ouuriere altissime
Auoir transmis ces sources à la cime,
Tant pour les Mons nourrir et humecter,
Qu'aussi pour l'homme en profit delecter,
Quand au milieu des plus hautes Montagnes
Ell' y a mis prayries et campagnes,
Donnant à l'homme exercice à propos
D'vtilité, de peine et de repos.
Et quand ce vient que le Soleil remonte,
Portant l'Esté, qui les froidures domte,
Vous y auez bleds et herbages vers,
Qui ont esté souz la blancheur couuers,

Incontinent que les Neiges pendues
Par le Soleil des Iumeaux sont fondues :
Dont les ragaz et bouillons rauineus
Portent les Rocz par le val ruineus.
Tant ne se montre outrageus vn grand Fleuue
En plein hyuer, quoy que long tems il pleuue,
Qu'en plein Eté, le murmureus Torrent
Au depouruu implacable se rend.
Par là se font les petites Riuieres
En peu de tems intraitables et fieres.
Que si ancor' l'air de pluye est troublé,
Le grand debord horrible est redoublé.
Le cours errant des Vsses, qui deriue,
Sable et caillous roulant par fons et riue,
Les passans naye en son gué deceuant,
Que lon passoit à l'aise un peu deuant.
Et le Torrent, à qui l'horreur bruitiue
Auoit fait nom : mais la tourbe creintiue,
Pour l'appaiser, par vn accord de tous,
De Nant bruitif, l'a changé en Nant dous.
  Mais qui dira les bruyantes ondees,
Et les frayeurs de ces eaus debordees?
Lors que se romt le grand monceau glacé,
Qui sert de bonde à l'estang amassé?
Dont la rauine horrible et furieuse,
Tout à vn coup faite victorieuse,
Gete à l'enuers ce bouluar remparé :
Et par l'ouuert qu'elle s'est preparé,
Sort en façon d'vne Montagne ondeuse :
Et diroit on, à l'issue hideuse,
Qu'àlors alors se doiuent deplacer

Les Mons massifz, pour la laisser passer :
Quand les Rochers elle heurte et arrache,
Et les roulant, en tels coins les attache,
Que parapres on pense qu'en ces lieus
Ilz ont esté depuis les siecles vieus.
Par ce deluge afreux, épouuantable,
En peu de tems, pour long tems lamentable,
S'en vont aual les beuz et les cloisons,
Les habitants auecques les maisons.
  Par ces Vallons les riuieres neigeuses
Sont aux humeins presqu'en tout dommageuses :
Troubles par tout, et froides sont les eaus,
Nuisans au corps, sans poissons, sans oiseaus.
Mais au moyen des conduites lointeines,
Par les tuyaus arriuent les Fonteines
Aus lieus Bourg'ois. Sauoye, sans cela,
Auroit le moins de ce que plus ell' a.
Et ceux qui n'ont des Fonteines l'aisance,
Estans contreins de boire, par vsance,
L'eau des Torrens, bien peu y a d'entr'eus,
Que lon ne voye en deuenir goitreus.
  Courantes Eaus, dont l'eternelle fuite
Meintient son cours d'inuariable suite,
Bien est le lieu fecond dont vous saillez,
Vu qu'en courant iamais ne defaillez :
Bien grand l'ouurier qui vous a assurees
Dans voz canauz, et de Rocz emmurees,
Pour affermir et de veines et d'os
A cete Terre et le ventre et le dos.
On voit à l'œil, par votre force exquise
La vraye essence aus choses estre aquise :

Vous temperez des corps les grans exces
S'ilz sont trop chauz, ou bien s'ilz sont trop secz :
Vous auancez les herbages qui croissent,
Et tous les fruiz qui sur terre paroissent.
Les Minerauz sous la terre logez
Sont tous par vous premierement forgez.
Mesme en passant par les mines veineuses,
Vous apportez aus riues areineuses
De l'or exquis les greins perlez et blons,
Entreluisans par l'obscur des sablons.
Que si l'Espagne vn Tage iaune extolle,
Frigie vn Herme, et Lidie vn Pactole :
Bien peut Sauoye auoir mesme renom
Pour ses Ruisseauz, qui d'or ont pris le nom.
Mesme le Rône a son areine blonde
Par ses confins. Ainsi Sauoye abonde
Des dons diuers, qui sont particuliers
Aus regions pour grans et singuliers.
Par l'Ocean et par vous, la grand masse
A se mouuoir sa pleine force amasse :
Puis les deus clairs Elemens d'alantour,
Plus viuement accomplissent le tour :
Et vous rentrant en la Mer qui vous pousse,
Ne la croissez, et ne la rendez dousse,
Elle gardant tout' vne sa rondeur,
Son mouuement, sa saueur et grandeur.
  Que dirons nous de la Neige qui tombe
En vn monceau, tout le long de la combe?
Quand par les Vens arrachee elle part,
Ou quand le chaud par dessouz la depart :
Voire et conuient que les passans auisent

De marcher coy, et qu'entr'eus ne deuisent,
Et a lon vu (merueille) au seul parler
La Neige rompre, et en bas deualer :
Soit que la voix, qui à l'air donne branle,
La pesanteur ia ruineuse ebranle :
Et que l'effort du marcher pesamment,
Iusques au lieu monte continuemment.
Ainsi s'en vient la masse à la renuerse,
Qui son lourd fais tout aual bouleverse :
Non qu'au partir ell' ait si grand' durté,
Mais en roulant, de son pois aheurté,
Amasse en rond tousiours Neige recente,
Si tost, si fort, de si longue descente,
Que du fracaz qu'ell' va par l'air donnant,
De loin cuidez ouïr le Ciel tonnant,
Ou ce qui semble à la celeste foudre,
L'horrible son de la machine à poudre :
Cete Lauanche au choir se vient ouurir
Au heurt des rocz, et tout le val couurir :
Ou (qui la foy de l'ouye surmonte)
Ce fais massif venu aual, remonte
Contre le Mont opposite estendu,
Presqu'aussi haut qu'il estoit descendu.
N'a lon pas vu cete boule massiue
Se rebondir d'vne force excessiue
Vers l'autre Mont? et auoir acrasez
Les vilag'ois es hauz lieus accasez?
Et si le son est hideus et horrible,
Le souflement est bien aussi terrible,
Quand les tronsons des gros Sapins branchuz
Deracinez, du seul vent en sont chuz.

Or auient il que ces Alpes chenues
A l'œil lointein ont semblance de Nues :
Car vn corps clair, de pres a autre egard,
Que quand il est distant et à l'ecart :
Et les couleurs, qui semblent bien natiues
En l'Arc du ciel, ne sont que putatiues :
Les Nues mesme ont leur conuexité
Par apparence, et non par vérité.
Car l'air moyen, par la vigueur solaire
Gros ou sutil, et l'espace oculaire,
Rendent ce sens, qui voit, ou pense voir,
Sur tous les sens facile à deceuoir.
Quant au Soleil, qui semble pale ou rouge,
Grand ou petit, iamais pourtant ne bouge
D'vn ferme estat : et la Lune souuent,
Qui nous promet chaud, froid, ou pluye, ou vent,
Se montre blesme, ou rouge, ou orangee :
Bien que iamais elle ne soit changee,
Fors quand la Terre en ses defauz hideus,
Fait du Soleil et d'elle l'entredeus.

Ancor, des Mons la face nous expose
L'estat de l'Air auquel il se dispose :
Souuent en haut on voit s'amonceler
L'air vaporeus, et là se congeler
Tout alantour, et s'en faire vne Nue,
Qui au milieu du Mont est retenue :
Et qui voudra par fois prendre le soin
De la iuger de pres comme de loin,
Il trouuera, quand par là il trauerse,
Cete vapeur estre bien peu diuerse
D'vne rosée : Et lors que l'epaisseur

Est accomplie en sa iuste grosseur,
S'elle de soy est aquatique toute,
Force sera qu'en pluye elle degoute :
Mais s'elle n'a que du seul vaporeus,
Se resoudra au Soleil chaleureus.
Si quelque fois laissant la Nue basse,
Iusqu'au plus haut de la Montagne on passe :
L'air tout serein au dessus on peut voir,
Et au dessouz en mesme tems pleuvoir.
Or qu'alantour de ces Montagnes creuses,
Par soupiraus les humeurs vaporeuses,
Qui la dessouz ont long tems reposé,
Saillans en l'air, le facent disposé
Au chaud, au sec, ou a chaque contraire,
Bien, il s'en peut ferme raison extraire :
Mais que d'vne eau, d'heure en heure expirant
L'humeur en l'air, qui la va attirant,
Puisse saillir vne vapeur si preste,
Qui tout autour emeuue la tempeste,
Quoi que du lac de Beaufort il soit dit,
Vers les disans i'en laisse le credit.
Entre ces Mons on voit trois droites pointes
D'vne hauteur iusques aus Nues iointes,
Qu'Vlles on dit : et de ces trois Rochers,
Semble de loin que ce soint trois clochers :
Qu'on ne sut onq atteindre iusqu'au feste,
Tant est ardue et pointue leur teste :
Sinon qu'a pair sont les Mons, ce dit lon,
Du Galibier, et de Rochemolon.
Tous les surpasse ancores le Montuise,
Planté au lieu, qui Dauphiné divise

Du Marquisat : et le Pau qui en sourd,
Se perd souz terre vn temps, puis se resourd.
Mais qui croiroit deuoir estre egalees
Par trait de tems, les Roches et vallees?
Les comparant ensemble, lon diroit
Qu'auparauant le monde finiroit.
On voit les Rocz neantmoins qui se rompent,
Et par le tems se sechent et corrompent :
» Ce qu'en vn lieu la Nature defait,
» De mesme suite ailleurs elle refait.
Ne voit on pas vne Colline ostée,
Et d'vne assiete en autre transportée,
Près Maurienne, où l'eau tant la mina,
Que toute entiere aual l'achemina?
Comme iadis le Rône qui tout ronge,
Dedans Vouache, es confins de Coulonge,
Fit deplacer vn tertre tout entier,
Arbres et tout, en vn autre cartier.
Pres Anecy vne Montagne mise
Au bord du Lac, s'est peu à peu souzmise :
Et les Chasteaus, que voir on ne pouuoit
De bord en bord, or aisément on voit.
Puis regardant par ces Montagnes grosses
Les Rocz pendans, les voûtes et les fosses,
Où vous creignez, quand vous passez aupres,
Les grans cartiers qui à tomber sont pretz,
On peut iuger que tant de places vides,
De se remplir selon nature auides,
Rendront enfin ces monceaux atterrez :
Ou les fors Vens là dedans enserrez,
Faisans trembler la masse terrienne

(Eprouué l'as nagueres, Maurienne,
Et toi, Moutier, tant de fois l'as senti)
Applaniront le fais appesanti.
Et de Mians les abiz en font preuue,
Par le débriz, qui ça et là se treuue :
Quand du Rocher la grand' cime partit,
Et tant de Bours en abime abbatit.
Les fortes Eaus, qui leurs courses alongent,
De iour en iour les Mons cauent et rongent :
Qui contreindront, à force de miner,
Le grand amas en fin de ruiner.
Que dirai plus? les Montagnes n'echapent
L'effort cruel des hommes qui les sapent,
Pour arracher l'or au ventre caché,
Auec le fer, qui en fut arraché.
Et les Metaus, qui es mines demeurent,
Sont bons témoins des Rochers qui se meurent :
Dont le terrestre au long temps se mang'ant,
En autre corps plus fin se va chang'ant.
Qui plus de l'air et du feu participe,
Qui de la terre, et plus tost se dissipe :
Qui aisément est fondu et plié,
Et qui d'humeur aquee est plus lié :
Pois, fermeté, et couleur, sont les formes,
Qui par entr' eus les font estre diformes,
Selon qu'est l'air et le Soleil actif,
Et l'eau passant par le terroi natif.
Ilz sont long tems cachez dans la matrice,
Autre long tems traitez souz la nourrice,
D'humeur, de sec, plus ou moins durcissans
D'air et de feu plus ou moins claircissans.

Mais qui dira la grand' temperature,
Et le sauoir, dont maitresse Nature
Les cuit, les trampe et forge de sa mein,
Laissant la reste à l'exercice humein?
Ancor' voirrez les pierres transparentes
Dedans les Rocz, de formes differentes :
Safirs, Cristaus, Diamans reputez,
Contentans l'œil, s'ilz auoint leurs durtez.
Et bien souuent l'ouuriere qui les trie,
Les a taillez d'vne telle industrie,
Que la planure et lignemens sutilz
Feroint bien honte à l'Art et ses outilz.
Ainsi les Rocz en corps se conuertissent
Plus fins et clairs, et tousiours s'appetissent :
Ainsi les Mons par tems deuiendront pleins :
La terre, mer : et les lieus vides, pleins.
De ces Rochers la rudesse diforme
Par art humein a reçu autre forme,
Rememorant et l'ouurage et les meins
Des anciens, et mesme des Rommeins :
Qui retrouuans les choses memorables
Es lieus remuz, les rendoint honorables.
Viuier en a piliers et chapiteaus,
Tombeaus graucz auec leurs ecriteaus :
Mais la durté du long tems, qui varie,
Et qui les ars reduit en barbarie,
Les beauz labeurs des monumens poliz
A deplacez, brisez et demoliz :
Et les ecritz de compassees lignes,
Mis à l'enuers aus coins des chams et vignes :
Rien ne restant de l'artificiel,

Sinon vn peu de superficiel.
Ainsi l'Enuie oublieuse, gourmande
Les faitz humeins, et a mepris les mande.
Puis delaissant l'homme à s'euertuer,
Ne peut ses faitz, ne soi perpetuer.
Mais la Nature enseignee sans maistre,
A delaissé l'eau des Beins en son estre
D'Ais la pierreuse, où les peres auoint
Mis leur sinal, du tems qu'ilz s'y lauoint :
Des chaudes Eaus s'y retreuuent les cuues,
Pour suruenir de salubres estuues
Aus languissans, par deus effetz, dont l'vn
Retient du soufre, et l'autre de l'alun.
Tele deuient l'eau qui a eté dousse,
Passant les lieus, où la froideur repousse
Le chaud au fons, qui tempere et qui cuit
Le naturel du terroi qui ly duit.
Là les Serpens, des creus sans nombre sortent,
Que sans danger au sein les enfants portent :
Car du terroi mineral la tiedeur,
Leur amortit du venin la froideur.
Or qui diroit tant de sentiers qui virent
Parmi ces Mons abrupz, que iadis firent
Les durs Bergers, ça et là trauersans,
Pour chercher l'herbe à leurs moutons paissans ?
En ces contours, les Vens, qui l'air noircissent,
De gel tranchant, les visages gercissent :
Là le passant mal se peut tenir droit,
Lors qu'en entrant par le passage etroit
Des deus Rochers, soudein lui viennent contre
Les tourbillons, à la foule et rencontre,

L'enuelopans : dont l'effort orageus
Plus a d'obstacle, et plus est outrageus.
Quand vous montez, vous semble que la cime
Soit cellela que votre vuë estime :
Mais à vos yeus souuentefois deçuz,
Tousiours se montre vn plus haut lieu dessuz :
Puis en passant par ce chemin sublime,
Vous entendez ainsi que d'vn abime,
De ces Torrens les bouillons depiteus
Contre les Rocz qu'ilz trouuent deuant eus.
En ce haut Ciel, vn air qui regne et vente,
Voz sens nouueaus etonne et epouuente,
Qui trauaillez, regardant contre bas
A rassurer votre œil et votre pas.
» Ardens desirs, que les hommes affolent
» D'aler plus haut que les oiseauz ne volent.
Quele horreur c'est, quand le Rocher pendant
Est de tout tems sa ruine attendant,
Et que les Vens, qui là haut se depitent,
Rompant le fais, en bas le precipitent,
D'vn tel randon et fraieur, qu'en cheant,
Vous fait sembler la Montagne au Geant,
Qui blasphemant les Dieus et la machine,
Secoùt le fais qu'il a dessus l'echine :
Dont les cartiers ebranlez de leur pois,
Font retentir la valee et les bois.
O quantes fois, si à autre heure ilz chussent,
Le laboureur aus chams accablé vssent !
Ces Montagners, du Ciel sont regardez,
Et de ces hauz precipices gardez :
Alez y voir, et vous voirrez où meine

La couuoitise et la pratique humeine,
D'auoir osé mettre le pie es lieus,
Qui de ça bas donnent horreur aus yeus :
D'auoir rendu la hauteur accessible,
Ce qu'à la uoir, ne sembloit point possible :
Mesme auoir fait par frequentation,
Des lieus perduz, lieus d'habitation.
Soint tant qu'on veut, les Montagnes ardues,
Les voyes soint par la Neige perdues :
Si auez vous au haut et au milieu
Vilages meintz, bastiz de lieu en lieu.
Cete hauteur, en partour suspendue
Fait le païs de plus grand' estendue :
Aussi est il plus peuplé et garni,
Que s'il etoit en campagne applani.
Merueille grand', ces lieus tous pleins d'aspresse
Et de trauail, ont toutesfois la presse
De ceus qui sont l'an tout entier contens,
Pourueu qu'il viene vn seul quart de bon tems.
Et toi, Bessan, penetré de la Bize,
Et Bonneual, où l'Arc sa source a prise,
Vos habitans sont aus froides saisons,
De Vens et Neige assiegez es maisons :
Et leur famille ainsi emprisonnee,
Vit demi an du pein d'vne fournee.
Contre le Vent ilz vsent pour chassis,
De clairs glaçons es fenestres assis.
Et toutefois cete terre natiue
Leur est si dousse, et si recreatiue,
Que ne pensans autres endroiz meilleurs,
Onques n'ont eu desir de viure ailleurs.

Puis quand ce vient que les Iumeaus rapportent
Le beau Soleil, de leur fumiere ilz sortent,
Pour voir le Ciel, qu'ils n'auoint veu depuis
Quatre ou cinq mois, sinon du fons d'vn puis.
Vous les voirriez la face bazanee,
Mener beufz gras et moutons d'vne annee
Vendre au marché, chëureaus, fourmages, euz,
Et rapporter de beaus testons tous neuz.
Vne autre assiete etreinte de gelee,
Ceus du païs Glacier l'ont appellee,
Detroit horrible, en long et parfondeur
Tout endurci d'eternelle froideur.
Des que les Mons vindrent à apparoitre,
En mesme tems ce gel y vint à croitre :
Et peu à peu ces Rochers de glaciz
Maugré l'Esté se sont faitz plus massiz.
Ie ne croi pas que les Hiperborees
Soint transpercez de plus aspres Borees :
Car le Soleil, qui en vn tems s'y tient
Tousiours leué, quelque Esté y meintient :
Mais en ce lieu, dont l'horreur glaciale
Va depitant l'ardeur solstitiale,
N'y a rondeur, ny forme d'orizon :
Le iour y est comme en vne prison :
Et si n'y a en l'etroite contree,
De tous les Vens, que pour la Bise entree,
Au long des Rocz, desquelz le haut sommet
Luire entredeus au Soleil ne permet.
Ce lieu pourtant ne s'est pas pu defendre,
Qu'en meintz endroitz ne soit contreint de fendre.
Car l'eau coulant' dessouz l'a dilaté,

Et des le fons ouuert et eclaté,
Par la tiedeur que la froideur regete
Encontrebas, et la y tient sugette :
Mesme les creus qu'ell' a au large ouuers,
Sont de verdeur, tous tems de l'an, couuers :
Le Bouquetein, souz cete large voute,
Gros et cornu, l'herbe pàture et broute :
Le sang duquel, est celuy entamant
La pierre aus reins, et le dur diamant.
Et toutefois l'abimeuse fendace,
Le vent, l'hyuer, cede à l'humeine audace,
Auec crampons acerez franchissant
Ce dur chemin perilleus et glissant.
» Que voulez vous? la trop actiue enuie
» De trafiquer, ne respecte sa vie :
» Quand ell' estime vn long chemin plus grief,
» Quoiqu'il soit seur, qu'vn dangereus et brief.
Ces Mons arduz etoint les iustes termes,
Que la, Nature auec fondemens fermes
Auoit donnez, pour separations
De Ciel, de meurs, de langue, aus nations :
Qui toutefois leur laissa des trauerses
Assez à point, pour traiter leurs commerces,
Pour s'entreuoir : brief, teles qu'il sufit
Aus conuoiteus de plaisir et profit.
Mais quele ardeur, ou plus tost quele rage,
De l'Afriquein anima le courage,
Quand pour passer son equipage gros,
Auec vinaigre et feu brisa les Rocz?
Pour enuahir la terre separee,
Dont la retraite est si mal preparee,

Que bien peu vaut, ou rien, au bon soudart,
En ces detroitz vertu de main ou d'art.
Quelz appetiz de victoire implacables
Ont attelé tant de chars et de cables,
Pour y guinder ces canons renforcez
Par haut, par bas, par torrens et fossez?
Au grand Rommein, né à la monarchie,
Dont fut souuent cete bourne franchie,
Coùta bien cher par tems et par hazars,
A donner nom à tant d'autres Cesars.
Oh si n'etait le grand deul qui m'empeschc,
Ie conteroi' plus d'vne perte fraische
Des deus passans, montrans que l'entredeus
Etoit posé expres pour chacun d'eus.
» Mais qui rendra les cueurs hauteins dociles
» A leur repos? les choses difficiles
» Sont seul obiet du regne pretendu,
» Qui ne leur est iamais trop cher vendu.
Les Sauoyens, que l'auarice honneste
Iournellement aux trauaus amonneste,
Estans en paix, voyent les estrangers
Alans, venans, aveuglez aus dangers.
Ilz sont chez soi, et pour durer endurent,
Regardans ceus qui pour endurer durent.
» Bon est le lieu, auquel tel comme on naist,
» On vit content d'estre cela qu'on est.
Mais quoi? mes vers en ce lieu se lamentent,
Que les malheurs du Siecle les dementent,
Quand le venin des proches regions,
A penetré par ses contagions
Les Mons espais, rompant par sa malice

Bournes, rampars, Nature et sa police :
Rendant les bons malicieus et fins,
Plus que ceuslà qui sont hors leurs confins.
Et toutefois, de peur que ie n'accuse
Moimesme à moi, mon œil propre i'abuse,
En defendant au cueur, d'aiouter foi
A tout cela que ie sen et ie voi :
Et bien souuent en cet erreur souhaite
A haute vois, deuenir de Poete,
Le Laboureur qui cultiue le val
Du froid Bessan, ou bien de Bonneual :
Pour n'auoir point les ennuiz qui me cuisent,
Ni les auis qui mon espoir detruisent :
Pour auoir paix, et demeurer agré,
Chang'ant de nom, de vie, et de degré.
O fol propos ! que pense ie? et que di ie?
Oh en quel lieu mon esprit se redige !
Quand ie me veù vanger de mon emoi,
Pour meilleurer l'etat d'vn autre moi !
Ce mien souhait, et l'obtinse ie ancores,
Ne seroit pas pour cil que ie suis ores :
Car moi estant vn autre deuenu,
I'auroi' pour lui mon desir obtenu.
» Bien veins desirs : et bien fol qui desire,
» Quand en cent pars son cueur romt et dessire:
» Rien n'est plus vein, qu'en cuidant euiter
» Ce qui deplaist, soimesme se quiter.
Cesse tes pleintz, et à toi te compare,
Et de ton fort toimesme te rempare :
Pourquoi fuiz tu? si tes rong'ans trauaus
Tu as en croupe et par mons et par vaus?

Seroit ce pas bien fole fantaisie,
D'auoir ta paix et liberté choisie
Dedans les lieus distraitz, et neantmoins
De tes chagrins les prendre pour temoins?
 Lieus detournez, hauteurs precipiteuses,
Froid païsage, et voies raboteuses,
Là où quand plus l'œil se trouue arresté,
Plus a d'espace, et plus de liberté :
Vangeurs esluz de ma solicitude,
Qui mesme auez trop peu de solitude,
Si ce n'etoit que des lieus separez
Ie va cherchant tous les plus egarez :
Si parmi vous ancor' n'est la macule
Du sang Ciuil, duquel ie me recule,
Ayant refuge aus asiles sacrez,
Fuiant les lieuz poluz et massacrez :
Et toi, Eco, à qui mes vers raisonnent,
De qui les fins distinctement resonnent,
Fidèle issue à mes plus iustes criz :
Et toi, dieu Pan, temoin de mes Ecriz :
Vous Demidieus, et vous, Nimphes compagnes,
Et vous, ô Seurs, habitans ces Montagnes,
Ferez vous point par vos vniz accors,
Quelque Genie amoureus d'vn seul cors,
Lequel rempli de votre faueur, entre
Dedans ce rond, duquel ie tien le centre,
Et dont les traitz loin de moi estenduz,
De toutes pars dedans moi soint renduz?
 Nature grande, vniuerse et commune,
Toute par tout, innumerable et vne,
S'il est ainsi, que de toi i'aye ouuert

Ce qu'en ces Mons etoit clos et couuert,
Si autrefois, quand ie t'ay imploree,
Tu as soufert de moi estre honoree :
Si tu connois que i'aille meilleurant,
Pour le deuoir de ce mien demeurant :
Brief, si ie suis de toi quelque parcelle,
Et de ton feu quelque viue estincelle,
Estant epoint des aguillons de toi,
Quand ie te sen, ie t'auise et ie t'oi,
Qui as planté en moi selon ma sorte,
Ce qui de moi est possible qui sorte,
Entretien moi de ton mieus, et ton plus,
Si t'en rendrai le conte et le surplus :
Elargi moi, et donne pour reprendre :
Car à la fin que te pourrai ie rendre,
Sinon cela dont tu voudras m'orner,
Pour deuers toy plus entier retourner?
Assure moi au moins de quelque grace,
Pour tout cela qu'a ton honneur ie trace :
Tant que par toi mon dessein prosperé,
Trouve le but tel que i'ai esperé.

SECOND LIVRE

DE LA SAVOYE,

A TRESILLVSTRE

PRINCESSE MARGVERITE DE FRANCE

Duchesse de Sauoye et de Berry.

Si ie vouloi' dire toutes les places,
Tous les detroiz pleins de neigeuses glaces,
Il s'i perdroit la grace et le plaisir :
Le tems ailleurs m'appelle, et le desir.
Entre ces Mons, y git un lieu d'aisance,
Que i'ai connu tout un tems en presance:
C'est Maurienne, où entre, à un get d'arc,
Le trouble Aruan dedans le bruyant Arq :
Vile posee au cueur de la Sauoye,
Et à peu pres au milieu de la voye
De Chamberi, et du celebre Mont,
Qui la depart d'auecques le Piemont:
Meintz ornemens font le lieu digne et noble,
Prez, chams, vergers, et liquoreus vignoble,
Enrayonné par l'entredeus du val,
D'un clair Soleil, qui au tems estiual
Plus tost se-montre, et plus la nuit differe,
Qu'il ne seroit en un plein hemisphere:

Bien qu'en hyuer un peu soit retardé
Par le haut Mont de l'Austre regardé :
Mais aus hauz iours, le front des Mons il touche,
Quand il se leue, et puis quand il se couche :
Et pour autant qu'à l'ouuert il les bat,
Soudein au fons la splendeur s'en rabat.
Alant au tour la Montagne pendante,
Vous y voiez la campagne abondante,
Et en tems deu, beuz, chëures et brebiz,
Se faisans gras des sauoureus herbiz :
Que si du Mont vous est longue la peine,
Vous descendez en la valee pleine,
Vous passag'ant au long des prez plaisans,
Qui par trois fois se fauchent tous les ans.
Là au trauers, et au long se conduisent
Les Ruisseletz, qui du Fleuue s'epuisent :
Dont le clair bruit vous fait si voulontiers
Prendre repos souz les arbres fruitiers :
Où vous cueillez la prune violette,
La pomme dousse, ou la guigne mollette,
Tout en son tems si bien entretenu,
Qu'un fruit failli, l'autre est desia venu.
Par ces Pourpris sont les herbes tendrettes,
Pour meslier les salades aigrettes :
Brief ce solage apporte sans grand coust
Tout ce que veut l'honnesteté du goust.
A l'Artichot il est si profitable,
Et au Melon, friandises de table,
Que celuila de ces iardins Genois
Çederait bien à l'air Mauriennois.
Puis le Safran, de rougeur iaunissante,

Et de saueur aus cueurs reiouissante,
Y vient bien tel, qu'un mont Cilicien
Lui cederoit son renom ancien.
Or en ce lieu faut que ie dissimule
Le desireus vouloir, qui me stimule
Et si n'estoit mon plus urgent proget,
Ie m'ebatroi' en ce ioyeus suget :
Ie chanteroi' de l'eureus iardinage
Le grand plaisir, et l'utile ménage.
Tout le premier ici seroit nommé
Le Chou feuillu, et ancor' le pommé,
Et la Laitue en sa rondeur serree,
Et pour l'hyuer nostre Endiue enterree :
L'Hysope, et Mente, et le Thin sauoureus :
Roses, Euilletz, propres aus amoureus :
La Marguerite et purpurine, et blanche,
Et du haut Liz la fleur naïue et franche :
Le Baselic, et Spic, dont l'odeur point,
Et le Soussi, dont la fleur ne faut point :
Le Roumarin, la soeve Mariolaine :
Fenoil, Aniz, qui font bonne l'aleine.
Ie n'oublieroi' le doussatre Cherui,
La Pastenade, et l'Asperge auec luy :
I'aiouteroi' les Citrouilles au nombre,
La Courge fade, et l'humide Concombre.
Puis les Capriers ie rendroi' bien plantez
Au long des Rocz, d'un long Soleil hantez :
I'apporteroi' en un païs etrange
L'odorant Myrte, et le pommier d'Orange :
Non les Figuiers, ni les Grenadiers francs,
Malaisement le froid dehors soufrans.

De celle Plante à Phebus consacree,
Dont la couronne aus Poetes agree,
I'en parleroi', pour l'entretenement
Du dous ombrage : et de meint ornement,
Des pourmenoirs, des treilles entr'ouuertes,
Des triples fleurs de Iossemin couuertes.
De ces beautez ie pourroi' deuiser
Et en leurs lieus et tems les diuiser :
Aus Citoyens i'apprendroi' leur plaisance :
Aus Laboureurs, leur domestique aisance :
Mais en ces lieux il faut auoir respect,
Que l'art trop grand à Nature est suspect :
Et sans cela que de tems ie n'ay gueres,
Ia ces Traitez se sont renduz vulgueres,
Si les humeins, de leur bien negligens,
Ne se rendoient, en leur tout, indigens.
Ie chante ici la naïue structure
Des Mons ornez de moyenne culture :
Qui ont ancor' des plaisirs non petiz,
Si la raison guidoit les appetiz.
Le Montagner tout guey s'en va en queste,
A la pistole, ou bien a l'arbaleste,
Et par ces lieus abruptz, sur les hauz iours
Chasse aus Sanglers, aus Chamois, et aus Ours :
Et à meint autre animal, qui s'appiete
Par ces Rochers, chacun selon l'assiete.
L'Ours qui s'en vient par le Rocher voisin,
Pour trouuer proye, ou manger le Reisin :
Le Louceruier, suçant le sang tout sangle
Dedans le parq des Brebiz qu'il etrangle :
Le Chat rousseau, viuant dans le halier,

Bien plus cruel que le Chat familier.
Et le Chamoy, à la corne recroche,
Qui de plein saut passe de roche en roche:
Et tout soudein qu'il se voit eschapé,
D'vn haut siflet par luy est l'air frapé:
Comme donnant de cete deliurance
A ses compains vrei sine et assurance.
Mais quand il est trop pressé du chasseur,
S'il voit son homme en serre et lieu mal seur,
Passe entredeus, afin qu'il le deroque,
Tant à s'aider Nature le prouoque,
Et tant hardiz deuienent, de paureus,
Ces animaus, es Rochers faitz pour eus.
» La raison seule, est celle qui fait creindre,
» Et des dangers le courage refreindre:
» L'homme, ouurant l'œil en ces pierreus detroiz
» Si perilleus, si ruineus et droiz,
» A chaque pas croit qu'vne mort y pende:
» Mais s'il auient qu'aus dangers ses yeus bande,
» Tout a vn coup à creindre il desapprend,
» Quand l'appetit pour le conseil il prend.
Or s'il a peur d'aler à la rancontre
De l'animal, qui ces dangers lui montre,
Il a moyen de faire, en s'ebatant,
Quelque butin, qui ne coûte pas tant:
Le Lieure blanc il trouue par les Roches,
Prenant ce teint des neiges qui sont proches:
Et la perdris, Albine, il fait aler
Dans le filet, l'abusant du parler.
La Gelinote, es buissons rancontree,
Et inconnue en l'air d'autre contree:

Qui a vn goût delicat et exquis,
Passant la chair du Faisan si requis.
La Marmoteine, vne annee demie
Dedans son creus tout en rond, endormie :
Si qu'à la voir, ni mesme au maniment,
Ne semble auoir vie ni sentiment.
Estce par tour, que cete pecorette
Se fait treiner, en guise de charrette,
A la renuerse, es bras portant le foin
Dans le terrier, pour le commun besoin?
L'autre tandis, qui fait la sentinelle,
Estce que plus d'astuce soit en elle,
Qu'en sa compagne? etant pour agueter,
Et d'vn siflet la troupe amonnester?
Puis quand le tems eschet, qu'elle s'yuerne,
Elle vous fait, par dedans sa cauerne
Vn faus chemin, dont le chasseur seduit,
Faille celuy qui au gite conduit.
O prouidence ! vne beste estant nee,
Pour se mourir la moitié de l'annee,
Montrer ainsi, par vn instinct secret,
Façon de viure à l'animal discret !
» Nature donne un chois et certein ordre,
» Par vn chemin, qu'elle ne laisse tordre :
» Mais trop d'auis, à l'homme soucieus,
» Trouble à tous coups ses faitz negocieus.
Quand le Soleil, de la pointe estiuale
Plus loin de nous peu à peu redeuale,
Et que des Mons, par ses raiz chaleureus,
Sont les herbiz tous druz et plantureus,
Lors le Berger ses vaches accompagne,

Pour les mener au haut de la Montagne:
Où il se tient, tout ce tems estiual,
Pres son bestail, sans retourner aual:
Iusques à tant que de la Vierge Astree
L'Astre doré ait ia passé l'entree:
Et que les Vens d'Autonne dessechans,
Ayent flestri la verdure des chams.
Là sus il prend peine continuelle,
Pour satifaire à sa charge annuelle:
En departant par vn iournel detail,
Les trois profitz qu'il tire du bestail:
Desquelz celuy de la cremeuse gresse,
Et cil ancor' qu'en la fresselle il presse,
Par toute terre, à tout le genre humein
Traitant bestail, sont communs et à mein.
Bons, ou meilleurs, ainsi qu'est la pâture,
Et sont par tout de semblable facture:
Fors que souuent le fourmage mollet
Ilz sont plus gras, sans ebeurrer le lait,
Mais le tiers gaing, qu'en Sauoye ilz en tirent,
Est le Serat, que du Latin ilz dirent:
Au païsan de grande vtilité,
De peu de coût, et grand' facilité.
Ilz font tramper la racine d'Ortie
En la liqueur du fourmage sortie,
Qu'on dit lait clair, dont leur Aisi se fait,
Nom du Latin, acide, contrefait.
Puis au chaudron, où boult d'autre lait maigre
Auec lait franc, ilz getent de cet aigre
Ce qu'il en faut. Ces trois mistionnez,
Font le Serat, bien proportionnez,

Second fourmage, et de grosse sustance,
Des poures gens ordinaire pitance.
Les Montagners, ainsi ont vsité
Ce qui conuient à leur necessité.
Quand quelques fois les Ienices en nombre,
Gisent par là, souz l'air de la nuit sombre,
Sans rien douter, auient que l'Ours arpu
Par licus abrutz sort de son creus mal pu,
Sur le troupeau : mais les masles qui veillent,
Tous deus d'accord au combat s'appareillent :
Et chacun d'eus d'ire et d'amour armé,
Attend venir le Sauuage affamé.
L'Ours sur les piez de derriere s'appreste,
Et du Toreau veut arraper la teste,
De ses deus braz, luy le col gauchissant,
Et contrebas la teste flechissant,
La corne en sus de grand' force rehausse,
Et la cuirace à l'Ours velu il fausse :
Qui tout rageus de se sentir blessé,
Sur le Toreau soudein s'est redressé :
Et le serrant de l'vne et l'autre pate,
Bien peu s'en faut qu'en terre ne l'abbate :
Mais le Compaing vironnant alantour,
Offense l'Ours d'aler et de retour :
Qui par l'obscur grince, escume, et rechigne :
En s'euadant, et la terre egratigne :
Et en arriere il pousse les cartiers
Des gros caillouz, trouuez par les sentiers.
Durant ce choc, les femelles creintiues,
Tout à recoy ont esté attentiues :
Dont l'auantage ont eu, mais non pas franc,

Les deus mariz : l'vn est atteint au flanc :
L'autre de l'arpe au col porte l'enseigne :
L'vn à l'oreille, et l'autre au mufle seigne :
Mais tous deus ont aus cornes amassé
Le poil sanglant de l'ennemi chassé.
Que si la nuit et l'auantage octroye,
Que la Ienice il aquiere pour proye,
Le corps meurdri de force embrassera,
Et par les Rocz entier le passera,
Sans aide aucun : non comme en la campagne,
Le Lou questeur, d'autre Lou s'accompagne,
Quand pour du fais l'vn l'autre supporter,
Le plus frais prend la brebiz à porter.
Qui penseroit qu'vn Ours, lourd et sauuage,
Fust si friand du mielleus ouvrage?
Et qu'en vn corps de si laid maniment,
Fust si exquis et agu sentiment?
Lui soit la grape à l'abandon permise,
Qui est au gré des sens, et à l'air mise :
Mais le Miel clos, et si pres de l'hostel,
Comment est il senti d'vn museau tel?
Auec la pate il abat et dessire
La Rusche pleine, et les coùtaus de cire,
Et engloutit vn tant celeste don,
Du Laboureur le plus noble guerdon.
Et toutefois c'est la garde peu caute
Du ménager, à qui s'en doit la faute :
Qui des grans biens du peuple industrieus,
Doit par sus tout se montrer curieus.
Oh que ie n'ay le tems tel que l'enuie,
D'en dire ici l'artifice et la vie !

Mais si vn iour des Muses m'est permis,
Ie reprendrai ce labeur intermis.
Disons ici les Arbres, que Nature
Produit es Mons d'eminente stature,
Droitz, odorans, larmoyeus, et gommez.
Telz sont les Pins, beauz, rameus, et pommez,
Et les Sapins, les Melezes, et Peces,
D'vsage grand, tous selon leurs especes.
L'vn a sa gomme entre l'ecorce et bois,
L'autre contient en sa Torche la pois,
Bois qui de flamme epris, la nuit eclaire :
Nais le Meleze, a vne liqueur claire,
Qui se reçoit sur le mois des Iumeaus,
Qu'on dit Bijon : de bois et de rameaus
Semblable au Pece : exquis pour l'artifice
Du Charpentier, dressant son edifice.
Celui Bijon, en Medecine a pris
De Termentine et l'vsage et le pris.
Mais l'homme est bien d'ignorante pratique,
Qui va chercher la mer Adriatique
Pour en r'auoir ce qui a esté sien,
Le rachetant de sa peine et son bien.
Ce qui est deu, par vn droit legitime,
Aus Mons d'ici, la Vile maritime
En prend l'honneur : et pour tel le reuend,
Que s'il etoit apporté du Leuant.
Au mesme tronc surcroit le Bouley pâle,
Fraile et leger, tant femelle que mâle :
Bon à purger des articles et neuz,
Du chef, des nerfz, l'humeur qui est en eus.
L'vsage bon de ce Bijon liquide,

Deuers le Lac dit d'Anecy me guide,
Pour dire ancor' vne Eau auec son lut,
Qui souuent porte au malade salut.
Vne Roche est au Midi opposée,
Pres de ce Lac, dessus Veiri, posée :
Qui a deus crotz, l'vn sur l'autre, voùtez,
Tous deus ouuers, dedans mal rabotez :
Et du dessouz l'entree est rude et basse,
Où vn à vn, en se courbant on passe.
Le iour pourtant, qui entre es deus manoirs,
Fait qu'ilz ne sont ni sombres, ni trop noirs.
Au haut de nuit, les Bisetz se vont rendre,
Pour se iucher : où ilz les vont surprendre
Auec le feu, et là sont arrestez
Dedans les retz à l'issue apprestez.
Par le dehors, on monte en cete voùte,
Dont le grauir vne grand' peine coùte,
Haut, àpre et droit, si bien le fait comter
Cil qui a eu la peine d'i monter :
Où peu à peu iusqu'au haut on eschape,
Par les rinceaus souples, où l'on s'arrape.
En cete voùte, est vn creus ecarté,
Où se conduire on ne peut sans clairté :
Là est cete Eau, qui bien semble auoir source,
Mais retenue en sa cuue sans course :
Où elle croist et decroist par les fois,
Ainsi que fait la Lune tous les mois.
Les païsans, qui bien souuent en boiuent,
Du mal des flancs alleg'ance en reçoiuent.
Cete Eau est claire, et pesante pourtant,
Et la senteur de la terre portant,

Terre en moiteur par elle meintenue,
Grasse, ardrilleuse, et de couleur charnue :
Qui tient beaucoup du lut Armenien,
Et de celuy que lon dit Lemnien.
Ceus du Vilage, entre autres maladies,
En font breuuage aux bestes refroidies.
Si leurs Beuz ont au flanc quelque os rompu,
Ou deloyé, apres qu'ilz en ont bu
Par quelques fois, la fracture se serre :
Et qui plus est, se trouue cete terre
Aus Beuz occis (si vrei en est le bruit)
Liee autour de l'os qu'ell' a reduit.
Ce que i'ai dit des Montagnes, ameine
Ioye et profit à cete vie humeine.
» Mais le bon eur de l'homme, et special
» A sa nature, est d'estre social :
» C'est l'homme seul, qui rend le lieu spectable :
» Non pas le lieu, qui rend l'homme acceptable :
» Et la vertu, iointe à l'humanité,
» Donne aus païs toute leur dignité.
Tu es en paix, Sauoye, et as des hommes :
A quoi tient il qu'eureuse ne te nommes ?
D'vn eur content tu te peuz bien vanter,
Si tu te saiz de tes biens contenter,
Et si tu veuz telz qu'ils sont, les connoitre :
» L'eur n'est pas bon, qui trop se fait paroitre.
En lieus diuers tu as de bons espritz,
Dont Maurienne a bien sa part au pris,
Tant qu'auec soy vn Lambert elle garde,
Qui d'œil veillant dessus elle regarde :
Par son sauoir, sa prudence et bonté,

Digne du lieu, auquel il est monté.
 Et Batendier, de suffisance egale
En Poesie et science legale,
Fait de ses Droitz Maurienne iouir,
Et ses beauz vers par tout le Monde ouir.
Son Lancessey, basti ioignant la Vile,
Et Armillon, qui en est loin d'vn mile,
Pres des Rochers, demontrent bien à part,
L'euure diuers de la Nature à l'Art.
Quand bien ie voy son estat domestique,
Le comparant auec le fait rustique,
Ie di de luy (ainsi soint vreiz mes chans)
Qu'il est eureus à la Vile et aus chams.
Et toi, Bibal, qui laissas de bonne heure
Ton Languedoc, pour faire ici demeure,
As eprouué qu'vn païs montueus
Est bien ancor' païs des Vertueus.
Rapin, Courier, que vit naitre Valoire,
Reçoit et donne à Maurienne gloire :
Il sait les Mons, et leurs conditions,
Les honorant par ses commissions.
 A bien bon droit ma Muse se remembre
Du val plaisant de Cuyne, pres la Chambre :
Que l'Arq abbreuue, et là pres est connu
L'oiseau de proye, au front laid et cornu.
Assez m'a plu ce beau lieu et fertile,
Mais ancor' plus cete face gentile
De Violand, dont mon œil fut raui,
Voire mon cueur, tandis que ie la vi.
Ni plus ni moins qu'vn cheual de seruice,
Entretenu au meilleur exercice,

Alors qu'il voit la Pouleine qui pait
Au pré connu, l'herbe qui mieus lui plait,
N'ayant prouué l'amoureuse estincelle,
Farrouche au frein, et farrouche à la selle :
Et lui ne montre autres signes, témoins
Du feu passant, et ell' ancores moins.
Raison ne veut, Moutier, que ie te taise,
Qui eclairciz toute la Tarantaise,
Comme le lieu du païs, principal,
Dont tu es siege Archiepiscopal :
Le Fleuue issant du Mont Isere, passe
Par le milieu de ton assiete basse :
Tes beauz logis, tes honnestes façons,
Ne sentent rien leurs Rocz, ni leurs glaçons.
Et toi, qui tiens du Sel le nom antique,
Dont tu as eu longuement la prattique,
Les demeurans des fourneaus et cuuiers,
Témoignent bien l'art de tes vieus ouuriers :
Et les nouueaus, pour leur belle entreprise,
Bien dignes sont que beaucoup on les prise :
Par qui sera en Sauoye remis
Ce grand profit, si long temps intermis.
C'est vn grand eur de trouuer à sa porte
Ce que de loin à grans fraiz on apporte.
Quel don plus grand se dëura reputer,
Qu'à son besoin rien d'autrui n'emprunter?
Bien est des Eaus merueilleuse l'alure :
Celle de Mer, laisse toute salure,
En s'ecoulant par le sable terreus :
Mais ceteci, iusqu'en ces lieus pierreus
Porte son sel : car qu'elle puisse acquerre

Tele saueur, en passant de la terre,
Ie ne le croi, ains la Mer se transmet
En tel canal, qui salee l'admet
Pardessouz terre : et puis la distribue
Aus lieus lointeins par quelque veine imbue.
Et telle fois le fons est si puissant,
Qu'vn Roc de sel massif en est issant.
  Ancor' se voit la fonteine salee,
En Eschalon, sur l'Arq, franche vallee :
Qui de Salins sa source doit tenir,
Et souz les Rocz iusqu'en ce lieu venir.
Là les Brebiz, qui la salure sentent,
Pour la sucer bien souuent se presentent :
Mais l'Arq, qui pend tousiours sur ce costé,
A le signal du sel tout presqu' osté :
  De Chamberi, le chef de la Prouince,
Ce ne seroit raison que ie preuinse
Le bien disant Butet, qui en n'àquit,
A qui en touche et l'honneur et l'aquit.
Mais ie lou'rai le Comte, qui commande
Dessouz son Duc, comme son lieu demande :
L'aïant Vertu au chemin enseigné,
Et pas à pas Fortune accompagué.
Et Deseissel, qui de sagesse et grace,
Orne et meintient sa noblesse de race,
Donra autant à mes vers de bon eur,
Comme ilz lui font de deuoir et d'honneur.
Et Chatelart, le docte politique,
Me fait recors de l'amitié antique,
Lors que de soi par etude il prouuoit
Ce qu'à present par vrei effet on voit.

Et Ducoudrei, dont l'eloquence franche
Dans le Senat honore la Salanche,
Merite vn los ancor' sur celui là,
Pour la faueur que des Muses il a.
De la Cité sur le grand Lac assise,
Qui tient la cause en armes indecise,
I'aime trop mieus, puisqu'assez ie ne peu,
N'en dire rien, que d'en dire trop peu.
Et d'Anecy, qui m'a esté nommee,
Pour y auoir dames de renommee,
L'honneur par moi à mon Valence soit,
Qui sur le lieu la faueur en reçoit.
Au droit d'Eton, où Isere plus forte,
De l'Arq bruitif l'eau et le nom emporte,
Se voit le mont de l'Arcluse eminent,
Témoin de l'air, et du tems imminent,
Selon qu'il est emmantelé de Nues :
Là sont Coutaux de vignes continues,
En Miolan, beau val et fructueus,
Où est le lieu de Lambert vertueus,
Prochein d'honneur, de sauoir et de grace
Au prenommé, ainsi comme de race :
Dont Piochet, parent d'autre surnom,
D'vn pas égal va suiuant le renom.
Dirons nous rien des Bergeres, qui chantent
De leurs amours, que les foretz rechantent?
Mais pourquoi non? il conuient en ces lieus
Paître l'oreille aussi bien que les yeus :
Car tout de mesme est la vuë eiouie
De ces Rochers, et de ces chans l'ouye.
N'i cherchez pas ces accors composez,

Ces demytons, ni ces comtes pausez :
Ce sont chansons pleines et pastorales,
Ce sont des vois fortes et pectorales :
Motz tous exquis, et de Parisien,
Tous frais tournez en bon Sauoisien.
Quel plaisir c'est, passant par la Bourgade,
Quand vous vient voir des garses la brigade,
Au mois d'Auril, les corps au busq, et ceintz
Par souz l'aisselle, ainsi que ces vieus Seinz :
Desquelz l'vne, en leur ranc les ordonne,
Chante premiere, et sur le lourd fredonne,
S'assurant bien, que pour son beau chanter,
Vous leur donrez de quoy le Mei planter.
Ainsi Sauoye est eureuse par elle,
En son assiete et force naturelle :
Eureuse ell' est, pour les diuers espriz,
Qui dedans elle ont origine pris,
Et qui lui sont, par pieteus office,
Recognoissans ce premier benefice :
Eureuse ell' est du Prince qui la tient,
Et en seurté paisible l'entretient :
Et croi encor' qu'entre tous ces merites,
Moi qui lui ay ses louanges ecrittes,
Ne lui ay fait de tous le moins d'honneur,
Gratifiant le tems de son bon cur.
Doncques, Prouince, ornee de simplesse,
Sans enuier la pompeuse noblesse
De tes voisins, qui es, par don expres,
Si loin des maus, desquelz tu es si pres,
En cet etat pendant tu pourras viure,
Que tu seras d'ambition deliure,

Que tu pourras en toi te contenir,
Par le passé mesurant l'auenir.
Ce beau Royaume, opulent, grand, et large,
De sa grandeur n'a pu porter la charge :
Et n'ayant plus d'ennemis assez fors,
Contre soimesme a tourné ses effors.
Que nul pourtant n'attende que i'atteigne
Ce qu'exposer ie ne peu, ni ne deigne :
» Ains ie me tai : car qui peut s'opposer
» A celuyla qui sait tout disposer?
» Qui choisira ce qui est profitable?
» Ou qui fuira ce qui est euitable?
» Puis que la paix les discors sait nourrir,
» Et les guerriers la guerre fait mourir?
» Arresions nous aus causes qui apperent,
» Ce tems pendant que les hautes operent.
» L'homme ne peut faire qu'humeinement,
» Et Dieu tousiours fait tout diuinement.
Que s'il y a ancor' quelquun, qui fuye
Cet air François, où toute chose ennuye,
Où est le sang sur le sang animé,
Où est l'ami sur l'autre enuenimé :
Dont cellela, pour laquele on manie
Le fer tranchant, est iapieça bannie,
Là où les bons n'ont rien qui soit du leur,
Que l'etranger n'emporte, ou le voleur,
Viene en ce lieu que i'ay voulu protrere,
S'il sait regler l'aise par son contrere :
» Car qui ne sait l'assez du peu choisir,
» En lieu du Monde il n'aura son plaisir.
Il iouira de liberté paisible,

Tant qu'en permet ce tems dur et nuisible,
Et tant que sait, selon l'humein pouuoir,
Vn sage Prince auiser et pouruoir.
Mais qu'a besoin Nature d'eloquence?
Il y verra solitude et frequence,
Rudesse et art : sauoir, rusticité,
Tout faire vn beau, par la diuersité.
Que s'il auient, que ce simple edifice
Soit a son gré de trop peu d'artifice,
Il est au lieu, pour trop ne se fascher,
Et a moyen de plus outre marcher.
Passe le Mont, qui Sauoye discerne
D'auec Piemont, qu'vn mesme Duc gouuerne,
Large sommet, neige, orages, glaçons :
Mons des deus flancs, Lac froid, et sans poissons :
La poste assise, aus Vens tauerne ouuerte :
Puis la Ferriere au dela, plus couuerte,
Au val pendant, virant, et plein de crotz,
Où le Torrent du Lac bruit par les Rocz.
Par ces haut lieus souuent a fait passage
Le Dieu Mercure, en faisant son message,
Voyant ce Mont, entre autres, qui reuient
A celuila où son Ayeul se tient.
Atlas n'est point plus ardu en son feste,
Plus de Sapins ne lui couurent la teste :
Son grand partour n'est pas mieus de tous flancs,
Batu de pluye, et d'orages souflans :
Sa face n'est de Nues plus noircie,
Ni de verglas sa barbe plus gersie :
Dessus le dos plus de neige n'a pas,
Plus de Torrens ne lui courent abas.

Là haut pourtant la sublime Alouette
Se guinde en l'air, y crie et pirouette :
Et si n'a lieu, ce semble, iour n'y soir,
Que sur la Neige, où el' se puisse assoir.
Là les Marrons, quand les Neiges tout couurent,
Vous vont guidant, par le chemin qu'ilz ouurent.
Puis quand faudra pardeça repasser,
Le long du val vous viendront ramacer.
Voila le Mont, demijour de malaise,
Iusqu'a trouuer la basse Nonualaise :
Puis d'or en là, autre langue et humeurs,
Et vn Turin de plus polies meurs :
Où est le Pau, qui la campagne laue,
Et le Senat d'vne dignité graue :
Là en public les Sciences on lit,
Le Prince là, sa residence elit,
Et la splendeur d'vne Princesse, illustre,
A tout cela aioute plus grand lustre :
Dont la bonté les bons espriz semond
D'aler trouuer leur repos en Piemont.
François passant, s'autrefois tu l'as vue,
Arreste toi, pour plus digne reuüe :
Voire et combien que l'aies vue, ou non,
Va de tes yeux obeir au renom.
Si tu l'as vue autrefois, c'est l'Aurore,
Qu'autant de fois qu'on la voit, on l'honore :
Si tu la vois orprimes, c'est le fruit
Du long desir, qui surmonte le bruit.
Que si plus loin autre desir te pousse,
Comme de voir la couuoitise est dousse,
Bien, passe donq : mais porte tous tes sens,

18

Pour t'assurer au lieu où tu descens.
Sur toute chose en ta memoire attache
Le ferme cueur de ce Prince d'Itache :
Voi les façons, et les diuersitez
D'hommes viuans, et païs, et citez :
Milan peuplée, et de trafique grande,
Et le Chateau fameus qui lui commande :
Et la Cité, dont les Veniciens
Se font nommer, ses Signeurs anciens :
Va voir ancor' la Toscane Florence,
Belle de nom, d'etat et d'apparence :
Vrbin petite, ample pour la grandeur
D'vn Prince plein d'honorable splendeur.
N'oublie à voir les reliques de Romme,
Si connoîtras pourquoi Seinte on la nomme :
Naples gentile, ornee en Citadins,
Air chaleureus, delices de iardins :
Et par chemin tant de Viles insignes,
Dont ie ne di ni les noms ni les signes,
Soit sur le Pau, ou soit sur le Tesin,
Ou en païs plus lointein ou voisin :
Dont les Signeurs tretous se fortifient
L'vn contre l'autre, et en nul ne se fient.
» Maudit soupçon, qui nous oste des meins
» Ce beau lien, qui seul nous fait humeins.
Lors ayant fait par regions diuerses,
A ton loisir tes courses et trauerses,
Te reste à voir les superbes façons
De Genes braue, et la Mer sans poissons.
  Mais en alant, selon ton entreprise,
Par meinz endroiz où la vertu se prise,

Si auras tu mil obgetz alechans,
Le droit chemin de l'honneur empeschans :
Tu trouueras la braue Courtisane,
Qui des enfance est formee artizane
De beau meintien, dœil orgueilleus et dous,
Pour sembler estre à vn, et estre à tous :
De beau parler, de pensee rebourse :
Aimant l'ami pour l'amour de la bourse :
Auecques l'age apprise à moins cherir,
Vendre les iours, pour les nuiz rencherir.
Ici sera ta venue nouuelle
Prise au filet, si tu n'es en ceruelle.
» Sois vn Vlisse, en ces endroiz, viuant :
» Non comme l'vn de son troupeau suiuant.
  Autant ou plus te garde des Tricherres,
Que Mariolz ilz disent par les terres,
Qui auec toi se venans embarquer,
Ou au logis apposté se parquer,
D'vn tel barat tous tes deniers atrapent,
Que les plus fins à grand' peine en echapent.
Quand est du fait des tirans tauerniers,
Hostes sans foi, du change de deniers
De lieu en lieu, des peages et daces,
Que sont es pors, es portes, et es places,
Et brief, par tout : le remede à cela,
C'est patience, il faut passer par là.
  Va meintenant, auerti de bonne heure,
Possible auras la rencontre meilleure
Que ie ne pense, et que ie ne t'ai dit :
Que plust à Dieu que i'vsse mal predit :
Lui plust ancor' que les meurs recitees

Ne fussent point en la France vsitées,
Et que les tours des premiers inuentez,
Ne fussent point des derniers augmentez :
Car en ce lieu de sanglante discorde,
Y a il mal auquel on ne s'accorde?
Et au milieu de tele impieté,
Y a il bien qui y soit respecté?
Tu as deus fois, ô France desolee,
Traité la Paix, et deus fois violee :
Donques voulant et les corps et les cueurs
Rendre du tout ou veincus ou veinqueurs,
Ta propre force à ta force ennemie,
Te laissera en fin moins que demie,
Ce semble, afin qu'vne autre inimitié
Plus aisement detruise ta moitié.
Huit ans entiers des grans troubles Galliques,
L'an que le monde en tumultes belliques
Tout s'emouuoit, quand le froit hibernal
Passoit de loin l'Equinocce vernal,
Chantoit ses vers, Peletier, en malaise,
Se reuanchant de la saison mauuaise,
A contempler le Naturel decours,
Les faitz diuins, et les humeins discours.
La Liure auoit Saturne au lieu vintiéme,
Et l'Eschanson, Iuppiter au neuuiéme :
Le Dieu guerrier les vintehuit tenoit
Dans le Lion, et arriere venoit :
La Ciprienne auoit pris pour sa place,
En ses Poissons le quatorziéme espace :
Dans le Mouton, des Dieus le messager
Au dixhuitiéme etoit lors passager :

En son Toreau eleuee la Lune,
Auoit atteint l'assiete vintevne,
Quand mon Soleil auoit fait par ses cours,
En son Mouton cinquante et deus retours.

TIERS LIVRE

DE LA SAVOYE,

A TRESILLVSTRE

PRINCESSE MARGVERITE DE FRANCE

Duchesse de Sauoye et de Berry.

L'an qui fut tel, de nouueau fit refaire
La paix Françoise, où tant y a d' afaire :
Que plùt au Ciel fermement meintenir
Ce tiers repos qu'il a fait reuenir :
Et qu'vn fier Mars, qui Stilbon fin regarde,
(Stilbon, qui peu les bonnes choses garde)
Pùt assurer auec loyaus accors
Les cueurs felons, qui commandent aus corps.
Puisse ce Mars aus inhumeins Tartares
Traiter sa guerre, ou aus Mores barbares,
Ou à Neptune enuoïer ses combaz,
Soit en la Mer, ou d'enhaut, ou d'enbas :

Là où s'etans rendues les armees,
Du Dieu bifront soint les portes fermees :
Et notre France ayant ses couz ruez,
Voye au plus loin les orages muez.
  Si vous pouuez d'vne si grand' victoire,
Signeurs d'Adrie, entretenir la gloire,
Bien vous pourront ceus de deça la Mer,
De leur repos pour auteurs reclamer :
Mais n'estant l'eur pareil en Mer et terre,
Preparez vous aus nouueaus faiz de guerre,
Lors que viendra l'animal veneneus
Auec Phenon prendre ce Dieu heineus.
Mais si les feuz tant de païs atteignent
Et pres et loin, sans que point ilz s'eteignent,
Et sans qu'au Monde il y ait region,
Qui n'ait sa part de la contagion :
Quelque grand' cause en l'Vniuers se cele,
Entretenant l'emute vniuerselle,
Afin d'en faire vniuersel accord,
Duquel demeure vn eternel record :
Alors qu'etans les effors à la cime,
Et se faisant Conionction Maxime
Des deus plus hauz, dans le chef des Maisons,
Se referont les loix, meurs et saisons.
Desia voit on que les Cieus, qui cheminent
Leur cours reglé, dressent et determinent
Les faiz futurs par meinz preparatiz,
De changement tous significatiz.
Et ce pendant les hommes se tourmentent,
Et en leurs faiz eus mesmes se dementent :
Ilz ont la paix, et leur intention

Nourrit tousiours plus grand' dissension.
Ainsi le cours de noz tristes annees,
En l'iniustice humeine condannees,
Nous fait pleurer : tandis qu'en soupirant,
Soit guerre ou paix, tout va en empirant :
Et le dur tems augmentant la merueille,
Malheurs nouueauz de iour en iour reueille,
Plus grans que ceus, qui si grans se trouuoint,
Qu'a tous auis, plus croître ne pouuoint.
O bien eureus, qui sagement mesure
De cete paix la duree et l'vsure!
Voiant le tems aus dangers s'elargir,
Et les malheurs l'vn l'autre presagir,
Et n'est disgrace ancores auenue,
Qui n'ait eté d'vn signe preuenue,
Si auisé fût l'esperit humein,
Ou, mieus, s'il pût fuir de Dieu la main.
Tel fut premier cet orageus eclandre,
Qu'on vit au lac de Nantua s'epandre :
Qui si hideus vn tems par l'air venta,
Que tout autour la terre epouuenta,
Signifiant le desastre en partie,
Du Lac voisin, par quelque simpatie,
Et que l'accord secondement traité,
Dedans les cueurs etoit mal arresté.
Montrant ancor' par sa grand' vehemence,
Du Ciel troublé la future inclemence,
Il demembra par ses fors tourbillons,
Des hautes Tours les toiz et pauillons,
Et pour trophee et signe de victoire,
Il les planta en autre territoire.

Vn autre orage en l'air trouble et epais
Droit sur le tems de cete tierce Paix,
Fut aus confins de Sauoye et de Bresse,
Pareil d'horreur, et d'effrayable àpresse,
Qui penetrant par la riuiere d'Ein,
Es lieus voisins exploita son dedein :
Par les foretz, les Sapins hauz et fermes,
Les Chesnes vieus, les Noyers et les Chermes,
Furent brisez, arrachez, renuersez,
Ou parmi l'air tous entiers trauersez.
En mesme instant, cete tempeste outree,
Au beau milieu de tant d'arbres entree,
Les vns d'iceus, racine et tout, froissoit,
Et les procheins sans offense laissoit.
O grand effort, et puissamment nuisible,
D'vn air esmu, aus yeus presqu' inuisible !
O grand' concorde en contrarieté,
Et si vnie en sa varieté !
Ie di de vous, ô Vens, pleins de presages,
Qui du fort Tems anoncez les messages :
Detournez vous, ô sinistres, ailleurs,
Pour faire place aus messagers meilleurs.
Sauoye aumoins, ma demeure presente,
Des plus grans maus a bien eté exemte :
Et n'a senti que le moins grief des trois,
Peu longuement, et en bien peu d'endroiz :
Bien qu'au païs où ell' se contermine,
S'aille fourrant l'implacable famine,
Auise bien, Sauoye, ouure les yeus,
Combien tu es fauorie des Cieus :
Pren à bon point, que les Destins propices

T'ont mise à part de tous mauuais auspices :
Et ceus qui sont en tes Mons apparuz,
Sans te toucher, tes voisins ont feruz.
En nul Empire, ou Regne, on ne vit onques,
Ni en pleins lieus d'Hemispheres quelconques,
Tant d'accidens et signes monstrueus,
Qu'ilz s'en sont vuz es detroiz Montueus :
Comme si telz en ces hauz lieus se fissent,
Afin que mieus et de plus loin se vissent :
Et que des Mons les eschafaus hauteins
Fussent Theatre aus spectateurs lointeins.
Le Soleil fut en l'Archer, au neuuiéme,
Et fut la Lune en la Vierge, au seziéme :
Phenon, l'entree au Scorpion tenant,
Et Iuppiter les douze pars prenant
De l'Eschanson : le Dieu qui fait combatre,
Les sept du Bouc : Venus, les vintequatre :
Et commençoit en arriere marcher
Mercure, ayant les treze de l'Archer,
Lors que le Ciel, se couurant de ses Nues,
Se deborda en pluyes continues :
Et que des Mons les hauz sommetz pointuz,
De leurs blancheurs furent tous deuetuz :
La grand' lenteur de l'air les faisant fondre :
Et se venant tout ensemble confondre
Cete eau du Ciel, les rompoit par morceaus,
Et tout aual les portoit à monceaus.
Dont telement les terres en soufrirent,
Que par dessouz nouueaus conduiz s'ouurirent,
Par où les eaus à la foule venoint,
Qui çà et là cours deuoiez tenoint.

Deuers Paumiers, vne eau par dessouz terre,
Minant le fons, afondra vn parterre,
Maisons, courtilz, et arbres enterra,
Et en abîme enorme les serra.
Les Fleuves lors la force mepriserent
De l'art humein, et leurs hauz pons briserent :
L'Arue bruyant, les trois siens abbatit,
Et de roideur le Rône combatit,
Tant qu'il le fit par victoire contraire
Et inaudite, encontremont retraire :
Dont les Moulins, forcez de ce retour,
Firent virer leur rouë à contretour.
Le Rône ondeus, sur le pas de la Cluse,
Fit choir le Roc, et s'en fit vne Ecluse :
Quand son passage à soimesme il s'osta,
Et contremont par les chams reflota :
Dont les voisins, pour creinte du deluge,
Eurent au haut des Rochers leur refuge :
Et au dessouz fut le peuple etonné,
Par où le cours du Fleuue etoit tourné.
Donq' s'est il vu, par deus proches epreuues,
Ce qu'on tenoit impossible des Fleuues :
Non qu'il se puisse à la Nature offrir
Chose qu'el' soit contreinte de souffrir :
Mais les humeins n'estiment rien faisible,
Que ce qui est ordinaire et visible.
Croions au moins, qu'vn rare signe, fait
Iuste argument de quelque rare effet :
Et que Nature en vn instant ameine
Ce que iamais n'a fait la force humeine.
Or à la fin, ces ondes, qui n'ont pu

Soufrir arrest, leur obstacle ont rompu :
Dont le debort, impiteus et enorme,
Perdant de Fleuue et de cours toute forme,
Mit en effray les Vilages et Bours,
Nayant au loin leurs terres et labours.
Ainsi s'en vint l'epouuentable Rône
A la Cité où conflue la Sône.
Qui le repos des habitans surprint,
Et si acoup tant de païs comprint,
Que la fureur à la Cluse arrestee,
Sembloit qu'expres eùt eté apprestee,
Pour apporter le spectacle à Lyon
Du grand debort que vit Deucalion.
Chacun fuyant des rues les riuieres,
Gagnoit le haut de la Còte où Fouruieres :
Pitié par tout : et vouloir secourir,
N'estoit sinon se hàter de mourir.
La fureur croit, les maisons se font pleines :
Tout n'est qu'vn Rône au large par les pleines :
Mais ancor' plus par le Fausbourg voisin,
Des grans marchez resort et magazin,
Furent rauiz de ces ondes hideuses,
Peres, enfans, et les meres piteuses.
Qui sur les ais des planchers abouché,
Qui sur le dos d'vne poùtre affourché :
Qui empongnoit vn arbre en quelque sorte,
Mais l'arbre et tout, l'eau furieuse emporte.
Deus fois souz Mer le Soleil descendit,
Deus autres fois le iour il leur rendit,
Pendant que tout etoit par tout à nage,
Hommes, bétail, et maisons et ménage.

Et sur la fin, les bouuiers, et les beuz,
Tous effondrez dans les marais bourbeus.
Et ne restoit des Vilages et granges,
Que les monceaus entassez dans les fanges :
Des prez herbuz, et des beauz chams à blé,
N'apparoissoit qu'vn terrage assablé.
Desordre grand, et saison importune,
Qui fit enfler les sources de Neptune,
Et les força de quiter leur giron,
Pour trouuer place es terres d'enuiron.
En la grand' Mer les ondes eleuees.
Des Holandais nayerent les leuees,
Et tant de Bours, qui onq n'vssent douté
Que l'Ocean si outre fût monté.
Terres iadis en isles redigees,
Furent souz Mer tout à coup submergees :
Beuz tant de mil, dessouz les toiz enclos,
Furent soudein engloutiz des grans flotz.
La Terre alors, masse pesante et dure,
Qui le deschet des autres trois endure,
Encontre l'Air, qui si fort la greua
De Vens et d'Eaus, s'emut et s'eleua :
La grand' Cité, qui Venise cotoye,
Et qu'vn des bras du double Pau ondoye,
Sentit l'horrible et hideus tremblement,
Qui l'ebranla continuellement,
Et si long tems, que la tourbe Ciuile
Cuida iamais n'auoir forme de Vile :
Les fondemens sans cesse etoint secous,
Dont les paroiz s'entreheurtoint de couz :
Les Temples hauz, en grand nombre tomberent,

Et souz leur fais les Palais succomberent,
Ou fussent ceus des grans de la Cité,
Ou fût celui de leur Prince habité.
  De ces fureurs il en fut ancor' vne,
Quand au Toreau fut nouuelle la Lune,
Le lieu dernier Saturne reprenant
Dedans la Liure, et arriere venant,
Quand de nouueau, Arue, ce mutin Fleuue,
Rompit ses pons, et leur structure neuue :
Et ceus d'enbas creignirent de rechef
Par le deluge auoir mesme mechef.
Que dirai plus? la Lune ancor' nouuelle
Dans les Iumeaus, cet Arue renouuelle
Pareil dedein, non content du second,
Tant etoit l'air en deluges fecond.
  Qui a tant pu causer d'humidité,
Etans les cinq es lieus d'aridité?
Seroit ce point Iuppiter, qui conuerse
Auec l'Enfant qui son Aiguiere verse?
Et puis Saturne au Scorpion posé?
Ou l'Orion au Soleil opposé?
Seroit ce point le Trigone aquatique,
Qui veut ouurer sa derniere pratique,
Ains que cèder dedans douze ans expres,
Au grand Trigone ardent, qui vient apres.
  Et auons eu, parmi ces defortunes,
La glace horrible, et neiges importunes,
Qui ont en l'air, en la terre, et es eaus,
Transi de froid, bestes, poissons, oiseaus :
On ne voit point en l'annee où nous sommes,
Perdriz, leuraus, plaisir des gentizhommes,

Comme on souloit : ni en l'air, ni aus chams,
Oiseaus bandez, et degoiser leurs chans.
O que mon cœur à de depit et d'ire,
De tant de fois vn mesme fait redire,
Et que le tems obstiné me retreint
En vn suget si dur et si contreint !
Voici ancor' que le pesant Saturne,
Du Scorpion frapant l'Astre diurne,
Dedans l'Aquaire, apres l'an, retourné,
Nouueau debord pluuieus a donné.
Ce Rône ancor' a mis à la renuerse
Le pont refait, qu'à Seissel on trauerse :
La neige es Mons se fondant de rechef
En plein hyuer, pour croître le mechef.
Plus que iamais sa fureur a montree
L'eau rauineuse en Chamberi entree :
Et excedant ses coûtumiers debors
De meinte rue a surmonté les bors.
Et à Lyon, qui ses foires exploite,
Tout de nouueau fut troublee l'emploite.
Et les marchans ia tant endommagez,
De mal sur mal se trouuerent chargez.
Ces iours Mercure es Poissons se vint mettre,
Puis contre luy la Lune en diametre,
Soir, que l'eclair, et le Ciel qui tonna
En plein hyuer, le vulguere etonna.
Donq' faudroit il de ces eaus pluuiales
Tousiours se pleindre, et des ces fluuiales,
Si les malheurs venoint de leur seul cours,
N'estans aydez d'autres plus grans concours.
Les douze mois, ont tous en vne annee

Quelque sinistre auenture donnee :
Voire plusieurs, si notre souuenir
Pouuoit les tems et les lieus retenir.
Les Elemens, contraires, entre eus quatre
Se sont bandez, pour à l'enui combatre,
A qui seroit le plus desordonné,
En cet etat de Nature etonné.
Souz les Poissons, trois soirs qui se suiuirent,
Second de Mars, et tiers, et quart, se virent
Les feus ardens sur les maisons epars,
Dans Anecy, et aus procheines pars :
Venus etant au Soleil iointe, à iuste,
Alant arriere, et Mars des raiz combuste,
Deuers la fin des Poissons paruenant,
Phenon, les trois du Scorpion tenant.
Et sembloit bien es toiz le feu se prendre,
Tant qu'au secours chacun se venoit rendre :
Ici pensiez, que là le feu fùt pris :
Là vous pensiez, qu'ici il fùt epris :
Chacun en soi auoit fraieur et creinte
Pour son voisin, plus que pour soi empreinte.
Au tour du Lac, et mesmes au dedans,
Brandons de feu tomberent tous ardens.
Souz le Toreau, qu'auec l'epaule destre
De l'Orion la Lune pouuoit estre,
Vers la minuit, la Terre s'ebranla,
Dans Anecy, Peletier etant là :
Mais peu durant, et tant que met vn homme
A s'eueiller la nuit d'vn profond somme :
Car es Mons creus, entr'ouuers par dessouz,
Plus prontement les grans Vens sont dissouz.

Et n'ont eté assez griez et molestes
Les grans efors de ces signes funestes,
Sinon qu'on vit (ô cas bien outrageus
A la Nature!) vn ecler orageus
Sortir de terre, exhalant la fumee,
Suiuie acoup d'vne flamme alumee,
Et puis d'vn bruit le tonnerre imitant,
Et de ça bas le haut Ciel irritant :
Iour, qu'à Saturne ont donné noz vieus peres,
Entrant Phebus au Signe des deus Freres :
Le premier point de la Liure ascendant :
La Roche en est témoignage rendant.
Mais entre tant de memorables signes,
Et de merueille à tous les Siecles dignes,
Du lac Leman le fait contagieus,
Est l'vn pour vrei des plus prodigieus :
Enorme fait, qui toute foi excede,
Toute longueur de tems, et tout remede,
Par tant d'etez, par tant d'hyuers suiuans,
Et entre gens sur leur garde viuans.
Ancor' le bruit rengreg'ant les prodiges,
Y va meslant fantômes et prestiges,
Corps simulez, de rencontre et deuis,
Ne diferans en rien des hommes vifs.
Mais aidez moi, ô Muses, à me taire,
Comme à parler, qui vous suis secretaire :
» Car l'eloquence, est en rien ne disant,
» Mieus meintefois, qu'en beaucoup deuisant.
Noz suruiuans, oyans chose inaudite,
Estimeroint notre saison maudite,
Tant sont les cas de peu de foi pouruuz,

Si lon ne croit à ceus qui les ont vuz.
O Dieu tout bon, qui les Siecles reueilles,
Et entretiens en tes grandes merueilles,
Toi qui te faiz en Nature honorer,
Qui saiz et peuz detruire et restorer,
Si les labeurs que tant tu m'as faitz prendre,
Si les desseins que tu m'as faitz apprendre,
Ou que ie tai', ou que ie ramentoi,
N'ont tems ni lieu où ressortir, sans toi,
Renforce moi mes espriz, qui s'appaisent
En tous tes faitz, puisque telz ilz te plaisent.
Autre que toi ne me peut conuoier,
Pour me garder de choir ou foruoier.
Or fai moi donq' arriuer, s'il est heure,
Et accompli l'espoir qui me demeure :
Tien moi la mein, et au lieu me condui,
Pour le repos de ce petit iourd'hui :
Ce tems pendant qu'en ma mein i'ai ma plume,
N'etein pourtant l'ardent feu, qui m'alume
A plus grand fait, esperant que l'vn d'eus
N'empeschera l'honneur de tous les deus.
Donq' remetons tous ces cas deplorables,
Pour retourner aus faitz plus fauorables,
Si sera tems de rechoisir le bord,
Et de dresser la prouë vers le port,
Pour remener, auecques moi en France
Les Seurs qui m'ont gouuerné des enfance,
Et m'ont conduit en tant de lieus diuers,
Par le fort tems des etez et hyuers.
Que si Fortune onq' ne les a aidees,
Vertu pourtant les a si bien guidees,

Que les longs ans, auecques elles cruz,
N'ont du labeur iamais eté recruz.
Auec lequel l'espoir leur est facile
D'entrer ancor' en ce grand domicile,
Mesme portant de leurs dons familiers,
Pour pendre au haut des plus fermes piliers.
L'Astre annuel, ia l'estiuale pointe
Passoit d'huit iours : sa Seur etoit conioínte
Sur les dixhuit des Iumeaus, auec Mars :
Phenon la Liure eut aus vintehuit pars :
Les vintetrois des Poissons, Iupin tindrent,
Les vintesept du Taure, Venus prindrent :
Mercure, au quart du Lion se getoit,
Quand Iaques vint là où Iaques etoit.
Reçoi ton Prince, Anecy, reuenant,
Ce couple beau des chers enfans menant,
Bien tendres d'ans, mais deus gages bien fermes
De son amour, et deus genereus germes,
Dont sortiront les francs et beaus sions,
Au long aler des generations.
C'est meintenant, ô Muses honorables,
Que vous devez plus vous rendre exorables
A moi, si onq' mon chant vous fut agré,
Et si ie suis par vous Prestre sacré,
Des plus sugets et des plus volonteres,
Ie vous requier, Deesses saluteres,
Par Apolon votre Prince et fauteur,
Et de nos faiz de Medecine auteur,
Lui impetrer, qu'en brief lui soit rendue
Cete vigueur, qui lui est si bien due :
Car que lui sert d'estre en ses fermes ans?

D'auoir l'esprit, et le cueur si présens,
Sinon qu'aussi l'ame, qui l'euertue,
D'vn pareil corps soit garnie et vetue?
Sans qu'il se face es grans lieus regreter,
Où il ne peut sa presence preter?
De quoi lui sert la veine tant eureuse,
Imbue à plein de votre eau sauoureuse,
Si la langueur ses beaus desseins trompant,
A tous les coups les va interrompant?
Enten ô Ciel, la grand' priere expresse,
Les criz et veuz d'vn peuple qui te presse,
Pour le secours de son Prince indispos,
Duquel depend son bien et son repos.
Et si mes vers en ces Mons qu'ilz decriuent,
Tout à loisir se nourrissent et viuent,
Et en l'honneur des Princes genereus,
Viuent ancor' par toi, et toi par eus,
Anne, clair sang d'Hercule et de Renee.
Desquelz tu es l'eureuse fille aisnee :
Qui vas touiours meintenant ton bon eur
Par les mariz, qui haussent ton honneur,
Et toi le leur, qui du fleuron Galique
Es prouenue, et de branche Italique :
Les guerres t'ont le premier preuenu,
Long tems te soit l'autre en paix meintenu.
Tu as, Sauoye, vn ornement ancore,
Qui ton renom de rarité decore.
Entre les dons de Nature estimez,
Sont les effetz aus Herbes imprimez.
Onq cete ouuriére, à produire ententiue,
Ne se montra si riche et inuentiue,

Qu'en ces hauz Mons, si noblement herbuz,
Qu'on les diroit boutiques de Phebus.
Ne pensez pas qu'ell' ne se soit iouee,
Au grand pouuoir dont elle s'est douee :
Car quand ces Mons erig'a et vetit,
Elle y voulut faire vn Monde petit.
Bien me deplait qu'en l'abondance riche,
Ie suit contreint d'estre, à l'exposer, chiche :
Quand ie ne peu en lieu si plantureus,
Faire aucun chois, sinon auentureus.
Par tout, celle herbe amere est rancontree,
A Gentian Illirique montree :
En Anticire il ne faut point passer,
Pour l'vn et l'autre Elebore amasser :
Ny pour trouuer l'Absinte aromatique,
Ne faut chercher la region Pontique :
Mais au defaut du Dictam Candiot,
On voit par tout l'odorant Pouliot.
Assez y sont en leurs lieus ordinaires,
Et l'Hepatique, et les deus Pulmonaires :
Et cellesla qui ont leurs noms tenuz
Du mol nombril, et cheueus de Venus :
Celles ancor' que du Satire on nomme,
Et l'Orchis Grec, irritemens de l'homme,
Qui au deuoir de l'Amour se contreint :
Et cellela, qui les lieus molz retreint,
Dite Alquimile : et celle qui desserre
Les cours des Mois, qu'ilz disent Fiel de terre,
La Saxifrage, exquise aus Graueleus :
Le Liseron, exquis aus grateleus.
Le Splenion, consumant la ratelle.

La Germandree, ayant la vertu telle,
Et telle aussi l'Arabesque Cetrac :
La Scabieuse, eide contre l'antrac :
Toutes les cinq, ayans nom de Consoude,
Par qui la playe et rupture se soude :
La Filipende, et la Berle, qui sont
Propres aus reins, pour les vices qu'ilz ont.
Et tous les trois Eupatoires ancores,
Celui des Grecz, et celui des deus Mores :
Chacun ayant beauz effetz et diuers,
Dont l'Agerat, tue aus enfans les vers.
Et Gracedieu, qui l'Hysope figure,
Aimant les eaus, des playes promte cure,
Dont le Cheual deuient tout foible et lent :
Et à purger, breuuage violent.
La Numulaire, ainsi du denier dite,
Exquise à nous, aus Brebiz interdite :
Et la Merueille, au nom bien auenant,
Par les iardins, de plante prouenant.
Ici ancor' sont les deus Sarrazines,
Seruans aus beins des nouuelles gesines :
Et le Narcisse, attirant au dehors
L'epine, ou fer affiché dans le corps.
Le Sermontein, la Bistorte, qui seruent
Es composez, qui de danger preseruent.
Et l'Heptaphile, à bien pres imitant
Celle Bistorte, aus venins resistant :
Et notre Otruche, à ce tant estimee,
Des anciens ancor' non exprimee :
Comme non plus tant d'autres n'ont eté
De nom, d'effet, ni de propriété :

Et la Lunaire, a la feuille entreiointe,
Qui est grapue au plus pres de la pointe,
Belle pour vrei : les multiplicateurs,
Ne sai pourquoi, en sont grans amateurs :
Estce point celle (ou si l'auteur bruit erre,
Lui donnant nom?) qui le cheual deferre
Passant dessus? et, comme ancor' le bruit
Accorde au nom, qui à la Lune luit?
Et Martagon, entre les Liz nombree,
Des transmueurs ancor' mieus celebree,
L'Androsemon, au Trucheran semblant,
Et comme lui, à l'etreindre sanglant :
Et celle ancor' aus greins rouges, Limoine,
A retirer les mois fluans idoine :
Et les Solans, prouocans à dormir :
Et l'Asaron, prouocant à vomir.
Et le Ciclam, qui soudein aide baille
A enfanter, quand la femme en trauaille.
Et cellela, qui d'ail a la senteur,
Gardant les corps d'aler à puanteur,
La tige ancor' de la grosseur du poùce,
Qui à la cime vne grand' feuille pousse,
Nom de chapeau de la Grece portant,
Et le malin vlcere confortant.
Et l'herbe ayant la feuille dentelee,
(Rifort sauuage, au vulguere appellée)
Et sa racine, vn gout fort et cuisant :
Aus hernieus breuuage fort duisant.
La Cacalie (où le merq deceuable
Dement les yeus) y est ancor' trouuable,
Qui a le ius comme Reglice dous,

Bonne au poumon, et àpreté de toux.
Et ne faut pas que par oubli demeurent
Les Aconiz, dont tant de bestes meurent,
Renars, et Louz, et les fiers Liepars,
Nez ennemis des etables et parcs :
Ancores moins celle herbe à voir tant belle,
Qui de Pàris vulguerement s'appelle,
D'vn bois tout droit, aiant à deus endroiz,
Milieu et haut, quatre feuilles en crois.
Aus Aconiz tout contraire s'epreuue
Son rouge grein, qu'a la cime lon treuue :
Qui au cerueau restore la raison,
Soit par langueur perdue, ou par poison.
I'ai longuement par ces Mons recherchee
L'herbe à bon droit des expers tant preschee,
A qui de l'ange a eté fait le nom :
Mais ie ne sai s'elle s'y treuue, ou non :
Iure, le Mont, qui les Cantons confronte,
Nous en fournit vne abondance promte.
Peust elle entiere autant se conseruer,
Qu'ell' peut de maus guerir et preseruer :
Sa creuse tige, et sa rare sustance,
Contre le tems n'ont longue resistance :
» Mais il conuient que nous viuons contens,
» Que les grans biens ne durent pas long tems.
Le Tamaris, aus feuilles palissantes,
Y croit au bord des Riuieres glissantes.
A la douleur des dens bien reputé,
Et à la rate enflee de durté.
Mais où me metz ie, en chose si diffuse?
Qui l'ornement du langage refuse?

Là où peu sert l'oreille sans les yeus,
L'etude assez, mais l'epruue ancor' mieus.
Par tout i'inuoque, Apolon, ta puissance,
Pour de tes dons me faire iouissance :
Mais en ce lieu, tant ne veu m'amuser
A dire bien, qu'à bien faire et vser :
Ici n'a grace vn Vers suget au nombre,
Et des effetz il n'exprime qu'vne ombre :
Fai moi ici plus ouurer et sauoir :
Ailleurs fai moi plus d'elegance auoir.
Dessus la Vile, à qui le nom de Bonne
(Siege premier du Foucigni) se donne,
Et qu'au milieu Arue va ondoyant,
Est Môle assis, en son tems verdoiant
Pour les Bergers recherchans la pâture :
Mais aus espriz admirans la Nature,
Les Simples beaus produisant a planté,
Plus qu'autre Mont par les Alpes planté.
Sa montee est moins roide que hauteine,
Dessus la pointe ayant une fonteine,
Dont le clair bruit, donne à ceus qui sont las
Du long monter, grand' frescheur et soulas.
Là vne odeur de fleurs epanouyes,
Rend du cerueau les forces reiouyes :
Soit celuila qui de toutes s'epard,
Ou soit celui des vnes tout apart.
Non loin de lui, est Sodene (ainsi comme
Il n'i a Mont, que le païs ne nomme :)
La Roche voit tous les deus audeuant,
Môle vers Nort, Sodene vers Lëuant.
Et qui voudra des Mons voir l'outrepasse,

Par ces deus là, lui conuiendra qu'il passe.
Dedans les deus, mesme nombre ne vient :
Mais à chacun sa rarité conuient :
Quand le premier vous aurez vu à l'aise,
Force sera que l'autre autant vous plaise.
Et ainsi sont pres à pres confrontez,
Pour en leur tour estre tous deus montez.
Mais quel pouuoir peut estre tel, qu'il rende
L'air et la terre en concorde si grande?
Et qu'vn Soleil donne si grand' tiedeur
Sur ces sommetz ouuers à la froideur?
Des flocz neigeus la force aërienne
Couure et nourrit la moiteur terrienne,
Et la defend de l'iniure des Vens,
Soint glaciaus, arides ou feruens.
Vreiment ici se voit la grand' largesse
De la Nature, ou mieus, la grand' sagesse,
Qui de son sein tout par ordre depart,
Et qui en donne à tous ages leur part.
D'œil attentif vous admirez les Plantes
Ancor' sans nom, et si peu resemblantes
A cellesla que l'Empirique ecrit
En ce bel Euure à son Aree inscrit,
N'a cellesla qu'a trouuees notr' age,
Leur donnant nom de leur forme et ouurage.
Grande faueur à noz siecles tardiz,
Plus grande ancor', qu'aus siecles de iadis,
Qui a montré ces herbes et racines,
A nouueaus maus, nouuelles medecines :
Quoi que n'aions ancores ce merci,
Que tout l'effet nous en soit eclairci :

Mais pensons bien, que les longues annees
Donnent le cours à toutes choses nees :
» Sauoir ne vient à l'homme qu'à tems du,
» Et pour labeur les Dieus ont tout vendu.
Noz sens premiers l'alme Genie honorent,
Pour les beautez qui la terre colorent :
Puis à loisir la forme faut noter :
Apres au goût la saueur rapporter,
Si salee est, ou insipide l'herbe,
Dousse, amere, acre, acide, austere, acerbe :
Quel temps les fait naître, auancer, vieillir :
Quele est la fleur, et la greine à cueillir :
Et si la force au secher diminue,
Ou s'elle s'augmente, ou s'elle continue.
Ainsi en art assemblant les raisons,
Par vreye epreuue vn iugement faisons,
N'auons nous pas decouuert les riuages
De l'autre Monde, et les veluz Sauuages?
Dont s'est connu ce haut feuillu Petun,
A tant de maus vtile et opportun?
Et autres dons, desquelz l'esperience
Nous a formé peu à peu la science?
Si la vertu autre terroi sentant,
Et autre Ciel, ne s'aloit dementant.
Si nous eussions pourtant la connaissance
Des notres biens, ou la iuste puissance
Sur noz desirs, sans estre mendiens
Par les païs Mores ou Indiens:
Nous n'aurions point d'esperances douteuses,
Ni de noz faitz repentances honteuses :
Ayant voulu trop cherement aimer

Les nouueautez qui vienent d'outremer.
» Le naturel profit, et legitime,
» Perd tout son pris, quand on le desestime.
» Le conuoiter, qui nous ronge et detruit,
» Du bien contant nous fait perdre le fruit.
Bien auons nous vn instinct, qui fait croître
Dedans noz cueurs l'enuie de connoître :
Cent mil obgetz se trouuent d'admirer,
Cent mil et plus, qui nous font desirer,
Souz les secretz de la grand' Prouidence :
» Mais le desir doit auoir sa prudence :
» Cil qui n'a vu que son seul lieu natif,
» Il a vescu ainsi comme captif :
» Celui qui est hors de la tourbe vile,
» Et tout vn Monde estime estre vne Vile,
» Eureus est il, si ici et ailleurs
» Il rend ses faitz et ditz tousiours meilleurs.
» Mais si l'aler et le voir, nous attise
» De veins obgetz tousiours la couuoise,
» Meilleur seroit du Berger le parti,
» Qui n'est iamais des Montagnes parti.
A tant par moi la Sauoye chantee,
Apres l'auoir deus ans entiers hantee,
Et aiant vu cinquantecinq hyuers,
Au Tems ailé ie consacre mes vers.

FIN.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

Fondée à Chambéry le 6 août 1855.

Membres fondateurs.

Albert Joseph, docteur-médecin à la Motte-Servolex.
Ansermin Victor, employé à la poste aux lettres à Chambéry.
Arnaud Joseph-Dominique, avocat à Chambéry.
Auclair François-Marie, procureur à Annecy.

Barbe Guillaume, rentier à Chambéry.
Beauregard Paul, subst.-proc[r] des pauvres à Chambéry.
Bebert François-Marie, notaire à Chambéry.
Bebert Joseph-Marie, docteur-médecin à Chambéry.
Bécherat Jean-Louis, horloger-bijoutier à Chambéry.
Bel François, avocat, ancien magistrat, à Montmélian.
Bergoën Félix, intendant de la province de Tarentaise, à Moûtiers.
Berlie Jean-Jacques, négociant à Chambéry.

Berthet Louis, employé au bureau de la télégraphie électrique, à Chambéry.

Billò Ignace, employé au ministère des travaux publics à Turin.

Boccoz Jean-Baptiste, commis en librairie, Chambéry.

Bochet Jean-Marie, pharmacien à Chambéry.

Bocquin Claude, procureur à Chambéry.

Bontron Francisque, avocat à Chambéry.

Bottero Albert, imprimeur-typographe à Chambéry.

Bouchet Louis, secrétaire à la direction des contributions à Chambéry.

Bron Pierre, agent-voyer à Chambéry.

Burdin Marc, négociant à Chambéry.

Burnet François, secrétaire à l'intendance générale de Chambéry.

Burnier-Fontanel Paul, propriétaire à Reignier.

Castellazzo Louis, directeur de la compagnie des mines à Albertville.

Chapperon Laurent, vice-consul sarde à Smyrne.

Chapperon Timoléon, à Chambéry.

Charmot César, homme de lettres à Chambéry.

Corcelet Pierre, trésorier de la caisse d'épargnes à Chambéry.

Curt-Comte Eugène, avocat à Thonon.

De Bornes, principal du collége national de Chambéry.

Degalis Hippolyte, juge au tribunal de Bonneville.

De Glapigny, propriétaire à Chamoux.

De la Palme Albert, étudiant en droit à Turin.

De la Palme Charles, rentier à Chambéry.

Dénarié Jules, propriétaire à Reignier.
Despine Félix, conseiller d'intendance à Chambéry.
Dessaix Antony, homme de lettres à Genève.
Dessaix Joseph, à Chambéry.
Drivet Claudius, employé aux messageries à Chambéry.
Dubouloz Ernest, propriétaire-rentier à Thonon.
Dubouloz Jean-Bapt., docteur-médecin à Montmélian.
Duclos Eugène, négociant à Chambéry.
Dufour Pierre, agent-voyer-chef à Chambéry.
Dumont Adolphe, substitut-greffier à Bonneville.
Dunant Eugène, percepteur à Chamoux.
Dupraz Jean-Pierre, à Annecy.
Dupraz, docteur-médecin à Evian.
Dumas Joseph, notaire à Yenne.
Du Marterey, libraire à Chambéry.

Fattoud, propriétaire à Montmélian.
Finet Auguste, procureur à Chambéry.
Fontaine, liquidateur à Chambéry.
Fontaine-Tranchant J.-Elie, avocat à Albertville.
Frechet Pierre-Marie, procureur à Thonon.

Gaillard, ancien conservateur des hypothèques à St-Marcellin (Isère).
Guillermin Charles, avocat à Chambéry.
Guillermin François, agent d'affaires à Chambéry.

Henry Victor, employé au comptoir d'escompte à Chambéry.
Héritier Claude, vérificateur des contributions à Aix-les-Bains.

Huguenin Auguste, professeur d'histoire naturelle au collége national de Chambéry.
Huguenin Joseph, employé aux douanes à Chambéry.

Janin Jean, agent d'affaires à Chambéry.
Jacquier Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.
Jacquier, percepteur à Chambéry.
Joly Joseph, libraire à Chambéry.

Lacoste-Fleury, propriétaire-agronome à Cruet.
Lanfrey Pierre, auteur de *L'Eglise et les Philosophes du dix-huitième siècle*, Paris.
Leyat Louis-Marie, inspecteur des écoles primaires de la division administrative de Chambéry.
Loguet Joseph, entrepren^r de fournitures à Chambéry.
Lubin Jean-Antoine, procureur à Chambéry.

Marchand Henri, notaire à Chambéry.
Maure André, procureur à Chambéry.
Meugnier Hippolyte, employé au comptoir d'escompte à Chambéry.
Michaud, docteur-médecin à Chambéry.
Monet Hyacinthe, agent d'affaires à Chambéry.
Mossière François, agent d'affaires à Chambéry.
Muffat René, instituteur à Chambéry.
Mugnier François, avocat, juge du mandement de Lanslebourg.

Nicolet Joseph, avocat à Chambéry.
Nicoud Jean-Baptiste, procureur à Chambéry.

Ougier Henri, avocat à Chambéry.

Paget C.-Marie, négociant à Thonon.
Pallatin Jean-François, procureur à Chambéry.
Pellegrini Bernard, architecte à Aix-les-Bains.
Pepin Joseph, rentier à St-Pierre-d'Albigny.
Perret Alexandre, brasseur à Chambéry.
Perret Louis, docteur-médecin à St-Pierre-d'Albigny.
Perrier Janus, employé aux douanes à Chambéry.
Perrin Joseph, libraire-éditeur à Chambéry.
Perrin Jean-Jacques, avocat, ancien magistrat, à la Motte-Servolex.
Perrissoud Jean-Marie, docteur-médecin à Annecy.
Piccus Adolphe, employé au bureau du diguement de l'Isère, Chambéry.
Pinget, docteur-médecin à Bonneville.
Python Jean-Jacques, procureur à Chambéry.

Rabut François, professeur d'histoire au collége national de Chambéry.
Rabut Jean-Jacques, joaillier à Paris.
Rabut Laurent, peintre, professeur à l'école des arts à Chambéry.
Replat Jacques, avocat à Annecy.
Revel J.-L., architecte, professeur à l'école des arts à Chambéry.
Rey Jean-Jacques, avocat à Chambéry.

Saillet Claude-Joseph, professeur au collége national de Chambéry.
Saluces, pharmacien au Pont-Beauvoisin.

Serand Eloi, négociant à Annecy.
Simond Joseph, greffier à St-Julien.
Simond Claude, inspecteur forestier à Chambéry.

Thorens Charles-Félix, à Thonon.

Vallet Jean, sculpteur à Chambéry.
Vernaz Auguste, avocat à Chambéry.
Vissol Jean, propriétaire à Montagnole.
Vulliermet B., imprimeur à St-Jean-de-Maurienne.

Membres honoraires.

Bertini, professeur de la philosophie du droit à l'Université de Turin.
Ricotti, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
Le Prevost Auguste, membre de l'Institut de France et des Comités historiques.
Soret Frédéric, ancien secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Membres reçus le 10 *août* 1856.

Buniva Joseph, avocat collégié, professeur à l'Université de Turin.
Cabaud Paul, artiste-peintre à Annecy.
Caffe, docteur-médecin à Paris.
Dumas, avocat à Chambéry.
Favier Joachim, greffier au tribunal de première instance de Chambéry.

Martin Jules, employé à la douane du Chable.
Sevez, préparateur à l'école de chimie.
Simond Joseph, greffier au Biot (Chablais).
Viridet Marc, chancelier d'Etat à Genève.

Membres honoraires.

Cibrario Louis, de Turin.
Chapponnière J.-J., docteur-médecin à Genève, président de la Société d'histoire et d'archéologie.
Forel François, avocat, président de la Société de la Suisse romande.
Keller, président de la Société des Antiquaires de Zurich.
Macé Antonin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble.
Pilot, à Grenoble.
Sclopis Frédéric, président de la royale Députation des *Monumenta historiæ patriæ* à Turin.



Composition du Bureau de la Société.

MM. Dessaix Joseph, président.
Guillermin Charles, vice-président.
Saillet C.-L. } secrétaires.
Bebert F.-M. }
Corcelet Pierre, trésorier.

Membres adjoints au bureau
pour former la commission de publication.

MM. Bottero Albert.
Leyat L.-M.
Rabut François.

Commission de recherches.

MM. Huguenin Joseph à Chambéry.
Billò Ignace à Turin.
Lanfrey Pierre à Paris.
Curt-Comte Eugène à Thonon.
Henry Victor à Chambéry.

Commission d'antiquités.

MM. Dufour, architecte.
Revel, architecte.
Rabut Laurent, peintre.
Vallet, sculpteur.
Mugnier, avocat.



TABLE DES MATIÈRES

Pages.

FIN DU TOME PREMIER.